



« Le SradDET, c'est imaginer ensemble la Nouvelle-Aquitaine en 2030.  
Soyons audacieux pour réussir les transitions indispensables et urgentes, qu'elles soient  
économiques, agricoles et alimentaires, écologiques et énergétiques, sociales et territoriales.  
Telle est notre ambition pour ce premier exercice. »

**Alain Rousset,**

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



## « La Nouvelle-Aquitaine en transition(s) »

### Rapport d'objectifs du SRADET

(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Adopté en décembre 2019 et approuvé en  
mars 2020

Modifié (modification n°1) en octobre 2024



L'élaboration du SRADDET été réalisée entre 2017 et 2020 sur la base :

- de plus de 105 réunions de concertations thématiques et transversales organisées en 2017 et 2018,
- des réunions du comité stratégique, présidé par Alain Rousset et composé des Vice-Présidents, élus délégués et représentants du Ceser,
- des différents échanges avec les services de l'Etat et les collectivités partenaires,
- des contributions et rencontres avec le Ceser,
- des contributions et rencontres avec les SCoT,
- des 196 contributions reçues ou déposées sur la plateforme participative,
- des 58 avis des personnes publiques sollicitées dans le cadre de la consultation, du CESER, de la CTAP et de l'autorité environnementale
- des conclusions de l'enquête publique
- du travail collectif et continu des directions sectorielles de la Région au sein du COP SRADDET (comité opérationnel animé par la Datar et regroupant a minima les représentants des directions de l'environnement, des transports, du service foncier, du service habitat, du COPTec pour le volet climat/air/énergie)

*Il a été modifié en 2024 dans le cadre de la modification n°1 du SRADDET, dans les domaines suivants : gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols, développement logistique, prévention et gestion des déchets.*



## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| Mot du président .....  | 4         |
| <b>Introduction : Un schéma régional d'aménagement pour bien vivre demain en Nouvelle-Aquitaine.....</b>                            | <b>6</b>  |
| Un schéma régional stratégique .....  | 7         |
| Un schéma intégrateur.....  | 7         |
| Un schéma opposable .....   | 8         |
| La concertation au cœur de l'élaboration du schéma .....  | 9         |
| <b>Le rapport d'objectifs.....</b>  | <b>15</b> |
| 1. Synthèse de l'état des lieux de l'aménagement durable et de l'égalité des territoires....  | 16        |
| 1.1 Cinq constats caractéristiques de la Nouvelle-Aquitaine.....  | 16        |
| 1.2 Cinq types d'espaces à enjeux.....  | 31        |
| 2. Quelle stratégie d'aménagement pour la Nouvelle-Aquitaine ? .....  | 34        |
| 2.1 Les quatre défis à relever en matière d'aménagement durable.....  | 34        |
| 2.2 La Nouvelle-Aquitaine en transitions, une stratégie pour demain .....   | 36        |
| 2.3 Principes de la mise en œuvre du SRADET dans les documents de planification et d'urbanisme.....                                 | 55        |
| 3. La prise en compte des domaines obligatoires.....  | 57        |
| 3.1 Rappel du cadre réglementaire .....   | 57        |
| 3.2 Tableau de correspondance des objectifs, des domaines obligatoires et des règles générales .....                                | 58        |
| 4. La prise en compte des Objectifs de développement Durable / agenda 2030 .....  | 69        |
| 5. Les objectifs de la stratégie d'aménagement durable.....   | 71        |
| Orientation 1 - Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois.....               | 74        |
| Orientation 2 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux..... | 115       |
| Orientation 3 - Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous .....               | 185       |
| 6. Glossaire .....  | 212       |
| 7. Atlas cartographique des objectifs du SRADET .....   | 221       |





## MOT DU PRESIDENT

4

### *La Nouvelle-Aquitaine en transition(s)*



De profondes mutations ont marqué notre société ces cinquante dernières années et leur rythme s'accélère. Les enjeux climatiques et écologiques, économiques et sociaux, démographiques et de santé, d'aménagement du territoire et de mobilité s'imposent à nous. Il est indispensable de proposer de nouveaux modèles. L'heure est aux transitions volontaristes.

Dans un mouvement mondial qui la dépasse et parfois la subjugué, nous avons une marge de manœuvre.

Notre responsabilité est d'orienter la Nouvelle-Aquitaine vers des modèles plus vertueux visant à casser les déséquilibres et les fractures, territoriales et humaines.

Notre responsabilité est de permettre aux néo-aquitains de travailler et de se former à proximité de leur lieu de vie, de faciliter les mobilités et l'accès équitable pour tous aux services, au numérique, à la santé, de lutter contre l'étalement urbain, de préserver nos terres agricoles et de protéger notre environnement.

Notre responsabilité est d'anticiper l'avenir : protéger notre capacité alimentaire, préserver les ressources naturelles et la biodiversité, penser l'habitat de demain, sans remettre aux calendes grecques cette transformation. D'où l'idée de fixer à 2030 l'échéance de ces transformations.

Consciente de ces enjeux, la Région Nouvelle-Aquitaine, à travers sa mission – essentielle – d'aménagement du territoire, doit prendre toutes ses responsabilités, rassembler toutes ses compétences dans un objectif partagé et cohérent, incarner une vision décentralisatrice motivée par la qualité de vie de celles et ceux qui la peuplent, anticiper les transitions à venir. Ce qu'elle a fait en demandant au Comité scientifique régional AcclimaTerra d'analyser les conséquences naturelles et socio-économiques du changement climatique, ou en mettant en œuvre une politique économique proactive.

Pour cela, nous disposons collectivement d'un nouvel outil visant à fédérer l'ensemble des acteurs régionaux autour d'une vision commune pour la Nouvelle-Aquitaine, respectueuse de ses diversités : le SRADDET.

La loi NOTRe de 2015 a conforté et élargi les compétences des collectivités régionales notamment au travers d'une mission porteuse de sens: la construction du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Un moyen autant qu'une fin, une méthode autant qu'une volonté au service des transitions, le SRADDET se veut porteur d'une vision de l'aménagement du territoire co-construite, à la fois ambitieuse et juste, misant sur la proximité et l'humain.

Au fil des rencontres, concertations et réunions publiques qui ont émaillées les deux années d'élaboration du schéma, j'ai acquis la conviction que nous nous sommes posé les bonnes questions. Les réponses que nous y avons apportées sont le fruit de nos réflexions collectives et attentives, au plus près des territoires. Nous devons avoir le courage de trancher.

Nos efforts doivent porter sur le développement économique et la ré-industrialisation autant que sur notre approche de la santé, du logement, du numérique ou de la mobilité. Fer de lance de cette ambition, le SRADDET vise à accompagner les parcours de vie, là où ils sont – de l'orientation au collège aux formations et à l'emploi, y compris en milieu rural, foyer de tant d'énergie et de créativité.

Au-delà de cette stratégie de rééquilibrage territorial, le SRADDET permet aussi d'accélérer la mise en œuvre d'une transition énergétique, agricole et écologique à la hauteur des enjeux alarmants de notre temps – notamment l'érosion de la biodiversité et le dérèglement climatique, dont nous subissons les conséquences de plein fouet. Il n'y a plus de temps à perdre ! Depuis que la Nouvelle-Aquitaine est née, nous en avons déjà posé les bases, mais nous devons maintenant accélérer en liant social, territorial, écologie et économie.

Collectivités locales, intercommunalités, Départements mais également société civile organisée dont au premier rang le Ceser et les organisations socioprofessionnelles et associations représentatives seront les acteurs d'une Nouvelle-Aquitaine en transition.

Ainsi, dense et structurant, le SRADDET que vous tenez entre les mains détaille cette ambition régionale à l'horizon 2030, et trace les chemins pour y parvenir. Charge à nous, donc, de les emprunter pour réussir collectivement les transitions amorcées – et ce ne sont pas les chemins qui manquent en Nouvelle-Aquitaine, plus vaste et plus belle région de France !

**Alain Rousset**





# NOUVELLE-AQUITAINE

## Situation géographique



# Introduction

Un schéma régional  
d'aménagement pour bien vivre  
demain en Nouvelle-Aquitaine



## UN SCHEMA REGIONAL STRATEGIQUE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) est le **support de la stratégie régionale** pour un **aménagement durable** et équilibré des territoires de la région.

En 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié aux Régions le soin d'élaborer ce schéma de planification stratégique à moyen et long termes (2030 / 2050), confirmant ainsi le rôle majeur de l'échelon régional dans l'aménagement du territoire et dans la mise en cohérence des politiques publiques régionales. Un rôle fédérateur, nécessitant à la fois le recul et les moyens nécessaires pour disposer d'une vision à long terme, ainsi qu'une connaissance fine des territoires pour trouver les moyens de l'appliquer.

C'est donc l'essence de la politique régionale qui est retranscrite dans ce document, « le schéma des schémas ».

Aux côtés du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), adopté en décembre 2016 pour la Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET définit les grandes orientations et principes d'aménagement durable du territoire régional, couvrant notamment 11 domaines obligatoires<sup>1</sup>.

C'est l'occasion pour la Nouvelle-Aquitaine de donner sa vision d'un aménagement durable et équilibré du territoire régional.

Outre les thématiques « cœur » du SRADDET que sont l'intermodalité et le développement des transports, la maîtrise et valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets, la région entend s'appuyer sur tous les éléments pouvant concourir à l'« équilibre des territoires » et au « désenclavement des territoires ruraux ».

Elle considère donc que l'accès à la formation, à la création d'activités, à la santé, à un maillage d'équipements culturels et sportifs sur tous les territoires contribue à l'aménagement du territoire régional.

Le SRADDET pourra aborder ces dernières thématiques sous le seul angle « aménagement » et en cohérence avec les schémas, plans et stratégies sectoriels concernés.

Il devra donc concilier l'affirmation de ces grands principes avec une nécessaire attention portée aux réalités locales qui demeurent très diverses en Nouvelle-Aquitaine.

En 2021, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets renforce encore les champs thématiques du SRADDET qui se doit d'intégrer, d'une part, des objectifs en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et, d'autre part, des objectifs en matière de développement et de localisation des constructions logistiques, lesquels ont été intitulés par la loi relative à l'industrie verte du mois d'octobre 2023 : objectifs de développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle.

## UN SCHEMA INTEGRATEUR

Le SRADDET constitue un véritable appui à la transversalité et à la mise en cohérence des politiques régionales qui concourent à l'aménagement durable du territoire, et cela au service d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité de ces politiques.

A cet effet, le SRADDET intègre plusieurs schémas et plans régionaux sectoriels qui existaient auparavant :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE),
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE),

<sup>1</sup>- Équilibre des territoires,  
- Implantation d'infrastructures d'intérêt régional,  
- Désenclavement des territoires ruraux,  
- Habitat,  
- Gestion économe de l'espace,  
- Intermodalité et développement des transports,  
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,  
- Lutte contre le changement climatique,  
- Pollution de l'air,  
- Protection et restauration de la biodiversité,  
- Prévention et gestion des déchets,



- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

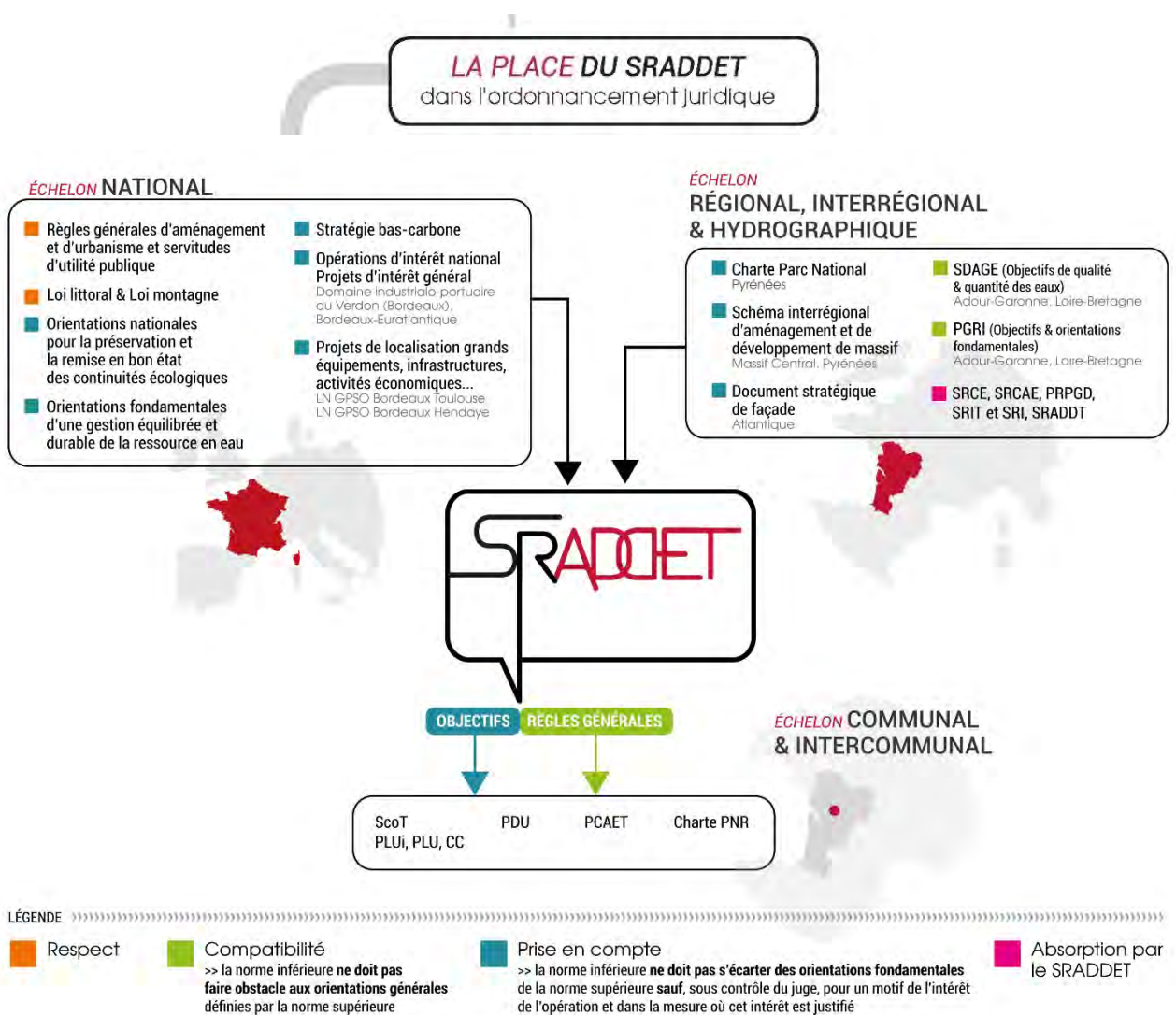
La Région Nouvelle-Aquitaine a également choisi d'intégrer les éléments issus du schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

La mise en commun de ces différents sujets et la confrontation des problématiques parfois opposées qu'ils soulèvent s'avère être un exercice complexe et exigeant.

La construction d'une vision globale, transversale et cohérente d'un aménagement durable de la Nouvelle-Aquitaine repose sur un travail de connaissance mutuelle et d'appropriation par les acteurs concernés s'inscrivant dans la durée.

## UN SCHEMA OPPOSABLE

Le SRADDET s'insère dans la hiérarchie des normes à un niveau intermédiaire entre les règles nationales et les règles locales dans un rapport de conformité, de compatibilité ou de prise en compte (voir schéma ci-dessous)



*Nb : depuis l'approbation du SRADDET en 2020, le SRADDET doit être compatible avec de nouvelles normes : mesures du Plan national de prévention des déchets, objectifs régionalisés issus de la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (non encore définis en 2024).*





Avec la loi NOTRe, la Région bénéficie désormais d'un document de planification opposable aux documents de planification et d'urbanisme infra-régionaux.

Plus précisément, les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et, à défaut, les plans locaux d'urbanisme (PLU), les cartes communales ou les documents en tenant lieu, ainsi que les plans de déplacements urbains (PDU, *renommés depuis « Plans de mobilité » (PDM)*), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les chartes des parcs naturels régionaux devront « **prendre en compte** » les objectifs et être « **compatibles** » avec les règles générales du SRADET.

Les règles générales ont pour but d'atteindre les objectifs et orientations fixés dans les divers domaines du schéma.

La loi NOTRe précise que ces règles générales ne peuvent « avoir pour conséquence directe la création ou l'aggravation d'une charge d'investissement ou d'une charge de fonctionnement récurrente » pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sauf dans le cadre d'une convention.

Ainsi, pour que le SRADET soit un document vivant et partagé par tous, l'association et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur les objectifs et les règles générales dotés d'une force contraignante, à des degrés variables, sont essentielles.

## LA CONCERTATION AU CŒUR DE L'ELABORATION DU SCHEMA

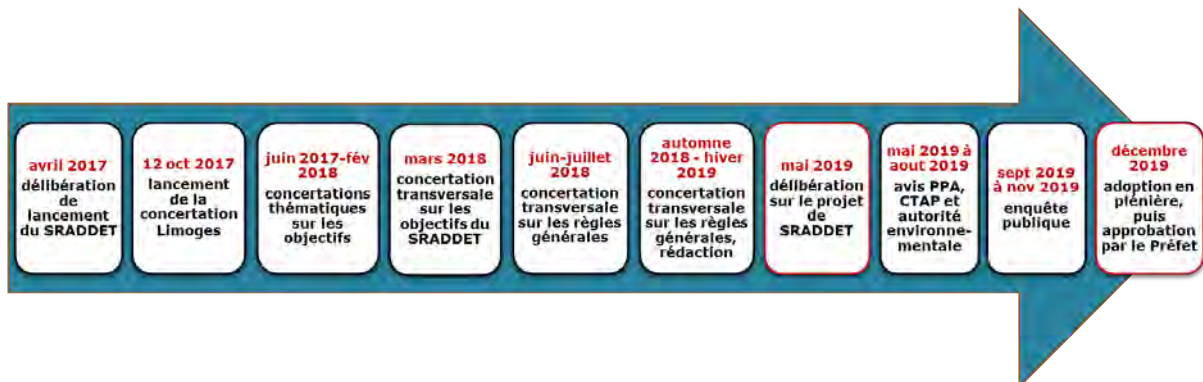
Les modalités de concertation du SRADET s'inscrivent dans un cadre législatif et réglementaire bien défini : concertation préalable, avis des Personnes Publiques Associées, de la CTAP, de l'Autorité Environnementale, enquête publique.

Cette concertation régionale permet aux élus locaux, aux techniciens, aux partenaires, mais également à la population, de :

- se doter d'une vision partagée à l'horizon 2030 de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale,
- de fixer un cap commun pour l'ensemble des politiques publiques d'aménagement.

Elle favorise ainsi l'adhésion collective aux projets des territoires par le dialogue et la cohérence entre les politiques sectorielles nombreuses et parfois antagonistes.

C'est aussi un levier pour inciter les collectivités à travailler ensemble en prenant par exemple en compte les enjeux des territoires limitrophes et en bâtissant, le cas échéant, des projets interterritoriaux.



En Nouvelle-Aquitaine, la concertation s'est voulue la plus large possible, au-delà de ces obligations légales.

Lancé à Limoges en octobre 2017, le processus de concertation s'est poursuivi tout au long de l'année 2018 :

- Des ateliers de concertation thématiques sur les objectifs ont réuni les acteurs concernés par les divers volets du SRADET et sont venus alimenter par leur contenu 6 séminaires transversaux.
- Une démarche similaire a eu lieu pour l'élaboration des règles générales du SRADET, des ateliers sectoriels suivis de 6 séminaires transversaux organisés en juin et juillet 2018 puis en Novembre.



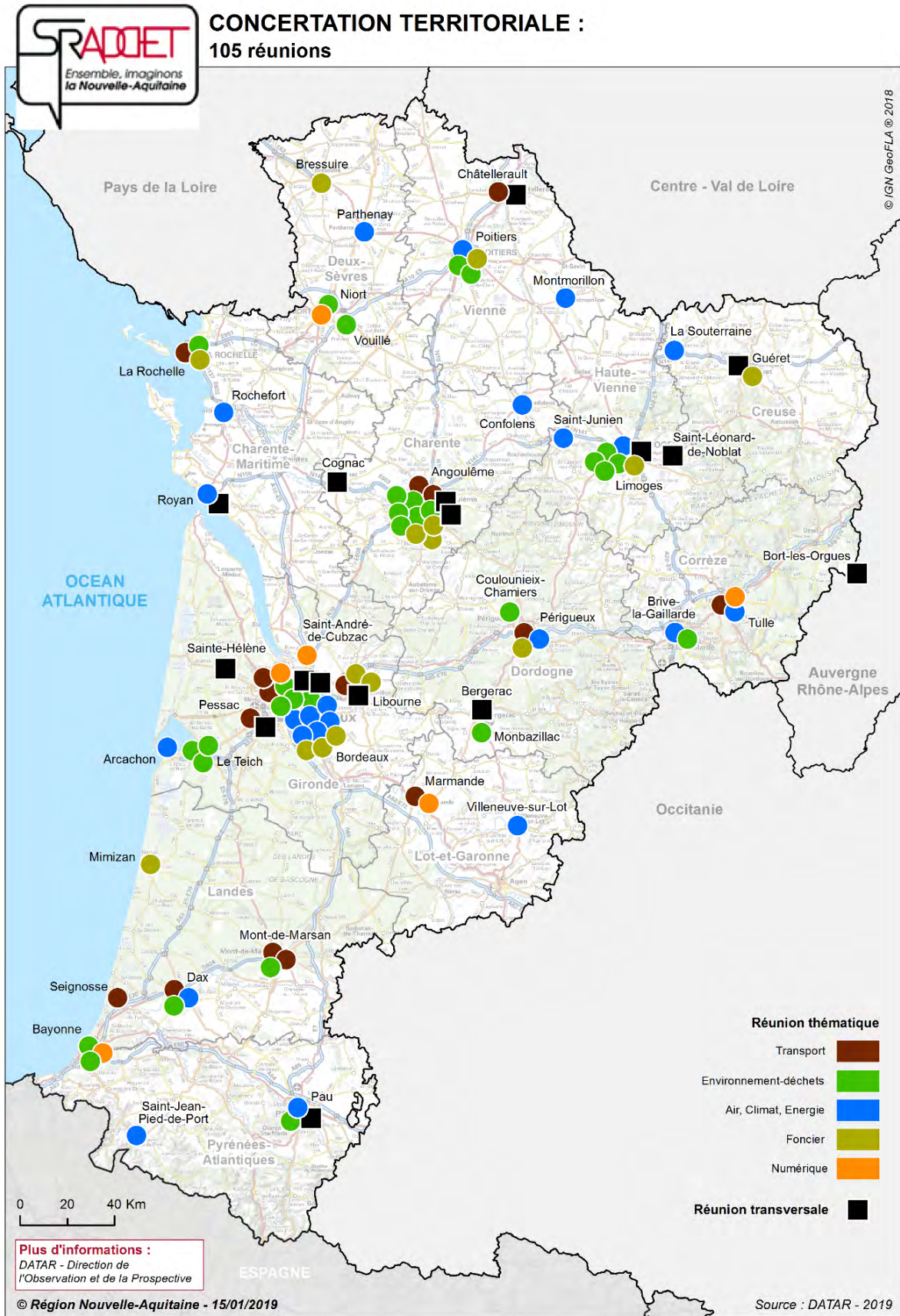


- Au total, ce sont **105 réunions thématiques ou transversales qui ont associé plus de 3500** participants sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.
- Une concertation publique s'est déroulée du 1er au 15 décembre 2018, pour que chacun puisse faire entendre sa voix et contribue au SRADDET,
- Une plateforme de concertation et d'informations dédiée au SRADDET a été mise en ligne pour permettre à la Région de recueillir les contributions des collectivités et des acteurs régionaux :

<https://concertations.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>



En décembre 2018, 196 contributions ont été recueillies. Celles-ci portent notamment sur les domaines suivants : Foncier, Climat Air Energie et Protection et restauration de la biodiversité.





Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine a été arrêté par délibération en date du 6 mai 2019, qui a été suivie par :

- Une phase de consultation qui a recueilli 58 avis
- Une enquête publique au cours de laquelle ont été formulées 304 observations

Et ce avant son adoption par le conseil régional le 16 décembre 2019, et son approbation par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

## LA MODIFICATION N°1 DU SCHEMA

La mise en œuvre du SRADDET fait l'objet d'un premier bilan en décembre 2021, suite au renouvellement général du Conseil régional de juin 2021, comme prévu par le code général des collectivités territoriales.

Alors que des évolutions législatives et règlementaires sont intervenus entre 2019 et fin 2021, le conseil régional décide le 13 décembre 2021 de lancer une procédure de modification circonscrite aux domaines de la gestion économe de l'espace et de la lutte contre l'artificialisation des sols, du développement et de la localisation des constructions logistiques (intitulé objectif de développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à l'industrie verte du mois d'octobre 2023) et de la prévention et de la gestion des déchets, afin de répondre au nouveau cadre national sur ces trois domaines.

La modification est également l'occasion de mettre à jour un certain nombre de références et intitulés rendus obsolètes par l'évolution du droit.

A l'instar des travaux d'élaboration du SRADDET, la Région a souhaité que la modification du schéma régional fasse l'objet d'un dialogue partenarial important, tout au long du processus, se traduisant, à titre non exhaustif, par :

- Des échanges privilégiés avec la « Conférence des SCoT », tout au long de l'année 2022 et début 2023, puis avec la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » en 2023 et 2024, tout en maintenant des échanges réguliers avec l'ensemble des établissements porteurs de SCoT (InterSCoT de Nouvelle-Aquitaine), ainsi que les collectivités et leurs groupements membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).
- Des ateliers partenariaux thématiques sur les volets foncier et logistique en juin-juillet 2022.
- Une conférence régionale de la logistique organisée en octobre 2022.
- Des groupes de travail sur le sujet des dépôts sauvages de déchets, ainsi qu'une conférence régionale déchets, organisés en 2022.
- Une phase de concertation préalable du public, du 5 juin au 4 juillet 2023.
- Une réunion transversale d'échange avec l'ensemble des partenaires sur les évolutions envisagées du SRADDET, en mars 2024.
- Une communication sur les évolutions envisagées du SRADDET en séance plénière du Conseil régional de mars 2024.

Ce sont au total plus de 30 rencontres ayant réunis 2000 participants qui ont été organisées pendant la phase d'association des partenaires à la construction des modifications du SRADDET.

Les modifications envisagées ont été arrêtées par arrêté du Président du Conseil régional du 12 avril 2024, qui a été suivi par :

- Une phase d'avis des personnes et organismes prévus aux articles L4251-5 et L.4251-6 du code général des collectivités territoriales, au printemps 2024, qui a recueilli 115 avis.
- Une phase de mise à disposition et de participation du public par voie électronique du projet de modification.

Et ce avant son adoption par délibération du Conseil régional du 14 octobre 2024.





## COMPOSITION DU SCHEMA

Le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine est composé :

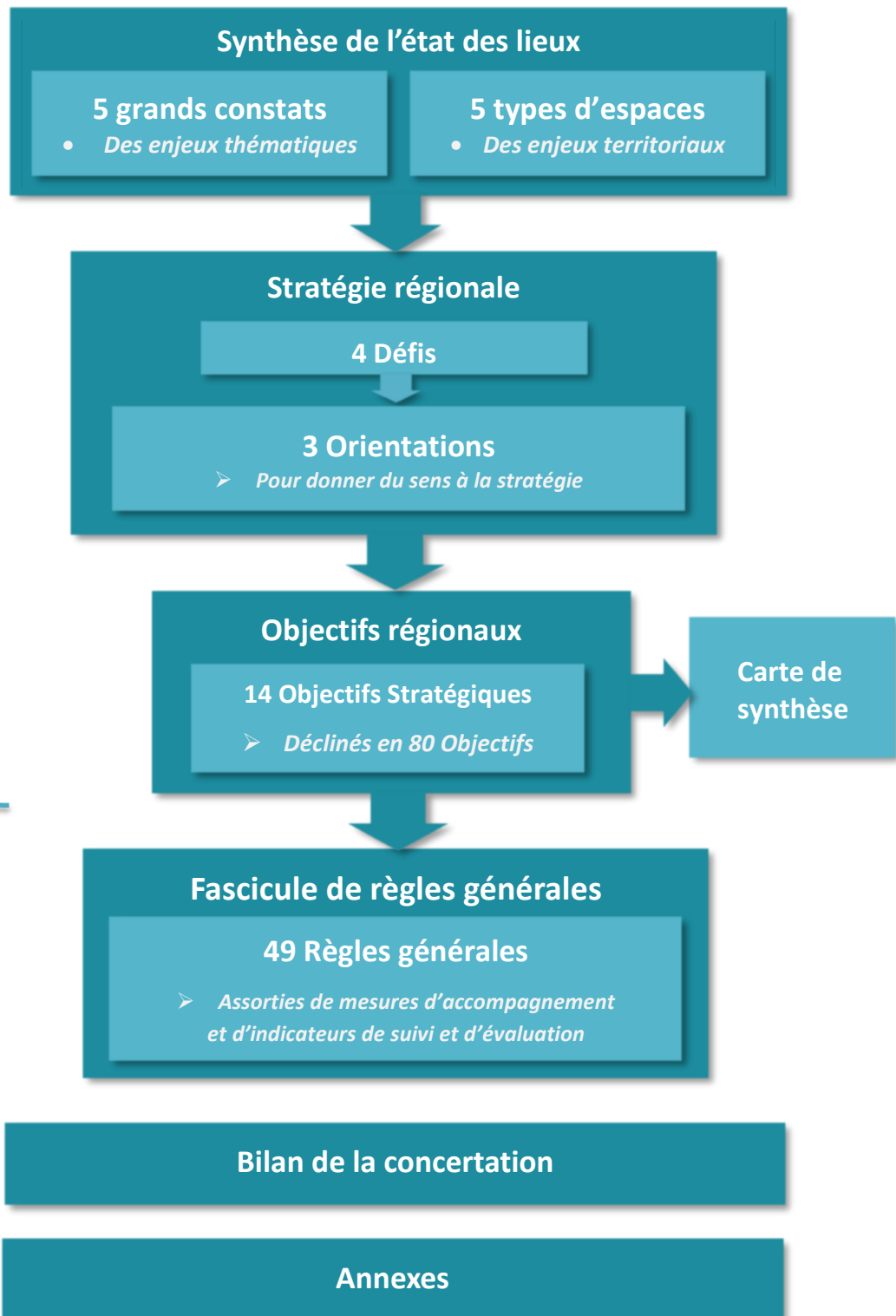
- D'un **rapport** consacré aux objectifs du schéma comprenant :
  - Une synthèse de l'état des lieux,
  - Les enjeux identifiés par domaine thématique,
  - La stratégie régionale
  - Les objectifs qualitatifs ou quantitatifs fixés sur le moyen et long termes qui en découlent (rapport de prise en compte),
  - Une carte de synthèse et illustrative des objectifs au 1/150 000<sup>e</sup>.
  
- D'un **fascicule des règles générales** regroupant :
  - Les règles générales (rapport de compatibilité) assorties, le cas échéant, de documents graphiques et de mesures d'accompagnement dépourvus de tout caractère contraignant.
  - Les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences.
  
- D'un **bilan de la concertation**
  
- D'**annexes** :
  - Rapport état des lieux de la Nouvelle-Aquitaine
  - Rapport évaluation environnementale (dont Etat initial de l'environnement)
  - Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Nouvelle-Aquitaine
  - Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine
  - SRCE Limousin, SRCE Poitou-Charentes et état des lieux en Aquitaine
  - Document d'analyse des résultats de la mise en œuvre des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) de Nouvelle-Aquitaine - Éléments d'un bilan anticipé préalable à l'adoption du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
  - Document d'évaluation des SRCAE Aquitaine et Poitou-Charentes et bilan de l'ex-SRCAE Limousin
  - Diagnostic climat-air-énergie Nouvelle-Aquitaine
  - Stratégie détaillée climat-air-énergie Nouvelle-Aquitaine
  - Tableau de correspondance entre objectifs de développement durable (ODD) et objectifs du SRADDET
  - Etude du fonctionnement territorial de Nouvelle-Aquitaine
  - Stratégie régionale de l'Habitat « Bien habiter en Nouvelle-Aquitaine »
  - Portrait habitat région Nouvelle-Aquitaine
  - Schéma d'aménagement du port de Bayonne
  - Etude sur la logistique en Nouvelle-Aquitaine
  - Livret justificatif « Mieux comprendre le volet gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET »
  - Tableau des principales modifications effectuées dans le cadre de la procédure de modification n°1 du SRADDET

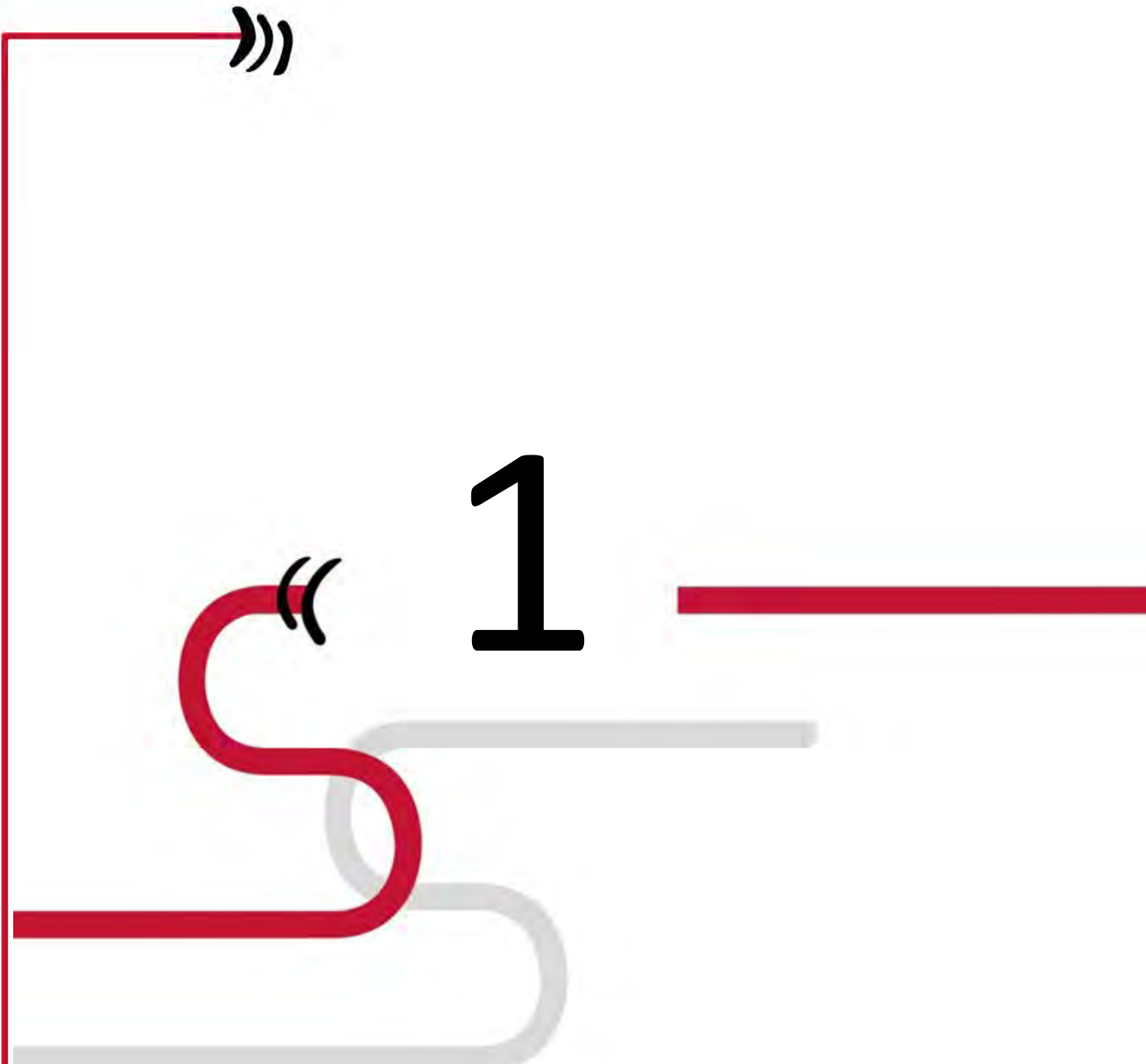


## ORGANISATION DU SRADDET

14

RAPPORT D'OBJECTIFS





# 1

## Le rapport d'objectifs



# 1. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

16

L'élaboration du SRADDET se base sur un état des lieux complet annexé au présent document et dont les éléments essentiels sont repris dans cette synthèse. L'occasion de dresser un constat lucide sur ce qui fonde les forces et les faiblesses de cette région, essentiels pour identifier les défis à relever et définir les objectifs à atteindre.

## Rappel du cadre réglementaire

L'article L. 4251-2 modifié du CGCT dispose que : « Le rapport du schéma fait **la synthèse de l'état des lieux de l'aménagement**, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région, **identifie les enjeux dans les domaines de compétence du schéma**, expose la stratégie régionale et fixe les objectifs qui en découlent. »

La synthèse<sup>2</sup> présentée ci-après propose une double approche de la Nouvelle Aquitaine :

- La première met en exergue les forces et les fragilités de la région ainsi que les évolutions à l'œuvre à l'échelle du territoire régional **à travers cinq constats**,
- La seconde nous offre un aperçu de la diversité régionale **à travers cinq types d'espaces** : le littoral et le rétro-littoral, la montagne, l'aire métropolitaine, les villes et les espaces ruraux.

La lecture croisée de ces deux approches permet de dégager les enjeux dont découleront la vision stratégique et les objectifs.

## 1.1 Cinq constats caractéristiques de la Nouvelle-Aquitaine

- 1 Une région attractive et dynamique qui fait face à de multiples transitions : démographiques, économiques, climatiques
- 2 Un maillage dense d'infrastructures de transport qui irriguent le territoire et facilitent les échanges avec l'extérieur
- 3 Une armature territoriale garante de l'accès aux services et barrage à la déprise territoriale
- 4 Un patrimoine naturel riche et divers, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique
- 5 Une transition énergétique et écologique amorcée, qui doit être amplifiée

<sup>2</sup> Cette synthèse s'appuie sur des diagnostics territoriaux réalisés par les Directions sectorielles de la Région et sur des productions d'organismes institutionnels que l'on retrouve de manière détaillée dans l'état des lieux annexé au rapport.



1

## Une région attractive et dynamique qui fait face à de multiples transitions : démographiques, économiques, climatiques

17

**84 061 km<sup>2</sup>**

**1/7<sup>ème</sup>** de la France

**4<sup>ème</sup>** région française

**6 millions** d'habitants

**70 hab/km<sup>2</sup>**

**3<sup>ème</sup>** région la plus attractive



Une forte attractivité démographique avec une population répartie inégalement et une problématique de vieillissement notamment dans les espaces ruraux

Une économie régionale dynamique qui se modernise et se diversifie dans des filières d'avenir

Des activités majeures soumises aux conséquences des dérèglements climatiques : agriculture, forêt, tourisme

**Avec un espace géographique qui s'inscrit pour une grande partie dans l'ancien territoire du duché d'Aliénor Aquitaine, la Nouvelle-Aquitaine est la plus vaste des régions françaises.** 4<sup>ème</sup> région française (6 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018), elle est une région peu dense (70 hab/km<sup>2</sup>) où la répartition spatiale de la population est déséquilibrée entre l'est et l'ouest, avec un phénomène d'héliotropisme et de métropolisation : 50 % de la population est concentrée à moins de 60 km de l'océan. Les taux de croissance les plus élevés s'observent sur le littoral, la métropole, les pôles urbains et leurs couronnes.

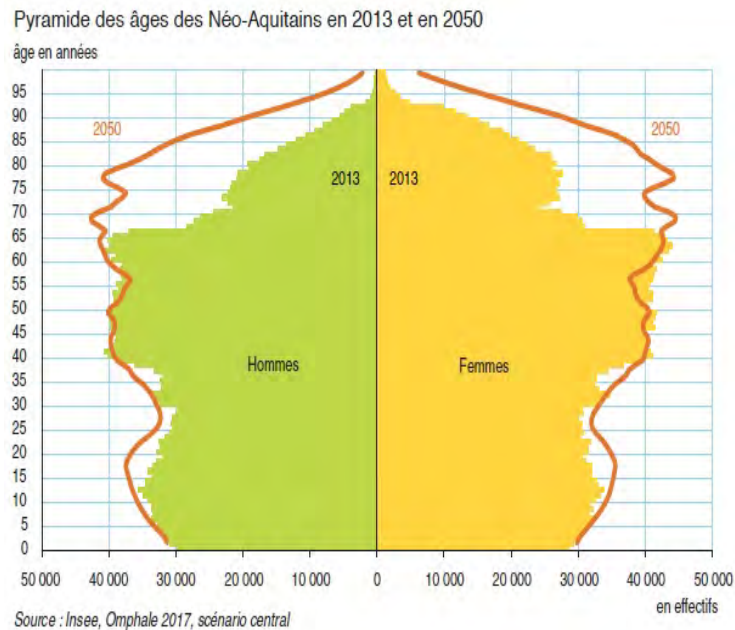
La région conserve toutefois un caractère rural prégnant avec 53,5 % des habitants résidant dans une commune peu dense ou très peu dense contre seulement 35 % au niveau national<sup>3</sup>. La pression démographique et l'importance des résidences secondaires sont sources de tensions foncières, immobilières et de pressions sur les ressources naturelles. Le marché de l'immobilier est caractérisé par une hausse des prix dans les aires urbaines et sur le littoral provoquant un éloignement de la population aux revenus plus faibles en périphérie.

**Le dynamisme démographique régional est supérieur à celui observé au niveau national.** Il est essentiellement basé sur l'apport migratoire (jeunes adultes et jeunes retraités) plaçant la région au 3<sup>ème</sup> rang des régions les plus attractives. Néanmoins, la population de la région vieillit : en 2015, 11,3 % de la population a 75 ans ou plus contre 9,3 % en France métropolitaine, plaçant la Nouvelle-Aquitaine en tête des régions les plus âgées. Certaines zones rurales de l'est sont plus touchées avec des enjeux en termes de santé, de formation, de logement et de déplacements.

<sup>3</sup> Insee – RP 2013.



Selon les prévisions tendanciennes\*, la **population régionale serait de 6,9 millions d'habitants en 2050** soit un gain d'un million d'habitants supplémentaires par rapport à 2013. La croissance démographique serait impulsée par un excédent migratoire tandis que le solde naturel devrait être négatif. Si l'ensemble des départements gagneraient de la population, la dynamique régionale concernerait essentiellement les quatre départementaux littoraux et la Vienne. D'autre part, **la région devrait comptabiliser 900 000 séniors en plus** avec une part de 31 % de personnes âgées de 65 ans ou plus contre 21 % en 2013 en raison de la hausse de l'espérance de vie et des migrations résidentielles. Ces projections soulignent également l'enjeu d'une réponse qualitative aux besoins de logement ou de maintien dans leur logement des ménages âgés, notamment dans certains bassins de vie ruraux où la densité de services de proximité est faible.



\* A l'horizon 2050, 900 000 séniors de plus en Nouvelle-Aquitaine. Insee – Omphale. 2017.

**Le niveau de vie médian<sup>4</sup> des ménages est comparable à celui observé en France de province** et il est plus élevé au sein des grands pôles et de leurs couronnes tandis qu'il est plus faible dans les espaces hors de l'influence des villes. Trois départements sont au-dessus de la médiane régionale (Gironde, Pyrénées Atlantiques, Landes) ; à l'opposé la Creuse, le Lot-et-Garonne et la Dordogne font partie des six départements français dont le niveau de vie médian des ménages est le plus bas. Les ménages sont dans l'ensemble moins confrontés à la pauvreté avec un taux de 13,6 % contre 14,7 % pour la France métropolitaine en 2014. Il existe cependant des disparités territoriales avec une façade ouest moins impactée à l'inverse du nord de la Haute-Vienne, de la Charente limousine et de la Creuse plus affectés. Dans l'ensemble, les villes-centres des pôles urbains et les espaces éloignés des villes sont les plus touchés par la pauvreté.

**La région comptabilise plus de 2,3 millions d'emplois (salariés et non-salariés) soit 8,8 % des emplois de la France métropolitaine, la situant au 3<sup>ème</sup> rang national en termes d'effectifs.** Près de la moitié des emplois sont localisés dans les départements côtiers avec une forte polarisation dans le département de la Gironde et sur la métropole bordelaise. La Nouvelle-Aquitaine crée proportionnellement plus d'emplois qu'au niveau national et le

<sup>4</sup> Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les uc sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est celui tel que la moitié des ménages a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.



nombre de demandeurs d'emploi y recule également plus rapidement, ce malgré la forte attractivité démographique de la région. En 2017, la part de la population active au chômage est de 8,4 % légèrement inférieure à la France métropolitaine, avec des disparités importantes selon les zones d'emploi. Certains bassins d'emploi sont confrontés à la problématique de recrutement : 49 % des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs néo-aquitains. Les territoires touchés par ces difficultés concernent aussi bien les grands bassins urbains tels que Limoges, La Rochelle ou Bordeaux, des bassins de taille intermédiaire (Brive, Périgueux nord est Dordogne) que des petits bassins ruraux (Thouars, Bressuire). Par ailleurs, le nombre important de départs à la retraite en 2020 aura des impacts variables en fonction des spécialités et nécessitera une montée en qualification dans certains métiers pour anticiper les besoins et préparer les compétences de demain.

**Avec un PIB de 164 milliards d'euros en 2015, la Nouvelle-Aquitaine se positionne comme la 3<sup>ème</sup> puissance économique régionale.** Elle s'appuie sur un tissu dynamique de TPE et de PME bien réparties sur le territoire et sur un appareil industriel diversifié, performant et innovant avec des filières d'excellence telles que l'aéronautique-spatial, l'agro-alimentaire, le bois-papier, la chimie, les équipements électriques, la céramique, le cuir.... Des filières à forte valeur ajoutée émergent et se structurent comme le numérique, le laser, la robotique, la silver économie, l'e-santé ou encore les énergies renouvelables. Le tissu économique régional est composé majoritairement de petites entreprises avec des établissements employeurs répartis sur l'ensemble du territoire. **La région connaît un dynamisme de création d'entreprises** avec un taux de création de +8,1 % en 2017<sup>5</sup> et se place ainsi au 3<sup>ème</sup> rang au niveau national. Le nombre de défaillances d'entreprises est le plus faible depuis dix ans. Cependant, le vieillissement des chefs d'entreprises (38 % ont 50 ans ou plus contre 36 % au plan national<sup>6</sup>) est une problématique de fond pour la pérennité du tissu économique régional : la transmission-reprise des TPE est un enjeu majeur de conservation des compétences et des emplois en région.

**L'écosystème régional de recherche et d'innovation connaît une montée en puissance scientifique et technologique.** En 2016, 11 pôles de compétitivité et 70 clusters, vecteurs d'innovation dans les entreprises, sont présents sur le territoire. Le système territorial d'innovation centré sur Bordeaux (tête de réseau) s'appuie sur les autres pôles d'enseignement supérieur (Pau, Limoges, Poitiers...). La région occupe le 4<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines (hors Ile-de-France) en 2013 pour les dépenses de R&D. Forte d'une offre de formation de qualité présente sur l'ensemble du territoire, la région bénéficie d'une élévation du niveau de qualification de la population. Le nombre croissant d'étudiants et leur réussite aux diplômes illustrent l'attractivité et la qualité de l'enseignement supérieur dans les établissements régionaux d'enseignement supérieur. En forte progression, l'offre de formation en ingénierie doit encore être amplifiée.

**Des activités majeures pour le développement régional sont menacées par des dérèglements climatiques déjà sensibles et amenés à s'amplifier.** L'économie régionale se caractérise par une forte spécificité agricole : elle est la 1<sup>ère</sup> région agricole de France par la valeur ajoutée et par la surface avec 15 % de la Surface Agricole Utile (SAU) nationale. Sa production diversifiée tend vers le durable et la qualité. L'agriculture biologique se développe fortement depuis plusieurs années et la région<sup>7</sup> dispose de tous les atouts nécessaires au développement des circuits courts, circuits de proximité et filières locales alimentaires : 17 % des exploitations agricoles commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts (moyenne nationale 15 %) avec des réciprocitys alimentaires ville-campagne en développement. L'agriculture régionale devra faire face dans les années à venir à la baisse du nombre des exploitations, au vieillissement de ses exploitants ainsi qu'au dérèglement climatique qui impactera en particulier les grandes cultures, les activités d'élevage : changement de modes culturels, problématique de la gestion de la ressource en eau, élévation des températures, dégradation de la qualité des sols et modification de la biodiversité associée aux écosystèmes agricoles.

<sup>5</sup> Bilan économique 2017. Insee Conjoncture Nouvelle-Aquitaine. 2018.

<sup>6</sup> Une nouvelle dynamique pour les entreprises de la Nouvelle-Aquitaine. CCI Nouvelle-Aquitaine. 2016

<sup>7</sup> Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine 2018-2020.

Feuille de route régionale. Région Nouvelle-Aquitaine.





La filière bois joue également un rôle essentiel pour l'économie régionale et locale : elle place la région au 1<sup>er</sup> rang des régions françaises pour la production et la transformation, emploie 60 000 personnes et réalise 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Impactée également par une modification du climat (sécheresse, tempêtes, incendies...), elle devra mettre en place différentes stratégies sylvicoles avec des actions d'adaptation et d'atténuation.

D'autre part, la région bénéficie d'une filière touristique attractive de par la richesse et la diversité de son patrimoine naturel et culturel avec des sites touristiques bien répartis sur l'ensemble du territoire, des offres d'activités diversifiées et des hébergements de qualité (la Nouvelle-Aquitaine se positionne en tête des régions avec 82 hébergements certifiés Ecolabel Européen). La fréquentation touristique croît de 2,8 % en 2017<sup>8</sup> avec plus de 40 millions de nuitées représentant 12 % de la fréquentation nationale et positionne la Nouvelle-Aquitaine parmi les régions les plus attractives au 3<sup>ème</sup> rang national derrière l'Île de France et l'Occitanie.

Néanmoins, le tourisme régional montre quelques fragilités : certains territoires notamment littoraux et montagneux sont marqués par la saisonnalité et une vulnérabilité liée aux effets du changement climatique (îlots urbains de chaleur, érosion littorale, diminution de l'enneigement, usages de l'eau, sécheresse estivale, surcroît de population...) avec un impact futur sur l'activité du secteur.

## LES ENJEUX

- Développement d'un nouveau modèle agricole basé sur une agriculture d'innovation
- Préservation des savoir-faire industriels présents dans les territoires, amélioration des performances industrielles face aux transitions (numérique, énergétique...)
- Réduction des inégalités d'accès à l'emploi
- Développement de l'innovation et de la recherche
- Amplification du rayonnement et de l'attractivité scientifique régionale
- Anticipation des conséquences du vieillissement de la population
- Adaptation des filières au changement climatique

<sup>8</sup> Bilan économique 2017. Insee Conjoncture Nouvelle-Aquitaine. 2018.



2

## Un maillage dense d'infrastructures de transport qui irriguent le territoire et facilitent les échanges avec l'extérieur

21

11 aéroports

4 ports de commerce

1 449 km d'autoroutes

1 370 km de routes nationales

3 410 km de voies ferrées dont  
300 km de LGV



Un réseau ferroviaire étendu qui nécessite remise en état et modernisation, en priorité des « petites » lignes

L'ouverture de la LGV SEA en juillet 2017, qui a mis Bordeaux à deux heures de Paris, est un succès

Des situations d'enclavement territorial, en particulier dans le cas de Limoges

Une métropole congestionnée

Une dépendance forte à la voiture malgré un paysage des mobilités en pleine évolution et des modes de déplacements alternatifs en essor

Un accès au numérique en progression sur le territoire

**La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un maillage dense d'infrastructures de transport :** 11 aéroports, 4 ports de commerce, un réseau routier et ferroviaire conséquent (1 449 km d'autoroutes / 1 370 km de routes nationales ; 3 410 km de voies ferrées dont environ 300 km de LGV). Son réseau autoroutier et routier assure les liaisons entre les agglomérations et les principales villes du territoire ou les régions voisines. Située à la charnière entre Paris – l'Europe du Nord et la Péninsule Ibérique, la Nouvelle-Aquitaine est traversée par deux axes routiers nord-sud : la N10/A10/A63 passant par Poitiers, Bordeaux et Bayonne en direction de Madrid et desservant la façade Atlantique, l'A20 passant par Limoges et Toulouse en direction de Barcelone. Deux axes majeurs desservent également l'est au départ de Bordeaux vers Clermont-Ferrand et Lyon (A89) et vers Toulouse (A62), complétés au sud par un axe Bayonne – Toulouse (A64). Malgré la densité des réseaux de transports, la région est marquée par des disparités territoriales d'accessibilité avec un défaut d'axes et de services de communication notamment dans le sens est-ouest : absence de lien ferré et infrastructures routières insuffisantes dans la partie nord de la région. Certains territoires sont dans une situation d'enclavement comme Limoges et la Creuse à l'est, la pointe du Médoc, les Pyrénées Béarnaises, le sud de la Charente et le nord Deux-Sèvres, où l'enjeu territorial repose sur un maintien et une amélioration de la qualité de l'offre (RN 141 et RN 147 en desserte de Limoges en particulier) et un développement de services complémentaires au maillage existant. Certaines infrastructures routières sont dégradées (charges de trafic importantes, problématiques d'usure et de sécurité...) : 72 % du réseau nécessiterait des interventions immédiates d'entretien (3 points de plus que la moyenne nationale).

**Le trafic ferroviaire régional est en progression** porté notamment par le dynamisme de la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux (19,3 millions de voyageurs un an après sa mise en service en juillet 2017) et sa jonction avec l'offre TER. Les infrastructures et les équipements ferroviaires sont néanmoins vieillissants sur le territoire: une majorité de lignes affichent un niveau de vétusté impactant aussi bien le transport de marchandises que de voyageurs et limitant les évolutions possibles de l'offre de mobilité. Toutes lignes confondues le besoin d'investissement sur les dix prochaines années pour maintenir la performance du réseau s'élève à 3 milliards d'€.

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) d'extension du réseau à grande vitesse de Bordeaux à Toulouse et à l'Espagne permettra de compléter le maillage européen, améliorant ainsi l'accessibilité et l'attractivité des territoires du sud de la région.

**Sur la façade Sud-Atlantique, les grands ports maritimes de La Rochelle et Bordeaux constituent des portes d'entrée pour les grands flux internationaux.** Avec une activité des ports de commerce représentant 6,4 % de l'activité nationale, ils sont des vecteurs de développement du territoire et une alternative au transport routier : ils constituent un atout à conforter, en préservant et en renforçant leur compétitivité et leur dynamique multimodale.





**Le trafic aérien régional de passagers (plus de 9 millions de voyageurs en 2017, dont les 2/3 via l'aéroport de Bordeaux) affiche une croissance de 6 % par rapport à 2016 et un doublement du trafic en 10 ans.** Les aéroports régionaux sont particulièrement marqués par le trafic international (41 % des passagers) en progression de 12 % avec une exploitation des lignes low cost. Ces liaisons aériennes jouent un rôle de désenclavement et d'accessibilité face à l'absence de liaisons ferroviaires à grande vitesse dans certains territoires, à Limoges en particulier.

**Dans le contexte de changement climatique, la question de l'évolution de la mobilité se pose à toutes les échelles du territoire régional.** Autour des principaux pôles urbains concentrateurs d'emplois, les flux migratoires sont intenses. Deux actifs néo-aquitains sur trois travaillent dans une autre commune que celle de résidence et se déplacent à 81,4 % en voiture. Le mode routier demeure pour le transport de marchandises et les déplacements des néo-aquitains le principal vecteur de mobilité. La région subit des flux de transits routiers intenses sur les grands axes notamment nord-sud avec pour conséquence des problématiques de congestion (métropole bordelaise et conurbation basque), de pollution sonore et atmosphérique dans un contexte de part modale très faible du fret ferroviaire (2,3 %). La part d'utilisation des transports en commun dans les déplacements pendulaires reste encore trop anecdotique avec un taux de 5,3 % (7,8 % France métropolitaine). Au-delà des transports collectifs et afin d'inverser la tendance de l'usage dominant de la voiture, des mobilités alternatives (partagées ou actives) sont développées : vélo libre-service (nombreux réseaux cyclables à vocation mixte), marche, covoiturage, auto-partage, « glisse urbaine »... Bien qu'encore minoritaires dans les usages, des plateformes de services de mobilités alternatives se mettent en place sur le territoire notamment dans les zones rurales ou en direction des publics fragiles.

**Afin de répondre à ces nouvelles mobilités, les infrastructures et les services numériques sont indispensables à l'attractivité des territoires et à l'exercice des solidarités territoriales.** L'aménagement numérique régional est encore globalement insuffisant notamment dans les territoires les moins densément peuplés : 40 % seulement des logements et locaux sont éligibles au Très Haut Débit (THD) en 2016 (51 % en France). En lien avec l'action des collectivités et de leurs syndicats mixtes numériques réunis dans la société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD, la fracture numérique régionale est en cours de résorption avec un taux d'éligibilité des locaux au THD en augmentation de 3,2 points en 2016. En termes de téléphonie mobile, le territoire est couvert quasi totalement par la 3G, mais la couverture 4G demeure inférieure à la moyenne nationale pour tous les départements hormis la Gironde, avec une plus forte concentration sur les zones touristiques.

**L'implantation et l'organisation des fonctions logistiques constituent également un enjeu pour favoriser le report modal et réduire les émissions de gaz à effet de serre,** dans un contexte où 90% des marchandises transitent encore par la route et où les sites logistiques sont quasi exclusivement implantés à proximité des axes routiers (autoroutes, routes nationales). En outre, près de la moitié des entrepôts ont été réalisés au cours des 10 dernières années et les professionnels estiment que 80 000 m<sup>2</sup> supplémentaires doivent être produits chaque année, mobilisant 15 à 20 hectares : il existe un enjeu de réduction des impacts environnementaux et de la consommation d'espaces/artificialisation des sols liés à ces perspectives de développement.

## LES ENJEUX

- Développement du maillage du territoire par un réseau d'infrastructures performant et ambitieux
- Poursuite de la LGV vers l'Espagne et Toulouse et diffusion de ses effets dans les territoires
- Modernisation, maintien et développement du réseau ferroviaire en particulier TER
- Optimisation et maillage de l'offre de services de transports au profit des habitants et des entreprises
- Report modal du transport de marchandises de la route vers le fer et le maritime
- Développement des modes actifs de déplacement et des réseaux dédiés
- Implantations et organisations des fonctions logistiques favorisant le report modal
- Pleine utilisation des nouvelles technologies numériques : coordination des offres de transports, développement de l'intermodalité, optimisation des moyens, mise en commun du transport individuel (autopartage, covoiturage)
- Accélération de la couverture territoriale en THD

**3**

## Une armature de villes et de bourgs garante de l'accès aux services et barrage à la déprise territoriale

23

**7** agglomérations  
de + de **100 000** habitants

**25** « grandes » aires urbaines  
=> **70 %** de la population  
régionale

**8<sup>ème</sup>** région de province en  
temps d'accès médian aux  
services

**175** Maisons de Santé  
Pluridisciplinaires

**212** tiers-lieux



La région est maillée de villes et de bourgs répartis sur l'ensemble de son territoire

Elle est bien pourvue en équipements et services avec néanmoins des disparités territoriales d'accès

Certaines centralités, points privilégiés d'accès aux services, apparaissent fragilisées dans leur rôle de structuration des territoires

**La Nouvelle-Aquitaine est forte d'une armature urbaine qui maille et irrigue les territoires.** Cette armature est marquée en premier lieu par la métropole bordelaise, à fort rayonnement régional, surtout dans le centre de la région. Six autres agglomérations de plus de 100 000 habitants se distinguent, localisées de manière concentrique autour de la métropole : Bayonne et Pau pour la partie sud de la région, Limoges, Poitiers, La Rochelle et Angoulême pour sa partie nord. D'une manière générale, les pôles urbains de la région structurent l'espace et sont caractérisés par une forte concentration de population, d'emplois, d'équipements et de services. Pour preuve de cette polarisation, les 25 « grandes aires urbaines »<sup>9</sup> que compte la région regroupent 70 % de sa population (20 % pour la seule métropole bordelaise) et plus de 7 emplois sur 10. Les aires urbaines de Bordeaux, Poitiers et Limoges s'étendent sur une grande partie de leur département d'implantation. Cette organisation territoriale est complétée par un maillage de moyens et petits pôles, assez denses en particulier en Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques. Ils sont des points clés pour l'accès de la population aux services de proximité et pour la lutte contre la déprise territoriale.

**La région offre un bon niveau d'équipements et de services d'usage courant** et les zones de faible densité ne sont pas nécessairement les moins bien pourvues. La Nouvelle-Aquitaine est la 8<sup>ème</sup> région de province pour le temps d'accès médian à ce type de services, avec une moyenne de 19 minutes en voiture. L'accessibilité à ces services, liée à la densité de population, est plus ou moins effective selon les types d'espaces. Des disparités territoriales existent : certaines zones sont situées à 25 minutes (dans une partie des Pyrénées ; au nord de Mont-de-Marsan ; au nord de Limoges et dans le Limousin). Les temps d'accès sont plus faibles dans les bassins de vie des grandes agglomérations et plus élevés dans ceux des zones montagneuses et à la périphérie des départements. Les territoires ruraux, plus ou moins enclavés, et certains espaces périurbains isolés font également face à des difficultés d'accès.

<sup>9</sup> Concept utilisé par l'Insee pour regrouper les agglomérations principales et leurs aires d'influence.



**Le taux d'équipement en établissements de santé est supérieur à la moyenne nationale** mais des inégalités de répartition de l'offre de soins sont observées avec une concentration autour des villes côtières et touristiques. L'accès à la médecine généraliste est plutôt homogène sur le territoire avec des exceptions pour quelques territoires ruraux (Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne, Charente, Creuse). La présence de 175 Maisons de Santé Pluridisciplinaires améliore cette accessibilité et permet une offre en termes de soins plus spécialisés. L'offre de santé régionale s'oriente de plus en plus vers le numérique et la mutualisation (e-santé, télémédecine, plateforme de mutualisation, living-lab...) pour lutter contre la déprise médicale, faire face au vieillissement des professionnels de santé (1/3 des médecins généralistes néo-aquitains ont plus de 60 ans) et développer une dynamique industrielle innovante déjà existante.

**Les établissements d'enseignement et de formation sont implantés sur l'ensemble du territoire.** Leur concentration dans les pôles urbains et un effet de métropolisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est à souligner. Dans les territoires ruraux, l'offre de formation est bien présente, adaptée au contexte territorial. Malgré tout, l'offre de proximité, moins diversifiée qu'en milieu urbain, influence de fait les parcours des jeunes, dont l'orientation et le parcours de formation sont déjà impactés par le niveau de diplôme et le milieu social des parents. La région bénéficie d'une élévation du niveau de formation de sa population, comparable à celle observée au niveau national.

**Le territoire se singularise également par une offre d'espaces publics numériques importante** et par un maillage dense de 212 tiers-lieux, en progression dans les zones rurales. Véritables « outils » de revitalisation rurale, ils permettent de répondre aux enjeux d'attractivité et d'innovation de ces territoires. On constate ainsi l'émergence de territoires dits « intelligents », qui favorisent le déploiement de solutions et de services numériques permettant de réduire la fracture territoriale avec les grandes agglomérations et de créer un trait d'union rural-urbain.

**L'accessibilité régionale aux services et aux équipements est fragilisée par le processus de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs.** La vacance résidentielle et commerciale y est importante, en particulier à l'est de la région dans les intercommunalités à dominante rurale au sein desquelles le recul démographique est sensible. La vacance résidentielle, légèrement supérieure à la moyenne nationale, connaît un accroissement significatif causé par une offre de logements parfois inadaptée aux besoins et un parc vétuste, en particulier sur le plan énergétique. Bien que l'habitat collectif soit en progression (+9 % en 2017), la maison individuelle reste le mode dominant de la construction (71 %) et provoque un « desserrement » urbain (habitat/activités). D'autre part, avec un taux de logement social nettement inférieur à la moyenne nationale (11 % contre 17 %) la région présente des contrastes territoriaux avec un taux plus élevé en milieu urbain (pôles urbains et périphéries) qu'en milieu rural. La dévitalisation commerciale des centres-bourgs et centres-villes est quant à elle en partie due à des développements commerciaux en périphérie disproportionnés à la zone de chalandise.

## LES ENJEUX

- Réduction des inégalités d'accès aux services d'usage courant et revitalisation des pôles en déprise, des centres-bourgs et des centres-villes
- Maintien de la qualité de l'appareil de formation initiale et investissement dans la formation continue sur l'ensemble du territoire
- Amélioration de l'accès aux soins sur tous les territoires, notamment par le développement de l'e-santé
- Renforcement de la coordination des acteurs et de l'offre de soins dans les territoires identifiés en déprise médicale
- Amélioration de la cohésion numérique des territoires : Tiers-Lieux
- Diminution du taux de vacance commerciale et maîtrise des développements périphériques
- Maîtrise de l'étalement urbain
- Développement d'une offre de logement adaptée aux besoins de la population et augmentation de l'offre de logement social



4

## Un patrimoine naturel riche et divers, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique

25

**60 %** du territoire en espace agricole

**2<sup>ème</sup>** région pour les espèces animales ou végétales endémiques

**2,8 millions** d'hectares massif forestier le + important de France

**74 000 km** de cours d'eau



Un patrimoine naturel d'une grande richesse mais soumis aux pressions anthropiques et aux dérèglements climatiques

Une trame verte et bleue fragilisée par une consommation importante d'espaces et par une fragmentation des continuités

Un littoral de 973 km, source de richesse environnementale et économique, exposé au changement climatique

Des cours d'eau denses, diversifiés et d'un intérêt écologique majeur, confrontés à de fortes tensions (usages, qualité)

Un rythme soutenu de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

**La diversité paysagère et écologique régionale est à l'origine d'une grande richesse faunistique, floristique (2<sup>ème</sup> région pour les espèces animales ou végétales endémiques) et d'une biodiversité remarquable.** Les nombreux inventaires et outils de protection contractuelle ou réglementaire témoignent de cette richesse mais aussi d'une biodiversité fragilisée face aux pressions humaines et au dérèglement climatique. La région est caractérisée par des paysages singuliers marqués par la présence importante de l'eau (façade atlantique, estuaires, rivières, zones humides...), de milieux naturels ou semi-naturels (forêt, bocages, plaines agricoles...) et de contreforts montagneux (Massif Central, Pyrénées). Elle constitue l'un des axes majeurs de migration de l'avifaune en Europe. Les espaces agricoles (cultures permanentes, terres arables, zones agricoles hétérogènes et prairies) occupent 60 % du territoire.

**Avec plus de 2,8 millions d'hectares, la région dispose du massif forestier le plus important de France** occupant 1/3 du territoire et 17 % de la superficie boisée nationale. Le Massif landais est la 1<sup>re</sup> forêt cultivée, sous label PEFC, d'Europe. La forêt est un enjeu environnemental majeur pour la région car elle joue un rôle de stockage du carbone et de limitation de l'effet de serre (au même titre que les prairies permanentes), ainsi que de réservoir de biodiversité. Néanmoins, le milieu forestier est soumis à diverses pressions et menaces : une fragmentation par les infrastructures linéaires de transports, les modes de gestion et les pratiques sylvicoles, le développement urbain, les risques phytosanitaires, d'incendie et de tempêtes.

**Le patrimoine naturel de la Nouvelle-Aquitaine se caractérise également par la présence de deux espaces spécifiques que sont la montagne, les Pyrénées et le Massif Central, et le littoral.** Ces espaces remarquables sur les plans écologiques et paysagers, se caractérisent par une mosaïque de milieux influencés par la géographie et le climat mais aussi entretenus par l'homme, ainsi que par un fort endémisme animal et végétal constituant des réservoirs importants de biodiversité.





Le milieu montagnard pyrénéen assure un réseau écologique fonctionnel mais certaines vallées apparaissent fragmentées à cause du tissu urbain et des infrastructures de transport. Il en est de même pour la montagne limousine dont les espaces sont peu fragmentés mais où des pressions anthropiques s'opèrent également sur certains secteurs, sources de perturbation pour les espèces et de dégradation pour la flore. Constitué d'une grande diversité de milieux formant un ensemble de grande valeur paysagère, le littoral présente de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il reste fragile face aux aléas climatiques, à la fréquentation touristique, à la pression démographique et aux pollutions. Il est fortement exposé au changement climatique et aux risques naturels dont les deux principaux aléas sont la submersion marine et l'érosion côtière. Le recul du trait de côte est une des conséquences constatées sur la côte aquitaine avec un recul côtier moyen en Gironde et dans les Landes de l'ordre de 0,5 à 1,5 m/an.

**De par sa géomorphologie, la région possède un réseau hydrographique dense** avec 74 000 km de cours d'eau et des ressources en eaux souterraines abondantes, complété par des milieux humides (marais, estuaires...) abritant une grande diversité de biodiversité aquatique. Les principaux fleuves de la région et leurs annexes hydrauliques sont des axes majeurs pour les poissons migrateurs. Les ressources en eaux sont fortement sollicitées et certains territoires sont confrontés à de fortes tensions : 75 % du territoire (bande nord-sud) est en insuffisance chronique de ressources en eau avec de forts prélèvements issus de l'agriculture (47 %) et de la production d'eau potable (39 %). Les périodes estivales entraînent également des épisodes de tension entre les différents usages. La ressource est soumise à une problématique hydroclimatique avec des tensions concernant la disponibilité des eaux superficielles et souterraines impactées par une élévation des températures (eau, air) et une croissance d'événements extrêmes (allongement des périodes d'étiages)<sup>10</sup>. En parallèle, la région voit l'état de ses rivières et la qualité de ses eaux se détériorer, en particulier dans le nord-ouest. Plus de la moitié des cours d'eau est dégradée, 1/3 des eaux souterraines sont polluées (concentrations en nitrates et pesticides) et 15 % de ces masses d'eaux sont en déséquilibre quantitatif. La qualité des eaux côtières est dans l'ensemble satisfaisante, à l'exception des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...).

**La Nouvelle-Aquitaine a connu au cours de la dernière décennie un phénomène d'augmentation des secteurs urbanisés néanmoins le rythme de la consommation foncière a ralenti d'environ 40% entre 2011-2016 et 2016-2021** (-30% hors projets structurants mutualisés). Alors que les espaces naturels, agricoles et forestiers reculent entre 2011 et 2021, les surfaces urbanisées progressent, à hauteur d'environ 0,60% par an, soit près de 41 200 hectares urbanisés supplémentaires en Nouvelle-Aquitaine en 10 ans. La consommation d'espaces à vocation résidentielle, c'est-à-dire dévolus à l'habitat, représente 53% du total. Elle est fortement corrélée à la dynamique démographique (évolution des ménages). La maison individuelle reste le modèle dominant souvent synonyme de mitage et d'étalement urbain. La région se distingue aussi par l'importance de son parc de résidences secondaires qui participe également à l'urbanisation du territoire. Les surfaces urbanisées croissent sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, toutefois, les dynamiques de consommation d'espaces ont globalement été plus fortes autour de la métropole bordelaise et sur le littoral et de moindre intensité à l'est de la région. La pression exercée sur les espaces naturels, agricoles et forestiers a un impact direct sur les capacités à atténuer le changement climatique et à anticiper les aléas accrus par ce dernier (inondations, îlots de chaleur, etc.).

<sup>10</sup> AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Editions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018.



**La richesse écologique et la fonctionnalité des milieux naturels sont menacées par de fortes contraintes et pressions.** La destruction des habitats et des espèces, l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats naturels constituent l'un des premiers facteurs d'érosion de la biodiversité remarquable et ordinaire. Il s'agit notamment des conséquences directes du développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport, de changements de pratiques ou d'usages des sols. D'autres menaces pèsent également sur la biodiversité : pollutions, surexploitations des ressources, risques naturels, présence d'espèces exotiques envahissantes, changement climatique. Selon le constat dressé par le comité scientifique régional Ecobiose, « ***l'ensemble de la biodiversité (oiseaux, insectes, pollinisateurs...), notamment dans les plaines agricoles intensives, est actuellement en déclin (...)*** ». Pour enrayer ce déclin, le développement d'une agriculture durable, essentiel pour la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, se poursuit en région. Les surfaces agricoles qui se sont lancées dans une reconversion en agriculture biologique ont augmenté de 37 % entre 2015 et 2017.

## LES ENJEUX

- Diminution de l'artificialisation des sols et des pressions exercées sur le foncier naturel, agricole et forestier
- Amélioration de la transparence écologique des infrastructures et des ouvrages
- Intégration de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes dans le développement territorial
- Limitation des pressions anthropiques et de leurs impacts sur les milieux littoraux
- Protection des milieux et continuités le long du littoral
- Préservation de la ressource en eau : limitation des usages, amélioration de la qualité
- Protection des populations et adaptation face aux risques naturels



5

## Une transition énergétique et écologique amorcée, qui doit être amplifiée

28

**1<sup>ère</sup> région de France**  
productrice d'électricité  
photovoltaïque

**24 Territoires à Energie**  
**POSitive (TEPOS)**

**12 territoires impliqués dans**  
le « **Zéro Déchet Zéro**  
**Gaspillage (ZDZG)** »



Une baisse effective des gaz à effet de serre qui doit s'intensifier pour contribuer à atteindre les objectifs nationaux fixés en 2050

L'état environnemental de santé n'est pas homogène avec des territoires surexposés

La production d'énergie renouvelable est importante et en progression : hydroélectricité, photovoltaïque et méthanisation sont les filières les plus dynamiques

L'économie circulaire se développe pour viser à l'efficacité de l'utilisation des ressources

**Avec un scénario prévisionnel de réchauffement de 2°C en moyenne à l'horizon 2050, la région fait partie des territoires les plus concernés par le changement climatique** avec des conséquences majeures sur l'économie (agriculture, tourisme, viticulture...), la population (santé, habitat, îlots de chaleur...), les paysages (côtes, forêts, montagnes, estuaires...), l'environnement (air, eau...). Elle a anticipé les conséquences du réchauffement avec l'étude systémique du comité scientifique régional Acclimaterra<sup>11</sup>, composé de 21 chercheurs, qui a apporté les connaissances nécessaires à sa stratégie **d'adaptation au changement climatique**.

**En 2015, la consommation d'énergie finale régionale représente 10,6 % de la consommation nationale** : les deux secteurs les plus consommateurs sont le bâtiment (40 %) et le transport (35 %), du fait d'un habitat diffus, de l'importance du transit de marchandises et de l'inégale performance énergétique des bâtiments. Plus importante qu'au niveau national, la consommation d'énergie finale régionale par habitant est néanmoins en diminution ces dernières années et se diversifie avec le développement des ressources renouvelables locales et l'existence d'un important tissu d'entreprises innovantes.

**Un ménage néo-aquitain sur quatre est concerné par la précarité énergétique** liée au logement avec un taux de 14,7 % en 2015 identique à la moyenne métropolitaine (14,7 %). De fortes disparités territoriales sont néanmoins observées en lien avec les différences climatiques : certains territoires ruraux sont plus impactés notamment dans l'est (climat rigoureux) alors que les grands pôles urbains et les départements de la façade sont les moins touchés. Le type de logement ainsi que sa date de construction influent sur ce taux de précarité : la performance énergétique de l'habitat régional est inégale en raison d'un parc immobilier ancien et énergivore, avec une ligne de fracture nord-ouest/sud-est. D'autre part, la population est confrontée à une vulnérabilité énergétique due aux déplacements avec un taux de 13,8 % supérieur au taux métropolitain (10,6 %) lié à l'importance des distances parcourues. Certains départements apparaissent plus touchés : les Landes, la Corrèze, la Dordogne et la Creuse. Enfin, 3,5 % des ménages néo-aquitains subissent une double vulnérabilité énergétique (logement + déplacement) du fait de revenus faibles voire très faibles.

<sup>11</sup> AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Editions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018.





**La production d'énergie renouvelable est en progression depuis dix ans** et représente en 2015 20 % de la consommation finale régionale (pour une moyenne nationale de 14,9 %), ce qui fait de la Nouvelle-Aquitaine une des 1<sup>ères</sup> régions françaises. L'objectif national de 23 % (part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale) à l'horizon 2020 est ainsi en passe d'être atteint. Dans la production énergétique renouvelable, les filières thermiques sont majoritaires (68 %) loin devant les filières électriques (21%) et les biocarburants (11%).

Les filières électriques poursuivent leur progression : l'hydroélectricité est la 1<sup>ère</sup> énergie renouvelable électrique de la région en production (3 082 GWh soit 9 % de la production en 2015) et la 2<sup>nde</sup> en puissance électrique raccordée. Elle est relativement stable depuis plusieurs décennies (variation selon les niveaux de pluviométrie) et domine dans quatre départements (Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne et Pyrénées Atlantiques). La région accueille 26 % du parc solaire national sur son territoire (essentiellement le long du littoral) et se positionne au 1<sup>er</sup> rang des régions pour sa production photovoltaïque qui atteint 1 817 GWh en 2015, soit 5 % (le parc photovoltaïque de Cestas en Gironde est le plus grand d'Europe). Les capacités du parc éolien (localisé principalement en ex Poitou-Charentes) représentent 3 % de la production totale régionale et ont augmenté de près de 30 % entre 2016-2017.

Autout principal de la région en ressource renouvelable, la biomasse représente près de 77 % de la production énergétique renouvelable (27 575 GWh). La filière méthanisation (biogaz) est une filière stratégique et porteuse en raison de l'identité agricole et agroalimentaire régionale et constitue l'un des leviers pour aboutir à une économie « décarbonée », par la réduction du coût énergétique et par la gestion durable du volume de déchets.

D'autre part, de fortes potentialités régionales sont présentes également en matière d'énergies marines renouvelables (EMR) avec une façade Atlantique propice au développement des énergies éolienne, hydrolienne estuarienne et fluviale et houlomotrice. Ces technologies contribuent au développement d'une filière industrielle régionale.

**L'attractivité de la région se traduit par un accroissement des trafics de marchandises et des déplacements quotidiens intenses et étendus autour des pôles urbains.** Les émissions de gaz à effet de serre (GES) supérieures à la moyenne nationale sont dominées par les transports (39 %) et par l'agriculture (29 %). L'importance du secteur des transports a une origine historique, les trois ex régions ayant toujours été un lieu de passage de grands flux de marchandises. Les mobilités régionales sont aussi largement dominées par la voiture avec un taux d'équipement des ménages élevé (86,5 % contre 84,2 % France de province) au détriment des transports collectifs. L'étalement urbain provoque un allongement des migrations pendulaires, engendrant une problématique prégnante de congestion et de saturation routière (autour de la métropole bordelaise et des grandes agglomérations) et une pollution de l'air plus importante. Quant au poids du secteur agricole, celui-ci s'explique par des émissions non énergétiques (engrais) et par des émissions de méthane (élevage).

Forte d'un environnement touristique attractif, la région enregistre également une augmentation des flux de déplacements en période estivale qui laissent une empreinte carbone environnementale importante dans les territoires concernés. Il se produit une saturation importante des réseaux routiers d'accès aux zones touristiques avec pour corollaire des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Néanmoins le total de GES est en baisse depuis 2005, tendance qu'il convient de nuancer selon les émissions sectorielles : le transport et le bâtiment sont en nette hausse alors que les émissions issues de l'agriculture et de l'industrie diminuent.

**Depuis une dizaine d'années la région connaît une amélioration de la qualité de l'air<sup>12</sup>** avec une baisse de concentration des polluants atmosphériques. Plus de la moitié des émissions de particules fines produites sont provoquées par le trafic routier, le chauffage, les industries et sont localisées essentiellement sur cinq départements : Gironde, Charente-Maritime, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne. Ce constat positif est à nuancer puisque des seuils d'émission réglementaires sont dépassés régulièrement avec des écarts importants d'exposition à la pollution selon les espaces territoriaux. La région affiche un profil contrasté sur le plan de la santé environnementale avec des espaces marqués par une diversité d'exposition et/ou par des spécificités environnementales conduisant à des différences d'exposition de la population.

<sup>12</sup> « Bilan 2016 de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine ». Atmo Nouvelle-Aquitaine. 2017.



**La transition écologique régionale repose aussi sur un renforcement des actions en faveur de l'économie circulaire** qui touche à l'aménagement, à l'écologie industrielle et territoriale, à l'énergie, aux transports et aux déchets. La croissance économique et démographique régionale a un impact sur l'augmentation de la quantité de déchets des activités économiques et des ménages. Un néo-aquitain a généré 328 kg de déchets en 2021, un chiffre similaire à la moyenne nationale et qui tend à se stabiliser voire à diminuer. Des efforts importants restent encore à accomplir en termes de réduction et de valorisation des déchets pour atteindre les objectifs nationaux malgré la baisse de 5 % du tonnage des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) entre 2010 et 2015. La région obtient des résultats significatifs avec un taux de valorisation des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) de 58%. Les déchets d'activités économiques (DAE) déclarés sont valorisés à 70 %, mais la connaissance du devenir de ces déchets doit encore progresser. De même, la filière professionnelle de valorisation des biodéchets, encore peu présente sur le territoire, nécessite d'être amplifiée. Le parc d'installation de traitement des déchets est bien maillé au sein du territoire régional et le réseau de déchetteries offre une couverture plus élevée qu'en moyenne nationale. Les territoires néo-aquitains s'engagent également dans des stratégies de transition énergétique : 24 Territoires à Energie POSitive (TEPOS) participent à la démarche pour une croissance verte et 12 territoires sont impliqués dans celle du « Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) ».

## LES ENJEUX

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Diminution de la consommation énergétique et amélioration de l'efficacité énergétique
- Amélioration des performances énergétiques du parc résidentiel
- Développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique
- Réduction des inégalités environnementales de santé
- Renforcement des actions de prévention des ordures ménagères
- Réponse à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets et structuration de la filière
- Réduction de la production de déchets d'activité économique (dont BTP) par unité de valeur produite
- Amélioration du maillage des installations de traitement au plus près des lieux de production

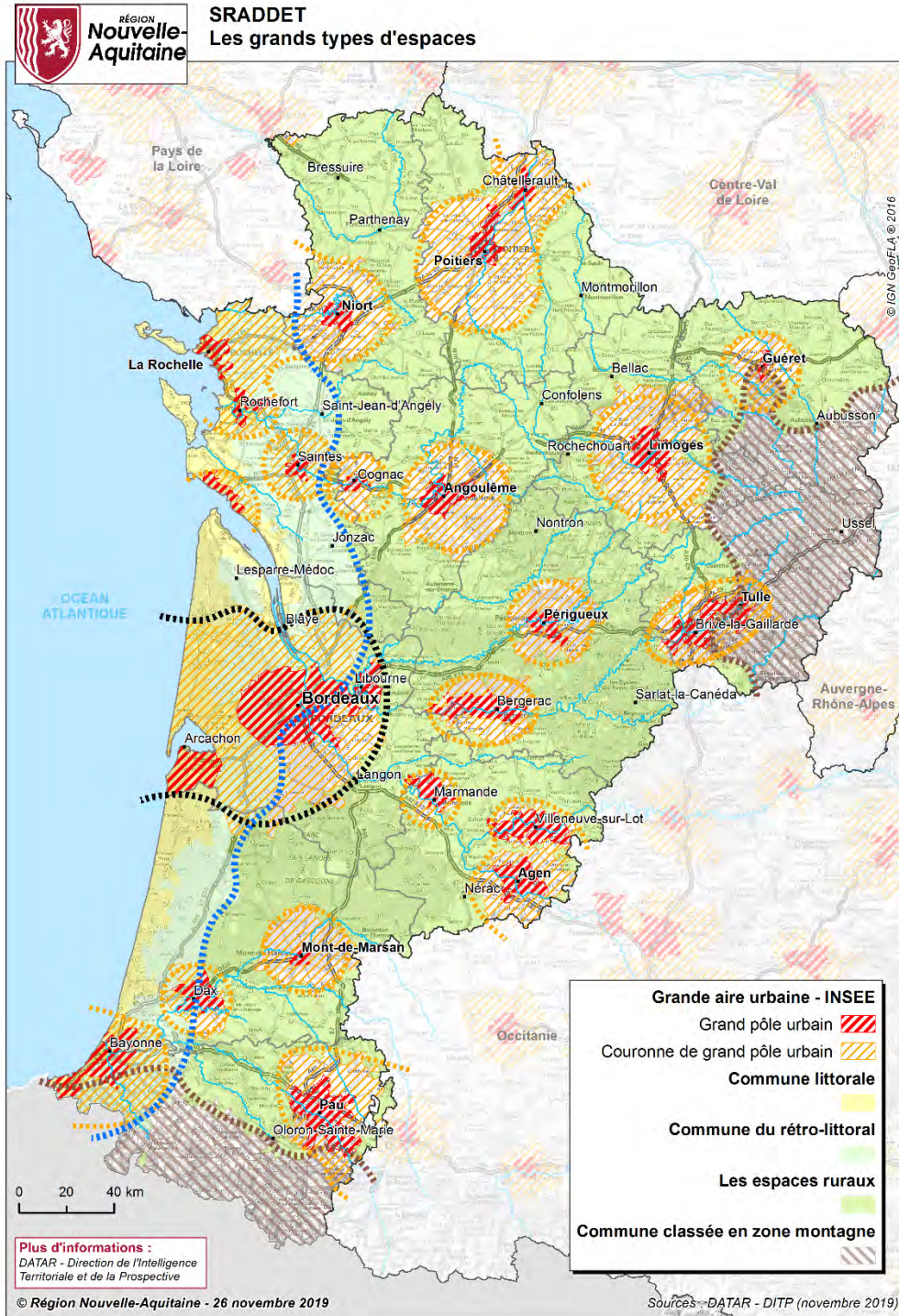


## 1.2 Cinq types d'espaces à enjeux

La synthèse de l'état des lieux a permis d'identifier les différents enjeux thématiques du SRADDET.

Une lecture plus « géographique » par types d'espaces vient la compléter. Elle n'est pas figée, et a vocation à être nuancée puisque ces grands types d'espaces peuvent se superposer, et que leurs franges sont en réalité floues. Ainsi, certains territoires sont à la fois urbains et littoraux, sous influence métropolitaine et pourtant ruraux, etc...

Aussi, les indispensables éléments de compréhension du territoire régional qui suivent ne peuvent prétendre à le résumer.





### Le littoral et le rétro-littoral :

La Nouvelle-Aquitaine est au centre de l'arc atlantique européen, et à ce titre elle bénéficie de 973 kilomètres de linéaire côtier. En grande partie sableuse, mais aussi rocheuse, la côte régionale est diverse, avec un bassin, des estuaires, des dunes, des marais, des îles et des lacs dans l'arrière-pays.

Cette grande richesse en fait un espace fortement convoité. Son attractivité, ressentie à plusieurs dizaines de kilomètres dans l'intérieur des terres, dessine un espace de transition qu'on qualifie de rétro-littoral (une distance au trait de côte de 30 km maximum a été retenue ici pour le définir).

**Ainsi, littoral et rétro-littoral partagent des enjeux similaires, qui sont ceux de la gestion de la forte dynamique en cours, sur le plan environnemental, économique, et social (en particulier le niveau d'équipement pour satisfaire tous les besoins et la conciliation des usages et activités), mais aussi ceux de l'anticipation et de l'adaptation aux effets des dérèglements climatiques, particulièrement sensibles sur le linéaire côtier Néo-Aquitain.**

### La montagne :

Deux grands ensembles montagneux d'envergure nationale voire européenne pénètrent dans le territoire régional, à savoir les Pyrénées, chaîne au relief très accentué, atteignant presque 3000 mètres d'altitude à la frontière espagnole, et le Massif Central, moins accidenté mais s'avancant profondément dans les terres Limousines, où il frôle les 1000 mètres d'altitude sur de vastes plateaux vallonnés.

444 communes Néo-Aquitaines sont classées par l'Etat en zone de montagne, un statut qui reconnaît les handicaps de ces espaces, en termes d'altitude, de forte pente, de rudesse du climat. La vie des 230 000 habitants des montagnes s'avère moins « commode » que celle des habitants des plaines, **les enjeux d'accessibilité par les transports, d'accès aux services, au numérique, de vulnérabilité énergétique et au changement climatique, y sont prégnants.**

Les territoires montagneux ne manquent pas pour autant d'activités et de perspectives de développement. Ils constituent de véritables châteaux d'eau et sont forts de leurs ressources sylvicoles ou encore de leur diversité paysagère façonnée par la relation homme-nature.

### L'aire métropolitaine :

Bordeaux constitue l'unique agglomération régionale intensément marquée par un processus de métropolisation, c'est-à-dire à la fois une concentration rapide de populations et d'activités diverses, mais aussi une visibilité internationale grâce à une forte inscription dans des secteurs économiques stratégiques que sont les services supérieurs aux entreprises, l'innovation et la recherche, la création culturelle. Bordeaux, principale plateforme aéroportuaire, ferroviaire, et 2<sup>ème</sup> port de la région, est la première porte d'entrée de la région.

L'aire métropolitaine Bordelaise constitue à ce titre un espace singulier en soi, d'autant plus que, avec plus d'un million d'habitants, elle pèse pour 1/5<sup>ème</sup> de la population régionale. Son rôle dans l'attractivité des territoires régionaux pose cependant question et sa forte polarisation la met face à plusieurs enjeux, **ceux de la congestion, de la vulnérabilité sociale, de la tension foncière et immobilière, de la qualité environnementale et sanitaire.**

### Les villes :

La Nouvelle-Aquitaine est un territoire peu densément peuplé mais ponctué de villes plus ou moins grandes, qui maillent l'espace de façon assez régulière. Près de la moitié des Néo-Aquitains (presque 3 millions de personnes) habitent dans les 24 grandes aires urbaines que compte la région hors Bordeaux. Chaque grande aire urbaine comporte à la fois une agglomération de plus de 10 000 emplois et une couronne de communes sous son influence, leurs habitants allant quotidiennement travailler dans la polarité centrale.

Les espaces urbains et périurbains occupent une place majeure dans le fonctionnement économique et social des territoires, et s'ils méritent une attention particulière c'est aussi parce qu'ils portent de nombreux enjeux : **consommation foncière et fragmentation des continuités écologiques, banalisation des paysages, présence de grandes inégalités sociales et de quartiers d'habitat dégradé, crise des centres-villes.**



### Les espaces ruraux :

Les ruralités ont remplacé le monde rural car en quelques dizaines d'années la limite entre villes et campagnes s'est estompée, la dépendance économique à l'agriculture s'est atténuée, la mobilité s'est généralisée, bref la ruralité s'est recomposée et diversifiée. Elle reste pourtant ancrée dans les représentations.

En effet, la notion de ruralité comme cadre de vie a encore du sens car la faible densité de population, l'importance des surfaces agricoles et naturelles et l'isolement relatif sont des réalités perceptibles par chacun.

**Dépendance à l'automobile, mitage et artificialisation des sols, sentiment de délaissement et incapacité pour les habitants à satisfaire certains besoins fondamentaux en un temps de déplacement « raisonnable », sont autant d'enjeux caractéristiques auxquels sont confrontés les territoires ruraux.**

Ces territoires, souvent en déprise démographique (surtout dans l'est de la région), sont pourtant riches de ressources naturelles, de savoir-faire, de patrimoine historique et culturel, ce qui leur offre des potentialités de développement.

Plus difficiles à définir que les autres grands types d'espaces, les ruralités sont présentes à divers niveaux dans une grande partie de la Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, malgré leur diversité (petites villes, bourgs, franges périurbaines ou encore communes peu peuplées et isolées), elles constituent un type d'espace à part entière.

## LES ENJEUX

- Un littoral et un rétro-littoral soutenables et résilients
- Des montagnes valorisées, préservées, et plus faciles à vivre
- Une métropole vivable et accessible, en réseau avec les territoires
- Des villes attractives et vertueuses, points d'équilibre de l'espace régional
- Des espaces ruraux inventifs et conscients de leurs atouts, permettant à chacun de bien vivre dans son territoire



## 2. QUELLE STRATEGIE D'AMENAGEMENT POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE ?

34

La synthèse de l'état des lieux offre un panorama de ce qu'est la Nouvelle-Aquitaine aujourd'hui : une région attractive, riche de sa diversité et en même temps, confrontée à des enjeux climatiques, sociaux et économiques majeurs et à la résorption de déséquilibres territoriaux en son sein.

La stratégie proposée pour répondre aux enjeux d'aménagement durable du territoire se doit d'être ambitieuse pour l'ensemble des territoires qui la composent.

### Rappel du cadre réglementaire

L'article R. 4251-2 modifié du CGCT dispose que : « Le rapport du schéma fait la synthèse de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région, identifie les enjeux dans les domaines de compétence du schéma, **expose la stratégie régionale** et fixe les objectifs qui en découlent. »

### 2.1 Les quatre défis à relever en matière d'aménagement durable

La synthèse de l'état des lieux dresse un portrait complexe et nuancé de la grande région, qui par sa taille et la diversité de ses composantes territoriales, rend l'exercice SRADDET à la fois difficile et indispensable.

La première difficulté réside dans la tentation de traiter les différentes thématiques du schéma de manière cloisonnée. Le second écueil étant de mettre bout à bout les enjeux d'aménagement de chaque territoire composant la région pour prétendre en faire un ensemble cohérent.

C'est pour éviter cela que le SRADDET repose sur une approche transversale des problématiques, et que les défis identifiés pour construire la stratégie ne sont ni thématiques, ni territorialisés, mais globaux.

Ils sont au nombre de quatre, indissociables les uns des autres, et découlant du constat posé :

#### L'équilibre des territoires

C'est l'atténuation de la ligne de fracture entre les territoires littoraux/métropolitains et les territoires de l'intérieur, entre les territoires ruraux et les territoires urbains qui est ici recherchée. En se gardant d'une approche simpliste car les réalités sont plus nuancées, il ne faut pas sous-estimer les ruptures qui existent entre des territoires qui accueillent de la population et ceux qui en perdent.

Aujourd'hui, 50% de la population régionale habite à moins de 60km de l'océan, et ce phénomène va s'accroître. La répartition de la population induit des conséquences en termes de qualité de vie, d'accès au travail, aux services, à la santé et d'impact sur l'environnement que le SRADDET peut anticiper et aider à corriger.

#### La cohésion régionale

La Nouvelle-Aquitaine est composée d'une pluralité d'identités et de terroirs qui en font sa richesse. Fusionnée depuis trois ans, elle entame une histoire commune.

En matière d'aménagement durable, le SRADDET nous offre la possibilité de « faire région » autour d'un projet partagé avec l'ensemble des acteurs. Cet enjeu de cohésion est essentiel pour affronter ensemble les changements auxquels est soumis le territoire régional, en insistant sur les coopérations entre territoires.





## La transition environnementale

La Nouvelle-Aquitaine est très fortement exposée aux conséquences du dérèglement climatique (travaux AcclimaTerra).

Ces bouleversements ont un coût écologique, économique et social élevé : érosion de la biodiversité, impact sur les productions agricoles et sylvicoles, augmentation des risques (inondations, incendies, sécheresse, tempêtes...), vulnérabilité croissante de la zone littorale, conflits d'usage autour de l'approvisionnement en eau, augmentation de la pollution et de ses effets sur notre santé, aggravation des déséquilibres entre territoires et des injustices sociales...

Le SRADDET, par son approche intégrée et par l'ambition qu'il porte, propose un cadre pour relever le défi de la transition environnementale.

Il pourra notamment s'appuyer sur la feuille de route Néoterra adoptée par la Région le 9 juillet 2019.

## L'équité et la cohésion sociale

L'aménagement du territoire contribue à corriger les inégalités sociales pour rendre plus forts l'unité entre les territoires composants cette grande région et les liens entre ses habitants, quel que soit leur lieu de vie ou leur origine sociale.

En développant les compétences pour répondre aux besoins des entreprises et en préparant les emplois de demain dans tous les territoires, en accompagnant l'innovation et les mutations agricoles, en facilitant les déplacements du quotidien, en revitalisant nos centres villes et bourgs et en soutenant le commerce de proximité, en déployant le haut débit, le SRADDET relève le défi de la lutte contre l'inégalité des chances.

### La transition environnementale

Inscrire nos modèles de production, de consommation et d'usage dans une logique plus vertueuse, porteuse de savoir-faire nouveaux et garante des ressources.

### L'équité et la cohésion sociales

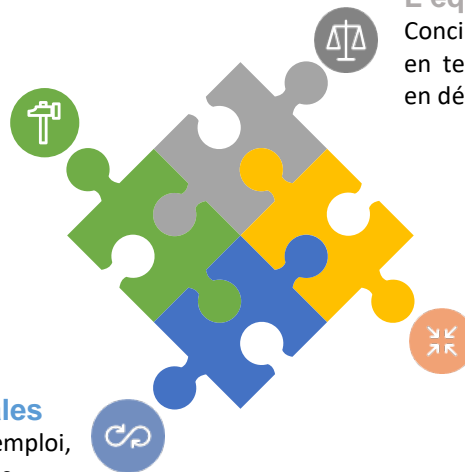
Assurer la qualité de vie, l'accès à l'emploi, à la mobilité et aux services pour tous

### L'équilibre des territoires

Concilier les usages des territoires en tension, relancer les territoires en déclin et faiblement attractifs

### La cohésion régionale

Assurer le passage d'une logique de concurrence territoriale à une logique d'intérêts communs





## 2.2 La Nouvelle- Aquitaine en transitions, une stratégie pour demain

Pour s'attaquer aux défis identifiés, la Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur la diversité des territoires qui la composent, ainsi que sur la créativité et l'énergie de celles et ceux qui y vivent, s'y déplacent, travaillent, étudient ou créent. La proximité et l'humain comme devise. A rebours des logiques centralisatrices, la Région opère un changement de paradigme structurant pour donner vie à l'ensemble de ses territoires.

Cette stratégie ne se limite évidemment pas à des vœux pieux. Concertée et co-construite, elle est le reflet des enjeux territoriaux multiples qui composent la Nouvelle-Aquitaine. En d'autres termes, il s'agit d'aménager et de développer le territoire selon les principes de la décentralisation et de l'équité enfin appliqués partout, pour que tiennent les promesses de la République.

Cette stratégie d'aménagement et de développement durables du territoire doit permettre à chacune et chacun de réaliser son plein potentiel. C'est pourquoi la Région et ses partenaires locaux sont autant attachés aux parcours de vie ; parce qu'à chaque étape l'action publique doit permettre de soutenir les projets, individuels et collectifs.

L'aménagement et le développement durables du territoire, c'est d'abord créer, maintenir et renforcer l'emploi sur tous les territoires. Faire des zones rurales des lieux de vie dynamiques passe avant tout par l'emploi et la réindustrialisation de notre économie. Des emplois qualifiés, pérennes, qui s'appuient sur des savoir-faire locaux spécifiques et reconnus, tant au niveau régional qu'au niveau national – voire international, dans certains cas.

C'est encore faciliter l'orientation et la formation tout au long de la vie, afin de permettre à toutes et tous de se réaliser et d'évoluer professionnellement sans obstacle géographique ou financier et aux entreprises des territoires de trouver une réponse à leurs besoins de recrutement.

L'aménagement et le développement durables du territoire, c'est faciliter la vie quotidienne des Néo-Aquitains en leur permettant de bénéficier de soins de qualité sur leur lieu de vie, de se loger dans de bonnes conditions, d'accéder aux services comme de se connecter au très haut débit. C'est également soutenir le développement d'offres de mobilité pour répondre aux besoins croissants de déplacement des Néo-Aquitains, dans un contexte de rythmes de vie de désormais désynchronisés et diversifiés, et leur garantir l'accès à des services de plus en plus spécialisés à l'échelle de tous les territoires de la Région.

C'est aussi accélérer la mise en œuvre d'une transition énergétique, agricole et écologique qui réponde dès à présent à l'urgence climatique et écologique à laquelle nous sommes confrontés. La ressource en eau en particulier, affectée par les dérèglements climatiques, doit être gérée durablement comme un bien commun, précieux et fragile. La Région et ses partenaires n'y parviendront qu'en œuvrant ensemble de manière ambitieuse, audacieuse et forte.

L'aménagement et le développement durables du territoire, enfin, contribuent à réinsuffler la vie à travers les territoires en réinvestissant et en connectant les lieux de vie en commun. En revitalisant nos centres-villes et centres-bourgs. En valorisant la notion de « village revisité ». En misant sur l'innovativité de toutes et tous pour joindre intelligence économique, utilité sociale et devoir de solidarité, notamment en zone rurale. En misant, plus que jamais, sur l'humain.

En somme, l'aménagement du territoire crée les conditions d'un véritable écosystème de confiance, d'innovation et de solidarité, au plus près des territoires. C'est cette ambition qui structure la stratégie de la Région, qu'on retrouve dans les grandes orientations et les objectifs du SRADET, conformément à la loi.





## Quatre priorités stratégiques structurent la politique régionale d'aménagement du territoire :

- Bien vivre dans les territoires : se former, travailler, se loger, se soigner
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité : se déplacer facilement et accéder aux services
- Produire et consommer autrement : assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets
- Protéger notre environnement naturel et notre santé : réussir la transition écologique et énergétique

### I. Bien vivre dans les territoires : se former, travailler, se loger, se soigner

- **Construire le « territoire de l'orientation et de la formation », pour que tous les habitants bénéficient de l'ascenseur social sur leur lieu de vie, de leur scolarité à leur parcours professionnel**

**Qualifier les jeunes, les demandeurs d'emploi, les salariés** est une condition essentielle non seulement à leur épanouissement personnel, à leur insertion et à leur réussite professionnelles mais aussi au développement des entreprises présentes sur le territoire régional et qui souvent peinent à trouver les compétences dont elles ont besoin. Il est par conséquent fondamental que les jeunes et les actifs puissent **accéder à une orientation et à une formation de qualité et bénéficier des mêmes conditions d'étude et des mêmes chances de réussite où qu'ils se trouvent sur le territoire régional et tout au long de leur vie**. Qu'il s'agisse d'éducation ou de formation continue, chacun doit pouvoir construire son propre parcours vers la compétence et vers l'emploi et pour cela disposer de l'information sur les métiers d'aujourd'hui et de demain, connaître les opportunités d'emploi et de formation et pouvoir valoriser les bénéfices de la formation professionnelle et les compétences acquises.

En matière d'éducation et de formation initiale scolaire, la Région développe une ambition qui va bien au-delà de ses compétences. Elle s'est engagée en lien avec les responsables de ses 296 lycées publics dans des projets innovants qui se traduisent notamment par des investissements dans le renouvellement des matériels pédagogiques et de restauration, d'équipement numérique. Elle a fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité et mobilise de nombreuses aides qui contribuent à lever les freins à la réussite scolaire et à la promotion sociale : aide aux devoirs, à l'acquisition des manuels scolaires et de matériel professionnel, à l'hébergement, aux séjours à l'étranger, au passage du permis de conduire, chèque livre, pass abonnés pour réduire le coût et faciliter leurs déplacements...

En matière d'orientation, elle conduira une expérimentation pour contribuer à l'effort que mène l'Education nationale pour accompagner le choix de la voie professionnelle au collège et au lycée comme une voie de réussite valorisant les talents de chacun

Les inégalités observées sur le territoire en termes **d'accès à l'enseignement supérieur** et de conditions de vie et d'études doivent être réduites. Les pôles d'enseignement supérieurs présents sur le territoire régional doivent être confortés car ils permettent à tout étudiant, même issu d'un milieu défavorisé, d'accéder à un cursus de qualité. Ils contribuent également à créer un lien entre les futurs professionnels et leur zone de formation. L'ouverture de PACES (Première année d'études médicales) délocalisées à Pau en 2017 et à Dax en 2018, va dans ce sens.



**Le défi de l'emploi et de la qualification est majeur** : comment répondre au paradoxe entre d'un côté des entreprises qui peinent à recruter, en particulier dans les territoires éloignés des grandes agglomérations et de l'autre un nombre de demandeurs d'emploi qui reste élevé ? L'accès à la qualification et à l'emploi, qu'il s'agisse d'insertion, de mobilité ou de reconversions professionnelles, demeure une priorité. La présence d'un capital humain qualifié contribue à l'attractivité et est un facteur de croissance pour les territoires. L'investissement dans les centres de formation, l'activité économique qu'ils génèrent, la mobilisation d'actions de formation contribuent en effet largement au développement économique local.

Ainsi, dans un souci d'aménagement éducatif des territoires, l'offre de formation doit être organisée en proximité des lieux de vie, adaptée aux besoins locaux en compétences et adossée à une offre de service d'accueil, d'information et d'accompagnement efficace et coordonnée entre les différents acteurs.

Plus de 47 000 formations ont été financées par la Région en 2018 sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Le taux d'insertion des stagiaires est proche de 70 % huit mois après la fin de leur formation lorsque celle-ci est qualifiante et le taux de réussite à la certification s'élève en moyenne à 80 %.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019 -2022 signé avec l'Etat en décembre 2018 et doté d'un montant de 1,2 milliard d'euros constitue un investissement sans précédent pour le développement des compétences pour favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée sur les territoires.

Après la création en 2011 de l'Aérocampus à Latresnes (33), labellisé campus des métiers, qui accueille en un même lieu des élèves et des étudiants en formation initiale, des stagiaires en formation continue et des apprentis, la Région s'est dotée en 2014 d'un pôle d'excellence des métiers du cuir et du luxe, afin de répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée des entreprises du secteur et du territoire. Ce centre de formation est situé au sein du lycée professionnel de Thiviers (24). Son plateau technique est mis à la disposition des scolaires, des demandeurs d'emploi en reconversion et des entreprises qui souhaitent former leurs salariés. D'autres projets sont actuellement à l'étude, notamment dans les domaines de la maintenance ferroviaire et de la construction navale.

Lieux d'acquisition de la connaissance, les **lycées professionnels et les CFA sont ainsi appelés à devenir acteurs du développement territorial**. Voie reconnue de l'insertion professionnelle et de l'ascension sociale, **l'apprentissage doit être accessible aux jeunes de tous les territoires**. Avec un taux de réussite de 70 % à 80 % et plus d'un jeune sur deux en emploi sept mois après sa formation, elle leur permet d'acquérir les compétences professionnelles qui garantissent leur insertion future. Il est crucial qu'ils puissent accéder à cette voie de formation à proximité de leur lieu de vie, faute de quoi nombre d'entre eux risqueraient de se désengager de la formation.

La Région a construit, rénové et équipé l'ensemble de ses 102 centres de formation et d'apprentissage, soit 375 sites de formation répartis sur la Nouvelle-Aquitaine, qui accueillent près de 37 000 apprentis. Elle soutient les six campus des métiers labellisés de Nouvelle-Aquitaine, qui forment des jeunes du CAP au diplôme d'ingénieur dans des filières fortement implantées localement. Malgré les incertitudes qui entourent encore la loi de septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la Région ne modifie pas son engagement en faveur du développement de l'apprentissage et poursuit ses investissements. Elle veille à atténuer les effets prévisibles de la libéralisation en cours et à pallier le risque d'une disparition des CFA situés dans les territoires ruraux et les quartiers sensibles, avec à la clé le danger d'une désertification et d'un désengagement des jeunes dans la formation.



- **Mettre en place les conditions de la création d'activités et d'emplois dans les territoires**

Assurer un développement économique durable et équilibré dans les territoires, c'est d'abord **favoriser l'émergence d'activités créatrices d'emplois pérennes, la croissance des entreprises et l'amélioration de leur compétitivité et de leur agilité**. Ce sont en effet des revenus pour les actifs et des ressources pour les collectivités qui sont réinvestis dans l'économie locale et dans les politiques publiques.

Toute initiative susceptible de déboucher sur un projet générateur d'activité et d'emploi dans les territoires doit trouver les relais, les appuis et les ressources nécessaires à son éclosion et à son aboutissement. Cette mise en réseau passe par la constitution d'**écosystèmes territoriaux d'accompagnement, de formation et d'innovation**.

L'agence régionale de développement et d'innovation (ADI) joue un rôle moteur pour détecter, favoriser l'émergence, concrétiser et promouvoir les projets innovants qui donnent lieu à de nouvelles activités, génératrices d'emplois.

**Le socle de l'activité quotidienne que représentent l'artisanat, le commerce et l'économie sociale et solidaire doit être conforté.** Ces activités et ces savoir-faire, répartis et ancrés sur le territoire, procurent des biens et des services de première nécessité, assurent l'emploi local et préservent le lien social. Soumis à d'importantes mutations ils doivent innover et investir pour se développer et passer des caps stratégiques. De plus, un tiers des dirigeants de ces entreprises est âgé de plus de 55 ans. La transmission-reprise est par conséquent un enjeu majeur de maintien des compétences et des emplois dans les territoires. La création, particulièrement dynamique en Nouvelle-Aquitaine, la transmission-reprise et le développement des TPE sont des phases dans la vie de l'entreprise qui requièrent une attention particulière et des soutiens adaptés à leurs besoins (information, conseil et suivi, financements, réseaux d'accompagnement, pépinières...).

Le dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés » a été mis en place en 2018 par la Région avec l'appui des chambres consulaires et du réseau associatif de soutien à l'entrepreneuriat. Objectif : développer la dynamique de création et de reprise d'entreprises, notamment dans les territoires qui rencontrent le plus de difficultés économiques et sociales, en offrant à celles-ci une prestation personnalisée d'information et d'orientation, de conseil et d'appui à la recherche de financements et de suivi post-crédation ou reprise.

La Région soutient ses 138 « entreprises du patrimoine vivant », véritable Sésame de l'excellence, dont les savoir-faire sont vecteurs de développement économique et touristique ainsi que source d'innovation. Elle leur facilite l'accès aux aides régionales et accompagne dans leurs démarches les candidats au label.

Afin de favoriser l'innovation sociale, qui concourt au bien-être des populations et transforme les pratiques sociales, la Région a relancé en 2018 son appel à manifestations d'intérêt pour l'expérimentation de démarches socialement innovantes, d'ores et déjà au nombre de 150.



**Le tourisme joue un rôle important dans l'activité de nombreux territoires** et représente plus de 8 % du PIB régional et plus de 100 000 emplois. La diversité des destinations (littoral, montagne, rural...) offre des potentialités immenses alors que la Nouvelle-Aquitaine est depuis 2017 la 1<sup>re</sup> destination des touristes français. La qualité de l'offre doit être accrue, l'e-tourisme développé, la visibilité touristique des territoires renforcée, les démarches d'éco-labellisation multipliées, les espaces naturels protégés et les effets du changement climatique anticipés.

C'est dans cet objectif que la Région a élaboré, dans une démarche partenariale, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, qui fixe pour objectif de faire la Nouvelle-Aquitaine la 1<sup>re</sup> Région touristique durable. La Région accompagne le développement touristique équilibré sur l'ensemble de ses territoires, la compétitivité et la modernisation des entreprises touristiques (majoritairement des Très petites entreprises-TPE et Petites et moyennes entreprises-PME) et l'aménagement durable des stations littorales et de montagne.

La **performance industrielle des entreprises régionales**, dont 60 % sont situées à la campagne, est un pilier du dynamisme des territoires qui doit être conforté. Les territoires ruraux ont, en particulier, pâti de la désindustrialisation et souffrent de difficultés à recruter du personnel qualifié pour leurs entreprises. PME et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) créent des emplois dans les territoires, y renforcent les compétences de leurs salariés, y améliorent la qualité de vie au travail et y relèvent les enjeux de la transformation numérique et de la transition énergétique. Ce sont elles qui, in fine, contribuent à la réindustrialisation, génèrent des ressources pour les collectivités, maintiennent des emplois et des savoir-faire dans les territoires, notamment les plus vulnérables, et replacent l'homme au cœur de la transformation.

La Région a engagé dès 2014 une politique volontariste de modernisation de l'appareil industriel en mettant en place le programme « Usine du futur », permettant à quelque 450 entreprises de se développer et de maintenir et créer des emplois dans les territoires. Elle accompagne également les PME stratégiques et à fort potentiel (500 dès 2019) dans le cadre du programme « Croissance premium », lancé en 2018 et étendu en 2019 aux TPE.

**Certains territoires rencontrent des difficultés économiques majeures dues à des crises industrielles, avec des incidences fortes sur l'emploi de leurs habitants.** La valorisation de leurs atouts et projets potentiels, l'amélioration de leur image, l'amélioration de leur niveau d'équipement et en particulier de leur offre de logement, la mise en réseau de leurs acteurs sont essentiels pour générer de nouvelles activités et attirer de nouveaux actifs.

La Région les accompagne via son dispositif « Cadet » (contrat de développement de l'emploi dans les territoires), déjà utilisé avec succès à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), à Bergerac (Dordogne) et récemment déployé à La Souterraine (Creuse).

**Les expériences innovantes qui apportent aux territoires ruraux regain de dynamisme, création d'emplois, accès aux services, qualité de vie et cohésion sociale doivent être**

Afin de stimuler ces initiatives, la Région a créé en 2018 un « cluster ruralité », structure de recherche et de développement au service des petites communes, pour générer des projets expérimentaux innovants par la mise en réseau des acteurs, la création de synergies avec les territoires urbains, la mise en valeur des potentialités locales...



- **Favoriser l'accès de tous à un habitat de qualité : performance énergétique, accessibilité et coût du logement, accès à la mobilité et proximité des services et équipements**

De **nouveaux modes d'habitat** doivent être développés qui conjuguent qualité du cadre de vie (qualité du logement, notamment en termes de performances énergétiques, et de l'habitat, agréments paysagers et environnementaux...), gestion économe du foncier (compacité et renouvellement urbain), mixité sociale (maîtrise des prix, diversité de l'offre de logements...) et modes de déplacements adaptés, en tenant compte des spécificités territoriales et en développant les modes actifs (vélo, marche à pied...). Ces nouvelles formes d'habitat participent de la nécessaire transition énergétique dans l'objectif régional de territoires autonomes en énergie donc à énergie positive.

**Une offre de logements abordables et de qualité est déterminante pour faciliter la mobilité des salariés et la satisfaction des besoins de recrutement des entreprises.**

Ainsi la Région soutient-elle la création de résidences habitat-jeunes pour faciliter l'accès des jeunes travailleurs au logement. Elle a également lancé à la fin de l'année dernière un appel à projets « Habitat innovant ; logement des salariés en milieu rural » pour la production de logements à haut niveau de qualité environnementale dans les espaces peu denses.

- **Offrir l'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire et assurer de bonnes conditions d'exercice des professions de santé**

La **santé** est l'une des premières préoccupations des citoyens et la déprise médicale comme les inégalités de santé sont au cœur des problématiques territoriales.

L'objectif de la politique régionale dans ce domaine, levier important d'un aménagement équilibré et de développement équitable du territoire, est ainsi de **garantir l'égalité d'accès de tous à un service public de santé de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire, en termes de prévention comme de soins**. A ce titre **rompre l'isolement** des professions de santé apparaît comme un élément déterminant de leur maintien et de leur retour en milieu rural.

De façon plus globale, la réduction significative de l'usage des pesticides dans l'agriculture, l'amélioration indispensable de la qualité de l'eau et de l'air, en particulier pour ce dernier par l'utilisation de modes de transport plus propres, l'aménagement de l'espace public pour favoriser l'activité physique quotidienne (pistes cyclables, piétonisation, aires de jeux...) constituent des enjeux essentiels pour la santé des habitants de la région.

La Région déploie des actions qui visent à faciliter l'accès de ses habitants à des soins de qualité, à améliorer leur santé et leur qualité de vie. A ce titre elle mobilise l'ensemble de ses compétences, qu'il s'agisse de formation, de création d'activité, de recherche et d'innovation, d'environnement ou de mobilité... Il s'agit finalement de faire de la Nouvelle-Aquitaine un « laboratoire de la santé du futur ».

La Région a participé, au cours des dernières années, au financement de la construction de plus de 150 maisons de santé pluridisciplinaires, réparties sur l'ensemble du territoire, et à leur équipement en outils numériques de coordination des soins. La prise en charge sanitaire de la population locale est ainsi assurée et les inégalités d'accès à la prévention et aux soins réduites. Et elles offrent aux professions de santé un cadre de travail performant au niveau technologique et humain, en mode collaboratif dans les projets de télémédecine.

La Région contribue également aux projets innovants pour maintenir et développer la présence médicale et médicosociale dans les territoires en déprise.





- **Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies d'aménagement et en faire un levier de création d'activité**

Les mutations démographiques en cours, en particulier le vieillissement de la population, induisent des évolutions sociétales à prendre en compte pour faciliter la vie des seniors. Elles sont aussi l'occasion de nouvelles opportunités de développement. Il en est ainsi du vieillissement de la population, véritable défi en matière d'accueil, d'accompagnement à la dépendance, de prise en compte des situations de précarité, d'apport de la domotique, de logement, d'aménagement de l'espace public, de mobilité, d'accès aux soins, de loisirs... **Tout l'enjeu réside autour du bien-vieillir, pour tous les habitants, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.** Le développement de la silver-economy et de l'e-santé permet d'apporter une réponse aux nouveaux besoins engendrés par ces évolutions et de nombreuses entreprises ont émergé et se développent, créant de nouveaux emplois.

Un écosystème s'est constitué, avec le soutien de la Région, complété par un ensemble de Living Labs qui jouent le rôle d'accélérateur d'innovations. La Région Limousin par exemple a créé en 2010 Autonom'Lab, laboratoire qui accompagne l'émergence de solutions innovantes dans le domaine du bien vieillir.

## II. **Lutter contre la déprise et gagner en mobilité : se déplacer facilement et accéder aux services**

- **Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes, barrages à la déprise territoriale et lieux essentiels du lien social et de l'accès aux droits**

Chaque citoyen, en tout point du territoire régional, doit avoir la possibilité de se soigner, de se former, de travailler, de consommer, d'accéder à la culture, aux loisirs et aux services publics, dans un lieu accessible en un temps et un coût de déplacement raisonnables. Si les nouvelles technologies et l'évolution des modes de déplacements apportent des réponses à un certain nombre de ces besoins, **le maillage physique des services et des équipements qui font la qualité de vie demeure un défi d'actualité.** Il ne faut pas opposer en effet des mobilités quotidiennes de plus en plus longues au nécessaire développement des centres-bourgs et centres-villes. Ces derniers sont le niveau élémentaire d'accès à ces aménités et de création du lien social. Ils doivent répondre aux besoins de leurs habitants et être « vivables ».

Or de très nombreux bourgs et villes, voire agglomérations, voient leur population diminuer, leurs centres se désertifier et leur offre de services reculer. Le phénomène d'étalement urbain et le développement de l'offre commerciale en périphérie dans des proportions qui dépassent bien souvent les besoins des habitants, nuisent gravement aux commerces de centre-ville et génèrent au final des friches économiques par un effet de concurrence exacerbée. Il est également à l'origine de la thrombose des axes routiers de nombreuses agglomérations.

**Il doit être mis un terme au développement de l'offre commerciale périphérique** lorsqu'elle est dé-corrélée des besoins de la zone de chalandise, car elle porte atteinte à la vitalité commerciale du centre-ville ou du centre-bourg.

Le développement des pôles urbains qui structurent le territoire régional (développement « polycentrique ») est une alternative à l'étalement urbain et à la dévitalisation des villes et des bourgs. Essentiel au lien social, rempart contre la déprise démographique, ils doivent faire l'objet de stratégies intégrées de dynamisation. Ils contribuent ainsi au développement de centralités territoriales fortes, qui se doivent d'être interconnectées les unes aux autres, pour garantir l'accès aux grands équipements d'envergure régionale.

La Région soutient les collectivités qui s'engagent dans une démarche globale de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs axée sur l'amélioration conjointe de la qualité de leur offre de logement et d'habitat, des facilités d'accès et de déplacement, de leur offre de commerces, de services et d'équipements...



- **Assurer le déploiement de la fibre et assurer la couverture mobile en 3G et 4G dans tous les territoires à l'horizon 2025**

Lycéens, apprentis et étudiants, familles, entrepreneurs, acteurs du tourisme, professions médicales, agriculteurs et indépendants... tous expriment le **besoin d'infrastructures capables de répondre aux outils numériques d'aujourd'hui et aux pratiques de demain**. C'est une condition essentielle de l'attractivité des territoires, notamment ruraux non visés par les opérateurs privés. C'est également une condition essentielle pour le développement de l'accessibilité numérique à un panel exponentiel d'offres de mobilité et de nouveaux modes de déplacements, notamment grâce aux véhicules autonomes, et pour assurer leur sécurité.

Le déploiement du Très Haut Débit est indispensable au développement économique et à l'emploi, et essentiel pour la vie quotidienne des habitants de la Nouvelle-Aquitaine. Les collectivités (Région, Départements, EPCI, communes) de sept départements (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Landes, Lot-et-Garonne et Dordogne) de la région se sont regroupées au sein de cinq Syndicats Mixtes numériques (Charente Numérique, Syndicat d'Équipement des Communes des Landes, DORSAL Limousin, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique) pour créer la Société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD, réseau de fibre optique en propriété publique. C'est un investissement de 1,2 milliard d'euros sur 5 ans, dont 229 millions d'euros pour la Région Nouvelle-Aquitaine, pour réduire la fracture numérique en équipant les territoires, notamment ruraux, ignorés des opérateurs privés. L'installation des 1 500 000 prises programmées à l'horizon 2020 a démarré.

La Région soutient aussi, au-delà de la nécessaire transformation numérique des entreprises, le pôle jeux vidéo d'Angoulême, la structuration de la filière image, la mise en place de tiers-lieux et de projets collaboratifs d'e-santé (transfert des données, télémédecine, recherche...) et le développement de nouveaux usages.

Un **réseau de 300 tiers-lieux** (coworking, fablabs, ateliers partagés, offres hybrides – culturelles, touristiques...) sera ouvert à l'échéance 2021 : tout Néo-Aquitain aura ainsi accès à un tiers-lieu à moins de vingt minutes de son domicile, ce qui favorisera de nouvelles formes de travail et de collaboration et contribuera à l'inclusion numérique.

- **Favoriser la mobilité quotidienne en organisant le rabattement vers les transports collectifs, en concertation avec les autorités locales**

Des solutions de transport innovantes doivent être trouvées pour réduire non seulement les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effets de serre mais aussi les coûts de transport et les temps de parcours. Il n'est pas acceptable en effet que les temps de trajets soient aussi longs pour de nombreux Néo-Aquitains et qu'un habitant de Blaye par exemple doive se lever à 5 heures du matin pour travailler à 8h30 à Bordeaux. La mise en place de lignes de car express en site propre (à l'instar du projet de site propre développé par les collectivités de l'Île-de-Ré, support d'une ligne de car express interurbaine exploitée par la Région), de navettes ferroviaires de petite taille ou de « tiers-lieux mobiles » doit être étudiée. La mobilité doit être pensée en lien avec l'organisation de rythmes de vie multiples et individualisés. L'entreprise belge Colruyt Group par exemple innove sur ce thème et organise le ramassage de ses salariés à proximité de leur domicile par un car équipé en bureau. Les temps de trajet deviennent des temps de travail, supprimant le stress des embouteillages et réduisant le nombre et les nuisances des déplacements individuels.

La Région souhaite **proposer aux territoires, à l'échelle des communes et des intercommunalités, un cadre contractuel pour le développement des offres de mobilité et des possibilités de rabattement vers les gares et les nœuds d'accès au réseau régional, qui prenne en compte les besoins spécifiques de leurs habitants**. Ces contrats, qui engageront l'ensemble des partenaires concernés (collectivités, SNCF, distributeurs d'énergie...), permettront l'accès de tous à des infrastructures et des services de transport diversifiés et de qualité, fluides, sécurisés, sans discontinuités spatiale ni temporelle et respectueux de l'environnement. Ils faciliteront le rabattement du trafic autour des gares ferroviaires, en aménageant les gares pour les rendre attractives (services, commerces...), en construisant des parkings-relais, y compris pour les vélos, en aménageant des parcours d'accès dédiés aux modes





doux (vélo, marche, nouvelles glisses) sûrs, maillés, continus, à l'écart des routes et de la pollution... Le transport en cars, le transport à la demande et le covoiturage seront également développés, en particulier dans les zones rurales non desservies par l'armature du réseau régional de transports, qu'il s'agisse d'une ligne ferroviaire ou d'une route. Le transport scolaire, assuré avec des conditions tarifaires modulées selon le niveau de revenus, pourrait être, dans des conditions à définir, ouvert à tous les usagers. Une tarification solidaire est instaurée pour les trajets entre le lieu de travail des actifs et leur domicile, ainsi que pour les personnes à faibles revenus, afin d'alléger le coût de leurs déplacements. Des sources d'énergie alternatives à l'essence ou au gazole sont rendus accessibles sur l'ensemble du territoire. Ce sont ainsi trois grands fléaux qui seront combattus au bénéfice de l'ensemble des Néo-Aquitains : celui de la congestion, celui de la pollution et celui de la relégation.

Tout en poursuivant la remise à niveau des infrastructures ferroviaires et routières d'intérêt régional et l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, **la Région développe l'intermodalité** dont elle est le chef de file. Une attention particulière a ainsi été portée à la complémentarité entre l'offre TER et TGV en 2017, en travaillant notamment sur des correspondances adaptées, de sorte que la ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris profite aux usagers de tout le territoire. Avec un gain de temps d'une heure entre Bordeaux et Paris, la nouvelle ligne rencontre un succès incontesté, avec 19,3 millions de voyageurs sur une année d'exploitation, en hausse de 3,8 millions. Elle permet des temps de parcours très compétitifs pour chacun des territoires ; l'échelle de mobilité de et vers Paris est devenu la ½ journée pour Bordeaux, Angoulême, Poitiers, La Rochelle – c'est déjà le cas pour Châtelleraut, et la journée pour les territoires adjacents. Le trafic TER a ainsi augmenté de 15 % en un an. La croissance globale du trafic TER, hors effet des grèves, est depuis deux ans à deux chiffres, constituant ainsi la plus forte progression régionale de France. Le nombre des vols-navettes comme le volume de la circulation des voitures sur l'axe Bordeaux-Paris ont ainsi été nettement réduits.

D'ores et déjà, la création par la Région du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités concourt à une meilleure coordination entre les autorités organisatrices de la mobilité.

Le développement des mobilités douces (marche, vélo, nouvelles glisses) doit être encouragé. L'aménagement d'itinéraires signalés et sécurisés stimulera des pratiques relevant non seulement des loisirs et du tourisme mais aussi des déplacements quotidiens, qui répondent aux besoins de mobilité de nombreux Néo-aquitains sur de courtes distances, contribuent à leur maintien en bonne santé et respectent l'environnement.

- **Remettre en état et moderniser le réseau ferroviaire, en priorité les « petites » lignes**

Le réseau ferroviaire de la région s'étend sur près de 3500 km sur lesquels TGV, Intercités et trains du quotidien (TER) proposent une offre complémentaire. **Les trains du quotidien, l'amélioration des dessertes intra régionales, la fiabilisation et le cadencement des TER notamment pour les trajets domicile-travail, la mise en place de tarifications multimodales attractives et d'un billet unique** dans la région sont au cœur des préoccupations régionales.

Le développement des trains du quotidien s'effectue à plusieurs échelles pour la Région Nouvelle-Aquitaine. D'une part, la pérennisation des « petites lignes », qui représentent plus de la moitié du réseau ferroviaire néo-aquitain, est essentielle pour assurer une desserte fine des territoires, combattre la déprise des territoires ruraux et garantir en parallèle le développement de réseaux express à proximité des grandes agglomérations. D'autre part, le maillage des grands pôles régionaux nécessite d'articuler l'offre de desserte fine du territoire à une offre express, assurée par des « TER express », tels que développés par la Région entre Bordeaux et Limoges en moins de 2h20 (contre près de 3h précédemment), et par une intermodalité réussie avec les offres à grande vitesse sur l'axe atlantique.

La qualité des infrastructures de transport ferroviaire (de voyageurs et de marchandises), qui conditionne les déplacements et les échanges au sein de la région et avec l'extérieur, est aujourd'hui dans un état déficient pour le réseau structurant, et catastrophique pour le réseau secondaire. Malgré 1,4 milliard d'euros investis sur les infrastructures ferroviaires au-delà de sa compétence par la Région depuis la régionalisation du transport





ferroviaire, l'insuffisance des investissements de l'Etat et de SNCF-Réseau impose la mise en œuvre d'un effort exceptionnel de nature financière pour l'Etat et la Région, de nature technique pour SNCF-Réseau.

Les lignes ferroviaires telles que Bordeaux-Nantes, Limoges-Poitiers et Limoges-Bordeaux, nécessitent de lourds investissements et doivent être considérées par l'Etat comme des infrastructures structurantes. Le sauvetage et la mise à niveau des lignes ferroviaires régionales, notamment des petites lignes dégradées et menacées de fermeture, exigent des moyens financiers considérables : 1,1 milliard d'euros seraient nécessaires dans les 10 prochaines années pour restaurer la performance du réseau et son attractivité face à la route.

La situation exige donc un véritable pacte régional, une nouvelle structuration du réseau et l'accélération des innovations technologiques en matière de signalisation satellitaire, de véhicules autonomes ou encore de verdissement des flottes.

- **Décongestionner Bordeaux et désenclaver Limoges**

**Les conditions quotidiennes de déplacement sur l'aire urbaine de Bordeaux, qui concentre 20 % de la population régionale, s'avèrent difficiles pour de nombreux habitants et, a fortiori, pour ceux qui habitent les communes périphériques ou éloignées.** Ainsi, Bordeaux est toujours la 3<sup>e</sup> agglomération la plus embouteillée de France, même si des investissements majeurs dans de nouvelles infrastructures de transport à haut niveau de service et dans des projets significatifs ont permis des progrès notables : fréquentation accrue du réseau de transport public, baisse de la part modale de la voiture et hausse de celle des modes actifs... Mais les difficultés persistent et la pollution atmosphérique produite par les conditions de circulation impacte le niveau de qualité de vie dans la métropole et pose des problèmes chroniques de santé publique. Des changements de pratiques et des investissements massifs sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'air, fluidifier les trafics et mieux répondre aux besoins quotidiens de mobilité des habitants : renforcer les infrastructures routières et ferroviaires, assurer le report d'une partie conséquente du fret sur le rail, articuler systématiquement le développement urbain avec la planification des transports, développer des transports intermodaux innovants (cars express, covoiturage...)... La résorption du « bouchon ferroviaire bordelais » est également une condition sine qua non du développement d'un réseau express métropolitain.

La Région s'est engagée avec la Métropole à améliorer de façon significative la performance et le volume d'offre de transports collectifs rapides et propres pour desservir l'aire urbaine de Bordeaux. Un réseau express métropolitain régional, composé de TER métropolitains et de lignes de cars express, sera ainsi mis en place et desservira les principaux points d'entrée périurbains ainsi que le cœur de la métropole.

**Avec plus de 280 000 habitants, Limoges est la 2<sup>e</sup> ville et la 3<sup>e</sup> agglomération de Nouvelle-Aquitaine.** Fragilisée par la crise économique de 2008, relativement isolée d'un point de vue géographique, elle concentre une part importante des services essentiels du territoire de l'ex-région Limousin ainsi que des fonctions économiques majeures avec plusieurs sièges sociaux de grandes entreprises. Des investissements très lourds sont nécessaires pour améliorer son accessibilité pour les voyageurs comme pour les marchandises. Les liaisons routières et ferroviaires doivent en particulier être améliorées vers les villes voisines (Poitiers, Angoulême), la métropole bordelaise ou d'autres villes à l'échelle nationale ou internationale, notamment par la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). La sécurisation de la RN 147 vers Poitiers et la réduction du temps de parcours entre les deux agglomérations sont des enjeux particulièrement importants.

La Région finance avec l'Etat et les autres collectivités territoriales la mise à deux fois deux voies des RN 141 vers Angoulême et RN 147 vers Poitiers dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2014-2020.

Afin de maintenir l'accessibilité de l'ex-Limousin, la Région soutient en outre l'aéroport de Limoges, notamment les lignes en Obligation de service public (OSP) qui le desservent, dont le cadre est réglementé par l'Etat.





### III. Produire et consommer autrement : assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets

46

- **Faire de la Nouvelle-Aquitaine le territoire d'expérimentation d'un nouveau modèle agricole performant, respectueux de l'environnement et de la santé du consommateur**

Acteur essentiel d'un aménagement équilibré du territoire et de la création d'emplois en zones rurales, **la filière agricole et agroalimentaire est le premier employeur de la région**, avec plus de 180 000 actifs. La Nouvelle-Aquitaine est la 1<sup>re</sup> région agricole de France et la 2<sup>e</sup> d'Europe avec des productions diversifiées et de qualité (1<sup>er</sup> rang des régions françaises pour les signes de qualité), dont de nombreux produits sont leaders sur le marché français. Malgré ces atouts, l'agriculture rencontre des difficultés et doit répondre à de nouvelles demandes et contraintes : attentes sociétales et des consommateurs, conséquences du changement climatique, volatilité accrue des cours des matières premières et crises sanitaires à répétition. Notre modèle agricole s'en trouve fragilisé aussi bien en France qu'à l'export. Il doit donc s'adapter, dans un contexte concurrentiel où il faut produire plus et mieux pour nourrir la population actuelle et future. **C'est par l'innovation, le soutien à une agriculture intégrée dans son environnement (agro-écologie, Bio...), aux circuits courts et surtout par l'accompagnement de l'ensemble des agriculteurs pour améliorer leurs pratiques que se construira une agriculture respectueuse de l'environnement, de la santé du consommateur et de l'agriculteur et qui permette à ce dernier de vivre, décemment, de son travail.** L'exploitant doit en effet rester au cœur de la vie rurale et de la chaîne de valeur, pouvoir contrôler le plus possible cette dernière afin de conserver la plus-value de son travail et de ses productions, sans qu'elle soit captée par des intermédiaires.

Grâce à la recherche fondamentale et appliquée et à l'innovation les pratiques professionnelles agricoles évoluent aujourd'hui fortement et prennent en compte les nouvelles technologies et l'agro-écologie, dans un objectif de transition de l'agriculture. A cet égard, des **expérimentations** menées avec succès (fermes Dephy, Centre d'études biologiques de Chizé, cave de Buzet, réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural – CIVAM...) montrent qu'il est possible de réduire fortement les quantités de pesticides et d'intrants tout en maintenant, voire en augmentant, la marge économique des agriculteurs.

La Région a créé l'Agro-smart campus, en partenariat avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la Mission Agrobiosciences-INRA, Bordeaux Sciences Agro et l'ensemble des établissements d'enseignement agricole publics et privés. Cette expérimentation unique en France répond à l'objectif de préparer l'agriculture de demain en formant les jeunes agriculteurs à l'innovation, à l'agro-écologie, à l'alimentation saine et au changement climatique.

Elle s'implique par ailleurs dans le projet « Territoires d'innovation de grande ambition » et vient de créer le fonds de garantie ALTER'NA (30 M€) qui permettra de mobiliser 150 M€ de prêts bancaires pour financer la modernisation des exploitations agricoles et accélérer les mutations agricoles et la transition agri-écologique. Cet outil financier permettra, par la mise en place de garanties gratuites, le financement d'agriculteurs qui n'ont pas accès au crédit.

Enfin, un des enjeux majeurs pour notre agriculture est la **sanctuarisation du foncier agricole, indispensable pour nourrir une population en croissance. Or il recule** sous les pressions conjuguées d'une urbanisation dépressante en surfaces, du développement des infrastructures, de la concurrence avec d'autres usages tels que la production d'énergie renouvelable et de la déprise agricole dans certains territoires. C'est aussi **l'installation d'agriculteurs et la protection de toutes les terres fertiles en zones périurbaines**, permettant de répondre à l'attente des consommateurs pour une alimentation de proximité et de saison. C'est enfin la contribution des agriculteurs à la biodiversité, aux continuités écologiques et aux paysages.





Comme la filière agricole, **la filière sylvicole irrigue l'ensemble du territoire** régional. La Nouvelle-Aquitaine est au 1<sup>er</sup> rang pour la surface boisée qui représente 17 % de la surface nationale. La forêt est soumise à différents conflits d'usage qu'il convient de gérer et d'apaiser pour préserver sa durabilité. L'amélioration de la compétitivité économique et de l'adaptation rapide de sa filière à de nouveaux marchés, notamment celui de la construction bois et de la chimie verte, forment des défis importants à relever, afin de créer des activités et des emplois locaux durables. La forêt doit également être protégée pour sa richesse écologique et paysagère, doit augmenter sa capacité de stockage de carbone et répondre à une demande croissante de matières premières et de matériaux biosourcés locaux. Elle est enfin fortement impactée par le changement climatique qui accroît sécheresses, risques naturels (tempêtes, incendies, espèces invasives...) et migration des espèces.

- **Adapter les modes de consommation d'une ressource en eau qui se raréfie (pratiques agricoles, usages domestiques et industriels) et la protéger des pollutions**

**La ressource en eau, bien commun, est très fragilisée** tant sur le plan quantitatif que qualitatif sur la majeure partie de la Nouvelle-Aquitaine. Cette fragilité impacte la santé (eau potable, eaux de baignade, qualité sanitaire des coquillages, qualité des eaux douces pour la pêche), l'économie (coûts de traitement des eaux polluées, impact de la pollution sur la conchyliculture et le tourisme), la biodiversité... Le changement climatique accentue des tensions sur la disponibilité des eaux superficielles comme des eaux souterraines par élévation des températures, hausse de la fréquence des événements extrêmes, modification du régime des précipitations et augmentation de l'évapotranspiration. Par ailleurs, la qualité de l'eau, déjà très altérée en surface, se dégradera sous l'impact notamment de l'augmentation de la température moyenne et de la diminution du débit des cours d'eau. Dans ce contexte, la question de la disponibilité et des usages futurs de l'eau par ses différents utilisateurs (population, agriculteurs, industriels, acteurs du tourisme), en milieu rural, montagnard comme en ville et sur le littoral, est un enjeu majeur que les politiques d'aménagement doivent intégrer dès à présent.

- **Réduire et traiter les déchets au bon endroit : lieu de production, réseau de collecte et localisation des installations de traitement**

La nouvelle compétence de la Région en matière de prévention et de gestion des déchets est une opportunité d'établir une stratégie porteuse d'une dynamique économique, écologique et sociale locale. **Priorité est donnée à la prévention et à la réduction des déchets à la source**, notamment avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation et la réutilisation, l'exemplarité dans les administrations et les entreprises, la limitation de l'utilisation de matériaux dangereux... **Développer la valorisation matière des déchets** est aussi une priorité, qu'il s'agisse des déchets ménagers, des biodéchets, des déchets du BTP, des boues d'épuration ou des déchets de l'ensemble des activités économiques.

Dans une démarche d'exemplarité, la Région s'attache par exemple à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées. Plusieurs expérimentations ont ainsi été mises en œuvre sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine pour réduire la production de déchets et contribuer à leur valorisation : programmes de sensibilisation des lycéens au gaspillage alimentaire, opérations de tri sélectif, installation de composteurs ou de méthaniseurs...

L'économie circulaire, nouveau modèle de société, limite le gaspillage des ressources et réduit l'impact environnemental des activités économiques, par l'optimisation des stocks et des flux de matières, d'énergie et de déchets qui deviennent en premier lieu des produits connexes à valoriser localement. Génératrice de nouvelles activités et de gains de compétitivité, **elle constitue un levier de développement économique, d'innovation et de création d'emplois dans les territoires**. L'agriculture et l'agroalimentaire, filières majeures de la région, offrent à cet égard un potentiel d'importance. Le lancement en avril 2016 de la plateforme collaborative RECITA (Réseau d'économie circulaire et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine), ouverte à l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire (entreprises, collectivités, chercheurs, réseaux, société civile), contribue à dynamiser un écosystème régional de l'économie circulaire.





L'éco-conception doit être développée. Du choix des matières premières à la valorisation des déchets, elle réduit les impacts des activités sur l'environnement, améliore la qualité des produits, répond à l'attente des consommateurs de pouvoir consommer des produits propres.

#### IV. Protéger notre environnement naturel et notre santé : réussir la transition écologique et énergétique

- Respirer un air sain

**La pollution atmosphérique est une préoccupation majeure de santé publique.** Elle augmente la morbidité et la mortalité dans les zones urbaines, près de certaines industries et activités agricoles et le long des axes de circulation routière. Malgré une amélioration continue, la Nouvelle-Aquitaine reste exposée localement à une concentration atmosphérique significative de deux familles principales de polluants : les particules fines et le dioxyde d'azote. Ozone et pesticides sont également présents à des niveaux supérieurs aux seuils fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les enjeux portent sur la réduction des déplacements motorisés des personnes et des marchandises ainsi que sur l'évolution qualitative des modes de transport. L'axe RN10-A10-A63 qui relie la région au nord à Paris et au sud à Madrid est un cas d'école : avec 9 900 camions qui y circulent chaque jour elle est le territoire le plus pollué de Nouvelle-Aquitaine en micro particules. Ils portent également sur le renouvellement des équipements de chauffage au fioul et au bois et l'amélioration de l'isolation du bâti, l'amélioration des process industriels, le développement de la nature en ville et le choix d'espèces végétales non-allergènes.

- Développer le report modal du trafic routier de marchandises par les infrastructures ferroviaires et portuaires supports de transports alternatifs

**La mutation du transport de marchandises est un enjeu primordial**, tant en termes de performance économique que de fluidité du trafic et de soutenabilité environnementale : pollutions sonores et de l'air, émissions de gaz à effet de serre... Et les enjeux de développement de la filière logistique sont majeurs dans notre région, traversée par des corridors nord-sud européen et national. Les Ports de commerce sont également des acteurs essentiels du report modal.

L'existence d'infrastructures, en particulier de sillons horaires<sup>13</sup> disponibles, le maillage de plateformes multimodales comme la qualité du service fourni sont primordiaux pour améliorer l'image du fret ferroviaire. Seulement 2 % du trafic terrestre est aujourd'hui capté par le rail faute d'organisation et de sillons en nombre suffisant.

La mise en place d'un **service d'autoroute ferroviaire** entre le Nord de la France et l'Espagne est essentielle au report du trafic routier sur le ferroviaire et à la lutte contre le « mur » de camions qui transite à travers l'Europe. La Région joue un rôle moteur dans ce projet.

Les **lignes capillaires**, pour le transport de fret infrarégional de granulats et de produits agricoles notamment, ne doivent pas disparaître et doivent être régénérées.

La Région est fortement mobilisée et son investissement pour la sauvegarde des lignes capillaires fret s'élève à plus de 15 millions d'euros.

Les **plateformes multimodales**, essentielles à la fluidité et à l'efficacité des échanges, permettent de faciliter le report modal et de réduire l'impact du fret sur l'environnement. L'enjeu consiste à développer leur connexion aux grands équipements structurants que sont les ports, le Corridor Atlantique et les autoroutes.

<sup>13</sup> Un sillon horaire, dans le domaine du transport ferroviaire, est la période durant laquelle une infrastructure donnée est affectée à la circulation d'un train entre deux points du réseau.



La Région œuvre pour le développement du transport ferroviaire et maritime. Propriétaire du Port de Bayonne et partenaire privilégié des ports de Bordeaux et de La Rochelle, elle contribue à leur attractivité en investissant sur les infrastructures d'accueil des bateaux mais aussi sur celles qui lient les ports aux réseaux routiers et ferroviaires, dans le cadre d'une stratégie portuaire coordonnée.

- **Réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables**

La facture énergétique a augmenté de 12 % entre 2005 et 2015 en Nouvelle-Aquitaine, pour une consommation annuelle d'énergie finale de 29 MWh par habitant, supérieure à la consommation moyenne nationale de 26,8 MWh. Le caractère étendu et rural du territoire, qui induit des consommations importantes pour le transport, explique en grande partie cet écart. Les sources énergétiques utilisées actuellement, qui font une large part aux énergies fossiles, ont, au-delà de leur coût économique, un coût environnemental et sanitaire : réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air. **Des baisses de consommation basées sur les économies, notamment l'arrêt des gaspillages par de nouveaux comportements et l'efficacité par l'utilisation de matériels performants, sont indispensables dans tous les secteurs.** En cohérence avec les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique sur la croissance verte et dans le respect des engagements européens et internationaux de la France, la Région s'est fixé un triple objectif ambitieux. D'abord une réduction des consommations d'énergie par rapport à 2010 de 12 % en 2020, 30 % en 2030 et 50 % en 2050. Ensuite une diminution des émissions de GES par rapport à 2010 de 18 % en 2020, 45 % en 2030 et 75 % en 2050. Enfin l'augmentation de la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie de 22 % en 2015 à 32 % en 2020, 50 % en 2030 et à 100 % en 2050.

De par sa géographie et son étendue, la Nouvelle-Aquitaine offre **un potentiel important et diversifié d'EnR : 1<sup>re</sup> région française pour la production d'électricité photovoltaïque et 2<sup>e</sup> pour les bioénergies.** Elle dispose également de capacités de production dans l'éolien, la géothermie et les énergies marines. L'enjeu est de valoriser les gisements régionaux, en intégrant les opportunités technologiques de court et moyen termes, en associant les territoires et en rapprochant les lieux de consommation des sites de production, dans une stratégie d'économie circulaire.

La Région a adopté une politique ambitieuse de réduction de la consommation d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, en cohérence avec la démarche Négawatt. Elle s'appuie sur le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (Coptec), qui coordonne l'action de l'ensemble de ses services et mobilise ses partenaires extérieurs en matière de lutte, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Sources d'autonomisation énergétique des territoires et également d'emplois non délocalisables, les filières des EnR peuvent s'appuyer sur un nouvel outil régional : le fonds d'investissement Terra Energies, créé en avril 2016, qui associe des partenaires privés et publics. Cet outil financier, complémentaire des modes d'intervention de la Région, a pour objectif de faciliter le démarrage de projets d'EnR. C'est aussi le cas, avec le soutien qu'elle apporte aux projets participatifs et citoyens de réalisation d'unités de production des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.



La Région soutient également les démarches territoriales de transition énergétique à travers l'accompagnement et la mise en réseau des TEPOS, les 25 Territoires à énergie positive, qui s'engagent pour la sobriété, l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables locales.

**L'efficacité énergétique des bâtiments et la compétitivité énergétique des entreprises** sont aussi des leviers pour consommer moins d'énergie et la consommer mieux, par exemple en optimisant les process industriels ou en développant de nouvelles pratiques de construction pour le secteur du bâtiment.

La Région souhaite accélérer la rénovation énergétique des logements sur l'ensemble de son territoire. Elle mène aujourd'hui une réflexion avec l'Etat et l'Ademe pour mettre en place des dispositifs efficaces d'accompagnement des particuliers, des artisans et des maires dans leur prise de décision et tout au long de la réalisation de leur projet de rénovation énergétique, en particulier dans le cadre de l'élaboration du programme régional pour l'efficacité énergétique. En participant au programme Facilaréno, la Région et les territoires s'engagent à accompagner la structuration de groupements d'entreprises formés à la rénovation globale et performante de l'habitat.

Réussir la transition énergétique en matière de **transports et de mobilité** est un enjeu majeur en termes climatiques, sanitaires, économiques et de conditions de vie. Il s'agit en effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de diminuer la dépendance des entreprises et des habitants à la hausse des prix des carburants, de réduire la congestion des voies de circulation et des temps de trajet. Cela passe par une maîtrise des déplacements motorisés individuels, notamment entre le domicile et le lieu de travail, par le développement des transports partagés et collectifs, du report modal, de l'intermodalité et de la mobilité douce. Il s'agit également de développer les filières permettant l'émergence et l'utilisation massive de carburants alternatifs peu émissifs, tant pour les flottes captives des transports collectifs régionaux et des agglomérations, que pour l'avitaillement des avions et des bateaux, les transports de marchandises et les transports individuels.

La Région Nouvelle-Aquitaine est pleinement engagée et compte être exemplaire en matière d'émissions des gaz à effet de serre de ses propres moyens de transport. Terre d'expérimentation, elle participe ainsi au verdissement de ses flottes d'autocars et de trains en menant diverses expérimentations de carburants alternatifs aux moteurs thermiques.

- **Diviser au moins par deux le rythme de la consommation foncière pour protéger les terres arables et forestières d'ici à 2031 puis atteindre l'absence d'artificialisation nette à 2050**

Le modèle de développement urbain basé sur l'étalement, l'artificialisation sans retenue des sols et la consommation de foncier agricole, forestier et naturel, qui touche en particulier le littoral et les villes, n'est plus soutenable. Il contribue à dévitaliser les centralités, coûte cher à la collectivité en termes d'équipements, d'infrastructures et de services et porte atteinte à la ressource que constituent les terres agricoles, forestières et naturelles.

Afin d'atteindre l'objectif national d'absence d'artificialisation nette à 2050, une **trajectoire de réduction de de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols** par rapport aux pratiques antérieures est définie par la Région, et différenciée entre les territoires. Le réinvestissement urbain, la résorption et la valorisation des friches urbaines, la mobilisation des dents creuses, la densification notamment aux abords des transports en commun, la double utilisation du foncier (mutualisation des équipements, utilisation des toitures, utilisation temporaire des friches...) et la reconquête et le développement des ceintures maraîchères doivent être privilégiés dans les projets d'aménagement.





La Région accompagne les collectivités dans ces démarches et met à leur disposition des moyens d'ingénierie. Les CAUE, Conseils en architecture, urbanisme, environnement, peuvent par exemple être mobilisés pour apporter aux communes une expertise pour la définition de leurs projets urbains.

Réinvestissement urbain et densification sont l'occasion **d'améliorer les performances environnementales** en termes d'isolation thermique des bâtiments, de rationalisation des réseaux et de revégétalisation des surfaces minéralisées, particulièrement urgente avec l'augmentation des périodes caniculaires.

**Les terres agricoles sont celles qui permettent de nourrir la population.** Dans un contexte de croissance démographique, elles doivent être sanctuarisées, en particulier en proximité des agglomérations. Elles constituent aussi un élément indispensable aux habitants des villes qui ont besoin de retrouver des espaces agricoles à proximité de leurs lieux de vie. La création de ceintures maraîchères et de coupures vertes doit ainsi être encouragée.

- **Sauvegarder et réhabiliter les zones humides, réservoirs d'eau et de biodiversité**

Les zones humides, interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques, sont des écosystèmes très variés qui rendent de nombreux services écologiques (épuration et stockage naturel de l'eau, régulation hydrologique, séquestration de CO<sub>2</sub>, biodiversité, maîtrise des crues...). La Nouvelle-Aquitaine est encore maillée par un **réseau de zones humides remarquables dont les dynamiques fonctionnelles sont peu à peu menacées** par les activités humaines, l'urbanisation et le changement climatique. Pourtant, les zones humides sont essentielles à la limitation du changement climatique de par leur rôle tampon et de puits de carbone. L'enjeu réside dans le maintien de leur maillage et de leur densité, caractéristiques indispensables pour leur bon fonctionnement. Cela passe par leur conservation et leur reconquête lors des projets d'aménagement et dans les activités, notamment agricoles, l'amélioration de leur connaissance et la restauration de leur rôle d'interface entre les trames vertes et bleues.

- **Préserver et restaurer la mosaïque paysagère et la diversité de la nature, aussi en ville**

**La protection de la nature – faune, flore et espaces, et la limitation de l'empreinte écologique** pour un développement soutenable sont au cœur des priorités régionales. L'artificialisation des sols et la rupture des continuités écologiques contribuent à la **dégradation des milieux et des habitats naturels et au déclin des espèces animales et végétales**. Il en va de même de la surexploitation des ressources naturelles comme l'eau et de la pollution. De plus, le changement climatique accentue les risques de perte de biodiversité.

La Région, consciente des enjeux sociétaux et économiques majeurs que représente l'érosion de la biodiversité a fait de cette dernière et de sa défense une priorité politique. Elle est ainsi à l'origine de la création en 2017 du comité scientifique interdisciplinaire régional : Ecobiose dont la mission est de réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les relations entre l'état de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services économiques et socio-culturels rendus, ce sur la base d'une revue de la littérature scientifique

L'urbanisation massive, la banalisation biologique des espaces verts et le manque d'espaces naturels en ville réduisent les habitats des espèces animales comme végétales et affectent leur cycle de vie donc leur survie. Pourtant **les services rendus par la biodiversité en ville sont colossaux** : épuration de l'air et de l'eau, réduction des îlots de chaleur lors d'épisodes caniculaires... De plus, les espaces naturels ou « renaturés » peuvent limiter voire éviter les dommages en cas de crues. Enfin, ils participent à la bonne santé et au bien-être des habitants. L'enjeu actuel est double : il s'agit d'intégrer davantage de nature en ville et d'y préserver et restaurer les trames vertes et bleues, tout en maintenant un tissu urbain dense pour éviter un étalement préjudiciable à la biodiversité.





Auparavant considérée comme un facteur de destruction de la nature, la ville peut devenir un lieu favorable à son fonctionnement.

Par ailleurs, **l'agriculture urbaine et périurbaine** est l'une des solutions à développer pour le maintien de la biodiversité domestique. Multiforme (polyculture-élevage, cultures de plein champ, sous serre ou hors-sol, en jardins collectifs ou individuels, en jardins en toiture, sur balcon ou au sol, institutionnalisée ou non, à vocation multiple : économique, sociale, environnementale et pédagogique), elle propose une grande diversité de modèles économiques, de systèmes de distribution ou d'implication d'acteurs économiques ou associatifs.

- **Adapter les territoires exposés au changement climatique (littoral, montagne, zones agricoles) et anticiper la montée du niveau de l'océan dans les territoires littoraux et rétro-littoraux**

Très attractive sur le plan touristique mais en déclin démographique, la **montagne** est un espace majeur sur les plans écologique, agricole, forestier, touristique, paysager et patrimonial. Son environnement naturel fragile (forêts dans les Pyrénées, zones humides dans le Massif central...), et ses activités économiques (agropastoralisme, sports d'hiver, production de bois...) connaîtront des bouleversements majeurs en lien avec le changement climatique, qui impacteront le bien-être de sa population.

Les impacts des dérèglements climatiques sur les **productions agricoles et forestières** seront significatifs, impliquant une adaptation des espèces et des pratiques forestières, culturelles et d'élevage. Ce sont des démarches globales d'agro-écologie qui devront être mobilisées et généralisées pour mettre en place de nouveaux systèmes de production, tenant compte des enjeux économiques et sociaux du secteur.

Les 973 km du **littoral néo-aquitain** sont un exceptionnel réservoir de biodiversité, riche de côtes diversifiées. L'espace littoral est cependant soumis à une forte pression démographique et foncière et aux pollutions d'origine terrestre et marine. Relativement préservé au cours des dernières décennies par les actions de la Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine, des Départements avec les espaces naturels sensibles, du Conservatoire de l'espace littoral, du Groupement d'intérêt public Littoral..., il fait aujourd'hui encore l'objet d'une attention particulière avec l'exemple de l'Observatoire de la côte aquitaine. Pour autant, la conciliation des différentes activités socio-économiques (pêche, aquaculture, conchyliculture, nautisme, tourisme, transport maritime...) dans le respect des ressources et richesses naturelles est impérative pour cet espace fragile.

Les risques d'érosion et de submersion couplés à la montée du niveau de l'océan induite par le réchauffement climatique impacteront, plus encore, les activités littorales, les bâtiments, les équipements et les infrastructures dès les prochaines décennies. Aussi, une planification à long terme des aménagements prenant en compte cette perspective, aux horizons 2050 et 2100, doit être mise en œuvre par les collectivités des secteurs littoraux, estuariens et fluvio-maritimes. Une cohérence globale et emprunte de solidarité territoriale jouera un rôle décisif. Il s'agit là de protéger les personnes et les biens, de rationaliser l'investissement public et de préserver la vocation multifonctionnelle du littoral dont le trait de côte évoluera de la mer vers la terre.

La planification anticipatrice des aménagements et de l'habitat intégrant l'ensemble des risques accrus par le dérèglement climatique (érosion-submersion, inondations, instabilité des sols, incendies...) concourra à maîtriser les risques et à réduire la vulnérabilité du territoire.

La Région anticipe les bouleversements induits par le changement climatique. Le comité scientifique régional AcclimaTerra, dirigé par le climatologue Hervé Le Treut, a mobilisé plus de 240 scientifiques et experts de tous les domaines pour publier en juin 2018 le rapport « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires ». Objectif : comprendre et prévoir le changement climatique dans notre région, pour mieux agir à la fois sur l'atténuation de ce phénomène et sur l'adaptation de nos milieux et de nos modes de vie et de production. Ce travail permet aux acteurs publics et privés de disposer d'une expertise inédite.



Les nombreux enjeux que doit relever la Nouvelle-Aquitaine peuvent être résumés en un mot : **transition**.

1. **Transition économique, agricole et alimentaire**, par la création d'emplois et d'activités dans les territoires, par la mutation du modèle agricole et grâce à une mobilité facilitée : une Nouvelle-Aquitaine dynamique.
2. **Transition énergétique, écologique et climatique**, afin de diminuer son empreinte sur l'environnement et faire face aux dérèglements climatiques – étalement urbain, déchets, déplacements, consommation d'énergie..., et développer la production d'EnR : une Nouvelle-Aquitaine audacieuse.
3. **Transition sociale et territoriale**, qui revitalise les centres-villes et centres bourgs, barrages à la déprise territoriale et lieux de cohésion sociale, qui assurent l'accès des habitants aux services essentiels que sont les soins, la mobilité, le numérique : une Nouvelle-Aquitaine solidaire.



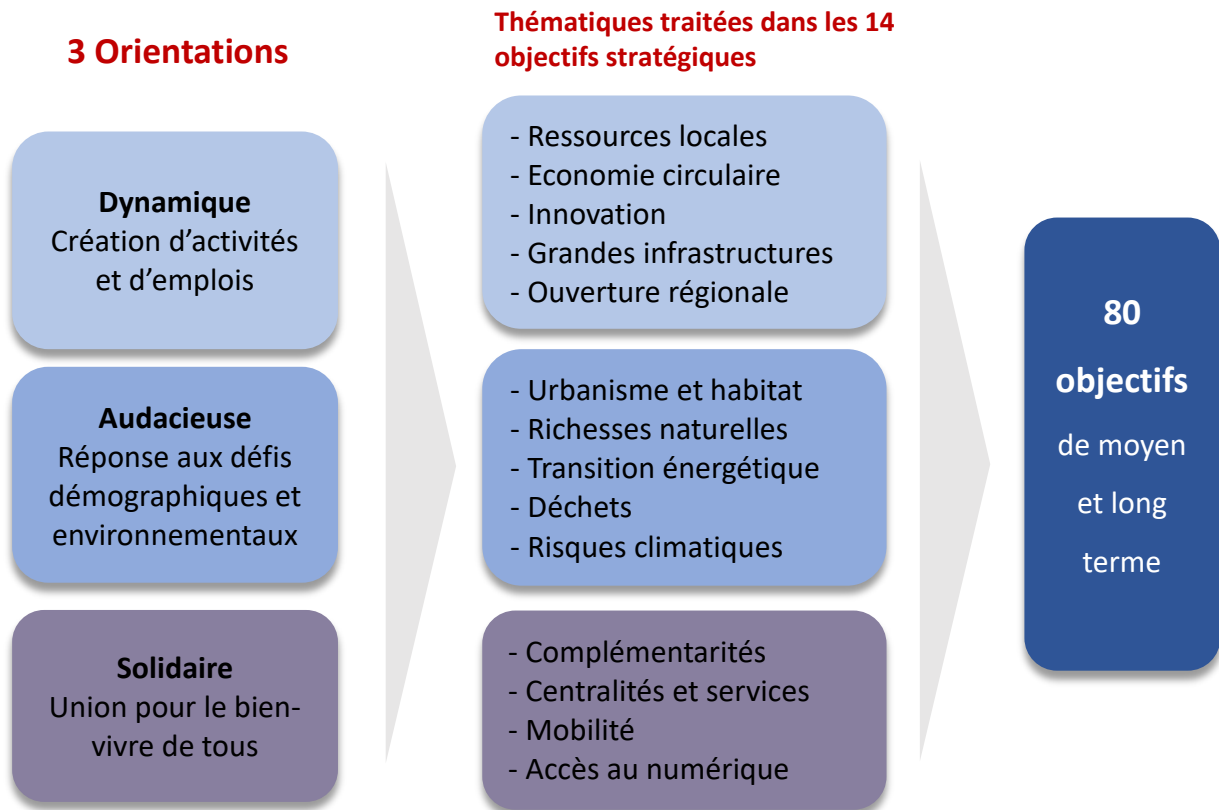
- Une stratégie d'aménagement en **3 orientations**, **14 objectifs stratégiques**, **80 objectifs**

54

Trois adjectifs « **dynamique, audacieuse et solidaire** » ont été choisis :

- pour qualifier la Nouvelle-Aquitaine de demain,
- pour donner du sens à la stratégie d'aménagement en mettant du lien entre les différentes politiques concernées
- pour permettre à chaque territoire ou type d'espace de s'identifier à des valeurs communes.

*Le schéma ci-dessous montre de manière synthétique les croisements entre les différentes thématiques du SRADDET et leur regroupement au sein des trois grandes orientations :*





## 2.3 Principes de la mise en œuvre du SRADET dans les documents de planification et d'urbanisme

L'importance des enjeux relevés dans le cadre de la concertation pour la coconstruction du SRADET impose la mobilisation de tous, acteurs publics ou privés comme citoyens, des changements souvent profonds de pratiques, des innovations technologiques, organisationnelles et sociales. En fixant collectivement des objectifs ambitieux pour 2030 et au-delà, nous posons les bases de nos conditions de vie en Nouvelle-Aquitaine. Il est donc indispensable de déterminer d'ores et déjà les mesures à prendre pour atteindre ensemble ces objectifs. Et s'assurer que cet exercice sans précédent de concertation et de négociation collectives soit approprié par tous et produise les résultats attendus : des transitions multiples et réussies en matière économique, agricole, écologique, énergétique, sociale et territoriale.

Personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, la Région sera aux côtés des collectivités (EPCI et communes) pour les accompagner dans l'intégration des dispositions du SRADET et des priorités régionales. Le dispositif de gouvernance de la mise en œuvre et du suivi du SRADET sera organisé pour accompagner les territoires dans les transitions indispensables, en assurant la cohérence et l'efficacité des politiques publiques, dans un exercice de pédagogie et dans une relation de proximité et de dialogue. Cette relation de dialogue et de relais se fera également avec l'ensemble des organisations socioprofessionnelles représentatives et en lien étroit avec le Ceser.

Ce dispositif reposera sur quatre piliers :

- **La poursuite du dialogue** avec les partenaires, en particulier avec l'Etat et les collectivités concernées.
- **La proximité territoriale** : le déploiement depuis 2018 par la Région de sa nouvelle politique contractuelle avec les territoires qui la composent répond à l'objectif de mettre en adéquation ses politiques, dans toute leur pluralité, avec les besoins spécifiques des territoires et de favoriser le développement durable de ces derniers dans le cadre d'une solidarité avec les plus vulnérables. L'organisation de la mise en œuvre du SRADET et de son suivi s'inscrit dans le prolongement de cette stratégie de proximité territoriale, de concertation avec les acteurs locaux, de connaissance des enjeux à relever, de coopérations interterritoriales et d'élaboration de stratégies de développement durable.

Les conventions qui pourront être conclues entre la Région et un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre ou PETR pour préciser les conditions d'application du schéma au territoire concerné (article L4251-8 du CGCT) le seront dans ce cadre.

- **Des mesures pour aider les collectivités à appliquer le SRADET** : la Région mobilisera ses dispositifs d'intervention ou les moyens d'ingénierie nécessaires pour accompagner les EPCI, PETR, PNR ou autres personnes publiques dans la mise en œuvre des dispositions du SRADET. Elle mobilisera ses propres dispositifs d'observation et de prospective ainsi que des moyens d'ingénierie pour améliorer la connaissance des différentes composantes du territoire régional. Les observatoires régionaux (Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers – NAFU, Observatoire de la Côte Aquitaine, Agence régionale d'évaluation environnement et climat – AREC, Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine – ARB-NA, Observatoire régional des transports – ORT, Observatoire régional des risques Nouvelle-Aquitaine – ORRNA, etc.), les agences d'urbanismes ou les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), par exemple, pourraient être mobilisés pour informer et accompagner les collectivités dans la définition de leurs projets de développement. Des outils techniques et pédagogiques seront également mis à la disposition des collectivités pour renforcer leurs connaissances et les accompagner dans leurs démarches : référentiel d'occupation du sol pour mesurer leur consommation foncière, guide méthodologique sur la traduction des continuités écologiques dans les documents de planification, travaux du Conseil permanent pour la transition énergétique (COPTec), travaux réalisés dans le cadre d'ACCLIMATERRA ou d'ECOBIOSE...

Un guide d'application des règles générales à destination des porteurs de documents de planification et d'urbanisme est en cours d'élaboration.





- **Un dispositif de suivi et d'évaluation des règles générales et de leurs incidences** (exposé au § 1.5 du fascicule des règles générales) : la mise en œuvre du SRADDET par ses destinataires directs (en priorité les documents de planification que sont les SCoT, PDM, chartes de PNR) et les résultats obtenus au regard des objectifs fixés seront appréciés, mesurés et analysés, dans une logique d'amélioration continue des politiques publiques.

Enfin, cadre de politique de cohésion sociale et territoriale et de transition écologique et énergétique, le SRADDET doit trouver sa traduction dans les documents de programmation financière et notamment les prochaines générations des Contrats de plan Etat-Région (CPER) (article 4 du décret 2016-1071 du 3 août 2016).



### 3. LA PRISE EN COMPTE DES DOMAINES OBLIGATOIRES

#### 3.1 Rappel du cadre réglementaire

##### Rappel du cadre concernant les objectifs

L'article L. 4251-1 du CGCT, dans sa version en vigueur au lancement de la modification du SRADET le 13 décembre 2021, dispose que :

« [...] **Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région** en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de lutte contre l'artificialisation des sols, d'intermodalité et de développement des transports de personnes et de marchandises, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. En matière de lutte contre l'artificialisation des sols, ces objectifs sont traduits par une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Cet objectif est décliné entre les différentes parties du territoire régional.\*

Il fixe également les objectifs de moyen et long termes sur ce territoire en matière de développement et de localisation des constructions logistiques. Il tient compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers.\*\*

Le schéma identifie les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional. Ces itinéraires sont pris en compte par le département, dans le cadre de ses interventions, pour garantir la cohérence et l'efficacité du réseau routier ainsi que la sécurité des usagers.

Le schéma **peut** fixer des objectifs dans tout autre domaine contribuant à l'aménagement du territoire lorsque la région détient, en application de la loi, une compétence exclusive de planification, de programmation ou d'orientation et que le conseil régional décide de l'exercer dans le cadre de ce schéma, par délibération prévue à l'article L. 4251-4. Dans ce cas, le schéma tient lieu de document sectoriel de planification, de programmation ou d'orientation. Pour les domaines dans lesquels la loi institue un document sectoriel auquel le schéma se substitue, ce dernier reprend les éléments essentiels du contenu de ces documents.

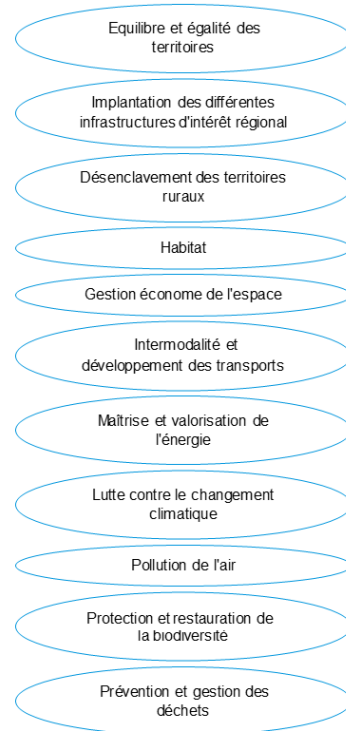
Les objectifs sont déterminés dans le respect des principes mentionnés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme et dans l'ambition d'une plus grande égalité des territoires. Ils peuvent préciser, pour les territoires mentionnés à l'article L. 121-1 du même code, les modalités de conciliation des objectifs de protection de l'environnement, du patrimoine et des paysages.

Une carte synthétique indicative illustre les objectifs du schéma. »

\* Le SRADET respecte la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, modifiée (notamment par la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux) ainsi que ses décrets d'application.

\*\*S'agissant de l'objectif en matière de développement et de localisation des constructions logistiques, l'article L. 4251-1 du CGCT précise depuis la loi relative à l'industrie verte d'octobre 2023 que le schéma fixe « les objectifs de développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle ».

##### Thématiques obligatoires dans les objectifs





### Éclairage méthodologique concernant les objectifs

Le **SRADDET doit obligatoirement fixer des objectifs** dans certains domaines et **peut en fixer d'autres**, dans d'autres domaines intéressant l'aménagement du territoire.

**Il s'agit donc d'un document à géométrie variable.**

## 3.2 Tableau de correspondance des objectifs, des domaines obligatoires et des règles générales

11 domaines obligatoires déterminent le champ d'application du SRADDET, selon la Loi Notre de 2015. La Région a souhaité intégrer la dimension numérique dans le schéma en tant que 12<sup>ème</sup> domaine, comme le permet l'article L. 1425-2 du CGCT.

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ajoute le domaine de la « lutte contre l'artificialisation des sols », accolé et fusionné ici avec celui de la gestion économe de l'espace. Elle ajoute également le domaine du « développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération », accolé et fusionné ici avec celui de la maîtrise et valorisation de l'énergie.

Elle ajoute enfin le domaine du « développement et de la localisation des constructions logistiques » (intitulé objectif de développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à l'Industrie Verte du mois d'octobre 2023) qui sera ici accolé et fusionné avec celui de l'intermodalité et du développement des transports de personnes et de marchandises.

Chaque objectif se rattache un domaine de référence principal, et selon son caractère plus ou moins transversal, à un ou plusieurs domaines secondaires. Cette correspondance est détaillée dans le tableau ci-dessous. Chaque fiche objectif du rapport comporte le pictogramme associé au domaine de référence principal.



Équilibre et égalité des territoires



Désenclavement des territoires ruraux



Gestion économe de l'espace, lutte contre l'artificialisation des sols



Habitat



Implantation des infrastructures d'intérêt régional



Intermodalité et développement des transports de personnes et de marchandises, développement logistique



Lutte contre le changement climatique



Maîtrise et valorisation de l'énergie, développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération



Pollution de l'air



Prévention et gestion des déchets



Protection et restauration de la biodiversité
























Numérique

**La classification proposée est basée sur les lignes de partage et les partis-pris suivants :**

- **Lutte contre le changement climatique** intègre à la fois les efforts d'atténuation du processus et les efforts d'adaptation à ses effets (dans le prolongement de l'article R4251-5 du CGCT)
- **Equilibre et égalité des territoires** comprend, suivant les termes de la délibération du 10 avril 2017, l'ensemble des leviers permettant la réduction des disparités auxquelles sont confrontés les territoires et leurs habitants, en leur offrant des « perspectives nouvelles de développement ».  
Ce domaine agrège des dispositions en matière d'accès aux services, à la formation, à la santé, à l'emploi (via le développement économique), etc...  
Il se positionne alors comme le pendant territorial de plusieurs documents sectoriels de la Région (notamment les SRDEII, SRESRI, CPRDFOP, SRDTL...), en formulant des objectifs complémentaires en termes de maillage d'équipements, de mise en réseau des territoires, de conciliation des usages de l'espace et de valorisation durable de ses ressources, d'adaptation aux grandes mutations démographiques ou économiques ayant des impacts sur les territoires.
- **Désenclavement des territoires ruraux** concerne les objectifs recherchant directement à mieux mettre en lien les espaces ruraux isolés et le reste du territoire régional. Ce domaine s'entrecroise souvent avec d'autres (Intermodalité et développement des transports, Numérique...).
- **Infrastructures d'intérêt régional** est entendu comme l'ensemble des infrastructures de transport et de communication (infrastructures ferroviaires, routières, portuaires, aéroportuaires, multimodales, numériques) structurantes à l'échelle régionale, qu'elles ressortent de la compétence de la Région ou non, que la Région en soit propriétaire ou non. Sont donc concernés certains des objectifs des domaines « Numérique » et « Intermodalité et développement des transports ».
- **Numérique** intègre, en cohérence avec la délibération du 10 avril 2017, des dispositions en matière « d'infrastructures fixes ou mobiles, d'usages ou de services ».
- **Prévention et gestion des déchets** intègre plusieurs objectifs. Le PRPGD, annexe du SRADDET, complète les objectifs et les règles du domaine « Prévention et gestion des déchets » du SRADDET en présentant de manière plus détaillée l'état des lieux, la prospective de l'évolution tendancielle des quantités de déchets, les objectifs en matière de prévention, de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets déclinant les objectifs nationaux, la planification de la prévention et la gestion des déchets, le plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, la synthèse des actions menées pour prévenir et empêcher les abandons de déchets, entre autres éléments.



| N° | Intitulé de l'objectif   | Domaine de référence  | Domaines secondaires   | Règles générales déclinant l'objectif              |
|----|--|---|--|--|
| 1  | Construire un environnement d'accueil et d'accompagnement favorable au développement des entreprises sur tout le territoire régional                           |    |  | ➤ <b>RG 43</b><br>➤ <b>RG 44</b>                   |
| 2  | Ancrer les usines à la campagne en accompagnant un modèle de production industrielle durable dans les territoires ruraux                                       |    |  | ➤ <b>RG 43</b><br>➤ <b>RG 44</b>                   |
| 3  | Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental   |    |       | ➤ <b>RG 10</b>                                     |
| 4  | Pérenniser les activités humaines en milieu rural en favorisant l'installation en agriculture et la transmission des exploitations agricoles                   |    |  |  |
| 5  | Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts   |   |     |  |
| 6  | Permettre par un aménagement harmonieux, le développement durable de l'économie de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture maritime et continentale |  |    |  |
| 7  | Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux  |  |  | ➤ <b>RG 15</b><br>➤ <b>RG 18</b><br>➤ <b>RG 44</b> |
| 8  | Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et conforter les sites touristiques à forte fréquentation par un aménagement durable |  |    | ➤ <b>RG 15</b><br>➤ <b>RG 23</b>                   |
| 9  | Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur du tourisme   |  |    | ➤ <b>RG 25</b><br>➤ <b>RG 26</b>                   |
| 10 | Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage doux à l'échelle régionale  |  |    | ➤ <b>RG 18</b>                                     |
| 11 | Développer un mode de production plus sobre  |  |   | ➤ <b>RG 37</b>                                     |



|    |   |  |  |  |
|----|---|--|--|--|
| 12 | Développer une économie du réemploi, favorisant l'emploi local et l'ESS   |  |  |  |
| 13 | Déployer l'Ecologie industrielle et territoriale  |  |  |  |
| 14 | Optimiser l'efficacité énergétique de l'industrie, de l'artisanat et du commerce par des organisations et des procédés facilitant l'économie circulaire               |  |  |  |
| 15 | Consolider un réseau territorial efficace de détection, de stimulation et d'accompagnement des projets innovants  |  |  |  |
| 16 | Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire                |  |  | ➤ <b>RG 8</b>                                      |
| 17 | Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche  |  |  |  |
| 18 | Développer les innovations dans les transports et la mobilité : véhicules autonomes, drones, fluvial, logistique urbaine innovante, innovations organisationnelles... |  |  | ➤ <b>RG 16</b><br>➤ <b>RG 17</b><br>➤ <b>RG 32</b> |
| 19 | Développer les innovations technologiques et sociales dans le domaine des systèmes intelligents de gestion de l'énergie   |  |  | ➤ <b>RG 28</b>                                     |
| 20 | S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité pour construire/imaginer des leviers de développement soutenable                                     |  |  |  |
| 21 | Développer les activités de la Silver économie pour répondre aux besoins des personnes avançant en âge, valoriser et créer des emplois non délocalisables             |  |  |  |
| 22 | Maintenir le réseau existant, moderniser l'offre ferroviaire sur tous les territoires, favoriser le transfert modal   |  |  | ➤ <b>RG 13</b><br>➤ <b>RG 43</b>                   |



|    |  |  |  |   |
|----|--|--|--|---|
| 23 | Définir un réseau d'itinéraires routiers d'intérêt régional contribuant à un maillage équilibré des territoires  |  |  | ➤ <b>RG 21</b>  |
| 24 | Offrir aux territoires une desserte aérienne adaptée et optimisée, en visant à la réduction des nuisances et des émissions de gaz à effet de serre, et l'innovation  |  |  | ➤ <b>RG 16</b>  |
| 25 | Développer une stratégie portuaire coordonnée  |  |  | ➤ <b>RG 20</b>  |
| 26 | Désenclaver l'agglomération de Limoges   |  |  | ➤ <b>RG 43</b>  |
| 27 | Résorber le nœud routier de la métropole bordelaise  |  |  | ➤ <b>RG 11</b><br>➤ <b>RG 17</b><br>➤ <b>RG 43</b>  |
| 28 | Intégrer pleinement la région dans le Corridor Atlantique et dans le futur réseau central du Réseau Transeuropéen de Transport RTE-T   |  |  |   |
| 29 | Renforcer les coopérations avec les régions voisines et les territoires européens, en favorisant le soutien aux grandes continuités naturelles et culturelles  |  |  | ➤ <b>RG 6</b>   |
| 30 | Renforcer les coopérations dans le cadre de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, et avec l'Aragon  |  |  |   |
| 31 | Réduire d'au moins 54,5 % la consommation d'espaces à l'échelle régionale sur 2021-2031 et viser l'absence d'artificialisation nette des sols à 2050, par une trajectoire adaptée à chaque profil de territoire et par des modèles d'aménagement économes en foncier |  |  | ➤ <b>RG 1</b><br>➤ <b>RG 2</b><br>➤ <b>RG 3</b><br>➤ <b>RG 4</b><br>➤ <b>RG 5</b><br>➤ <b>RG 7</b><br>➤ <b>RG 8</b><br>➤ <b>RG 10</b><br>➤ <b>RG 23</b><br>➤ <b>RG 24</b><br>➤ <b>RG 30</b><br>➤ <b>RG 31</b><br>➤ <b>RG 42</b><br>➤ <b>RG 43</b><br>➤ <b>RG 44</b><br>➤ <b>RG 45</b><br>➤ <b>RG 46</b><br>➤ <b>RG 47</b> |



|           |  |  |  |  |
|-----------|--|--|--|--|
|           |  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 48</li> <li>➤ RG 49</li> </ul>   |
| <b>32</b> | Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (numériques, eau/assainissement, etc.)                                   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 4</li> <li>➤ RG 30</li> <li>➤ RG 31</li> <li>➤ RG 32</li> <li>➤ RG 45</li> <li>➤ RG 46</li> <li>➤ RG 47</li> <li>➤ RG 48</li> <li>➤ RG 49</li> </ul> |
| <b>33</b> | Garantir et défendre un habitat de qualité, choisi, accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre territoires littoraux, urbains et ruraux          |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 9</li> <li>➤ RG 27</li> </ul>  |
| <b>34</b> | Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies de développement urbain (mobilité, habitat, activité économique, loisirs, santé, activité physique, lien social) |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 9</li> <li>➤ RG 23</li> </ul>  |
| <b>35</b> | Développer la Nature et l'agriculture en ville et en périphérie  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 5</li> <li>➤ RG 10</li> <li>➤ RG 23</li> <li>➤ RG 36</li> <li>➤ RG 42</li> </ul>   |
| <b>36</b> | Requalifier les entrées de villes et les zones d'activités en assurant des aménagements paysagers de qualité   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 42</li> </ul>  |
| <b>37</b> | Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 24</li> </ul>  |
| <b>38</b> | Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage         |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 24</li> </ul>  |
| <b>39</b> | Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 1</li> <li>➤ RG 10</li> <li>➤ RG 30</li> <li>➤ RG 45</li> <li>➤ RG 46</li> <li>➤ RG 47</li> <li>➤ RG 48</li> <li>➤ RG 49</li> </ul>                  |



|    |  |  |  |   |
|----|--|--|--|---|
| 40 | Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 26</li> <li>➤ RG 33</li> <li>➤ RG 34</li> <li>➤ RG 35</li> <li>➤ RG 36</li> <li>➤ RG 42</li> <li>➤ RG 45</li> <li>➤ RG 46</li> <li>➤ RG 47</li> <li>➤ RG 48</li> <li>➤ RG 49</li> </ul> |
| 41 | Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 33</li> <li>➤ RG 34</li> <li>➤ RG 35</li> <li>➤ RG 36</li> </ul>  |
| 42 | Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 33</li> <li>➤ RG 34</li> <li>➤ RG 35</li> <li>➤ RG 36</li> <li>➤ RG 42</li> </ul>   |
| 43 | Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050  |  |  |   |
| 44 | Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030  |  |  |   |
| 45 | Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture-solo  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 4</li> <li>➤ RG 11</li> <li>➤ RG 12</li> <li>➤ RG 13</li> <li>➤ RG 14</li> <li>➤ RG 16</li> <li>➤ RG 17</li> <li>➤ RG 18</li> <li>➤ RG 19</li> </ul>                                    |
| 46 | Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 32</li> </ul>   |
| 47 | Structurer le développement des activités logistiques en recherchant l'équilibre territorial, la décarbonation du transport, la qualité environnementale des projets ; en privilégiant les localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial et l'implantation sur des sites déjà urbanisés/artificialisés |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 20</li> </ul>   |






















|    |  |  |  |  |
|----|--|--|--|--|
| 48 | Réduire les trafics poids lourds en transit international par des itinéraires privilégiés ou obligatoires, péages, autoroutes ferroviaires, autoroutes de la mer, etc.     |  |  | ➤ <b>RG 20</b>   |
| 49 | Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments  |  |  | ➤ <b>RG 22</b><br>➤ <b>RG 23</b><br>➤ <b>RG 27</b><br>➤ <b>RG 28</b><br>➤ <b>RG 29</b> |
| 50 | Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne   |  |  |  |
| 51 | Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable   |  |  | ➤ <b>RG 22</b><br>➤ <b>RG 28</b><br>➤ <b>RG 29</b><br>➤ <b>RG 30</b><br>➤ <b>RG 32</b> |
| 52 | Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie)             |  |  |  |
| 53 | Développer les réseaux de chaleur, à toutes les échelles territoriales, en accompagnement de la densification urbaine  |  |  | ➤ <b>RG 31</b>   |
| 54 | Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique  |  |  |  |
| 55 | Développer l'écoconstruction en visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur   |  |  |  |
| 56 | Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement, en améliorant la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets                   |  |  | ➤ <b>RG 37</b><br>➤ <b>RG 38</b><br>➤ <b>RG 39</b><br>➤ <b>RG 40</b><br>➤ <b>RG 41</b> |
| 57 | Adapter la capacité et la localisation des installations de traitement des déchets dans le respect du principe de proximité et des objectifs de prévention et de réduction |  |  | ➤ <b>RG 39</b><br>➤ <b>RG 40</b><br>➤ <b>RG 41</b>                                     |
| 58 | Développer la prévention et la valorisation des déchets du BTP   |  |  | ➤ <b>RG 37</b><br>➤ <b>RG 38</b><br>➤ <b>RG 40</b><br>➤ <b>RG 42</b>                   |



|    |   |  |  |   |
|----|---|--|--|---|
| 59 | Développer la prévention et la valorisation des biodéchets  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 37</li> <li>➤ RG 38</li> </ul>  |
| 60 | Développer la prévention et la valorisation des déchets d'emballages  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 37</li> <li>➤ RG 38</li> </ul>  |
| 61 | Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques, accrus par les dérèglements climatiques   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 45</li> <li>➤ RG 46</li> <li>➤ RG 47</li> <li>➤ RG 48</li> <li>➤ RG 49</li> </ul>   |
| 62 | Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 23</li> <li>➤ RG 25</li> <li>➤ RG 26</li> <li>➤ RG 42</li> </ul>  |
| 63 | Reconquérir et renaturer les espaces naturels littoraux et rétro littoraux pour limiter les conséquences des risques côtiers amplifiés par les dérèglements climatiques |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 25</li> <li>➤ RG 26</li> <li>➤ RG 42</li> <li>➤ RG 45</li> <li>➤ RG 47</li> </ul>   |
| 64 | Mettre le partenariat et la réciprocité au cœur des relations entre territoires : alimentation, énergie, mobilité, développement économique, équipements...             |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 6</li> <li>➤ RG 10</li> <li>➤ RG 14</li> <li>➤ RG 44</li> </ul>   |
| 65 | Faire émerger un système métropolitain régional plus équilibré entre Bordeaux et les grands pôles structurants  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 46</li> <li>➤ RG 47</li> </ul>  |
| 66 | Conforter les villes et les bourgs comme pôles animateurs des espaces de vie du quotidien   |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 2</li> <li>➤ RG 3</li> <li>➤ RG 7</li> <li>➤ RG 8</li> <li>➤ RG 45</li> <li>➤ RG 46</li> <li>➤ RG 47</li> <li>➤ RG 48</li> <li>➤ RG 49</li> </ul> |
| 67 | Intégrer les quartiers prioritaires dans les dynamiques de leurs agglomérations   |  |  |   |
| 68 | Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RG 1</li> <li>➤ RG 2</li> <li>➤ RG 3</li> <li>➤ RG 4</li> <li>➤ RG 5</li> <li>➤ RG 7</li> <li>➤ RG 8</li> </ul>                                      |



|           |  |   |  |   |
|-----------|--|---|--|---|
| <b>69</b> | Garantir l'équité dans l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble de la région  |    |    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 8</b></li><li>➤ <b>RG 44</b></li><li>➤ <b>RG 45</b></li><li>➤ <b>RG 46</b></li><li>➤ <b>RG 47</b></li><li>➤ <b>RG 48</b></li><li>➤ <b>RG 49</b></li></ul> |
| <b>70</b> | Résorber les déserts médicaux en renforçant le maillage, l'innovation et la coopération dans l'offre de soin   |    |    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 8</b></li><li>➤ <b>RG 44</b></li></ul>  |
| <b>71</b> | Développer l'accès à la culture et les coopérations culturelles entre territoires  |    |    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 8</b></li><li>➤ <b>RG 44</b></li></ul>  |
| <b>72</b> | Faciliter l'activité physique et assurer l'accès au sport dans tous les territoires  |    |    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 8</b></li></ul>   |
| <b>73</b> | Consolider la gouvernance et la coopération pour offrir une mobilité « sans couture »  |   |  | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 11</b></li><li>➤ <b>RG 12</b></li><li>➤ <b>RG 13</b></li><li>➤ <b>RG 14</b></li><li>➤ <b>RG 16</b></li><li>➤ <b>RG 19</b></li></ul>                       |
| <b>74</b> | Réinventer les gares et les pôles d'échange  |  |    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 11</b></li><li>➤ <b>RG 13</b></li><li>➤ <b>RG 19</b></li></ul>  |
| <b>75</b> | Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis |  |    | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>RG 15</b></li><li>➤ <b>RG 16</b></li></ul>   |
| <b>76</b> | Assurer le déploiement de la fibre dans tous les départements à l'horizon 2025 en cohérence avec les déploiements non filaires                       |  |   |   |
| <b>77</b> | Faire évoluer la couverture mobile et diversifier les moyens d'accès en mobilité   |  |    |   |
| <b>78</b> | Favoriser l'inclusion numérique en direction des publics les plus fragiles   |  |  |   |



68

|           |  |   |  |  |
|-----------|--|---|--|--|
| <b>79</b> | Développer l'e-santé, favoriser la coordination des soins, faciliter le maintien à domicile et l'autonomie des personnes avançant en âge |  |  |  |
| <b>80</b> | Contribuer à doter les territoires d'un réseau dense de tiers lieux, pour développer le télétravail et le coworking                      |  |  |  |



## 4. LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE / AGENDA 2030

La Région, par son SRADDET, vise un développement durable de la Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire qui associe harmonieusement dynamisme économique, solidarité sociale et préservation des ressources et richesses naturelles dans et pour le long terme, ce en intégrant les impacts des dérèglements climatiques.

La Région inscrit également le SRADDET dans le cadre plus large d'un avenir pour tous au-delà de son seul territoire régional. En effet, la Nouvelle-Aquitaine par sa position géographique, ses activités socio-économiques et les histoires culturelles de ses différents territoires est naturellement ouverte sur le monde. Elle acte à travers son SRADDET, la vision d'un « *Développement soutenable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » et la dynamique du « *Penser global, agir local* ».

Aussi, la Région a-t-elle décidé de prendre en compte l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies, (adopté en septembre 2015 à l'unanimité de ses 193 membres), pour enrichir le SRADDET. Cet Agenda 2030 est universel, s'articulant autour de cinq enjeux : les **peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats et 17 objectifs de développement durable (ODD)** :



Mettre un terme à la pauvreté partout et sous toutes ses formes ;



Mettre un terme à la famine, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et promouvoir l'agriculture durable ;



Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge ;



Fournir une éducation équitable et de qualité et une formation continue pour tous ;



Garantir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles ;



Assurer l'accès et la gestion durable de l'eau ainsi que l'assainissement pour tous ;



Assurer l'accès pour tous à des ressources énergétiques durables, abordables, fiables et modernes ;



Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue, une activité productive, ainsi qu'un emploi décent pour tous ;



Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et encourager l'innovation ;





Réduire l'inégalité au sein et entre les nations ;



Construire des villes et établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ;



Promouvoir des modes de consommation et de production durables ;



Agir de manière urgente pour faire face au changement climatique et à ses impacts ;



Protéger et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines ;



Protéger, restaurer et promouvoir la gestion durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, combattre la désertification, mettre un terme et renverser la tendance de la dégradation des terres et mettre fin à la perte de la biodiversité ;



Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives ; assurer l'accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, transparentes et inclusives à tous les niveaux ;



Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

En intégrant l'approche Agenda 2030, le SRADDET Nouvelle-Aquitaine conforte sa dimension de stratégie d'ensemble. De plus, il veille à une mise en cohérence entre le local, le régional, le national et l'international ainsi qu'entre les politiques sectorielles aux interactions et interrelations de plus en plus nombreuses et complexes.

La Région a donc qualifié les objectifs du SRADDET qui contribuent le plus directement à l'atteinte d'un ou de plusieurs des 17 ODD. Cet enrichissement du SRADDET servira également d'appui pour en assurer le suivi et l'évaluation. Un tableau complet figure en annexe du présent schéma.

En résumé, la Région, par cette démarche innovante, affirme sa volonté d'un SRADDET :

- Portant un développement de la Nouvelle-Aquitaine qui réduise les inégalités,
- Offrant à tous l'opportunité d'une qualité de vie
- Et se construisant sur une économie des ressources naturelles et environnementales permettant de rétablir une trajectoire soutenable et résiliente pour le territoire régional et la biosphère, dans son ensemble.



## 5. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT DURABLE

---

Les 80 objectifs qui découlent de la stratégie régionale d'adaptation aux transitions s'articulent autour de trois grandes orientations.

Les orientations sont construites de manière transversale et croisent plusieurs thématiques du SRADDET.

Chaque orientation est déclinée en objectifs stratégiques, 14 au total, pour une meilleure lisibilité des priorités régionales.

Chacun de ces objectifs stratégiques regroupe plusieurs objectifs qui se réfèrent à un domaine de référence du SRADDET.

**Orientation 1 - Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois.....74**

|   |     |
|---|-----|
| Objectif stratégique 1.1 : Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles ..... | 75  |
| Objectif stratégique 1.2 : Développer l'économie circulaire .....   | 87  |
| Objectif stratégique 1.3 : Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter.....   | 92  |
| Objectif stratégique 1.4 : Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée .....   | 100 |
| Objectif stratégique 1.5 : Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde .....   | 111 |

**Orientation 2 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux .....115**

|   |     |
|---|-----|
| Objectif stratégique 2.1 : Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat.....                  | 117 |
| Objectif stratégique 2.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau ..... | 134 |
| Objectif stratégique 2.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain .....                                   | 144 |
| Objectif stratégique 2.4 : Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation .....                            | 171 |
| Objectif stratégique 2.5 : Etre inventif pour limiter les impacts du changement climatique ....   | 180 |

**Orientation 3 - Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous .....185**

|   |     |
|---|-----|
| Objectif stratégique 3.1 : Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux .....   | 186 |
| Objectif stratégique 3.2 : Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs..... | 194 |
| Objectif stratégique 3.3 : Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité .....  | 200 |
| Objectif stratégique 3.4 : Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages.....  | 205 |





## **Orientation 1 - Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois**

La création d'activités et d'emplois pérennes dans les territoires est au cœur du projet régional d'aménagement de Nouvelle-Aquitaine.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a proposé une vision partagée du projet de développement économique régional.

Le SRADDET en complète le volet territorial via la stratégie d'aménagement durable.

C'est bien pour répondre à la première exigence du SRADDET en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, que la Région Nouvelle-Aquitaine, avec ses partenaires, souhaite définir les conditions favorables à la création et au développement de l'emploi sur l'ensemble de son territoire.

Les territoires, y compris en dehors de la métropole, sont riches de ressources et de compétences qu'ils peuvent mobiliser pour innover et créer de nouveaux emplois.

Pour atteindre ce but, la Nouvelle Aquitaine mise sur la valorisation et le respect des ressources naturelles, le développement de l'économie circulaire, l'expérimentation et l'innovation dans les territoires, cela rendu possible grâce aux infrastructures et aux services de mobilité performants et au développement de coopérations interterritoriales.

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : CREER DES EMPLOIS ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN VALORISANT LE POTENTIEL DE CHAQUE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES RESSOURCES ET RICHESSES NATURELLES**

Actrices essentielles d'un aménagement équilibré du territoire et de la création d'emplois en zones rurales, la filière agricole et agroalimentaire, la filière pêche et la filière sylvicole irriguent l'ensemble du territoire régional. Ces filières doivent relever des défis importants : amélioration de leur compétitivité économique, adaptation à de nouveaux marchés, réponses aux attentes sociétales et des consommateurs, conséquences du changement climatique, volatilité accrue des cours des matières premières, raréfaction des ressources, crises sanitaires à répétition...

Le tourisme joue également un rôle important dans l'activité de nombreux territoires de la région. La Nouvelle Aquitaine est première pour la fréquentation touristique de la clientèle française et cinquième pour la clientèle internationale. La diversité des destinations offre un potentiel de développement à coupler avec une approche durable et qualitative afin de préserver les richesses patrimoniales et naturelles.

Par ailleurs, la Région a engagé, dès 2014, une politique volontariste d'amélioration de la performance industrielle des entreprises régionales et de soutien à l'émergence de nouvelles entreprises de taille intermédiaire (ETI). Au travers de cette politique, les objectifs poursuivis sont nombreux : la modernisation des outils de production, la création d'emplois dans les territoires, le renforcement des compétences de leurs salariés et de leurs dirigeants, l'amélioration de la qualité de vie au travail, la transformation numérique et la transition énergétique.

En vue d'assurer un développement économique durable et équilibré dans tous les territoires, les objectifs du SRADDET consistent d'une part, à accompagner l'émergence d'activités créatrices d'emplois durables, la croissance des entreprises et l'amélioration de leur compétitivité et d'autre part, à créer les conditions pour anticiper et faire face aux transitions en cours, qu'elles soient démographiques, technologiques, numériques, écologiques ou énergétiques.



## Objectif 1 : Construire un environnement d'accueil et d'accompagnement favorable au développement des entreprises sur tout le territoire régional



Le dynamisme des territoires est fortement dépendant de la vitalité et de la diversité de leur tissu d'entreprises. La région Nouvelle-Aquitaine abrite près de 400 000 entreprises (hors agriculture), dont 7 % dans l'industrie. Le secteur industriel représente 12 % des emplois de la région avec des filières d'excellence, notamment celles issues de savoir-faire ancrés dans les territoires (céramique, cuir...), ou celles valorisant ses ressources naturelles (bois-papier-carton, agroalimentaire...). Il est un vecteur important de développement des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Pour autant, quel que soit leur secteur, le parcours de vie des entreprises implique des besoins spécifiques : problématiques de création (50 000 entreprises créées chaque année en Nouvelle-Aquitaine), de développement (notamment pour les TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire, qui forment l'essentiel du tissu productif régional), ou encore de transmission-reprise (1/3 des dirigeants d'entreprises ont plus de 55 ans).

Pour donner des perspectives aux territoires en « retournement » et aux jeunes Néo-Aquitains, pour stimuler l'envie d'entreprendre, et/ou de s'impliquer dans des formes d'économie sociale et solidaire, de bonnes conditions d'accueil et d'accompagnement des entreprises et de leurs établissements sont nécessaires. En complément des orientations du SRDEII et des dispositifs existants tels que *l'Usine du Futur*, *Croissance premium*, ou *Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs PME et ETI*, **la stratégie d'aménagement du territoire contribue à construire cet environnement propice à l'activité économique.**

L'ambition est alors d'actionner les leviers d'aménagement que sont le **foncier/immobilier économique** et le **maillage de structures d'accompagnement aux entreprises**. Les TPE, les entreprises du tissu industriel, ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire, sont les principaux publics cibles de cette ambition.

Le SRADDET veut promouvoir **quatre logiques** :

- **Équité** : des écosystèmes dynamiques dans tous les territoires, par un maillage fin, de proximité
- **Équilibre** : une attention particulière aux territoires touchés par des mutations économiques
- **Développement territorial** : s'appuyer sur les spécificités et savoir-faire locaux pour les conforter et les pérenniser
- **Développement durable** : renforcer l'accompagnement des entreprises dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO)

Pour y répondre, plusieurs dispositions sont, entre autres, à encourager. Ainsi, en matière d'accueil (foncier et immobilier économique) des solutions adaptées aux entreprises peuvent être proposées, quels que soient leur stade de développement, leur taille, et leurs besoins (parcs d'entreprises, technopôles, pépinières, incubateurs, tiers-lieux...). Leur localisation est à rechercher dans des sites facilement accessibles, au sein des enveloppes urbaines dans la mesure du possible, en veillant à la gestion économe de l'espace et à la qualité des services offerts aux entreprises comme à leurs salariés.

De même, le maillage du territoire régional par des structures ad hoc (plus de 80 aujourd'hui pour l'appui aux TPE, regroupées dans un réseau appuyé par la région) qui apporte information, conseil, diagnostic, accès aux financements, suivi post création/reprise est à conforter.



Un maillage du territoire régional pour l'accompagnement des TPE, des entreprises du secteur industriel et des acteurs de l'économie sociale et solidaire





## Objectif 2 : Ancrer les usines à la campagne en accompagnant un modèle de production industrielle durable dans les territoires ruraux

Le développement économique ne se limite pas aux zones littorales et aux aires urbaines. L'emploi industriel est aujourd'hui autant rural qu'urbain. Les usines à la campagne structurent encore un grand nombre de territoires de la Nouvelle-Aquitaine. L'ambition est de les encourager dans leurs projets de modernisation et d'adaptation aux enjeux environnementaux, de favoriser leurs conditions de développement et de transition vers des modèles vertueux.

Pour atteindre cet objectif, la Région doit poursuivre ses efforts pour aider à la transformation numérique des usines de Nouvelle-Aquitaine. Plus de 180 diagnostics du programme régional « Usine du Futur » ont été financés dans des communes de 1 000 à 5 000 habitants. Ces scores seront doublés d'ici à 3 ans. Les entreprises de la mécanique, de l'agroalimentaire, du cuir et du luxe ou les entreprises du patrimoine vivant sont souvent bien ancrées sur les territoires ruraux, colonne vertébrale des bassins de vie autour des petites villes. L'emploi y est stable. C'est là qu'il faut le conforter.

Cette action va de pair avec une réflexion stratégique sur les espaces économiques existants et en projet à l'échelle intercommunale, dans la recherche d'une meilleure organisation des fonctions, d'une économie de foncier et d'un renforcement de leur attractivité dans une logique de contribution volontaire des organisations au développement durable (cf RSO). Elle incite aussi au développement du clustering (regroupement

d'entreprises, de structures de recherche et développement et d'innovation, d'organismes de formation).

Elle interroge enfin l'évolution de l'immobilier d'entreprise dans le sens d'une meilleure adaptation aux nouveaux process de production, liés à l'industrie du futur.

Les conditions de développement sont multiples. La Région, ses agences et ses partenaires doivent poursuivre leurs efforts de diffusion de la culture de l'innovation sur tout le territoire. Elle est la clef de voute de l'emploi de demain. L'investissement des lycées professionnels sur les besoins en formation des entreprises des territoires ruraux comme déjà expérimenté à Thiviers autour des métiers du cuir est de nature à redonner le goût de certains métiers en mal de recrutement. La couverture très haut débit des territoires est l'indispensable horizon de l'épanouissement des entreprises des territoires ruraux. Des solutions adaptées pour le logement des salariés pourront renforcer l'attractivité de ces territoires. La qualité des espaces économiques supports au développement de ces usines est aussi primordiale : services apportés aux entreprises et aux salariés, qualité des espaces de travail, intégration paysagère et architecturale des zones, services de mobilité en transports en commun et de mobilité douce, etc. La bonne connexion aux infrastructures de communication, routières et ferroviaires est essentielle à la compétitivité des usines à la campagne.





### Objectif 3 : Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental

De par la diversité des terroirs, les productions agricoles régionales sont très diversifiées. Elevage, grandes cultures, viticulture et arboriculture sont les productions dominantes. Néanmoins, le contexte agricole est marqué par des situations de crise sur certaines filières en raison de baisses de prix pour de nombreuses productions régionales comme par exemple la viande bovine et le lait de vache. Ces crises fragilisent les exploitations agricoles et accélèrent leur concentration ce qui est préjudiciable au maintien de l'emploi en milieu rural. Ces crises se réalisent néanmoins dans un contexte plus global d'opportunités, marqué par une évolution des marchés vers plus de segmentation (national, local export...) et une évolution de la demande alimentaire pour des produits de qualité et des produits locaux.

Les défis de l'agriculture sont nombreux. Ils consistent à réussir certaines transitions importantes pour orienter la profession vers les débouchés locaux tout en conservant une compétitivité sur les marchés internationaux. Sans exclure l'un ou l'autre de ces modèles, il s'agit de trouver un équilibre raisonnable pour la rémunération des agriculteurs et accompagner les pratiques agricoles vers une meilleure adaptation face aux changements climatiques ainsi qu'une participation accrue à son atténuation via le stockage de carbone (sols, éléments arborés...).

Aussi, afin de maintenir un tissu agricole diversifié sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones défavorisées, **le SRADDET vise un objectif de modernisation de l'appareil de production, d'amélioration de la valeur ajoutée et d'innovation permettant de combiner performance économique, environnementale et sociale.** Le développement des productions de qualité et la diversification des circuits de mise en marché, notamment par les circuits alimentaires de proximité, sont des voies d'amélioration de la valeur ajoutée pour les agriculteurs et de maintien de l'emploi agricole.

L'eau devenant un facteur limitant, l'agriculture devra mettre en place un mix de solutions (technique, technologiques, variétales...) d'économies et d'optimisation de l'eau. Ces solutions pouvant aller jusqu'à des ruptures en termes de pratiques agricoles et d'assolements.

Les capacités d'investissements et d'innovation sont souvent réduites en raison de revenus faibles. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'**accompagner les exploitations agricoles dans la recherche de compétitivité et d'adaptation.** Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) est un des leviers qui concourent à cet objectif. Devant permettre d'accompagner les investissements de 10 000 exploitations agricoles d'ici 2020, ils portent sur la modernisation des élevages, l'acquisition de matériels collectifs, l'acquisition de matériels spécifiques en montagne, la création d'infrastructures agroécologiques, équipements de réduction des intrants en production végétale, etc.

**Le développement de la production sous signe officiel de qualité et d'origine (SIQO) et le renforcement de leur notoriété** par une communication accrue et plus adaptée aux nouveaux médias auprès des consommateurs sont aussi nécessaires. Le pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2017-2020 signé en 2017 par les acteurs régionaux de l'AB s'insère dans cet objectif en prévoyant d'atteindre 10% de la surface agricole en bio en 2020.

Enfin, afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et au marché, il est nécessaire d'accompagner par des politiques volontaristes de **développement des circuits alimentaires locaux.**

Pour atteindre l'objectif fixé, il convient également de faciliter les investissements en infrastructures spécifiques à certains territoires et certaines productions : aménagements et équipements des espaces pastoraux et sécurisation de l'accès à l'eau tout en préservant l'environnement.



Il est aussi nécessaire de mettre en place des outils d'accompagnement des agriculteurs et des entreprises pour faire face aux crises climatiques et conjoncturelles en privilégiant les actions de prévention ou les mécanismes assurantiels.

Enfin, comme pour les entreprises des autres secteurs, il conviendra d'accompagner la transformation numérique de l'agriculture en agissant aussi bien sur les acteurs amont et aval ainsi que sur les agriculteurs.

Un accompagnement du développement des circuits alimentaires locaux par des politiques volontaristes





## Objectif 4 : Pérenniser les activités humaines en milieu rural en favorisant l'installation en agriculture et la transmission des exploitations agricoles

76 400 exploitations agricoles maillent le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine pour environ 100.000 exploitants agricoles. Comme la quasi-totalité des régions européennes, la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit cependant dans un mouvement global de concentration et de baisse du nombre des exploitations agricoles : -25% entre 2000 et 2010, assortis dans les mêmes proportions de la baisse des emplois agricoles. L'âge moyen des exploitants agricoles est de 51 ans, ce qui est élevé, et la pyramide des âges des actifs agricoles laisse apparaître une augmentation des cessations d'activité depuis 2014. Aujourd'hui, on comptabilise 3500 cessations d'activité par an contre 2 200 installations. Le renouvellement des générations est donc un enjeu majeur pour la région afin de maintenir les activités économiques et l'emploi en milieu rural.

Dans la continuité des engagements pris par la Région, l'Etat et les partenaires agricoles d'atteindre un taux de 80% de renouvellement des exploitations, **le SRADDET a pour objectif de faciliter la prise en compte des besoins et du fonctionnement des exploitations dans les politiques d'aménagement du territoire.**

Pour ce faire, la Région poursuit une politique d'interventions directes visant l'accompagnement des candidats à l'installation, les exploitants et la transmission des exploitations agricoles :

- Accompagnement des candidats à l'installation par des conseils, diagnostics et études ;
- Amélioration de l'accès au foncier des candidats à l'installation ;

- Aides à l'installation : dotation jeune agriculteur (DJA), prêt d'honneur, aide aux investissements ;
- Accompagnement des nouveaux installés par des conseils et suivi au cours des premières années ;
- Interventions auprès des exploitants proches de la cessation d'activité afin de faciliter la transmission de leur exploitation à travers une politique régionale de transmission partagée.

Au-delà de ces interventions directes, il convient de créer un environnement favorable au maintien et à l'installation d'actifs agricoles :

- par des actions de formation et de sensibilisation auprès des jeunes ou des candidats à la reconversion sur le métier d'agriculteur ;
- par la mise en œuvre d'espaces-test agricoles ;
- par une prise en compte du fonctionnement et des besoins des exploitations dans les documents locaux d'urbanisme et de planification.



Le renouvellement des exploitations, un enjeu majeur pour notre région afin de maintenir les activités économiques et l'emploi en milieu rural



## Objectif 5 : Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Avec ses 60 000 emplois et ses 17 000 entreprises, la filière forêt-bois en Nouvelle-Aquitaine constitue un pilier majeur de l'économie régionale. Plus vaste forêt de France, elle assure, au-delà de la production de bois, des fonctions importantes de puits de carbone, de réservoir de biodiversité et de corridor écologique.

Ainsi, la filière représente un atout majeur pour la bioéconomie (dont la chimie verte ou les matériaux biosourcés) et la croissance verte. Elle permet notamment de compenser une part importante des émissions de CO2, par la séquestration du carbone en forêt, le stockage dans les produits bois transformés et la substitution d'énergies ou matériaux d'origines fossiles, par des sources renouvelables d'énergies, des biomatériaux et bioproduits. Cette séquestration du carbone nécessite de préserver les surfaces forestières existantes voire d'en développer de nouvelles.

Conforter et développer la filière forêt-bois en alliant compétitivité économique, gestion durable et innovation constitue donc un enjeu stratégique pour la région. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels de la filière depuis la ressource jusqu'aux marchés en passant par la recherche et la formation.

C'est pourquoi, l'Etat et la Région ont décidé d'élaborer une feuille de route en lien avec les professionnels. Etabli à horizon 10 ans, le programme régional de la forêt et du bois (PRFB), vise à faire de la filière forêt bois de Nouvelle-Aquitaine une source de richesses pour le territoire régional. Il couvre à la fois l'amont et l'aval de la filière et fixe des ambitions partagées.

**L'objectif du SRADDET sur la valorisation de la ressource s'inscrit dans la stratégie du PRFB, notamment sur les axes suivants :**

- **Renforcer la compétitivité de la filière forêt bois au bénéfice du territoire régional**

Cela implique d'accompagner les entreprises dans le positionnement sur les nouveaux marchés,

d'accentuer l'effort de R&D de l'amont et de l'aval de la filière et d'encourager les partenariats entre acteurs pour optimiser la chaîne de valeur depuis la forêt jusqu'à la seconde transformation. L'usage des bois locaux dans la construction et la construction bois régionale doit être développé. Cette ambition nécessite aussi de rendre les métiers de la filière plus attractifs et de poursuivre leur montée en compétence.

### - **Gérer durablement la forêt**

La dynamisation de la sylviculture dans les forêts de Nouvelle-Aquitaine est un enjeu fort pour approvisionner la filière forêt-bois et pour renouveler les peuplements. Elle doit se faire dans le cadre d'une gestion durable, préservant la biodiversité et prenant en compte la diversité des essences et des sylvicultures. Cette dynamisation de la gestion durable demande la mise en œuvre d'actions complémentaires de diverses natures : préservation des haies et des éléments fixes du paysage, progression significative des surfaces sous document de gestion durable, regroupement compétitif de la gestion forestière, transfert des acquis de la R&D et actualisation des itinéraires sylvicoles, formation des propriétaires forestiers, soutien aux investissements pour l'amélioration et le renouvellement des peuplements, etc. Le rôle de la recherche (INRA...) est également essentiel en particulier sur l'anticipation et la gestion de futurs ravageurs ou maladies du bois (exemple du nématode du pin).

### - **Partager les enjeux de politique forestière dans les territoires**

Cet axe nécessite un effort particulier de communication et de dialogue entre les acteurs de la filière forêt-bois, les élus et la société civile pour faire comprendre et partager les enjeux de la gestion durable forestière. L'importance de la forêt et de ses enjeux doit donc être affirmée dans les documents de planification afin qu'elle ne soit pas considérée comme une simple réserve foncière.



Une forêt compétitive et durable par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière depuis la ressource jusqu'aux marchés en passant par la recherche et la formation.





## Objectif 6 : Permettre par un aménagement harmonieux, le développement durable de l'économie de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture maritime et continentale

Les entreprises de la pêche et de l'aquaculture jouent un rôle majeur dans l'emploi et l'approvisionnement local des territoires littoraux mais aussi des territoires enclavés qui peuvent valoriser leurs ressources aquatiques (cours d'eau, étangs).

L'interaction complexe entre les activités aquatiques et leur milieu génère un système à l'équilibre fragile, qui concerne l'ensemble des usages des territoires, et constitue donc un enjeu d'aménagement du territoire.


A cet égard, **le SRADDET fixe comme objectif au travers de la politique régionale, d'accompagner les entreprises des filières de la pêche et de l'aquaculture**, depuis la production jusqu'à la transformation, dans leurs dynamiques d'adaptation et de modernisation, dans le respect de l'environnement. C'est un objectif primordial pour développer la compétitivité et assurer la pérennité de ces filières.

Pour ce faire, la politique régionale s'appuie notamment sur les orientations engagées au titre du CPER 2014-2020 et les crédits du Fonds européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, dont un volet lui a été confié en gestion pour la période 2014-2020.

Deux grands types de leviers sont identifiés pour atteindre l'objectif :

- Les activités d'exploitation des ressources aquatiques génèrent nécessairement des impacts sur la biodiversité et la qualité de l'eau, il convient donc **d'améliorer la performance environnementale des activités** : méthodes de pêche préservant

les habitats, engins de pêche plus sélectifs, modes de production aquacole biologique ou respectueux de l'environnement, travaux de gestion des effluents, des déchets ou de restauration de la continuité écologique, investissements en faveur d'énergie renouvelable... ;

- Les activités de pêche et d'aquaculture sont fondamentalement tributaires de leur milieu, dépendantes de la qualité de l'eau et soumises au changement climatique, il est nécessaire **d'améliorer les connaissances sur le milieu et l'état des ressources** : études de suivi des activités halieutiques et de qualité du milieu, mesures collectives de réhabilitation de friches conchylicoles, programmes de mise en réseau des acteurs, cycles de formation aux entreprises, **dialogue continu avec les autres usagers des territoires** (agriculture, industrie, tourisme, administration, scientifiques, sur le littoral ou dans l'arrière-pays). 

Le développement de l'aquaculture implique à la fois performance environnementale de l'activité et dialogue avec les autres usagers des espaces aquatiques/littoraux



## Objectif 7 : Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un patrimoine naturel unique, qui repose sur des espaces remarquables marqués par une grande diversité paysagère et une riche biodiversité, se traduisant par la présence de 4 Parcs Naturels Régionaux et 3 territoires s'engageant dans une démarche de création. Chaque territoire doit néanmoins veiller à respecter le fragile équilibre entre développement économique et aménagement du territoire.

Composante essentielle de l'aménagement du territoire, le tourisme est un réel facteur de dynamisme économique dans les territoires attractifs et il permet de maintenir ou de créer des emplois à la fois sur le littoral et sur des territoires ruraux.

La réforme territoriale issue de la Loi Notre a eu pour conséquence de recentrer la compétence de promotion et gestion de zones touristiques sur les EPCI. Cette situation contraint l'ensemble des intercommunalités à revoir leur stratégie de développement touristique, en tenant compte des évolutions technologiques et des attentes nouvelles des clientèles. La filière tourisme doit faire face aux changements de pratiques de consommation ayant des conséquences sur les métiers du tourisme, le rôle des structures d'accueil public et la structuration de l'offre sur les territoires.

**Dans cette perspective, le SRADDET vise à favoriser le développement de destinations touristiques durables en Nouvelle-Aquitaine pour assurer des retombées économiques locales.**

Pour ce faire, la Région Nouvelle-Aquitaine se propose d'intensifier l'accompagnement au développement du tourisme durable à travers le financement des entreprises touristiques et des filières économiques souhaitant s'inscrire dans cet objectif. La Région se propose également de participer à l'aménagement des espaces touristiques et à la réflexion de relocalisation d'activités pour les zones littorales, sensibles et impactées par le changement climatique.

Ces enjeux ne relèvent néanmoins pas de l'unique responsabilité des collectivités. Les professionnels du tourisme ont également un rôle essentiel à jouer, et ces derniers se sont d'ores et déjà massivement prononcés en faveur d'un tourisme durable lors de l'élaboration du Schéma régional du tourisme et des loisirs, qui affiche un enjeu prioritaire de développement d'un tourisme durable et solidaire.

En décidant d'appliquer les principes du développement durable aux filières touristiques, la Région veille donc aux équilibres sociaux-culturels, écologiques et économiques du secteur. Ainsi, les priorités définies en matière de Préhistoire, d'oénotourisme, d'agritourisme, de pécaturisme et tourisme halieutique, de tourisme littoral et/ou rural, de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et des savoir-faire emblématiques de la région sont autant de thèmes émanant des ressources endogènes de la Nouvelle-Aquitaine sur lesquels les territoires doivent capitaliser pour leur développement économique et touristique.

Dès lors et dans ces perspectives, la Région propose des partenariats avec les territoires et les acteurs économiques qui doivent permettre de structurer une offre touristique à l'échelle de destinations pouvant regrouper plusieurs EPCI, de construire des stratégies de développement communes, d'accompagner les professionnels du tourisme dans l'évolution des métiers et l'innovation au service du tourisme durable, d'optimiser les ressources locales issues du tourisme, et de susciter la responsabilité sociétale des agents économiques au regard de la qualité de leur territoire.



Ces partenariats s'exprimeront par des outils conventionnels de type appel à projet et aussi par des outils techniques et financiers émanant de structures publiques ou privées.

Ambition de devenir la 1ère destination de tourisme durable en France





## Objectif 8 : Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et conforter les sites touristiques à forte fréquentation par un aménagement durable

L'attractivité touristique d'un territoire repose essentiellement sur la diversité et la lisibilité de l'offre et sur les réponses apportées aux nouveaux modes de consommation. De nombreux territoires régionaux proposent aux visiteurs des offres de qualité, réparties de façon plus ou moins équilibrée, et reposant sur des équipements, des sites ou des aménagements structurants.

Sont ainsi considérés comme structurants, les équipements ou projets d'aménagement qui exercent un important effet sur leur environnement, soit d'un point de vue économique, soit au niveau de la mobilisation des acteurs locaux et/ou de la valorisation de l'image du territoire concerné, et contribuent au développement local.

Ainsi et afin de maintenir l'attractivité et la qualité de vie de nos territoires régionaux, **le SRADET poursuit un objectif visant à favoriser un aménagement durable et équilibré des sites fortement générateurs de flux, afin d'assurer leur pérennité dans le temps et de contribuer à un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire.**

Pour ce faire, les collectivités sont invitées à construire les conditions de la pérennité des sites patrimoniaux à forte fréquentation, en inscrivant ceux-ci dans une démarche globale de valorisation touristique, en pensant les aménagements et équipements susceptibles de réduire les impacts de la fréquentation, en favorisant la mobilité durable, en développant des démarches exemplaires de labellisation notamment sur les sites classés (label Grand Site, UNESCO, Parcs Naturels Régionaux).

Les territoires doivent concilier préservation de l'environnement et fréquentation touristique, en s'engageant dans une mise en tourisme respectueuse, axée sur un tourisme à forte valeur

expérientielle intégrant une dimension éthique et éco citoyenne croissante et où un équilibre entre préservation, valorisation et développement touristique est à trouver.

La Région, dans le cadre de son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, favorise l'émergence d'équipements et de sites qui exercent un rôle moteur pour les territoires, notamment en termes de retombées économiques, d'emplois et d'organisation touristique, en veillant à élargir les aires d'influence des aménagements à d'autres équipements et territoires voisins. Elle porte une attention particulière à un développement respectueux et durable lors de l'implantation d'équipements structurants (préservation des ressources, développement de l'économie territoriale, accessibilité aux populations locales...) et privilégie des équipements permettant une « dessaisonalisation » de la fréquentation touristique et à haute qualité environnementale.

Enfin ce soutien marqué à la création ou à la modernisation d'équipements et de sites à forte fréquentation doit favoriser à terme un maillage pertinent d'offres et de services sur l'ensemble du territoire régional.



Les territoires gagnent à concilier préservation de l'environnement et fréquentation touristique, en s'engageant dans une mise en tourisme respectueuse, axée sur un tourisme à forte valeur expérientielle



## Objectif 9 : Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur du tourisme

8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre seraient dus au tourisme avec pour origine les transports (75% des émissions principalement l'aérien), l'hébergement (21%) et les activités (4%). Néanmoins, des phénomènes tels que la diminution de l'enneigement pour les stations de montagne, l'érosion littorale ainsi que les risques sanitaires, naturels et paysagers, la surfréquentation de certaines destinations constitueraient des menaces pour les systèmes touristiques existants : perte d'attractivité de la destination et de son cadre de vie, risque sur la pérennité économique des entreprises, conflits d'usage sur les ressources et le foncier.

Pour amoindrir ces menaces, le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) a pour ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région touristique durable.

**Dans cette perspective, le SRADDET vise une meilleure anticipation des impacts du changement climatique sur le secteur du tourisme en diversifiant et en adaptant les activités.**

Pour cela, dans le cadre du SRADDET, la Nouvelle-Aquitaine réaffirme sa volonté de :

- Favoriser un développement équilibré du territoire à travers une meilleure répartition des flux touristiques, notamment ceux du littoral et des destinations urbaines vers les territoires ruraux et en canalisant et maîtrisant les pressions du tourisme sur les espaces fragiles.
- Intensifier l'accompagnement au développement économique des filières touristiques vers une durabilité de leurs activités.
- Participer à l'aménagement des espaces touristiques, sensibles et impactés par le changement climatique.
- Poursuivre et accentuer la pratique de mobilités alternatives à la voiture par un maillage régional et local structurant et sécurisé du réseau cyclable, et en facilitant les usages piétons en

station. Plusieurs leviers et dispositifs régionaux concourent à cette évolution : le schéma régional des vélos routes et voies vertes ainsi que les logiques intégratrices d'aménagement et gestion durables des stations et des plages.

- Participer à la transition énergétique des hébergements et accompagner les démarches d'éco-labellisation.
- Favoriser les expérimentations sur les territoires volontaires engagés dans des politiques environnementales fortes et souhaitant s'inscrire dans des démarches intégrées de tourisme durable. La Région propose aux territoires d'expérimentation un partenariat avec l'ADEME et les acteurs touristiques.

Les collectivités compétentes dans le champ du tourisme sont invitées dans un partenariat étroit avec la Région, à inscrire à leur échelle, ces lignes de force du tourisme durable.

De même, dans la continuité des politiques déjà conduites, la Région, sur les secteurs particulièrement sensibles aux phénomènes climatiques que sont la montagne et le littoral, souhaite encourager les stratégies de diversification de l'offre et de développement d'un tourisme 4 saisons, avec un étalement des flux dans le temps.

Sur ces mêmes secteurs, pour anticiper les évolutions naturelles des territoires, l'enjeu de la réversibilité des aménagements prend tout son sens et nécessite, dès à présent, d'accélérer sa prise en considération. Cela passe aussi bien dans la définition des stratégies touristiques (en lien étroit avec les outils de planification urbaine et les enjeux de relocalisation d'espaces et/ou d'activités menacées) que dans la recherche d'innovation à l'instar de structures mobiles ou démontables ou encore de l'émergence d'offres et d'activités alternatives



Le changement climatique implique d'adapter et de diversifier les activités touristiques de la Nouvelle-Aquitaine, pour plus de durabilité.





## Objectif 10 : Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage d'itinéraires doux à l'échelle régionale

Avec près de 7000 km de sentiers de grande randonnée, 51 000 km de sentiers balisés, 300 centres de tourisme équestre, 4200 km de véloroutes et voies vertes inscrites aux schémas national et européen, ainsi que des centaines de kilomètres de fleuves et rivières navigables, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'un important potentiel de développement de l'itinérance douce. Celle-ci s'inscrit dans les aspirations sociétales actuelles, liées au slow tourisme et répondant aux enjeux de préservation de l'environnement et des espaces naturels, d'éco-mobilité, de découverte des patrimoines et cultures locales et de mise en tourisme raisonnée des espaces ruraux.

Supports d'une pratique touristique à la journée, en séjours ou en itinérance, ces modes doux constituent une filière économique à part entière grâce à la nécessité de structurer, le long de ces parcours, l'offre de services et de visites adaptée aux besoins de ces clientèles.

Par son impact en termes de mobilité alternative à la voiture, le développement des itinéraires doux joue également un rôle important dans le volet de la transition énergétique et de l'aménagement durable des territoires et des stations touristiques.

Afin de garantir l'attractivité et la compétitivité de ses destinations touristiques, la Région Nouvelle-Aquitaine a pour ambition de devenir une des premières régions de France en matière d'itinérance douce à l'horizon 2025. **Pour s'inscrire durablement dans cette trajectoire, le SRADET définit un objectif visant à développer, équiper et articuler les itinéraires doux de dimension régionale.**

Pour atteindre cet objectif, la Région Nouvelle-Aquitaine construit en concertation et met en œuvre son schéma régional Véloroutes Voies Vertes (SR3V) pour structurer un véritable « réseau régional »

d'itinéraires touristiques à même de mailler et de faire découvrir ses territoires.

Elle accompagnera les acteurs locaux dans la réalisation des itinéraires structurants et dans l'organisation de l'offre de services liés. D'autre part elle encouragera et coordonnera les réflexions et réalisations à l'échelle de bassins ou d'itinéraires longues distances pour une plus grande efficacité de l'intervention publique et une mise en tourisme plus rapide de ces aménagements. Enfin, les besoins des clientèles liés aux mobilités actives seront pris en compte dans des logiques d'intermodalité, d'analyse, d'observation économique et d'innovation.

La mise en place d'un cadre spécifique de partenariat apparaît aujourd'hui essentielle afin de mobiliser les acteurs et les financements sur des filières prioritaires de mobilités douces. A cet effet, la réalisation des schémas fluviaux et cyclables demeure essentielle pour accompagner collectivement ce développement. Les comités d'itinéraire ou de bassin sont des instances de partage et d'échange indispensables à la construction d'une dynamique partagée garante d'un développement harmonieux et cohérent des filières.

L'instauration d'un partenariat actif en matière d'observation des fréquentations et des pratiques permet de fiabiliser l'analyse économique des filières traitées.

Enfin, la nécessité de prendre en compte dans la gestion des flux voyageurs, le transport des usagers cyclotouristiques dans les trains, autocars et bateaux est désormais indispensable pour répondre aux impératifs de mobilités actives et d'accessibilité des destinations.



La Région Nouvelle-Aquitaine a pour ambition de devenir une des premières régions de France en matière d'itinérance douce à l'horizon 2025





## OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire constitue une passerelle entre la transition énergétique et l'écologie industrielle et territoriale.

En réduisant la dépendance des modes de production et de consommation, de l'exploitation des ressources non renouvelables, l'économie circulaire est un moyen pour le territoire d'améliorer sa résilience, c'est-à-dire d'anticiper les mutations en cours plutôt que de les subir. Elle apparaît comme un modèle opérationnel et mobilisateur de développement durable.

L'économie circulaire, nouveau modèle économique, est basée sur une utilisation efficace des ressources et sur la notion de boucles. Elle se veut partenariale et collaborative.

La réflexion autour de l'économie circulaire est donc l'occasion de rassembler les parties prenantes du territoire (collectivités, administrations, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et citoyens) autour d'enjeux mobilisateurs pour chacun. Pour les citoyens et les réseaux associatifs, elle permet le passage à l'acte (éco-consommation), et se traduit notamment à travers des partenariats.

Le SRADDET encourage le développement de l'économie circulaire par des objectifs visant des productions sobres en énergie, le développement du réemploi, social et solidaire, et enfin le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale.



## Objectif 11 : Développer un mode de production plus sobre

L'extraction des matériaux de construction, métaux et combustibles fossiles a doublé à l'échelle mondiale depuis 1980. La consommation croissante de produits conduit à des déséquilibres majeurs qu'ils soient environnementaux (perte de la biodiversité, changement climatique) ou sociaux (chômage). Devant ces constats, le principe d'économie circulaire prend une place de plus en plus importante. Un des enjeux majeurs est de réduire à la base la quantité de matière et d'énergie dans la production et l'offre de biens et de services.

Pour ce faire, l'économie circulaire doit être prioritairement soutenue. Corollairement, la production d'emballages en plastique d'origine pétrochimique ne pourra plus être soutenue à l'horizon 2030 par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces emballages dont l'utilité limitée pour le consommateur, l'usage très bref qui en est fait, et le fort impact sur l'environnement sont incompatibles avec les ambitions écologiques du Conseil régional néo-aquitain.

Dans l'objectif de **développer un mode de production plus sobre**, 4 leviers sont à prendre en compte par les acteurs de l'aménagement et du développement territorial :

### 1. Développer l'approvisionnement responsable

- mettre en place une politique de prévention et de lutte contre le gaspillage des ressources naturelles, certes abondantes en Nouvelle Aquitaine mais leur durabilité pouvant être remise en cause par une consommation excessive.
- recourir plus systématiquement à l'utilisation des déchets inertes des ressources minérales en lieu et place de matériaux extraits pour à la fois limiter la consommation de nouvelles ressources, mais aussi réduire les impacts du transport
- préserver les ressources organiques liées au patrimoine agricole, viticole, forestier et marin par une gestion responsable et durable des surfaces ou des aires cultivées.

### 2. Favoriser les achats responsables

- placer le sujet des achats responsables des particuliers au cœur de l'ensemble des démarches de sensibilisation des habitants de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'économie circulaire.

- inscrire les démarches d'achats responsables des entreprises dans des démarches plus larges de responsabilité sociétale et d'écoconception (analyse du cycle de vie).
- renforcer les démarches de promotion de l'achat public responsable et contribuer à développer l'exemplarité des collectivités publiques dans ce domaine.

### 3. Soutenir l'écoconception

- réduire les déchets d'activités économiques de 1,2 million de tonnes à horizon 2031.
- optimiser les procédés et réduire les pertes et les non conformités, vecteurs de compétitivité non négligeables pour les entreprises. Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se sont engagés dans des démarches actives d'accompagnement des acteurs économiques pour identifier les potentialités de réduction de leurs différentes consommations (énergie, eau, matière première) et de leur production de déchets.
- accompagner les entreprises dans leurs démarches et sensibiliser les acheteurs.
- priver d'aide financière régionale les entreprises dont l'activité, en lien avec la production d'emballages en plastique d'origine pétrochimique et qui ne cherchent pas à procéder à une reconversion économique en direction de produits plus durables, est par nature incompatible avec les ambitions environnementales du Conseil régional et plus précisément celle de réduction des déchets.

### 4. Promouvoir le nouveau modèle économique que représente l'économie de la fonctionnalité

- développer la recherche ;
- déterminer les secteurs d'activité à fort potentiel et accompagner les entreprises à développer des offres innovantes ;
- essaimer les pratiques innovantes issues de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'économie de la fonctionnalité ;
- promouvoir l'économie de fonctionnalité auprès des consommateurs et inciter au développement de son usage (en lien avec les achats responsables).



1,2M de tonnes de déchets économiques évitées à l'horizon 2031

ADDET

Ensemble. Imaginons la Nouvelle-Aquitaine



## Objectif 12 : Développer une économie du réemploi, favorisant l'emploi local et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente d'occasion, au don, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation. Ainsi, le réemploi, la réutilisation et la réparation participent à l'économie circulaire et contribuent à la réduction de la production des déchets. Le code de l'environnement fixe les objectifs suivants : réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010 et réduction de 5 % des déchets d'activités économiques, par unité de valeur produite, en 2030 par rapport à 2010.

La Nouvelle-Aquitaine comprend un grand nombre de structures de réemploi, réutilisation et de réparation. Outre le domaine de la réparation automobile, ces activités sont le plus souvent exercées par des associations qui relèvent de l'économie sociale et solidaire (telles que les structures d'insertion) ou par des entreprises artisanales et commerciales. Par ailleurs, de nouveaux espaces se développent, les fablabs, les Repair Cafés..., fonctionnant en ateliers qui permettent aux consommateurs de réparer eux-mêmes leur objet avec des outils mis à leur disposition et les conseils de personnes bénévoles qualifiées.

Cependant le territoire régional est loin d'être entièrement couvert par de telles structures. Les collectivités ont un rôle important à jouer : une partie non négligeable des produits déposés en déchèterie sont encore tout à fait propres au réemploi, à la réutilisation ou la réparation.

En organisant les déchèteries comme des « magasins inversés » où les habitants peuvent déposer dans des casiers adaptés les objets encore utilisables dont ils n'ont plus l'usage, et éventuellement prendre les objets laissés par d'autres, les collectivités contribuent à faciliter le réemploi tout en limitant les coûts de traitement. Par ailleurs, les acteurs économiques, qui sont au cœur du déploiement de ces activités, doivent être encouragés à renforcer l'offre de réemploi, réutilisation et de réparation.

Les éco-organismes sont invités à s'impliquer en engageant des partenariats avec ces structures dédiées. Quant au consommateur, son rôle est essentiel puisqu'il décide de son acte d'achat, de la mise au rebut ou non d'un objet encore en fonctionnement ou défectueux.

**Ainsi, l'objectif principal du SRADET est de développer cette économie en multipliant l'offre de réemploi et de réparation par la création de nouvelles structures et le développement des structures existantes. Il participe fortement à prévenir la production de déchets.**

Les opportunités d'actions pour atteindre cet objectif sont nombreuses :

- favoriser le développement de nouveaux services de collecte (niches) notamment auprès des entreprises, le développement des ressourceries, recycleries et ateliers de réparation, notamment en lien avec les déchèteries régionales ;
- inciter les Eco-Organismes à développer des partenariats avec les filières locales, les recycleries et les structures de l'ESS ;
- organiser et développer le transfert de savoir-faire des expériences menées dans les structures d'insertion et d'économie sociale et solidaire traditionnellement présentes sur le secteur de la collecte, du réemploi et de la réparation, en lien avec le secteur industriel local ;
- sensibiliser les consommateurs à la réutilisation, la maintenance et la réparation et encourager la participation citoyenne aux activités des recycleries ;
- augmenter le niveau de réemploi des objets issus de la déconstruction ou de la rénovation des bâtiments mais aussi des matériaux restant à la fin du chantier de construction ;
- favoriser, quand cela est possible, l'achat de produits issus des filières de réemploi ou de la réutilisation dans la commande publique.



Leur mise en œuvre doit être étudiée par les acteurs et autorités compétentes.

Les collectivités ont un rôle important à jouer : une partie non négligeable des produits déposés en déchèterie sont encore tout à fait propres au réemploi, à la réutilisation ou la réparation.





## Objectif 13 : Déployer l'Écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) recouvre les démarches collectives volontaires menées sur le territoire en vue d'économiser les ressources ou d'en améliorer la productivité. En visant à la fois le développement économique et un meilleur usage des matières ou de l'énergie, l'EIT répond aux enjeux de la transition écologique. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de hausse de leur coût, l'EIT constitue ainsi un levier important de compétitivité et de réindustrialisation en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

A l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, 15 territoires sont engagés dans la recherche systématique de synergies à travers des démarches d'écologie industrielle et territoriale.

Le déploiement de l'EIT peut se décliner selon deux modalités :

- les synergies de substitution portent sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entités (récupération de chaleur, valorisation de déchets par méthanisation, réutilisation des eaux usées, échanges de produits chimiques...);
- les synergies de mutualisation reposent sur des approvisionnements communs (matières premières, produits finis et semi-finis), des services communs (collecte mutualisée de déchets, cantines ou crèches inter-entreprises...) et des partages d'équipements ou de ressources (emplois en temps partagé...).

### Le SRADDET vise à ancrer durablement ce processus en région Nouvelle-Aquitaine.

Certaines actions de portage régional peuvent y contribuer :

- accompagner le développement de nouvelles démarches d'EIT à travers le lancement d'appels à projets régionaux ;
- consolider les démarches existantes pour une pérennisation avec le développement d'un modèle économique ;

développer un centre de ressources régional dédié à l'EIT permettant d'animer et d'accompagner techniquement les démarches régionales de leur structuration à leur pérennisation



15 territoires engagés dans la recherche systématique de synergies à travers des démarches d'écologie industrielle et territoriale.



## Objectif 14 : Optimiser l'efficacité énergétique de l'industrie, de l'artisanat et du commerce par des organisations et des procédés facilitant l'économie circulaire

Selon la nature, la régularité et la saisonnalité de l'activité, la taille des établissements, leur appartenance ou non à un réseau ou à un groupe, la typologie des procédés et des process, l'engagement des chefs d'entreprise et des équipes managériales, les activités industrielles, artisanales et commerciales réalisent, à des degrés divers, des actions de réduction des consommations d'énergie. Le coût croissant, et sans retour, de l'énergie affecte de plus en plus la rentabilité des entreprises. Pour le seul secteur industriel, la facture énergétique annuelle dépasse les 2,2 milliards d'euros en 2015, soit 13% de la facture énergétique régionale. Leur compétitivité, quelle que soit leur taille et la géographie de leurs clientèles ou marchés, passe par l'optimisation de l'efficacité énergétique de leur organisation, de leurs équipements et de leur approvisionnement en énergie, matières, matériel et fournitures.

L'objectif d'optimisation de l'efficacité énergétique de l'industrie, de l'artisanat et du commerce participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 23 % en 2021, - 35 % en 2026, - 44 % en 2030 et - 71 % en 2050) et des consommations d'énergie finale (- 2 % en 2021, - 7 % en 2026, - 11 % en 2030 et - 31% en 2050). De grands acteurs industriels en région sont particulièrement concernés, dans un contexte de concurrence internationale qui représente un risque de délocalisation de l'activité. A l'opposé, la relocalisation d'activités plus proches des lieux de consommation est une opportunité.

De même, d'autres secteurs comme la grande distribution et le commerce de proximité peuvent engager des actions efficaces, sans coût supplémentaire, pour limiter les gaspillages d'énergie et faciliter l'économie circulaire, notamment en privilégiant les circuits de proximité et la production sur site d'énergie renouvelable.

Cet objectif d'optimisation appelle à entreprendre un certain nombre d'actions visant la réduction des consommations d'énergie et de matière :

- Améliorer les procédés et process de fabrication ;
- Stopper le gaspillage d'énergie notamment électrique tel que le sur-éclairage des bâtiments et des abords ;
- Développer la réutilisation des matériaux ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou recyclés produits localement ;
- Faire des déchets des produits connexes ;
- Récupérer la chaleur fatale sur site ou en mutualisation avec des établissements proches. En outre le gisement régional de chaleur fatale est estimé à plus de 10 000 GWh (10 % du gisement national), soit 30 % des consommations énergétiques du secteur industriel ;
- Auto-consommer de l'énergie d'origine renouvelable.

Les documents d'urbanisme doivent intégrer et faciliter, pour les aménagements ou réaménagements des espaces commerciaux, artisanaux et industriels, les mesures favorables à l'écoconception des bâtiments, à l'architecture bioclimatique, à l'éclairage naturel, à la production d'énergies renouvelables, à la mutualisation d'équipements entre les entreprises pour développer l'économie circulaire. La mutualisation d'équipements intègre le transport professionnel et personnel des salariés, ce en priorisant les déplacements doux, actifs et collectifs.



Les économies d'énergie sont essentielles pour la rentabilité des entreprises face au coût croissant et sans retour des énergies fossiles



### **OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3 : DONNER A TOUS LES TERRITOIRES L'OPPORTUNITE D'INNOVER ET D'EXPERIMENTER**

Les organismes de recherche et d'innovation ont toujours été la priorité de la Région. Elle a contribué à la structuration de la communauté scientifique en orientant et en accompagnant les chercheurs à travers la **constitution de pôles scientifiques**.

Elle a porté la dynamique de **rapprochement entre les entreprises et la recherche universitaire**. Cela s'est traduit notamment par l'appui à la **création de centres technologiques** comme Alphanov ou Nobatek, de laboratoires comme l'Inria, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, Neurosciences et de plate-formes de développement comme Canoë.

Elle soutient la création de **réseaux de recherche et de formation** infrarégionaux pluridisciplinaires ainsi que la constitution d'**écosystèmes territoriaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation** afin d'assurer toutes les dimensions du développement des territoires, qu'il s'agisse d'offre de formation initiale, de moyens d'innovation et de transfert de technologies ou de dynamiques entrepreneuriales.

En cohérence avec la stratégie du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), voté en mars 2018, le SRADDET entend donner à tous les territoires l'opportunité d'innover. Il propose des objectifs visant à faciliter le développement de l'innovation dans les secteurs majeurs de l'économie régionale, à faire du territoire un applicatif des innovations dans le champ du numérique, des transports, de la silver économie et enfin à renforcer les pôles d'enseignement supérieur d'excellence et à lutter contre les inégalités présentes sur le territoire en termes d'accès à l'enseignement supérieur.



## Objectif 15 : Consolider un réseau territorial efficace de détection, de stimulation et d'accompagnement des projets innovants

Pour se développer dans une économie mondialisée, les territoires et leurs écosystèmes économiques doivent sans cesse se réinventer. Réussir les mutations numériques, écologiques, énergétiques et sociales des territoires implique de faciliter la créativité et l'innovation sous toutes ses formes, qu'elle soit technologique ou non, qu'elle soit portée par une entreprise, une collectivité ou un citoyen.

Si l'innovation est favorisée par plusieurs déterminants (culture et état d'esprit, offre de formation initiale et continue, connexion avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, mise en réseau des acteurs), elle ne peut être résumée à un processus linéaire descendant (des grands centres universitaires et de recherche vers les territoires). **Les initiatives peuvent émerger en tout lieu de l'espace régional, dans tout écosystème ou collectivité, d'où l'importance d'un accompagnement au plus près.**

Le SRDEII identifie le risque d'une forte concentration des capacités et des activités d'innovation dans la métropole bordelaise et les grandes agglomérations, au détriment de l'équilibre régional.

**Traduit en termes d'aménagement du territoire, l'objectif du SRADET est de faciliter les processus d'expérimentation et d'innovation dans tous les territoires et pas uniquement dans ceux dotés en grands centres universitaires et de recherche ou en parcs technologiques de pointe. Le SRADET se positionne en complément du SRESRI (notamment son ambition 4 « Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional ») et du SRDEII (en particulier son orientation 4 « Accélérer le développement des territoires par l'innovation »), pour activer les leviers spatiaux contribuant à atteindre cet objectif.**

Dans une logique d'équité territoriale, la stratégie d'aménagement vise à assurer un **maillage efficace en structures de détection, de stimulation, d'accompagnement et de diffusion de l'innovation**. Et ce sans oublier de développer la **mise en réseau entre acteurs et entre territoires**, favorable à l'émulation et à l'essaimage de projets novateurs.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs modalités d'action sont à mobiliser, en particulier :

- Développer un maillage fin et lisible d'équipements pour irriguer les territoires, leur permettre de cultiver leurs atouts et leurs idées : accélérateurs, tiers-lieux, living lab, fab lab, tech shop, centres d'expérimentation, centres de développement technologique, plateformes techniques mutualisées, technopoles, pépinières innovantes, plateformes d'initiatives locales, incubateurs... ;
- Favoriser le partage d'expériences, notamment en matière d'innovations sociales, environnementales, territoriales ;
- Conforter les 11 pôles de compétitivité, les 70 clusters régionaux ou encore les Pôles territoriaux de coopération économique, réseaux d'entreprises porteurs de synergies.



Métropole et grandes agglomérations n'ont pas le monopole de l'inventivité, d'où l'ambition d'un maillage fin en équipements « facilitateurs » d'innovation.



## Objectif 16 : Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire

En Nouvelle-Aquitaine, depuis la crise, les gains d'emplois se concentrent sur la frange littorale.

La métropole bordelaise capte une grande partie des créations d'emplois.

Le SRADDET reprend une des priorités du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 : la recherche d'un développement plus équilibré de l'accès à la formation et à l'emploi.

L'objectif est de susciter une mobilisation autour de trois principaux leviers :

**Tenir compte des spécificités et des ressources** des territoires dans le développement des formations et de l'orientation via notamment :

- l'identification dans tous les territoires des besoins en compétences ;
- l'optimisation des ressources et des moyens de formation, en favorisant la mise en réseau des établissements, la mutualisation des moyens pédagogiques, les partenariats locaux établissements-entreprises et l'innovation ;
- l'appui aux initiatives locales en faveur du développement des formations, notamment celles s'inscrivant dans la dynamique partenariale des Campus des Métiers et Qualifications ;
- l'incitation à la naissance de vocations et le rayonnement des filières régionales d'excellence, en prenant appui sur des lieux totems existants ou en cours de création : Aerocampus, Pôle des métiers du bâtiment de Felletin, Pôle du cuir et du luxe de Thiviers...

**Assurer une meilleure diffusion** des politiques régionales d'orientation, de formation et d'emploi dans les territoires, en organisant un cycle de conférences territoriales (Etat, Région, partenaires sociaux), permettant de confronter les politiques conduites aux réalités du terrain.

**Renforcer la mobilisation des acteurs** dans les territoires, par diverses actions comme :

- l'expérimentation de nouvelles formes de coordination des politiques d'orientation, de formation et d'emploi dans les territoires vulnérables ;
- la meilleure intégration des entreprises dans le système territorial de formation, en s'appuyant sur le levier des organisations professionnelles ;
- l'amélioration de la coordination des actions avec les autres collectivités territoriales, (notamment avec les Conseils Départementaux, afin de renforcer les synergies avec les autres politiques locales).



Les lycées et les CFA, des lieux de l'acquisition de la connaissance à valoriser.



## Objectif 17 : Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Le SRADDET s'articule avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Pour mémoire, le SRESRI a pour ambition d'assurer une croissance durable et inclusive sur l'ensemble du territoire et de promouvoir l'innovation et la créativité en Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit à travers sa mise en œuvre de développer une véritable Société de la Connaissance en Nouvelle-Aquitaine, reposant sur l'utilisation des connaissances issues de la recherche pour innover dans tous les domaines et susciter la créativité des différents acteurs régionaux, de former à un niveau supérieur les femmes et les hommes, et enfin, de mettre la Science au cœur de la Société.

Cela implique de :

- structurer la stratégie autour de deux piliers : « construire un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mise en cohérence des stratégies des acteurs et l'aménagement équilibré du territoire », et « faire émerger et développer des territoires d'innovation dans la dynamique régionale » ;
- positionner la Région dans un rôle central qui dépasse le strict cadre du financement des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- s'inscrire dans une vision à long terme (10 ans), et se donner, par une gouvernance et un pilotage spécifiques, les moyens d'une amélioration continue et agile.

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de :

- former au meilleur niveau tout au long de la vie, dans un principe d'égalité, les femmes et les hommes, en levant autant que possible les freins à l'accès à la connaissance (de nature économique, sociale, culturelle, géographique,...) ;
- contribuer au développement d'activités de recherche de haut niveau ;
- soutenir la valorisation, la diffusion et le transfert des résultats d'une recherche de qualité, afin que

chaque territoire puisse bénéficier des productions académiques. Une attention particulière sera portée au lien tissé avec les filières socio-économiques ;

- conforter et susciter l'excellence sur tout le territoire, en **accompagnant la structuration des sites universitaires**. Pour augmenter leur rayonnement et leur lisibilité, il s'agit de renforcer les pôles actuels (leur donner une taille suffisante), et d'augmenter leurs complémentarités (former un ensemble régional cohérent) ;
- développer l'accès à l'enseignement supérieur, par une démarche visant à mieux définir avec tous les acteurs concernés, les besoins d'accompagnement et d'incitation à la poursuite d'études et déployer les réponses les mieux adaptées à la diversité des situations territoriales et individuelles ;
- **développer les conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants** : la relation ville-campus et cité-étudiant, tout comme l'adaptation des équipements et services aux attentes des étudiants en matière d'apprentissage et au développement des usages numériques, constituent des enjeux auxquels doit répondre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- développer les coopérations intra-régionales dans le but de « désenclaver » des sites universitaires ou des équipes d'enseignants-chercheurs, et renforcer la plus-value des projets initiés et des expérimentations menées par les établissements.

Pour parvenir à ces objectifs, il sera primordial d'associer les usagers aux réflexions menées, notamment les étudiants, mais également de renforcer les synergies entre l'Etat, la Région, les collectivités, les établissements, les opérateurs et les usagers.



La structuration d'un véritable espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche est un levier de l'excellence et de la réussite des étudiants.





## Objectif 18 : Développer les innovations dans les transports et la mobilité : véhicules autonomes, drones, fluvial, logistique urbaine innovante, innovations organisationnelles...

Les progrès technologiques récents - permis par la démocratisation numérique et la géolocalisation - mais aussi les mutations économiques, réglementaires, concurrentielles ou encore sociales imposent d'appréhender la mobilité de la façon la plus dynamique et la plus souple possible.

Tous les acteurs, tant du secteur public que du secteur privé, sont appelés à mobiliser leurs capacités d'innovation afin de proposer des solutions toujours plus performantes et agiles, relevant le défi d'une mobilité adaptée aux nouveaux besoins et attentes des voyageurs et des entreprises. Plus d'efficacité, de connexions, de collaboration et de durabilité.

Les nouvelles technologies ouvrent des opportunités majeures qu'il s'agira de décliner au plus vite de façon concrète. Il faudra être en mesure, dès leur émergence opérationnelle, de les mettre au service du plus grand nombre.

**La Nouvelle-Aquitaine se donne comme objectif d'expérimenter diverses solutions innovantes, aussi bien dans le champ du transport de voyageurs que dans celui des marchandises.** L'expérimentation, souple et réactive, doit permettre de tester les solutions, d'en identifier les atouts et les faiblesses, d'ajuster la mise en œuvre, avant une éventuelle diffusion.

Les attentes et les besoins sont multiples et les terrains d'expérimentation des plus variés :

- les grandes infrastructures – tant routières que ferroviaires – devant faire face aux évolutions de la demande, aux défis environnementaux et aux limites techniques actuelles ;
- les grands centres urbains, où la mobilité et la logistique aujourd'hui très contraintes par des axes saturés, doivent se renouveler ;
- les espaces ruraux, où les modèles actuels de mobilité active, collective et partagée peinent à répondre aux besoins...

Pour atteindre l'objectif et se préparer à l'action, il convient d'oser expérimenter et de mettre en œuvre concrètement plusieurs solutions innovantes et inédites sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Potentiellement, tous les champs, les modes et les infrastructures de la mobilité sont concernés, et notamment :

- La logistique urbaine et la problématique du « dernier kilomètre » : livraisons par drones et robots, véhicules autonomes, e-container...
- Les motorisations « vertes » et leurs infrastructures de recharge, tant dans le transport ferroviaire que dans le transport routier : électrique, hybride, hydrogène...
- Le potentiel numérique : amélioration de la mise en relation par géolocalisation, applications dédiées à la mobilité, informations sur les offres en temps réel mais aussi en prédictif (transports collectif, stationnement, vélos libre-service), développement du « sans contact » ? ...
- L'infrastructure : routes « solaires », guidage des véhicules autonomes, peinture luminescente, signalisation ferroviaire satellitaire, voies réversibles en affectation dynamique...

Les temps d'émergence et de maturation des innovations dans le domaine des transports et de la mobilité ne cessent de se réduire et le champ des possibles qui apparaît est encore amplement à découvrir.

Dans le domaine de la mobilité et des transports, les leviers peuvent être :

- Initier et/ou soutenir la mise en œuvre d'expérimentations dans les territoires volontaires ;
- Soutenir la recherche et l'innovation favorisant la transition énergétique, notamment par l'aide de la Région aux entreprises néo-aquitaines porteuses de projets.

En ce sens, la Région Nouvelle Aquitaine a notamment mis en place, dans le cadre de son SRDEII, un laboratoire des usages (living-lab) dédié aux systèmes de transports intelligents et visant à promouvoir les innovations dans ce secteur.



Tous les champs, les modes et les infrastructures de la mobilité sont concernés.





## Objectif 19 : Développer les innovations technologiques et sociales dans le domaine des systèmes intelligents de gestion de l'énergie

Chaque territoire de Nouvelle-Aquitaine offre un potentiel diversifié d'énergies renouvelables (EnR) et dessine « un terroir d'énergies » qui peut produire, consommer localement voire exporter son énergie. Une politique territoriale de l'énergie apporte ainsi une diversité de valeurs : actifs des unités de production EnR, chiffres d'affaires réalisés, emplois non délocalisables, compétences et activités nouvelles, résorption de la précarité énergétique, image attractive, ...

Les innovations dans les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie sont une priorité régionale, illustrée par le Cluster « Energies et stockage » lancé en 2017. Elles offrent, dans un objectif bas carbone, de nouvelles solutions pour le management de l'énergie, la diversification de ses usages aux échelles locale et régionale et l'autoconsommation de l'énergie produite. L'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie bénéficie aussi de la dynamique des projets de financements participatifs, innovation sociale qui met les citoyens et les collectivités territoriales, au cœur de la production d'énergies renouvelables sur et pour leur territoire.

Le SRADDET promeut le **développement des innovations technologiques et sociales dans le domaine des systèmes intelligents de gestion de l'énergie, qui vise à la fois la réduction des besoins d'énergie, l'efficacité énergétique, la valorisation des énergies renouvelables produites localement, les différents types de stockage d'énergie et l'efficacité de la gestion des réseaux de transport, de distribution et de fourniture d'énergie.**

La réalisation de cet objectif implique de faciliter, à l'échelle des quartiers, des zones d'activité (industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires), des communes ou des intercommunalités la réalisation des unités de production d'énergies renouvelables en y associant le plus en amont et le plus largement possible les habitants et les entreprises locales et en utilisant les technologies innovantes de management de l'énergie.

En outre, le SRADDET encourage les documents d'urbanisme et les chartes de parcs naturels régionaux à autoriser les solutions de stockage de l'énergie à l'échelle d'un bâtiment, d'un groupe de bâtiments, d'un quartier ou d'un ensemble urbanisé plus vaste, en complément d'une gestion plus performante de la boucle énergétique (production, pilotage de charge, stockage, distribution, ...) par le numérique et à permettre le couplage, en proximité géographique, des unités de production d'EnR avec les stations de mobilité électrique, biogaz ou encore hydrogène pour les véhicules individuels ou les flottes captives.



La production d'énergie renouvelable en proximité des lieux de consommation bénéficie des innovations dans les systèmes intelligents et de stockage de l'énergie.



## Objectif 20 : S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité pour construire/imaginer des leviers de développement soutenable

Les biens et services économiques, culturels et environnementaux que rendent les écosystèmes à nos sociétés demeurent indispensables à notre développement et à notre avenir : les services de support, les services d'approvisionnement (nourriture, eau potable, ...), les services de régulation (écoulement des eaux, climat, érosion, ...), et les services culturels (bien-être et santé, éducation, ...).

Ainsi, le bon fonctionnement des écosystèmes (sains, résilients, fonctionnels et diversifiés) contribue au développement durable des territoires et au bien-être. En effet, préserver la biodiversité et s'appuyer sur les services qu'elle offre permet de vivre et de se développer en harmonie avec la nature, tout en évitant des coûts à supporter par des solutions artificielles souvent impactantes pour l'environnement.

Les solutions fondées sur la nature sont les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et des bénéfices pour la biodiversité. De plus, les écosystèmes permettent d'atténuer et d'anticiper les effets des changements climatiques car ils sont en interaction permanente avec le climat, sur terre comme dans les océans.

L'objectif est de **bâtir les projets de développement durable des territoires sur la base de la préservation des écosystèmes présents, en s'appuyant sur les services qu'ils rendent.**

Il est aujourd'hui admis que conserver la nature et s'en inspirer est source d'innovation et d'emplois, tant en termes d'aménagement du territoire (éco-ponts et passages à faune, filière écotouristique) que de développement économique (biomimétisme).

Ainsi, les projets d'aménagement du territoire doivent s'appuyer sur les secteurs de zones humides comme tampons régulateurs naturels des eaux (masses d'eau et pollution), intégrer la nature dans l'urbanisation pour un cadre de vie agréable et une meilleure adaptation du microclimat, favoriser la plantation de haies hébergeant les auxiliaires des cultures et abritant le bétail du vent ... De tels projets fondés sur les services écosystémiques permettent d'éviter des coûts d'aménagements artificiels non négligeables.

Il est indispensable que les aménageurs, acteurs socio-économiques ou décideurs locaux basent les projets de territoire sur une biodiversité en bon état de conservation. Les études réalisées par des partenaires techniques (par exemple les valeurs ajoutées des réserves naturelles sur leur territoire) ou scientifiques (par exemple les travaux du comité régional Ecobiose sur le rôle de la Biodiversité dans chaque socio-écosystème régional) peuvent aider à dresser un argumentaire en faveur de la préservation de la biodiversité qui peut constituer le socle commun des projets.



S'inspirer de la nature est source d'innovation et d'emplois.



## **Objectif 21 : Développer les activités de la Silver économie pour répondre aux besoins des personnes avançant en âge, valoriser et créer des emplois non délocalisables**

La Région compte la plus forte proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (27,8%), un taux amené à fortement s'accroître dans les prochaines décennies. Cette transition démographique génère des besoins liés au maintien des seniors à domicile comme à un vieillissement actif et en bonne santé ... auxquels la filière silver économie répond tant par les innovations technologiques que par le développement des services aux personnes.

Le secteur de l'aide à domicile présente un potentiel particulièrement important de nouveaux emplois. Ce secteur est générateur d'emplois non délocalisables et constitue pour les territoires ruraux, un levier de dynamisme, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale.

**Les territoires doivent être en capacité de développer les services de la silver économie et l'un des premiers objectifs de la Région est de rendre ce secteur attractif sur le marché de l'emploi.**

Le soutien à domicile est conditionné par l'accompagnement régulier des personnes âgées en perte d'autonomie dans l'aide des actes essentiels de la vie quotidienne. Afin de répondre à cet objectif primordial pour le territoire, la Région soutient, dans le cadre de sa feuille de route silver économie de son schéma des formations sanitaires et sociales et de son plan de formation, des actions ciblées qui assureront le développement d'un emploi qualifié, l'amélioration des conditions de travail et la valorisation de ces métiers.

Pour permettre de dynamiser le secteur de l'aide à domicile, la Région met en œuvre des actions de communication « positive » des métiers, encourage les initiatives de promotion de ces métiers et travaille à l'adaptation de l'offre de formation initiale des salariés et à l'inscription des dirigeants de structures d'aide à domicile dans une démarche d'amélioration de la performance opérationnelle et d'innovation managériale.

L'avancée en âge des populations implique également que soit prise en compte cette dimension dans les différents projets et stratégies d'aménagement urbain : la réduction de la mobilité qui touchera un nombre croissant de personnes oblige à se projeter sur des aménagements différents des modèles existants. Il est nécessaire de l'anticiper (cf objectif 34 « Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies de développement urbain »).



Ce secteur, générateur d'emplois non délocalisables, constitue pour les territoires ruraux un levier de dynamisme, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale.



#### **OBJECTIF STRATEGIQUE 1.4 : ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITE DE LA REGION PAR UNE OFFRE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES RENFORCEE**

La qualité de l'offre de transport de voyageurs et de marchandises est une condition nécessaire pour accompagner le développement économique de la Région. Pour les entreprises, bénéficier d'une accessibilité optimale, tant pour les personnes (clients, salariés) que pour les marchandises (fret), est un prérequis au bon fonctionnement et à l'attractivité.

Si la LGV Tours Bordeaux, mise en service le 2 juillet 2017 a permis de mettre Bordeaux à 2h de Paris, elle a aussi ouvert une optimisation des dessertes en correspondances TGV/TER et accéléré les déplacements sur l'axe Poitiers – Bordeaux, réduisant les temps de parcours. Néanmoins, l'amélioration de l'offre voyageurs sur les lignes intercités et TER passera par une remise à niveau des infrastructures ferroviaires et par un ciblage des problématiques territoriales. La Région confirme par ailleurs sa volonté de poursuivre la réalisation de la ligne à grande vitesse **GPSO** (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax puis vers la frontière espagnole).

Pour les marchandises, le report modal vers le fer est un enjeu primordial, tant en termes de performance économique que de fluidité et sécurité du trafic et de soutenabilité environnementale. Les trafics poids lourds importants sur les axes régionaux sont autant de potentiels pour le fret ferroviaire qu'il convient de renforcer, là encore en le rendant possible par une régénération du réseau fragilisé.

Pour consolider son offre de transport, le SRADDET fixe comme objectifs : la remise en état et la modernisation du réseau ferroviaire, l'identification des axes routiers majeurs de la région, la résorption du nœud routier de Bordeaux, le désenclavement de Limoges, le développement du report modal pour le transport de marchandises, l'optimisation de l'offre aéroportuaire à l'échelle régionale, la définition d'une stratégie portuaire intégrée.



## Objectif 22 : Maintenir le réseau existant, moderniser l'offre ferroviaire sur tous les territoires, favoriser le transfert modal

Le réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine est circulé par 950 trains par jour. Il transporte près de 55 000 voyageurs/jour en TGV, en augmentation suite à l'ouverture de la LGV de Tours à Bordeaux, et 56 000 voyageurs/jour en TER, en majorité pour des trajets occasionnels. Il supporte également de nombreuses circulations de trains de fret, qui représentent ~15% du trafic ferroviaire.

Un audit du réseau, dressé en 2017 par SNCF Réseau sur commande de l'Etat et la Région, a mis en avant un état technique général dégradé, affectant gravement l'exploitation : **1 train sur 10 n'arrive pas à l'heure, de nombreux trains sont supprimés.**

**Pour autant, la LGV Tours Bordeaux est un succès. Elle a conduit à une baisse du trafic aérien entre Bordeaux et Paris de -23% en 2018 par rapport à 2016 (-375 000 passagers) – tout comme sur la liaison aérienne Agen-Paris (-9 000 passagers).**

### • Remettre en état et maintenir le réseau existant

Le remise en état et le maintien du réseau est la priorité, afin de garantir la fiabilité et la performance du système ferroviaire, essentielles à des services ferroviaires attractifs.

Le besoin d'investissement (régénération, renouvellement, modernisation, sécurisation, passages à niveau ...) sur les dix prochaines années est de l'ordre de 3 Mds €, pour les voyageurs mais aussi pour le réseau capillaire de fret, particulièrement fragile (desserte fine et acheminement vers les ports). Ce programme, dépasse les montants programmés dans les CPER.

A défaut de ce programme, la dégradation progressive des temps de parcours voire à des fermetures de lignes seront inévitables : près d'un voyageur sur cinq est d'ores et déjà affecté par des limitations de vitesse des trains.

### • Moderniser l'usage du réseau selon tous les territoires

Le désengorgement ferroviaire de la métropole bordelaise est une priorité. **L'entrée sud de Bordeaux et au delà la ligne historique Bordeaux Toulouse** doivent faire l'objet d'investissements de modernisation, de sécurité et de capacité afin d'améliorer la fiabilité des dessertes. **Le projet de « RER métropolitains » (radiaux mais aussi en rocade)** doit répondre aux besoins quotidiens des usagers et permettre de développer des offres cadencées et de grande capacité. **La liaison Bordeaux Nantes doit faire l'objet d'une rénovation profonde**, tant dans la zone métropolitaine qu'au-delà, vers Nantes.

Le désenclavement du Limousin et de l'agglomération de Limoges est indispensable pour en maintenir et développer l'attractivité : l'aménagement du POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse) est une priorité de la Région et devra être non seulement priorisé mais aussi poursuivi par l'Etat.

La desserte des agglomérations moyennes et petites et des territoires peu denses devra être assurée par une articulation de services ferroviaires adaptés, reposant sur des matériels et des standards moins coûteux qu'aujourd'hui, et des offres de transports routiers de voyageurs permettant rabattre les voyageurs sur le ferroviaire et de mailler le territoire lorsque le ferroviaire n'existe pas.

Le ferroviaire doit également renforcer les liens internationaux, avec le développement du Grand Projet Sud-Ouest, vers Toulouse et vers Dax et l'Espagne ; mais aussi avec l'achèvement de la ligne Pau-Canfranc, qui doit aussi servir pour le transport des marchandises et de voyageurs à travers les Pyrénées.

### • Favoriser le transfert modal

Le transfert modal pour les transports de marchandises est prioritaire sur l'axe routier Poitiers-Bordeaux-Espagne. Le projet GPSO permettra, le moment venu, de développer une offre de fret performante sur la ligne existante et, comme pour la LGV Tours/Bordeaux, de reporter le trafic aérien et routier sur le fer. *Cet axe routier*





RN10 / A63 est en effet devenu majeur au niveau européen et une source de nuisances très importantes : accidentalité, pollution aux particules fines, congestion de la métropole bordelaise... Désaturer cet axe routier est indispensable pour réduire ces nuisances. Cette orientation permet également de prendre en compte la dimension européenne en améliorant les échanges économiques et la mobilité individuelle de nos concitoyens entre l'Espagne et la Nouvelle Aquitaine, et au-delà l'Europe centrale.

Le transfert modal pour les voyageurs est également un objectif transversal qui sous-tend l'ensemble de la politique ferroviaire. Les dernières années ont montré qu'une offre de transports ferroviaires améliorée permet de faire augmenter significativement la fréquentation des trains, réduisant d'autant la circulation automobile. C'est le cas dans la métropole de Bordeaux, mais aussi les autres, avec une offre à grande capacité et fortement cadencée ; mais c'est aussi le cas dans les territoires moins urbanisés, où une offre ferroviaire adaptée permet un changement de comportements et attire les usagers vers le train.





## Objectif 23 : Définir un réseau d'itinéraires routiers d'intérêt régional contribuant à un maillage équilibré des territoires

La route demeure, notamment pour les liaisons interurbaines, les villes moyennes et les espaces ruraux, un vecteur essentiel de la mobilité. Elle est en outre essentielle au bon fonctionnement et à la compétitivité des entreprises.

Les infrastructures routières de Nouvelle-Aquitaine doivent encore être améliorées tant sur le réseau national que départemental. Le nombre important de poids lourds sur de nombreux itinéraires routiers de la Région nécessite notamment une prise en considération dans le cadre de la définition du réseau régional.

En effet, le trafic de transit lié aux grands flux routiers internationaux de marchandises, tant sur l'axe Nord-Sud qu'Est-Ouest, engendre des problèmes de congestion aux abords des agglomérations, de sécurité routière, de dégradation accrue des infrastructures ainsi que de pollution et de nuisances qu'il faut prendre en compte. La part du mode ferroviaire dans le transport de marchandises reste négligeable par rapport à la route, nécessitant aussi bien le développement de projets de développement de ce mode, comme les autoroutes ferroviaires, que des investissements sur le réseau routier structurant, indispensable pour les entreprises et les populations néo-aquitaines.

Si le territoire régional doit faire face à un trafic de transit considérable, il doit aussi s'attacher à l'accessibilité routière de ses territoires ruraux ou encore littoraux. Une infrastructure routière de qualité est également indispensable pour offrir un service de cars interurbains qui répond aux attentes des usagers, à la fois performant en temps de parcours et confortable au quotidien, ainsi que pour développer les mobilités partagées.

Le SRADDET définit un Réseau Routier d'Intérêt Régional dont les objectifs principaux sont :

- assurer une liaison routière efficace entre toutes les Préfectures de la Région ;
- assurer un maillage équilibré du territoire et réduire la fracture de mobilité entre les agglomérations, les villes moyennes et les zones rurales ;

- disposer d'infrastructures de transport performantes pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire ;
- assurer aux populations urbaines et rurales des conditions de circulation améliorées ;
- réduire la pollution, les accidents ainsi que la congestion de nos métropoles,
- renforcer l'attractivité touristique de la première région d'accueil des clientèles françaises en 2017.

Ce réseau routier d'intérêt régional s'articule avec les principaux axes nationaux de notre région : la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) dont la RN 141 entre Angoulême et Limoges, les RN149-RN147 entre Nantes et Limoges, ou encore la RN10 entre Poitiers et Angoulême, ainsi que la RN21 entre Limoges, Périgueux, Bergerac, Villeneuve-sur-Lot et Agen.

En complément de ces axes nationaux, le Réseau Routier d'Intérêt Régional comprend des routes départementales qui participent au désenclavement de certains territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Elles doivent être identifiées afin de parvenir à un maillage équilibré du territoire.

Pour ce faire, le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR) définit, sur la base de critères multiples (trafics, part de poids lourds, desserte de pôles urbains, mais aussi désenclavement des territoires isolés), les axes routiers à prendre en compte afin de mailler efficacement le territoire.

La consistance du RRIR a été établie, après large concertation avec les départements, sur la base du réseau existant.

Le RRIR est susceptible d'évoluer au fur et à mesure de la réalisation des futurs contournements et déviations d'itinéraires déjà intégrés dans le RRIR.

Lorsque ces déviations et contournements seront mis en service, ils se substitueront aux itinéraires actuels présents dans le RRIR.



L'aménagement routier du territoire doit se poursuivre afin d'optimiser les temps de déplacements et de connecter chaque territoire aux principaux axes routiers et autoroutiers. Chaque Département concerné, dans le cadre de ses compétences conduira sa politique routière et en assurera le financement.

La Région, pour sa part, assurera ses participations financières sur le réseau national dans le cadre des CPER 2015-2020 des ex régions Poitou-Charentes et Limousin contribuant ainsi à un aménagement optimal des routes structurantes néo aquitaines.



La route demeure un vecteur essentiel de la mobilité et participe au désenclavement des territoires.



## Objectif 24 : Offrir aux territoires une desserte aérienne adaptée et optimisée, en visant à la réduction des nuisances et des émissions de gaz à effet de serre, et l'innovation

L'activité du transport aérien en France s'est élevée en 2017 à 164,1 millions de **passagers**, en **hausse de 6,1%** par rapport à 2016. Les **émissions CO<sup>2</sup> du transport aérien commercial** en France ont été en 2017 de 21,9 millions de tonnes (+2,3%). Entre 2000 et 2017, ces **émissions ont progressé de +14,3%** pour un nombre de passagers-équivalents kilomètres- transportés (PKTeq) en augmentation de +53,7%.

La **part du transport intérieur** dans les émissions de CO<sup>2</sup> du transport aérien était de 20,4% en 2017. Depuis 2000, les émissions de CO<sup>2</sup> pour le trafic intérieur métropole sont en nette diminution (-28%), tandis que les émissions du transport aérien international 2017 représentent 79,6% des émissions du transport aérien, et sont en **progression de +30%** par rapport à 2000, pour un trafic à +66% dans le même temps.

La Région Nouvelle-Aquitaine comptabilise 9 aéroports présentant une activité commerciale sur son territoire avec un trafic de passagers en augmentation depuis 2010, plus de 9 millions de passagers en 2017, un doublement du trafic en 10 ans. Cette hausse du nombre de passagers est portée principalement par l'aéroport de Bordeaux-Mérignac avec un trafic de plus de 6 millions de voyageurs dont plus de la moitié vers l'international en 2017, et l'exploitation de lignes internationales « low-cost », celles-ci contribuant à 41% du trafic total des voyageurs des aéroports néo-aquitains.

Les émissions de GES du trafic aérien de l'aéroport de Bordeaux s'élevaient en 2017, avant la pleine mise en service de la LGV, à 275kt, soit une augmentation de 40% depuis l'année 2000. Aucun chiffre n'est encore disponible pour les autres aérodromes de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur des indicateurs équivalents.

Il faut noter que le trafic intérieur est déjà en baisse notamment en raison du report vers le ferroviaire à grande vitesse (en 2018, la baisse du trafic aérien Bordeaux-Paris a atteint 23% par rapport à 2016, soit -375 000 passagers, le trafic de l'OSP Agen-Paris est également en baisse). La stratégie de nombreux aérodromes repose d'ailleurs sur leur développement à l'international.

### • Outils de mise en œuvre de la stratégie aéroportuaire

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité structurer une **stratégie aéroportuaire régionale** visant à coordonner et maîtriser le déploiement du transport aérien sur son territoire. Le levier majeur d'intervention est la participation à la gouvernance des aéroports, selon une typologie régionale différenciée. Elle se décline de la manière suivante :

- Conserver une gouvernance publique pour l'aéroport de Bordeaux ;
- Conduire une stratégie cohérente et efficace par une participation régionale dans les organes de gouvernance des aéroports ;
- Favoriser une desserte équilibrée du territoire par des soutiens financiers aux lignes aériennes d'OSP dès lors que la Région n'est pas membre des organes de gouvernance.

**La desserte aérienne constitue aujourd'hui l'un des éléments stratégiques de l'accessibilité du/au territoire Néo-aquitain.** Cela est notamment le cas pour les liaisons vers les hubs de Paris et Lyon, d'autant plus indispensables pour les territoires non desservis par la grande vitesse ferroviaire, notamment Limoges et Brive.

A ce titre, les plateformes aéroportuaires régionales doivent s'inscrire dans un développement maîtrisé, cohérent et concerté.

**En effet, dans un contexte global où les perspectives climatiques imposent une réduction rapide des émissions de GES, il est essentiel de mieux documenter ces émissions à l'échelle régionale, et de se déterminer stratégiquement sur l'impact du trafic aérien et son évolution.**

Devront être étudiées dans le développement de ces plateformes, les synergies à construire entre elles, entre territoires et avec les autres modes transports. Il convient d'agir en faveur des aéroports jouant un rôle prépondérant à un niveau régional ou nécessaires au désenclavement d'un territoire ne disposant pas d'alternative de transport, notamment ferrée, rapide et efficace.



- **Construire un modèle aérien innovant permettant de réduire les nuisances**

Pour autant, il ne s'agit pas de négliger les conséquences environnementales du trafic aérien, c'est pourquoi il est indispensable de développer des alternatives de transports ferroviaires. Lorsque celles-ci ne sont pas suffisantes, le modèle aérien doit quant à lui viser l'innovation technologique des aéronefs comme l'avion électrique, et des aéroports recherchant l'efficacité énergétique et environnementale.

Le développement du trafic aérien s'est d'ailleurs déjà accompagné d'une **amélioration continue de son efficacité énergétique** : diminution de -25,7% des émissions de CO<sup>2</sup> unitaire (en kg de CO<sup>2</sup>/ PKTeq), soit une décroissance moyenne de -1,7% /an.

Le SRADDET doit ainsi promouvoir :

- un report cohérent et concerté vers les autres modes de transport ;
- l'optimisation du réseau aérien de Nouvelle-Aquitaine par le biais de la mutualisation et de la régulation de l'offre, de façon complémentaire et

articulée aux dessertes ferroviaires à grande vitesse ;

- La recherche & développement, l'expérimentation dans les technologies et de nouveaux aéronefs (motorisation électrique) ou permettant de réduire les nuisances (émissions, bruit) de manière drastique en s'appuyant sur le tissu industriel régional dans le domaine aéronautique;
- La recherche d'efficacité environnementale et énergétique par l'exemplarité des infrastructures aéroportuaires.

Au travers des contrats d'objectifs, dans les gouvernances où elle est présente, la Région incitera les aéroports de Nouvelle-Aquitaine à s'inscrire dans la démarche existante « Airport Carbon Accreditation » portée par l'ACI (Airports Council International) et à engager des actions complémentaires, par exemple en faveur de la biodiversité ou de la performance énergétique des aéroports.





## Objectif 25 : Développer une stratégie portuaire coordonnée

Les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine représentent des vecteurs économiques essentiels de la compétitivité des territoires avec deux grands ports maritimes - Bordeaux et La Rochelle-, un port régional, Bayonne et un port départemental, Rochefort-Tonnay Charente. On estime ainsi que ces 4 ports représentent près de 40 000 emplois directs ou indirects dans l'économie régionale. Leurs trafics représentent en cumulé une vingtaine de millions de tonnes de marchandises ce qui équivaut au trafic du port de Rouen soit autour de 6 % de l'activité nationale, établie à 352 millions de tonnes en 2017.

L'accessibilité (terrestre, ferroviaire, routière ou fluviale) des ports, la qualité de l'offre logistique multimodale intégrée et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances et leur capacité à recevoir et à évacuer les marchandises de façon optimale, tout comme l'amélioration de leurs accès nautiques, la préservation ou la reconquête d'emprise foncière permettant le développement d'actions économiques et l'amélioration des infrastructures d'accueil des navires, dans une exemplarité environnementale du fait des enjeux écologiques Terre-Mer.

A cela s'ajoute un enjeu de complémentarité entre ports au bénéfice des territoires associés. La faiblesse des hinterlands portuaires en Nouvelle Aquitaine est significative et doit faire l'objet d'un questionnement approfondi afin de dégager des pistes d'amélioration et de développement. La qualité de l'accessibilité multimodale pour le post et le préacheminement portuaires constituent un enjeu majeur et un facteur de choix déterminant pour les armements face à la concurrence entre les ports. En effet, un port est jugé autant sur sa capacité à accueillir les navires qu'à recevoir les marchandises et les transporter rapidement d'où l'importance des connexions multimodales Nord-Sud mais aussi Est-Ouest.

Enfin, les différences de gouvernance entre ports posent clairement la question du renouvellement du partenariat avec les collectivités et les usagers notamment industriels de ces ports, afin de parvenir à des développements portuaires concertés et optimisés.



**Face à ces enjeux, le SRADET vise l'élaboration d'une stratégie de développement coordonnée à l'ensemble des 4 ports de commerce de la façade Atlantique de Nouvelle-Aquitaine.**

Cette stratégie doit permettre de mieux faire fonctionner les ports en développant les synergies et complémentarités, tout en respectant les particularités de chaque site.

Cette stratégie doit notamment porter sur la qualité de l'accessibilité nautique et de l'accessibilité multimodale pour le post et le préacheminement portuaires, facteur de choix déterminant pour les armements face à la concurrence entre les ports. Elle doit aussi ouvrir des perspectives d'avenir en particulier sur le champ des « énergies marines renouvelables » et plus généralement sur les énergies renouvelables, avec des ports acteurs de la transition énergétique, producteurs, consommateurs et distributeurs d'énergies renouvelables.

L'échelon pertinent pour le développement des ports est l'échelon régional, de par les compétences de la collectivité en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de pilotage. La Région doit avoir un rôle plus affirmé, en lien avec l'Etat et les collectivités notamment les agglomérations et Départements. Ce travail s'inscrit dans le SRDEII régional pour associer les forces vives de la région au futur des ports qui restent des outils au service de leur productivité.

La Région a initié une concertation avec les ports afin d'établir une convergence et formaliser un plan d'actions pour identifier les complémentarités. Les ports, en lien avec leurs usagers et avec les collectivités, construisent un dialogue avec les filières et fixent les enjeux logistiques.

Enfin, le soutien au développement d'opérateurs ferroviaires de proximité ou d'opérateurs ferroviaires portuaires est indispensable pour appuyer le développement des pré et post acheminements portuaires par le mode ferroviaire.

Une volonté régionale de construire une stratégie portuaire coordonnée à l'échelle de la façade maritime néo-aquitaine, englobant tous les ports, axée sur leurs complémentarités, le développement économique ainsi qu'une identité commune pour une meilleure visibilité à l'international.



## Objectif 26 : Désenclaver l'agglomération de Limoges

Avec plus de 280 000 habitants, Limoges est la 3<sup>ème</sup> aire urbaine de Nouvelle-Aquitaine polarisant fortement l'ex-Région Limousin par une concentration importante des services et des fonctions économiques majeures. Son accessibilité – depuis la métropole Bordelaise, Paris, Lyon, l'Europe et les principales agglomérations régionales – est essentielle en vue de poursuivre son développement et d'attirer de nouvelles entreprises.

Du point de vue des infrastructures de transport, l'agglomération limougeaude est connectée grâce :

### Au réseau routier :

- L'A20-A71, pour les liaisons nord-sud vers Paris, Orléans ou Toulouse, mais aussi pour rejoindre l'A89 vers la métropole bordelaise et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les liaisons est – ouest ;
- La N147 depuis/vers Poitiers dont l'aménagement en 2x2 voies n'est pas réalisé ;
- La N141 depuis/vers Angoulême dont la mise en 2x2 voies devrait être finalisée en 2024.

### Au réseau ferroviaire :

- Ligne Paris / Orléans / Limoges / Toulouse, dite « POLT »,
- Lignes TER (étoile de Limoges vers Périgueux et Bordeaux, Poitiers, Angoulême ou Brive) mais dont certaines sont jugées peu performantes et dont l'état de l'infrastructure est très préoccupant : ligne vers Angoulême, vers Poitiers, vers Périgueux, vers Brive, la Souterraine...

**A l'aérien** avec des dessertes sous obligations de service public (OSP) vers Paris et Lyon. En l'absence de liaisons ferroviaires à grande vitesse, ces liaisons aériennes sont indispensables pour l'accessibilité de l'agglomération à l'échelle nationale et européenne.

Afin d'accompagner le développement économique et la création d'emplois sur ce territoire, **le SRADDET vise une amélioration des liaisons (tant au niveau des infrastructures que de l'offre de services) régionales, nationales voire internationales en vue de garantir une meilleure accessibilité de Limoges. Cette amélioration se traduit par :**

- Une priorité donnée à la modernisation de la ligne « POLT » ;
- Une diminution et fiabilisation des temps de parcours tous modes ;
- Une amélioration de la sécurité routière ;
- Le maintien et l'optimisation des liaisons aériennes.

Sont ainsi visées par cet objectif les opérations suivantes :

- Un **aménagement des infrastructures** routières assurant un maillage équilibré du territoire avec notamment la mise à deux fois deux voies de la **RN147** en direction de Poitiers ;
- Une amélioration de **l'accessibilité ferroviaire**, tant du point de vue de l'infrastructure que de la performance de l'offre (temps de parcours, fréquences) ;
- Des travaux de modernisation pour la ligne « **POLT** » (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), à horizon 2025, mettant Limoges à 2h50 de Paris contre 3h17 aujourd'hui. Les travaux sont évalués à un montant de 2 Mds d'€ pour le plan d'action complet : confort, régularité, fréquence ;
- Un développement des dessertes aériennes, notamment celles en Obligation de Service Public (OSP).



Diminution et fiabilisation des temps de parcours tous modes, amélioration de la sécurité routière, maintien et optimisation des liaisons aériennes.



## Objectif 27 : Résorber le nœud routier de la métropole bordelaise

Au cœur des échanges européens vers la Péninsule ibérique et pourtant à l'écart de la dorsale européenne, la Nouvelle-Aquitaine subit au quotidien une augmentation constante du trafic de véhicules légers, malgré le développement considérable de l'offre de transports en commun, auquel s'ajoute un trafic intense et croissant de poids-lourds en transit sur ses principaux axes routiers. Si toute la région est impactée par ces flux, la métropole bordelaise l'est au premier plan. L'addition des trafics de transit, des trafics d'échanges et des trafics locaux provoque une congestion, parfois même une saturation, du réseau routier sur une amplitude horaire qui dépasse aujourd'hui largement les périodes de pointe et qui induit de fortes externalités négatives : pénalisation des temps de parcours et diminution de la compétitivité des entreprises, augmentation de l'accidentologie, impacts environnementaux sur les populations riveraines de ces grands axes congestionnés (émissions de polluants).

**Le SRADET fixe un objectif ambitieux de résorption de ce nœud routier.** Le maintien de l'attractivité et la qualité d'usage des axes routiers structurants de la Métropole sont en jeu et nécessitent de s'interroger collectivement, en collaboration avec la métropole, les intercommunalités voisines et le Département sur la palette d'outils mobilisables, à la fois sur le trafic de transit, d'échange, et le trafic local, pour améliorer significativement la situation :

- Limitation du trafic de poids lourds sur la rocade bordelaise, notamment aux heures de pointe ;
- Actions en faveur du report modal vers des mobilités plus durables, que ce soit pour les personnes comme pour les marchandises ;
- Réflexions sur l'infrastructure : si l'optimisation de l'existant est à privilégier, la possibilité d'étudier de nouvelles infrastructures répondant aux besoins de mobilité (individuelle, collective, économique...) n'est pas à exclure de même que l'appréhension de leurs modalités de financement. Dans ce cadre s'intègre la finalisation de la mise à 2x3 voies de la rocade et de ses continuités routières et l'identification des compléments routiers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des territoires.

De nombreux chantiers sont à ouvrir pour répondre à cet objectif :

- Leviers fiscaux : mise en place de redevances pour coûts externes (pollution, congestion...);
- Leviers réglementaires : harmonisation des réglementations communales en matière de circulation poids lourds ;
- Mesures et expérimentations en faveur des alternatives à l'autosolisme :
  - Améliorant la performance des offres de transport collectif périurbaines vers la Métropole :
    - > mise en œuvre d'un réseau express régional métropolitain, reposant sur des services de TER périurbains cadencés et des services routiers express. Cela passera, pour le TER, par la réalisation des aménagements ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB), nécessaires à la libération de capacités ; et pour les services routiers, par l'emprunt et le développement des aménagements routiers réservés aux transports collectifs (voies bus express). Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine ont adopté une feuille de route pour la création d'un RER métropolitain avec un plan d'actions phasé à 2028 intégrant un volet routier (réseau de cars express) et un volet ferroviaire sur l'étoile Saint Mariens – Langon – Arcachon – Libourne.
    - > développer et optimiser les pôles d'échanges multimodaux aux abords de la métropole afin de créer des portes d'entrée multimodales.
  - Encourageant le report vers le covoiturage (voies réservées...), les modes actifs (itinéraires sécurisés, stationnement...).
- Accompagnement et lobbying en faveur des initiatives encourageant un report modal des marchandises sur des services ferroviaires ou fluviaux : autoroute ferroviaire Atlantique, stratégie portuaire, régénération du réseau capillaire fret...





- Amélioration de l'accessibilité aux ZAE et ZA Logistiques pour les poids-lourds (aménagement de voirie, jalonnement, signalétique...), mais également pour les

personnels en adaptant les offres en transports collectifs desservant ces zones (Plan de Déplacement Entreprises).



La qualité de l'air, le maintien de l'attractivité et la qualité d'usage des axes routiers structurants de la Métropole sont en jeu et nécessitent de s'interroger collectivement sur la palette d'outils mobilisables.



### **OBJECTIF STRATEGIQUE 1.5 : OUVRIR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR SES VOISINES, L'EUROPE ET LE MONDE**

Travaillant déjà depuis de nombreuses années avec l'Espagne voisine, notamment dans le cadre de l'Eurorégion, la Nouvelle-Aquitaine est convaincue de la nécessité et de l'intérêt à maintenir, et à développer ces interactions et synergies transfrontalières qui bénéficient au développement des territoires.

Par ces coopérations, elle réaffirme son positionnement charnière, porte d'entrée de la péninsule ibérique et point de passage naturel des échanges Nord – Sud, dont il faut tirer les bénéfices économiques tout en limitant les impacts négatifs, notamment associés aux poids lourds en transit

De même, à l'échelle nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine, dans un souci de cohérence et de coopération souhaite se coordonner, échanger, davantage avec ses régions voisines : Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, Centre Val de Loire, Pays de la Loire.

Pour répondre à cet objectif, le sraddet vise l'intensification et le développement des coopérations tant au niveau international (eurorégion) que national, avec les territoires de frange. Il vise aussi le renforcement du positionnement international de la région dans le domaine des transports : intégration dans le corridor atlantique et dans le futur réseau central du RTE-T.



## Objectif 28 : Intégrer pleinement la région dans le Corridor Atlantique et dans le futur réseau central du Réseau Transeuropéen de Transport RTE-T

Le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) définit deux niveaux de réseaux européens :

- le réseau central, prioritaire, à achever en 2030 ;
- le réseau global secondaire, à horizon 2050.

L'appartenance au réseau central RTE-T conditionne l'obtention de financements européens, notamment lors des appels à projets du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), instrument financier privilégié de l'Union Européenne en faveur des infrastructures définies dans le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T).

La réalisation du réseau central est prioritaire : il doit être achevé en 2030 alors que le réseau global a un horizon plus lointain, à 2050, et en conséquence, ne bénéficie pratiquement pas des financements européens. Un certain nombre d'infrastructures situées en Nouvelle-Aquitaine ont été identifiées dans le réseau central, le réseau global et/ou le corridor atlantique, l'un des 9 corridors européens prioritaires.

En revanche, d'autres infrastructures néo-aquitaines ne le sont pas ou sont insuffisamment reconnues.

**Pour répondre aux enjeux de report modal des flux de marchandises, le SRADDET vise ainsi une meilleure intégration des infrastructures régionales - dont notamment l'ensemble des ports néo-aquitains et l'axe Bordeaux-Toulouse-Narbonne - dans le système des corridors prioritaires européens et dans le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T).**

Dans la mesure où le réseau central constitue la partie du RTE-T sur laquelle sont axés prioritairement les financements communautaires relatifs aux transports, il s'agit d'augmenter le nombre d'infrastructures portuaires, ferroviaires et multimodales de Nouvelle-Aquitaine inscrites dans le RTE-T et/ou rattachées au Corridor atlantique afin de bénéficier des possibilités de financements européens qui y sont associées.

Pour cela, la stratégie consiste à :

- Poursuivre le dialogue avec l'Etat pour obtenir qu'il soutienne au niveau de l'Union Européenne les demandes de rattachement et de redéfinition des infrastructures situées en Nouvelle-Aquitaine ;
- Mener un double lobbying croisé auprès à la fois de l'Etat et de Bruxelles dans le cadre des dossiers concernant le Corridor Atlantique et le RTE-T, pour appuyer la démarche et obtenir l'identification d'infrastructures (ports, plateformes multimodales, voies ferroviaires, voies fluviales...) dans ce RTE-T et dans le corridor prioritaire atlantique.



Pour une meilleure prise en compte des infrastructures de Nouvelle-Aquitaine dans le Réseau Transeuropéen des Transports (RTE-T et corridor atlantique).



## Objectif 29 : Renforcer les coopérations avec les régions voisines et les territoires européens, en favorisant le soutien aux grandes continuités naturelles et culturelles

La coopération avec des régions européennes contiguës ou partageant avec elle des espaces géographiques est essentielle. La Région doit avoir l'ambition d'une politique de Coopération Territoriale Européenne volontariste, consistant en une implication forte dans les réseaux européens ainsi qu'en un soutien marqué aux acteurs régionaux qui mènent des projets européens dans le cadre des différents programmes européens (coopération INTERREG notamment le Programme Opérationnel Espagne-France-Andorre (POCTEFA), programmes thématiques et Appel à Projets de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine/Euskadi/Navarre)

Par ailleurs, elle doit prendre la mesure de ses « confins » qui sont aussi des interfaces à gérer, avec des bassins de vie dépassant les limites administratives (Pau-Tarbes, Choletais...), des biens communs en partage (Massif Central, Marais Poitevin...) appelant à une coordination et des synergies entre Régions et entre territoires de régions différentes.

L'objectif du SRADDET consiste donc à générer, accompagner et soutenir des projets de coopération transfrontalière et transnationale dans le domaine de l'aménagement du territoire, du développement durable, de la protection de l'environnement, de l'adaptation au changement climatique, des transports, de la formation, de la recherche ou encore des échanges culturels.

Il s'agit d'ouvrir la Nouvelle-Aquitaine aux territoires qui l'entourent en développant avec eux des interactions bénéfiques pour mettre en valeur les continuités ou bassins naturels (l'océan, les Pyrénées, le Massif Central, le marais Poitevin, les bassins hydrographiques de la Loire, de la Dordogne, de la Garonne, de l'Adour) et culturels (la culture basque, la culture occitane, la culture poitevine, le bassin patrimonial de la Dordogne Périgourdine, Limousine et Quercynoise) qui leur sont communs.

Que ce soit en termes de gestion durable des ressources, de sauvegarde du patrimoine, de promotion territoriale à l'international, de recherche, de développement d'infrastructures, de mobilité des personnes à des fins de formation, de partage d'expériences, la coordination et les

partenariats transnationaux et transfrontaliers sont vecteurs d'une forte valeur ajoutée.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par :

- Le renforcement et le développement de nouvelles collaborations sur l'espace maritime atlantique en matière d'économie bleue : actions transversales pour la préservation du littoral et de la biodiversité, l'adaptation face aux risques naturels, le développement d'un tourisme durable, celui d'un transport maritime respectueux de l'environnement, la recherche et le soutien aux entreprises des secteurs clés ;
- L'accroissement des partenariats de coopération transfrontalière sur la zone des Pyrénées afin de protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du massif, mener des actions de développement durable afin de soutenir l'attractivité du territoire, développer les transports, la mobilité et tout ce qui permet de rapprocher les individus. La stratégie Pyrénéenne de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) visera à contribuer à ces objectifs transfrontaliers ;
- De même, la coopération transnationale inscrite dans des espaces géographiques plus larges (espace « Sud-ouest Européen », « Espace Atlantique »...) est un levier pour la Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, il s'agit de multiplier les échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire sur les connaissances relevant des milieux naturels et du patrimoine culturel ;

Enfin, au niveau interrégional, le développement et l'affermissement des coopérations entre la Nouvelle-Aquitaine et les régions Pays de la Loire, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, est encore un levier de cohérence territoriale et d'attractivité commune.



Mieux valoriser les complémentarités entre la Nouvelle-Aquitaine et les territoires qui l'entourent, un levier d'attractivité





## Objectif 30 : Renforcer les coopérations transfrontalières dans le cadre de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, de la Communauté de Travail des Pyrénées et de l'Accord bilatéral Nouvelle-Aquitaine/Aragon

Le sud de la Nouvelle-Aquitaine, et en particulier le Pays Basque et le Béarn, entretient historiquement une relation particulière avec ses voisins espagnols d'Euskadi et de Navarre. Proximité culturelle et linguistique, partage d'espaces géographiques communs (golfe de Gascogne, Pyrénées) et donc d'activités économiques (pêche, pastoralisme...), sont autant de points de convergence et d'atouts à valoriser. Aussi, même si les interactions du quotidien (travailleurs transfrontaliers) sont bien moins fortes que sur les frontières du Nord-Est de la France, de vraies opportunités existent.

Héritière du processus d'échange engagé dès les années 1980 par l'Aquitaine, l'Eurorégion est un outil de coopération privilégié. Formée aujourd'hui par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté Autonome d'Euskadi et la Communauté Forale de Navarre, l'Eurorégion prend la forme d'un *Groupement Européen de Coopération Territoriale*, un modèle commun à plusieurs espaces transfrontaliers de l'Union Européenne.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique partenariale transfrontalière déjà structurée au sein de l'Eurorégion et de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), avec des ambitions et des bénéfices, notamment en termes d'attractivité et de création d'emplois, attendus à deux échelles :

- Mieux gérer et valoriser notre interface frontalière (mobilité, action culturelle...)
- Former un ensemble de poids à rayonnement européen (sur le plan économique, universitaire...) réunissant les trois régions françaises et espagnoles et leurs 9 millions d'habitants. Cela implique une meilleure appropriation de cet espace commun, notamment après l'élargissement au nord (intégration du Poitou-Charentes et du Limousin).

Enfin, en dehors de l'Eurorégion, l'objectif est de développer les relations avec l'Aragon, qui partage avec la Nouvelle-Aquitaine, sur notre courte frontière commune, un point de passage transpyrénéen majeur à conforter (via le Somport). La réouverture et amélioration de la liaison ferroviaire entre Pau, Canfranc et Saragosse en

serait un marqueur en même temps qu'un levier important.

Le SRADDET, pour contribuer à l'atteinte de cet objectif de coopération transfrontalière, s'appuie sur le plan stratégique 2014-2020 de l'Eurorégion, qui mobilise plusieurs leviers d'action (synthétisés ici de manière non exhaustive), regroupés en 4 axes :

- Citoyenneté eurorégionale :
  - Avancer dans le degré de connaissance et l'utilisation des langues de l'eurorégion ;
  - Faire de la culture et de la créativité un authentique axe d'organisation de la coopération eurorégionale ;
  - Favoriser la connaissance mutuelle et l'interaction de la jeunesse de l'eurorégion.
- Economie de la connaissance :
  - Donner un nouvel élan à la coopération entre universités, centres de formation professionnelle et autres acteurs du domaine de l'innovation ;
  - Structurer la coopération en matière de R&D ;
  - Promouvoir la coopération entre entreprises dans l'espace eurorégional ;
  - Développer un bassin d'emploi eurorégional intégré.
- Territoire durable :
  - Promouvoir un modèle de mobilité durable de voyageurs et de marchandises ;
  - Développer une stratégie environnementale partagée ;
  - Valoriser en commun les ressources naturelles ;
  - Promouvoir la coordination des politiques touristiques.
- Gouvernance :
  - Promouvoir la gouvernance multi-niveaux et la gestion par projet ;
  - Elargir la visibilité et renforcer le positionnement de l'Eurorégion.



Pour les trois régions françaises et espagnoles impliquées, l'Eurorégion est porteuse d'une meilleure visibilité sur la scène européenne





## **Orientation 2 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux**

La Nouvelle-Aquitaine est concernée par des phénomènes globaux et locaux qui mettent en péril la qualité de son cadre de vie.

L'attractivité démographique rapproche certains territoires de la saturation et accentue la pression sur les ressources et les richesses naturelles. Le changement climatique impacte les milieux naturels, la biodiversité, les activités économiques et les habitants, soumis à des risques plus nombreux et multiformes (inondations, sécheresses, incendies, tempêtes, érosion et submersion...).

La capacité d'accueil des territoires doit rester compatible avec la préservation de leur capital de ressources et de leurs spécificités, gages de l'attractivité. Cela implique de se doter d'outils de planification ambitieux et prescriptifs en matière d'économie foncière.

Il s'agit donc d'allier courage et inventivité pour refonder notre modèle de développement urbain, sauvegarder les ressources et les richesses naturelles, réussir la transition de nos modes de production et de consommation, notamment énergétiques, et ce en anticipant toujours mieux les mutations environnementales.



## OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : ALLIER ECONOMIE D'ESPACE, MIXITE SOCIALE ET QUALITE DE VIE EN MATIERE D'URBANISME ET D'HABITAT

Le modèle de développement urbain basé sur l'étalement et la consommation de foncier agricole et naturel n'est plus soutenable. Il contribue à dévitaliser les centralités, coûte cher à la collectivité en termes d'équipements et d'infrastructures et porte atteinte à la ressource que constituent les terres agricoles et naturelles.

De **nouveaux modes d'habiter** doivent être développés qui conjuguent qualité du cadre de vie (qualité du logement, notamment en termes de performances énergétiques, et de l'habitat, nature en ville...), gestion économe du foncier (compacité et renouvellement urbain), mixité sociale (maîtrise des prix, diversité de l'offre de logements...) et modes de déplacements, doux y compris, adaptés, en tenant compte des spécificités territoriales.

Le SRADDET porte comme objectif décisif la **réduction du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'artificialisation des sols** par rapport aux pratiques antérieures. En cela, il fixe des objectifs importants de réinvestissement et de densification urbaine, de développement de ceintures maraîchères et de nature en ville, de résorption des friches urbaines ou encore d'adaptation des modes d'habiter au vieillissement de la population mais aussi à l'évolution de la structure des ménages.



## Objectif 31 : Réduire d'au moins 54,5 % la consommation d'espaces à l'échelle régionale sur 2021-2031 et viser l'absence d'artificialisation nette des sols à 2050, par une trajectoire adaptée à chaque profil de territoire et par des modèles d'aménagement économes en foncier

La Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus attractives de France. Elle accueille en moyenne chaque année plus de 30 000 nouveaux habitants. Elle se distingue par son caractère naturel encore préservé, ses terroirs, la richesse de ses paysages ainsi que son incroyable diversité écologique qui font l'identité et l'attractivité du territoire. Ces atouts sont sources de bien-être pour les Néo-Aquitains et contribuent fortement à son rayonnement touristique et économique. Ils se doivent d'être protégés, valorisés et restaurés, en particulier dans un contexte de changement climatique et d'exposition croissante des populations aux risques naturels et anthropiques.

La Nouvelle-Aquitaine est la 1<sup>ère</sup> région agricole et boisée de France, ces espaces couvrent 87 % de la superficie régionale, contre plus de 8 % d'espaces urbanisés. Cependant, le fort dynamisme de la région et les modèles d'aménagement usités ces dernières décennies accroissent les pressions sur ces espaces. Entre 2011 et 2021, les espaces urbanisés ont augmenté de plus de 41 200 hectares en Nouvelle-Aquitaine, soit une progression de 0,6% par an.

Face à ce constat, un des principaux enjeux pour la Nouvelle-Aquitaine est d'impacter le moins possible ses espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en cherchant à les valoriser pour garantir son attractivité, sa capacité de développement et sa qualité de vie.

La préservation des sols répond ainsi à de multiples enjeux environnementaux mais aussi économiques, sociaux, agricoles ou patrimoniaux. Il est essentiel de les percevoir comme une ressource finie, non renouvelable et stratégique, garante de la production alimentaire, du maintien de la biodiversité et de l'attractivité du patrimoine naturel. Ils participent aussi à la régulation du climat en contribuant notamment à la séquestration du carbone et à la filtration des eaux. Ainsi, préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et limiter l'artificialisation des sols est une priorité qui s'affirme comme un moyen essentiel de la transition climatique et écologique.

Pour ce faire, la Région Nouvelle-Aquitaine fixe, comme le prévoit la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, un objectif de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols. Pour y parvenir, une trajectoire visant à l'absence d'artificialisation nette à 2050 est fixée en prévoyant des objectifs décennaux de réduction du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols, lesquels sont déclinés entre les différentes parties du territoire régional.

- Pour la première tranche décennale 2021-2031, l'objectif visé au niveau régional est une réduction d'au moins 54,5% du rythme de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011-2021 ;
- Pour la tranche décennale 2031-2041, l'objectif visé au niveau régional est une réduction d'au moins 30% du rythme d'artificialisation des sols par rapport à la période décennale précédente (dans la limite de l'objectif fixé sur cette dernière).
- Pour la tranche décennale 2041-2050, l'objectif visé au niveau régional est une réduction d'au moins 30% du rythme d'artificialisation des sols par rapport à la période décennale précédente (dans la limite de l'objectif fixé sur cette dernière).
- L'objectif est d'atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols en 2050.

La Région sera attentive à ce que les modèles d'aménagement mis en œuvre en Nouvelle-Aquitaine veillent à la fois à la maîtrise de l'étalement urbain dans une logique de gestion économe de l'espace (réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et à la préservation/restauration de la fonctionnalité des sols (lutte contre l'artificialisation des sols).



## **Comprendre les objectifs chiffrés au niveau national, régional et territorial**

### **De l'objectif national à l'objectif régional**

La loi Climat et Résilience prévoit d'atteindre un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction d'au moins 50% du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la consommation observée sur la décennie précédente (**objectif national de - 50% au moins**).

Par ailleurs, pour la période 2021-2031, des projets d'envergure nationale ou européenne ont été identifiés par l'Etat en fonction de catégories définies par la loi et de leur intérêt général majeur. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qu'ils engendreront est prise en compte au niveau national, et non au niveau des territoires et de la région, dans le cadre d'un forfait national de 10 000 hectares mutualisés entre les régions couvertes par un SRADDET.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des régions couvertes par un SRADDET, sur la période 2011-2021, est de l'ordre de 224 000 hectares, soit un objectif 2021-2031 de l'ordre 112 000 hectares au plus. Toutefois, en réservant un forfait de 10 000 ha mutualisés entre les régions, leur plafond de consommation est réduit à environ 102 000 ha ce qui représente une réduction de 54,5% au moins de leur consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 (**objectif régional de - 54,5% au moins**).

*A noter que dans cette partie, les chiffres de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont issus des données nationales du portail de l'artificialisation des sols produites à partir des fichiers fonciers.*

### **De l'objectif régional à l'objectif moyen territorial (taux pivot avant territorialisation)**

La Région Nouvelle-Aquitaine a donc pour objectif de réduire de 54,5% au moins sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021.

La Loi s'appuie sur le SRADDET pour traduire en région les objectifs de réduction du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et les décliner dans les différentes parties du territoire régional.

A partir de l'objectif national puis de l'objectif régional, il s'agit maintenant de déterminer un objectif moyen territorial de réduction du rythme de consommation d'espaces, autour duquel seront définis les objectifs territoriaux, en comparant la consommation intrinsèque des territoires entre 2011-2021 et 2021-2031, déduction faite des projets structurants mutualisés au niveau régional.

Effectivement, la Région Nouvelle-Aquitaine a identifié des projets structurants comptabilisés au niveau régional et non au niveau des territoires :

- sur la période 2021-2031, la Région crée une réserve régionale pour une liste de projets d'envergure régionale. Elle est plafonnée à 2,7% de la consommation d'espaces régionale maximale sur 2021/2031, soit environ 500 ha. Elle permet d'intégrer des projets d'infrastructures de transports répondant aux objectifs du SRADDET en termes de modernisation de l'offre ferroviaire (objectif 22), de désenclavement de l'agglomération de Limoges (objectif 26) et de résorption du nœud routier de l'agglomération bordelaise (objectif 27), ainsi que des projets économiques structurants qui respecteront certains critères d'appréciation. La liste des projets d'envergure régionale est précisée dans le fascicule des règles du SRADDET.
- sur la période 2011-2021, les projets structurants ayant contribué aux mêmes objectifs du SRADDET et ayant une continuité sur la période 2021-2031 sont également pris en compte, afin de comparer la même chose d'une période à l'autre (LGV Tours-Bordeaux, mise à 2x2 voies de la RN 141 entre Angoulême et Limoges, mise à 2x3 voies de l'A63).

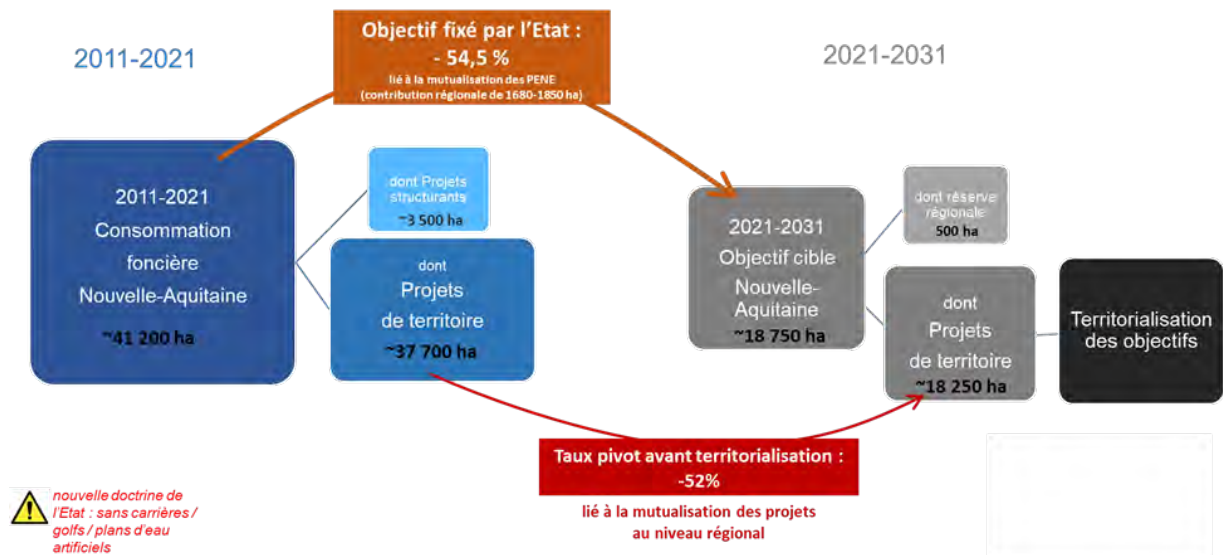
Ainsi, comme le montre le schéma ci-dessous :

- sur la période 2011-2021, la consommation d'espaces « intrinsèque » des territoires est estimée à environ 37 700 ha, déduction faite des projets structurants,
- sur la période 2021-2031, la consommation d'espaces maximale des territoires est estimée à environ 18 250 ha déduction faite de la réserve régionale.





Ainsi, le taux pivot avant territorialisation de la réduction du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour les territoires néo-aquitains est proche de 52% entre 2011-2021 et 2021-2031 (taux pivot avant territorialisation de - 52%).



A noter que dans cette partie, les chiffres de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont issus de la donnée d'Occupation du sol régionale (OCS) qui fait référence dans le SRADET Nouvelle-Aquitaine.

**Ces objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation ne peuvent pas être abordés de manière indépendante, sans considérer la stratégie régionale d'aménagement du territoire et l'équilibre souhaité entre les différentes parties de l'espace régional.**

**Dans ce sens, le SRADET de Nouvelle-Aquitaine vise :**

- l'inscription des modèles de développement, de production, de consommation et d'usage dans une logique de transition environnementale et d'adaptation au changement climatique sur l'ensemble du territoire régional,
- l'atténuation de la ligne de fracture entre d'un côté les territoires littoraux et l'aire métropolitaine bordelaise à forte dynamique de croissance et, de l'autre les territoires de l'intérieur,
- le rééquilibrage du système métropolitain pour un meilleur équilibre entre l'aire métropolitaine bordelaise et les pôles structurants de Bayonne, Pau, Poitiers, Limoges et La Rochelle, ainsi que leurs espaces de vie,
- le confortement et la revitalisation des bourgs, petites villes et villes moyennes qui animent les espaces de vie et permettent un accès équitable aux services, aux équipements et à la santé,

- la construction d'un environnement d'accueil favorable au développement économique sur tout le territoire, avec une attention particulière aux territoires en mutation économique,
- une meilleure affirmation des cohésions et des solidarités interterritoriales.

Les « unités » de territorialisation des objectifs sont les périmètres de Schémas de cohérence territoriale - SCoT, ainsi que les périmètres des Etablissements publics de coopération intercommunale - EPCI non couverts par des périmètres de SCoT. Ces territoires sont ensuite regroupés en « profils », pour une déclinaison cohérente des orientations régionales.

**Cinq profils de territoire découlent ainsi de la stratégie régionale d'aménagement du territoire et permettent de la mettre en œuvre :**

- **Les territoires littoraux et rétro-littoraux** participent fortement à l'attractivité et au rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. Pour autant ils font face à de forts enjeux sociaux et environnementaux essentiels à la préservation de ces atouts. Ils doivent répondre en priorité aux besoins de leurs habitants en logements abordables et conforter leur accès aux services et à l'emploi. Dans le même temps, ils doivent tenir compte des enjeux d'adaptation des zones



côtières à l'élévation du niveau de l'océan et préserver, valoriser et restaurer les espaces naturels au regard de leurs rôles dans la réduction des vulnérabilités.

- **L'aire métropolitaine bordelaise**, moteur de l'emploi et de la formation en région, dispose de fonctions supérieures de services et d'équipements métropolitains qui nécessitent d'être confortées dans le système régional, tout en renforçant les solidarités et coopérations avec les autres territoires. Elle doit répondre à la demande de ses habitants en logements diversifiés et abordables, tout en maîtrisant son attractivité dans une logique d'équilibre régional, de limitation de l'urbanisation à ses franges, de retour de la nature en ville et de maîtrise des flux de déplacement.
- **Les aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne (dits territoires de rééquilibrage régional)**, jouent un rôle de relais des fonctions de services, d'équipements et de transports de niveau métropolitain, rôle à renforcer pour animer l'ensemble de l'espace régional et permettre un accès plus équitable à ces services. Ces fonctions constituent un atout et un levier pour leur développement démographique et économique, qui gagnerait à être consolidé notamment dans un contexte où leur poids démographique dans la population régionale a stagné au cours des dix dernières années (voire diminué pour Pau et Limoges).
- **Les territoires de petites villes, villes moyennes et territoires ruraux en perte d'habitants et d'emplois (dits territoires en revitalisation)** dont le rôle est essentiel pour l'équilibre régional, ont à infléchir leurs dynamiques en consolidant leurs capacités à accueillir et à fournir des services, équipements et emplois à leurs populations. Et ce tout en structurant de manière plus efficiente leurs armatures territoriales et leurs complémentarités, en rompant avec les pratiques d'étalement urbain et en préservant leurs activités agricoles sur le long terme ainsi que les aménités environnementales qui sont essentielles à leur attractivité.
- **Les territoires de petites villes, villes moyennes et territoires ruraux en gain d'habitants et/ou d'emplois (dits territoires en confortement)**, le plus souvent organisés autour de pôles urbains intermédiaires disposant de services et d'équipements importants doivent être confortés dans ces fonctions et dynamiques

d'accueil maîtrisées. Et ce en s'appuyant sur une structuration plus efficiente de leur armature territoriale, sur le renforcement des coopérations, sur la mobilisation de leurs gisements urbains pour enrayer leur étalement, et sur la préservation de leurs activités agricoles et de leurs aménités environnementales.

Au-delà de partager des objectifs stratégiques communs en matière d'aménagement du territoire, chacun des territoires composant ces profils partagent des caractéristiques, des dynamiques et des enjeux convergents, même si des différences inter ou intra territoriales sont possibles. Ils sont identifiés à travers un faisceau d'indices convergents établi au regard des critères réglementaires (et précisé dans le livret justificatif « Mieux comprendre le volet gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols » annexé au SRADDET) qui permettent d'analyser la nécessité, l'opportunité et la faisabilité de mise en œuvre des efforts de sobriété mentionnés pour chaque profil et d'envisager les modèles d'aménagement cohérents.

En cohérence avec la stratégie régionale et en considérant les enjeux de préservation des espaces, du potentiel foncier mobilisable dans les espaces artificialisés, de l'équilibre du territoire, des dynamiques démographiques et économiques, des enjeux d'adaptation aux risques naturels et de développement agricole :

- **L'aire métropolitaine bordelaise** et les **territoires littoraux et rétro-littoraux** seront invités à s'inscrire a minima dans une trajectoire de **sobriété foncière renforcée**.

En effet, ces territoires connaissent un rythme d'urbanisation et/ou une part d'espaces déjà urbanisés supérieurs à la moyenne, justifiant de porter une attention renforcée au devenir des espaces naturels, agricoles et forestiers et aux continuités écologiques et, donc, à la maîtrise de l'urbanisation. Si le gisement de logements et de locaux vacants y est réduit, le dynamisme du marché immobilier/foncier est en revanche un facteur favorable à la réalisation d'opérations de densification et de renouvellement urbain ambitieuses, sous réserve qu'elles permettent la création de logements diversifiés et abordables répondant aux besoins de leurs habitants. En outre, les projections démographiques permettent d'envisager un ralentissement progressif des pressions exercées sur ces secteurs.



- Les **territoires de rééquilibrage régional**, ainsi que les **territoires en confortement** seront invités à s'inscrire a minima dans une trajectoire de **sobriété foncière intermédiaire**.

Une trajectoire de sobriété se rapprochant de l'objectif moyen est en effet adaptée pour des territoires qui présentent des taux de croissance des surfaces urbanisées, de vacance des logements et de croissance de la population et de l'emploi globalement équivalents à la moyenne régionale. Elle est également cohérente avec la volonté exprimée dans le SRADDET de conforter leur développement.

Pour les territoires de rééquilibrage régional, et considérant dans ces aires de grandes agglomérations, la part plus grande des espaces déjà urbanisés, la performance des réseaux de transports collectifs (opportunités de densification renforcées) et enfin l'importance de l'écosystème d'acteurs de l'aménagement susceptibles d'y accompagner la transition, un taux de réduction légèrement supérieur est défini.

- Les **territoires en revitalisation** seront invités à s'inscrire a minima dans une trajectoire de **sobriété foncière raisonnée**.

En effet, ces territoires ont une part d'espaces urbanisés nettement inférieure aux autres profils territoriaux, ainsi qu'un rythme d'urbanisation moins soutenu, pouvant leur offrir moins de marges de manœuvre que dans d'autres secteurs. A l'inverse, ces territoires, eu égard à la stratégie régionale d'aménagement du territoire, doivent pouvoir renforcer les capacités à accueillir de nouveaux services à la population ainsi que de l'activité économique, favorables à leur revitalisation et à leur désenclavement. Cette préoccupation justifie l'objectif de sobriété foncière raisonnée qui leur est appliqué, sans pour autant annihiler la nécessité de mobiliser prioritairement leurs gisements (logements et locaux vacants, etc.) et de s'inscrire dans une refonte de leur modèle résidentiel pour éviter l'étalement urbain et l'éloignement des services et des emplois.

Les territoires faisant partie de chaque profil devront s'inscrire dans des trajectoires similaires de réduction de leurs consommations d'espaces et de l'artificialisation des sols.



Toutefois une différenciation tenant compte des **efforts de réduction déjà réalisés** est prévue en se basant sur une approche identifiant les territoires cumulant une hausse du nombre d'emplois et de ménages accueillis par hectare consommé entre 2011-2016 et 2016-2021 et une réduction du rythme de leur consommation d'espaces entre les deux sous-périodes 2011-2016 et 2016-2021 supérieure à -30%, moyenne régionale.

En outre, les objectifs sont définis dans le respect de la surface minimale de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers prévue par la loi (au regard des données régionales). Cette garantie communale prévaut sur les documents de planification à toutes échelles, dans le respect du cadre normatif applicable, notamment des autres dispositions du code de l'urbanisme. La Région incite les communes à mutualiser à l'échelle intercommunale cette surface minimale.

**La Région considère que la sobriété foncière ne se résume pas qu'à l'atteinte de ces objectifs chiffrés (détaillés à la fin de cet objectif 31).**

Premièrement, elle considère que ces objectifs chiffrés ne constituent pas des « droits à consommer » du foncier, puisque dans une logique d'évitement, de réduction voire de compensation des atteintes aux espaces naturels, agricoles et forestiers, la nécessité de consommer/artificialiser des espaces doit être motivée, et notamment au regard du projet de territoire.



Deuxièmement, pour réussir la trajectoire vers une gestion plus économe de l'espace, les territoires sont invités à articuler leur projet stratégique autour d'orientations d'aménagement plus qualitatives, adaptées à leurs enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en cohérence avec la stratégie d'aménagement équilibré de la Région.

Ces orientations privilégient globalement un modèle de développement de qualité engageant les territoires dans une structuration plus efficiente de leurs armatures territoriales résidentielles, de services et d'emploi, une priorisation du développement dans leurs espaces déjà bâtis, urbanisés et artificialisés, le renouvellement urbain, la revitalisation des bourgs et une meilleure articulation entre urbanisation et transports, en mettant la préservation, la valorisation et la restauration des ressources naturelles, agricoles et forestières au cœur de la démarche.

Elles invitent aussi à tenir compte, dans la conception des politiques d'aménagement et dans la programmation foncière qui en résulte, des particularités locales (secteurs urbains, ruraux, littoraux, de montagne), des enjeux d'adaptation aux risques naturels et de recomposition des communes exposées au recul du trait de côte, des enjeux de maintien et de développement des activités agricoles et enfin des différents besoins socio-économiques à concilier (habitat dont logements sociaux, économie présente et productive, agriculture, équipements, infrastructures, énergie...). Les besoins liés la réindustrialisation méritent à ce titre d'être anticipés et considérés à bonne hauteur.

Il s'agit bien de repenser les manières d'aménager le territoire et de déconstruire le paradigme selon lequel le développement et la croissance vont nécessairement de pair avec la consommation d'espaces et l'artificialisation.

En complément de l'optimisation des espaces urbains actuels et futurs, il convient de mettre en œuvre un mouvement progressif de renaturation et de désartificialisation des sols, à anticiper dès maintenant, avec en préalable l'identification des espaces stratégiques pour ce type d'opérations.

Les enjeux de biodiversité, d'autonomie alimentaire, d'adaptation au changement climatique mais aussi de gestion durable de la ressource en eau, ont vocation à irriguer en profondeur les choix stratégiques d'urbanisation comme ceux de renaturation et de désartificialisation.

Les orientations d'aménagement associées à ces objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation ainsi que les modalités de mise en œuvre recommandées sont détaillées, par profil territorial, dans le fascicule de règles.

Pour atteindre cet objectif, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite mettre en œuvre une stratégie construite autour :

- Du confortement de son rôle d'observation, notamment à travers l'observatoire NAFU sur les dynamiques d'occupation du sol ;
- D'actions pédagogiques visant à mettre en valeur les bonnes pratiques et les innovations en matière de sobriété foncière ;
- D'actions concrètes en matière de réinvestissement urbain ;
- D'une coordination des acteurs du foncier agricole, naturel forestier et urbain ;
- D'accompagnement des territoires engagés dans la rédaction de documents de planification et d'urbanisme notamment dans le cadre du rôle de personne publique associée de la Région ;
- D'innovations en matière d'utilisation du foncier.

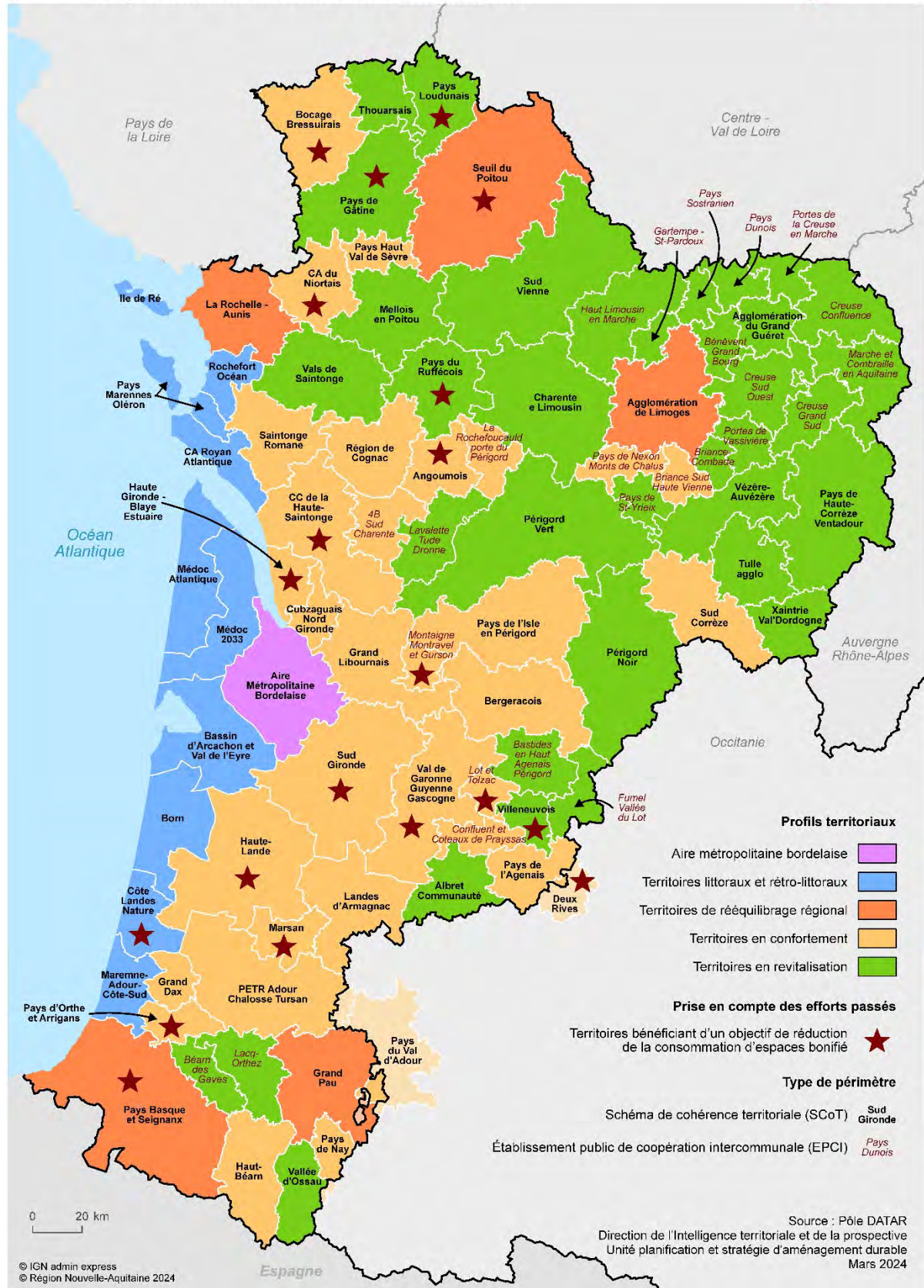
La Région encourage les territoires à développer leurs propres **stratégies foncières**, à leur échelle et en articulation avec les documents de planification et d'urbanisme, permettant d'agir de manière proactive et volontaire pour :

- Favoriser le réinvestissement urbain et la densification ;
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur les sites déjà urbanisés et artificialisés (bâtiments, friches...);
- Eviter l'urbanisation des espaces les plus stratégiques pour les enjeux d'autonomie alimentaire, de rafraîchissement passif, de continuité écologique ;
- Maîtriser à l'inverse les espaces stratégiques pour le développement urbain, participant à la structuration d'une armature territoriale cohérente et complémentaire ;
- Recourir à des outils permettant de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation, de garantir des surfaces favorables à la biodiversité en milieu urbain et de maintenir ou améliorer les qualités des sols, dans la perspective d'une adaptation au changement climatique ;
- Préparer et mettre en œuvre des actions de renaturation, d'abord en identifiant les espaces propices et en déterminant les modalités souhaitables.





# Volet Foncier du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine : périmètres, profils de territoire et bonifications



© IGN admin express  
© Région Nouvelle-Aquitaine 2024





**Liste des territoires et des objectifs décennaux associés de réduction du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols**

| Profil de territoire                     | Objectif avec/sans bonification des efforts passés | 2021/2031<br>Taux de réduction minimum du rythme de consommation d'espaces <sup>14</sup> | 2031/2041<br>Taux de réduction minimum du rythme d'artificialisation <sup>15</sup> | 2041/2050<br>Taux de réduction minimum du rythme d'artificialisation <sup>16</sup> | Périmètres territoriaux concernés  |
|--|--|--|--|--|--|
| Aire métropolitaine bordelaise           | Objectif de réduction                              | -55%   | -30%   | -30%   | SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise   |
| Territoires littoraux et rétro-littoraux | Objectif de réduction                              | -55%   | -30%   | -30%   | SCoT de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ; SCoT de l'île de Ré ; SCoT de Marenne Adour Côte Sud ; SCoT de Rochefort Océan ; SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre ; SCoT du Born ; SCoT du Pays Marennes Oléron ; SCoT Medoc 2033 ; SCoT Médoc Atlantique  |
|  | Objectif de réduction avec bonification            | -54%   | -30%   | -30%   | SCoT Côte Landes Nature  |
| Territoires de rééquilibrage régional    | Objectif de réduction                              | -53%   | -30%   | -30%   | SCoT de l'agglomération de Limoges ; SCoT de la Rochelle – Aunis ; SCoT du Grand Pau ( <i>pour sa partie située en Nouvelle-Aquitaine</i> )  |
|  | Objectif de réduction avec bonification            | -52%   | -30%   | -30%   | SCoT du Pays Basque et du Seignanx ; SCoT du Seuil du Poitou   |
| Territoires en confortement              | Objectif de réduction                              | -52%   | -30%   | -30%   | SCoT de la région de Cognac ; SCoT du Pays de Saintonge Romane ; SCoT des Landes d'Armagnac ; SCoT du Bergeracois ; SCoT du Cubzaguais Nord Gironde ; SCoT du Grand Dax ; SCoT du Grand Libournais ; SCoT du Haut-Béarn ; SCoT du Pays de l'Agenais ; SCoT du Pays de l'Isle en Périgord ; SCoT du Pays de Nay ( <i>pour sa partie située en Nouvelle-Aquitaine</i> ) ; SCoT du Pays du Haut Val de Sèvre ; SCoT du Pays du Val d'Adour ( <i>pour sa partie située en Nouvelle-Aquitaine</i> ) ; SCoT du PETR Adour Chalosse Tursan ( <i>pour sa partie située en Nouvelle-Aquitaine</i> ) ; SCoT Sud Corrèze ; CC Briance Sud Haute Vienne ; CC des 4B Sud Charente ; CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas ; CC La Rochefoucauld porte du Périgord ; CC Pays de Nexon Monts de Chalus |
|  | Objectif de réduction avec bonification            | -51%   | -30%   | -30%   | SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans ; SCoT de la Communauté d'Agglomération du Niortais ; SCoT de l'Angoumois ; SCoT du Sud Gironde ; SCoT du Marsan ; SCoT de la Haute Gironde – Blaye Estuaire ; SCoT de la Haute-Lande ; SCoT de Val de Garonne Guyenne Gascogne ; SCoT des Deux Rives ( <i>pour sa partie située en Nouvelle-Aquitaine</i> ) ; SCoT de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge ; SCoT du Bocage Bressuirais ; CC Lot et Tolzac ; CC Montaigne Montravel et Gurson   |

<sup>14</sup> en référence à la consommation d'espaces 2011-2021, en **excluant l'impact foncier des projets structurants passés** – voir en annexe le Livret justificatif « Mieux comprendre le volet gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET »

<sup>15</sup> par rapport au niveau constaté sur la période décennale précédente, dans la limite de l'objectif fixé sur cette période

<sup>16</sup> par rapport au niveau constaté sur la période décennale précédente, dans la limite de l'objectif fixé sur cette période





|                               |   |      |      |      |  |
|-------------------------------|---|------|------|------|--|
| Territoires en revitalisation | Objectif de réduction                   | -49% | -30% | -30% | SCoT Albret Communauté ; SCoT Charente e Limousin ; SCoT de l'agglomération du Grand Guéret ; SCoT de la Communauté de communes du Thouarsais ; SCoT de la Vallée d'Ossau ; SCoT de Tulle agglo ; SCoT des Vals de Saintonge ; SCoT du Mellois en Poitou ; SCoT du Pays de Haute-Corrèze Ventadour ; SCoT du Périgord Noir ; SCoT du Périgord Vert ; SCoT Sud Vienne ; SCoT Vézère-Auvézère ; SCoT Xaintrie Val'Dordogne ; CC Briance-Combade ; CC Creuse Confluence ; CC Creuse Grand Sud ; CC Creuse Sud-Ouest ; CC de Bénévent Grand Bourg ; CC de Lacq-Orthez ; CC des Bastides en Haut Agenais Périgord ; CC des Portes de Vassivière ; CC du Béarn des Gaves ; CC du Pays de Saint Yrieix ; CC du Pays Dunois ; CC du Pays Sostranien ; CC Fumel Vallée du Lot ; CC Gartempe - Saint Pardoux ; CC Haut Limousin en Marche ; CC Lavalette Tude Dronne ; CC Marche et Combraille en Aquitaine ; CC Portes de la Creuse en Marche |
|                               | Objectif de réduction avec bonification | -48% | -30% | -30% | SCoT du Grand Villeneuveois ; SCoT du Pays de Gâtine ; SCoT du Pays du Ruffécois ; SCoT du Pays Loudunais  |



Cet objectif passe par la mise en place d'une trajectoire adaptée de réduction de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols, une préservation / restauration accrue du capital naturel, agricole, forestier et des fonctionnalités écologiques des sols, et la mise en œuvre de nouveaux modèles d'aménagement



## Objectif 32 : Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (numériques, eau/assainissement, etc.)

Depuis plusieurs décennies, le développement urbain de la Nouvelle-Aquitaine s'est fait en étalement. Ce modèle de développement a des conséquences sur le quotidien des néo-aquitains (allongement des distances, du temps et coûts de déplacement, congestion des axes routiers), sur l'environnement (imperméabilisation de terres agricoles et naturelles, émission accrue de gaz à effet de serre) et pour les collectivités (coûts d'investissement et fonctionnement des réseaux).

L'enjeu pour la Nouvelle-Aquitaine est de trouver un modèle de développement urbain plus cohérent, plus intégré afin d'offrir un cadre et une qualité de vie les plus qualitatifs possibles à ses habitants. Il s'agit d'imaginer les territoires durables de demain.

Pour ce faire, la Région Nouvelle-Aquitaine, au travers du SRADDET, souhaite assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants. Il s'agit notamment de prôner et de **favoriser un urbanisme plus intégré en matière de foncier, d'habitat, d'infrastructures, d'équipements et d'installations** (alimentation en eau potable et gestion des eaux usées et des eaux pluviales, gestion des déchets, ...).

Cet urbanisme plus intégré, contrairement à l'étalement urbain, doit permettre de faciliter le quotidien des néo-aquitains, par exemple par la possibilité de recourir à d'autres moyens de transport que la voiture individuelle et d'en être moins dépendants, ou encore d'accéder à un logement plus économe.

Pour atteindre cet objectif, la Région Nouvelle-Aquitaine doit veiller à :

- se positionner en tant que Personne Publique Associée vigilante à ce que dans les SCoT et les PLU(i), la coordination entre l'habitat, les mobilités soit la plus aboutie possible ;
- acculturer les acteurs du territoire et plus spécifiquement les acteurs de l'aménagement et ceux des mobilités à partager des approches plus intégrées en matière d'aménagement ;
- développer des contrats d'axe pour que, lorsque cela est pertinent, les gares et pôles multimodaux soient le vecteur d'un développement urbain intégré permettant une intensité accrue des fonctions. Ces contrats d'axe doivent constituer des sources d'innovation de la part des territoires sur le devenir des quartiers de gare.



Le modèle de développement par étalement urbain a des conséquences sur le quotidien des néo-aquitains

### Objectif 33 : Garantir et défendre un habitat de qualité, choisi, accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre territoires littoraux, urbains et ruraux

Certains territoires éprouvent des difficultés à mener une politique active de l'habitat en raison de la faiblesse des acteurs présents et de marchés immobiliers peu attractifs. Une grande partie de la Nouvelle-Aquitaine est incluse dans un zonage dit détendu par l'Etat et de fait, bénéficie moins d'aides. Il est ainsi plus difficile pour ces territoires de produire des logements qui souvent doivent remplir des fonctions sociales complexes (accueil de personnes âgées, de jeunes, décohabitation, salariés en mobilité, saisonniers).

Le lien entre logement et emploi est étroit et participe pleinement à l'attractivité globale d'un territoire. Dans des secteurs moins bien pourvus en emploi ou présentant des emplois à faible valeur ajoutée, la création d'un parc de logements innovant, de qualité et accessible est un atout important pour maintenir et attirer des entreprises localement. L'implantation d'entreprises est aussi conditionnée à la présence sur les territoires d'un parc de logements suffisant pour répondre au mieux aux besoins des salariés.

Aussi, cette prise en compte d'un habitat de qualité doit s'intégrer dans un environnement dynamique par la présence de services, de loisirs, d'associations et de formations de qualité. En outre, il est nécessaire de faciliter l'accès à des formations en disposant d'une offre de logements adaptés et ainsi faciliter les parcours de formation et de reconversion des salariés.

Parallèlement, les territoires très urbains et fortement plébiscités sont confrontés à une réelle difficulté d'accueil et il devient nécessaire de réfléchir à l'implantation concomitante d'entreprises sur ces territoires.

A la lecture de ces interactions entre logement et emploi, il est souhaité le renforcement du lien Emploi/Habitat dans les PLH pour que le devenir économique d'un territoire soit partie intégrante des politiques locales du logement et de l'habitat.

La Région est partiellement couverte par des documents de planification de l'habitat prenant en compte les besoins de publics aux profils variés : familles, jeunes, salariés, personnes âgées,

saisonniers, personnes en difficulté... De même, 5 départements sur 12 ont un document type Plan Départemental de l'Habitat qui met l'accent sur le logement des publics les plus modestes.

**L'objectif du SRADET vise d'une part à s'assurer que tous les territoires néo-aquitains soient reconnus comme des territoires où des besoins en logement existent** en fonction de leur dynamique démographique et leur développement économique ou touristique.

Il vise d'autre part à **accompagner les territoires à développer une offre de qualité permettant de garder une dynamique territoriale positive et inclusive.**

Pour cela, il est proposé dans le cadre du volet Habitat du SRADET d'élaborer une cartographie des besoins non pas en terme quantitatif mais en terme qualitatif et en fonction de la dynamique du territoire. Chaque territoire de la Nouvelle-Aquitaine doit proposer le développement d'une offre en logement adaptée et volontariste pour continuer à générer de réelles fonctions d'accueil.

Intégrée au SRADET, cette cartographie des besoins est un élément important de négociation pour les territoires, au côté de la Région et vis-à-vis des grands acteurs de l'habitat, afin d'inciter chaque partenaire à co-construire sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine un projet de développement du logement cohérent et inclusif.

Au côté de cette cartographie, il est proposé aux Départements ne disposant pas de PDH, d'engager une réflexion afin de disposer à terme d'une couverture à 100 % de documents de planification Habitat en Nouvelle-Aquitaine.



Dans des secteurs moins bien pourvus en emploi, la création d'un parc de logements innovant, de qualité et accessible est un atout important pour maintenir et attirer des entreprises localement.



## Objectif 34 : Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies de développement urbain (mobilité, habitat, activité économique, loisirs, santé, activité physique, lien social)

Si la population de Nouvelle-Aquitaine est en forte croissance, sa structure est aussi en mutation. La région connaît comme le reste de la France un processus de vieillissement de sa population, et ce alors qu'elle est déjà la plus âgée du pays. En 2040, plus de 17% des Néo-Aquitains auront plus de 75 ans, contre 11% aujourd'hui. Plus d'un million d'habitants de la Région dépasseront donc les 75 ans dans la région, et ce, alors que l'espérance de vie en bonne santé est aujourd'hui de moins de 65 ans et ne s'améliore que très lentement. Ainsi, le sujet de l'incapacité à accomplir les tâches de la vie quotidienne, soit la perte d'autonomie pouvant aller jusqu'à des situations de forte dépendance, devient encore plus prégnant dans la région.

La part de personnes âgées n'est pas répartie de manière équitable dans l'espace régional, et si tous les territoires font face à la problématique de l'accompagnement de la vieillesse, les territoires ruraux de l'est de la Région mais aussi certains territoires littoraux à fort attrait résidentiel sont plus fortement concernés. Dans les territoires ruraux, le sujet de la précarité s'y surajoute, ainsi que celui de la difficulté d'accès aux soins. Pour autant, dans les villes les plus en tension, le sujet de l'offre de logements ou d'hébergements adaptés aux personnes âgées est également non négligeable. Le vieillissement est donc un enjeu multiforme pour les territoires.

**L'enjeu du vieillissement doit être davantage intégré dans les stratégies d'aménagement et d'urbanisme des territoires**, et ce dans toutes les dimensions qu'il implique. Il appelle à satisfaire plusieurs types de besoins, pour que le bien-vivre soit aussi le bien-vieillir :

- des besoins physiques quantitatifs : capacité d'accueil aux divers stades de la dépendance ;
- des besoins physiques qualitatifs : ergonomie du cadre de vie, accessibilité ;
- des besoins sociaux : accompagnement et usages.

Le vieillissement est un défi démographique qui invite à refonder notre manière de penser la ville et l'aménagement de l'espace.

De manière plus précise, un ensemble de leviers doivent être mobilisés par les acteurs de l'aménagement et du développement territorial pour concourir à cet objectif de solidarité envers nos aînés :

- l'innovation dans la silver économie, pour des filières à la fois créatrices d'emplois et fournisseuses de services à la population ;
- l'amélioration de l'accompagnement à domicile (santé, travaux ménagers, démarches...), par la formation des professionnels de l'accompagnement et de l'aide à la personne ;
- l'adaptation des logements pour faciliter et prolonger la vie en autonomie dans son domicile (domotique...) ;
- l'amélioration de l'accès à la santé et l'accroissement de la capacité d'accueil en structures adaptées pour les personnes en situation de dépendance ;
- la planification urbaine pour une plus grande mixité fonctionnelle, et en particulier une implantation des services dans les centres-villes et centres-bourgs, ou à l'inverse une localisation préférentielle des structures d'accueil des personnes âgées à proximité des services et commerces ;
- l'aménagement de l'espace public dans une logique d'amélioration de son ergonomie et de son accessibilité, d'adaptation au maintien d'une activité physique par un mobilier urbain et des circulations adaptés ;
- l'amélioration des mobilités, par le maillage de l'offre de transport public (dont transport à la demande), l'ergonomie des infrastructures et des matériels collectifs ;
- la conception d'une offre de loisirs et d'équipements adaptée aux besoins des personnes âgées, qui permette le renforcement du lien social, de la mixité et des solidarités intergénérationnelles, pour des échanges qui profitent à toute la société.





## Objectif 35 : Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie

Les services rendus par la nature et la biodiversité en ville sont colossaux : traitement de l'air, dépollution de l'eau, réduction des îlots de chaleur lors d'épisodes caniculaires. Les espaces naturels ou « renaturés » peuvent limiter les dégâts en cas de crues et participent au maintien en bonne santé et au bien-être des habitants.

Pourtant, les espèces animales comme végétales sont affectées par l'urbanisation massive et le manque d'espaces naturels en ville. Leur milieu se modifie et leur cycle de vie se réduit.

Le constat est alarmant : l'espace utilisé par habitant dans les villes en Europe a plus que doublé ces 50 dernières années. Ainsi, au cours des deux dernières décennies on constate une augmentation de près de 20 % de la surface des agglomérations dans de nombreux pays d'Europe, tandis que la population n'a augmenté que de 6 % environ dans le même temps.

**L'objectif du SRADDET est double : il s'agit d'intégrer davantage de nature en ville de manière à favoriser l'indispensable circulation des espèces et s'appuyer sur les services écosystémiques qu'ils rendent, tout en maintenant un tissu urbain dense pour éviter un étalement préjudiciable à la biodiversité.** Auparavant considérée seulement comme un élément de destruction de la nature, la ville est maintenant en passe de devenir un acteur incontournable du fonctionnement de la biodiversité.

Pour cela, il est avant tout nécessaire de préserver et restaurer les trames vertes et bleues qui consistent à connecter entre elles les zones de nature afin que la faune et la flore puissent circuler au sein de corridors écologiques reliés à l'extérieur de la ville. En y insérant des circuits pour les modes de déplacement doux, ce véritable maillage vert bénéficie également aux citoyens toujours plus demandeurs de nature à proximité de leur résidence et lieu de travail.

Par ailleurs, l'agriculture urbaine et périurbaine est une des solutions à développer pour répondre à cet enjeu majeur de la nature en ville.

Elle fait appel à des formes et des fonctions différentes et permet une activité de production alimentaire ayant ou non une vocation économique. La vocation sociale et environnementale est également au cœur de ses préoccupations. L'agriculture en ville est ainsi multiforme : culture et élevage, fermes urbaines en plein champ (ceinture verte), sous serre ou hors-sol, en jardins collectifs ou individuels, jardins en toiture, sur balcon ou au sol, institutionnalisés ou non, à vocation économique, sociale, environnementale ou pédagogique. Elle propose une grande diversité de modèles, de systèmes de distribution ou d'implication d'acteurs économiques, associatifs...

Pour autant, faire converger le développement de l'agriculture urbaine et les enjeux de conservation de la biodiversité nécessite de :

- suivre des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité : pas de produits phytosanitaires, une gestion extensive des ressources (eau, sol...) et la valorisation de la biodiversité locale (variétés anciennes, auxiliaires des cultures...);
- favoriser des espaces de nature sauvage en périphérie des parcelles et proposer des aménagements attractifs pour les espèces (nichoirs, gîtes...);
- favoriser la multifonctionnalité des usages et envisager les parcelles (en pleine terre ou en toiture) dans un fonctionnement systémique global où agriculture et biodiversité sont liées.

Pour répondre à ces objectifs, les actions à encourager sont les suivantes :

- maintien ou création de corridors écologiques à l'échelle locale (agglomération, quartier, parcelle, jardin);
- maintien ou restauration d'une biodiversité cultivée et de savoir-faire locaux;
- maintien ou création d'habitats favorables pour les espèces locales;



- maintien ou restauration des processus écologiques du sol (fertilités, cycles biogéochimiques, cycle de l'eau, maintien de la structure, perméabilité, activité bactérienne) ;
- réduction de l'empreinte écologique: consommation de ressources naturelles, eau, énergie, intrants organiques et inorganiques,

circuits de distributions, déchets, denrées alimentaires et leurs flux respectifs.



La ville est maintenant en passe de devenir un acteur incontournable du fonctionnement de la biodiversité.

131



## Objectif 36 : Requalifier les entrées de villes et les zones d'activités en assurant des aménagements paysagers de qualité

Le rythme soutenu de développement urbain a engendré une explosion du bâti en zone périurbaine (entrées et traversées de ville) avec l'implantation de toute une gamme d'occupation non maîtrisée, déstructurée et très consommatrice d'espace naturel et agricole. Ces aménagements (équipements publics, locaux commerciaux et industriels, pavillons individuels, ...) qui ne trouvaient plus leur place au sein des centres anciens se sont installés le long des routes et dans les périphéries.

Le constat est donc celui d'une banalisation du paysage des entrées de villes qui s'uniformisent et masquent les silhouettes urbaines de qualité et à forte identité territoriale. Pourtant ces entrées qui sont les nouvelles portes de la ville, et de fait le premier contact physique avec l'utilisateur, n'ont généralement pas bénéficié de traitement spécifique pour les rendre acceptables et compréhensibles.

Dans ce contexte, la requalification paysagère de ces espaces est un véritable défi pour les collectivités et un enjeu majeur en termes de cadre de vie et d'attractivité du territoire

**Cet objectif de requalification paysagère des entrées de ville et des zones d'activités et des zones commerciales** doit s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire qui interroge les questions du paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et de la place de la nature en ville.

Les démarches de requalification des entrées de ville consistent sur le plan opérationnel à identifier quelle est l'identité de la ville (unique et spécifique), à utiliser cette identité dans le choix des déclinaisons d'aménagement et à assurer à l'utilisateur une meilleure pratique des commerces et équipements des espaces traversés et réaménagés.

Il peut s'agir aussi de mettre en œuvre « un projet de paysage » qui va s'intéresser à la silhouette perçue de la ville, à la perception des espaces urbanisés dans leur relation aux espaces agricoles et à la perception de la transition entre ces espaces lorsqu'on se déplace. Pour y répondre, des actions sont à suivre et à encourager comme le transfert de bonnes pratiques, l'appui à la définition d'objectifs de qualité paysagère et à leur mise en œuvre.

La requalification des zones d'activités situées le plus souvent en entrées de ville est à travailler à trois échelles d'intervention : le territoire, le quartier d'activités, la parcelle. Elle doit s'appuyer sur la prise en compte de l'évolution des usages, des activités, des besoins, et du développement urbain. Elle doit permettre de redynamiser un site qui porte un potentiel d'attractivité et de développement.

En ce sens, il s'agit autant d'un projet économique que d'un projet de territoire, avec pour condition de réussite une concertation tout au long de la démarche.



La requalification des zones d'activités est à travailler à trois échelles d'intervention : le territoire, le quartier d'activités, la parcelle.



## Objectif 37 : Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel

L'eau est un élément universel et fondamental pour la vie, disponible en quantité finie. Les déficits chroniques en eau observés sur près de 75% du territoire néo-aquitain, associés aux effets de l'urbanisation (imperméabilisation et minéralisation) et du changement climatique, amènent à repenser notre manière d'utiliser et/ou de réutiliser la ressource en eau disponible, afin de réduire les prélèvements notamment lors des périodes de tensions.

Si la maîtrise des prélèvements, l'évolution des comportements et la recherche de solutions fondées sur la nature apparaissent comme les principales sources d'optimisation de la ressource naturelle, la réutilisation et la valorisation des eaux grises (eaux savonneuses) et des eaux pluviales pour des usages non domestiques combinées à la reconstitution d'infrastructures vertes en zones urbaines constituent une opportunité pour la Région Nouvelle-Aquitaine de relever les défis de l'eau du 21ème siècle (gestion des eaux de pluie, limitation des îlots de chaleur urbains...).

Forte de ses compétences en matière d'aménagement et de planification territoriale, la Région souhaite dans le cadre du SRADET :

- **Faire de la question de l'eau et plus particulièrement des eaux non conventionnelles une véritable composante du cadre de vie pour des territoires plus résilients et plus attractifs ;**
- **Promouvoir la recherche de solutions innovantes permettant de concilier urbanisation/impacts du changement climatiques/environnement par le prisme des enjeux de l'eau.**

La Région œuvrera ainsi à accompagner les démarches transversales permettant concilier « services » et « ressources ». Il s'agira notamment de décroiser le Grand et le Petit cycle de l'eau en combinant « solutions techniques » et « solutions territoriales ».

Conformément aux éléments figurant dans sa stratégie régionale de l'eau, la Région s'appuiera sur la stratégie foncière régionale, sur les différents outils de planification territoriale auxquels elle est associée en qualité de personne qualifiée ainsi que sur les partenariats existants avec les agences d'urbanisme régionales, cluster et recherche pour :

- Accompagner les changements de pratiques et l'innovation ;
- Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels ;
- Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés ;
- Développer et partager la connaissance.



La Région œuvrera à accompagner les démarches transversales permettant de concilier « services » et « ressources ».



## **OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS, LES ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU**

La protection de la nature et la limitation de l'empreinte écologique pour un développement soutenable sont au cœur des priorités régionales. La préservation de la richesse du patrimoine naturel et de la biodiversité, menacés par les pressions liées à la modification des habitats, la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources naturelles, la propagation d'espèces allogènes et le changement climatique sont également des priorités. Le littoral et les territoires de montagne sont aujourd'hui les espaces les plus vulnérables :

- Le littoral de Nouvelle-Aquitaine, long de 973 km, véritable réserve de biodiversité, soumis à une forte pression démographique et foncière et à une augmentation des risques en lien avec le changement climatique. Il fait l'objet d'une attention particulière et la conciliation de ses usages – environnementaux, touristiques et économiques, est recherchée.
- La montagne qui constitue un espace majeur sur les plans écologique, agricole, touristique, paysager et patrimonial et dont l'environnement naturel et les activités économiques connaîtront des bouleversements majeurs en lien avec le changement climatique.
- Par ailleurs, la ressource en eau est très fragilisée sur la majeure partie du territoire régional. Elle impacte la santé (eau potable, eaux de baignade, qualité sanitaire des coquillages, qualité des eaux douces pour la pêche), l'économie (coûts de traitement des eaux polluées, impacts de la pollution sur la conchyliculture et le tourisme), la biodiversité... Alors que le dérèglement climatique modifie le régime des précipitations, la gestion des pressions sur l'eau par ses différents utilisateurs (population, agriculteurs, industriels, acteurs du tourisme) est un enjeu majeur, que les politiques d'aménagement doivent intégrer.

Pour répondre à ces enjeux, le SRADDET se fixe comme objectifs de sécuriser et garantir la qualité de la ressource en eau, de protéger le foncier agricole et forestier, de préserver et restaurer les milieux naturels qui composent la trame verte et bleue et les réservoirs écologiques, de préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité et enfin de limiter la fragmentation des habitats naturels.



## Objectif 38 : Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage

Etymologiquement « pays des eaux mêlées », la Nouvelle-Aquitaine est riche d'un réseau hydrographique étendu et varié auquel s'ajoute une profusion de zones humides et aquatiques témoignant de l'importance de l'eau dans ses paysages et ses territoires. L'eau est ainsi partie prenante de son identité et de son histoire : du plateau des Millevaches aux marais littoraux ou poitevin, en passant par les grands lacs arrières dunaires, l'estuaire de la Gironde, les grands fleuves et rivières (la Garonne, l'Adour, la Charente, la Vienne, la Dordogne...) ou les torrents de montagne.

A cheval entre les bassins hydrographiques Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une importante diversité de ressources en eau (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides...) rencontrées « inégalement » sur le territoire, et forgées de longue date par la diversité des reliefs, des conditions climatiques et des usages.

Malgré cette diversité, les pressions anthropiques croissantes combinées aux impacts du changement climatique, tendent à impacter la disponibilité et la qualité de cette ressource insubstituable et irremplaçable. Deux valeurs permettent à elles-seules de mesurer l'urgence d'agir : 75% du territoire régional souffrent déjà de déficit chronique en eau impactant le fonctionnement des écosystèmes aquatiques mais également de nombreuses activités socio-économiques ; 2/3 des cours d'eau et 1/3 des eaux souterraines pâtissent d'altérations physicochimiques et bactériologiques.

A ce titre, la maîtrise et l'optimisation des prélèvements d'eau combinés à la réduction des altérations qualitatives (perturbateurs endocriniens, pesticides, résidus médicamenteux, nitrates...) constituent un enjeu de première importance en termes de préservation des points de captage d'eau potable, d'attractivité, de développement économique mais également de résilience des territoires face aux effets du changement climatique. La recherche d'économies de l'utilisation de l'eau est essentielle, comme par exemple une meilleure efficacité des réseaux d'eau potable.

Cette nécessité de garantir une ressource de qualité et en quantité prend toute son importance lorsque

que l'on sait qu'en 2015<sup>17</sup> 1,5 milliards de m<sup>3</sup> ont été prélevés<sup>18</sup> en Nouvelle-Aquitaine et que le déficit hydrique pourrait atteindre 1,2 milliards de m<sup>3</sup> à l'horizon 2050<sup>19</sup> pour le seul bassin Adour Garonne.

L'aléa des précipitations compte tenu du réchauffement climatique va entraîner paradoxalement la multiplication des stress hydriques et des précipitations abondantes mais localisées et brutales, qui vont poser des problèmes pour l'eau potable et les usages naturels et économiques.

Pour relever le défi de l'adéquation entre la préservation durable de la ressource (quantitative et qualitative) et le développement des territoires, **le SRADDET fixe un objectif visant l'économie de la ressource et ce, dans tous les usages.**

La Région entend à travers cet objectif :

- **Promouvoir les démarches de gestion intégrée de la ressource en eau construites de manière concertée à une échelle géographique cohérente** : le bassin versant. Il s'agira notamment de renforcer la notion de solidarité amont/aval en replaçant la question de la gestion de la ressource, de la priorité à l'eau potable et de la préservation de milieux aquatiques fonctionnels au cœur d'une logique de **projet de territoire**. Doivent notamment être favorisées les démarches intégrées de restauration et de préservation des milieux aquatiques afin de maintenir et développer les solutions fondées sur la nature et les services rendus par les milieux aquatiques fonctionnels. Une attention toute particulière doit être apportée à la restauration de la fonctionnalité des zones humides, présentent sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, et qui fournissent de

17 Rapport Le Treut – Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine - mai 2018

18 90 Mds de m<sup>3</sup> d'eau tombent chaque année sur le bassin versant Adour-Garonne. Selon les années l'agriculture consomme entre 0.9 et 1.2 % de ces volumes.

19 Etudes prospectives de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



nombreux services écosystémiques (amélioration de la qualité de l'eau, écrêtement de crues, soutien d'étiage, biodiversité, ...) dont bénéficient les habitants et activités socio-économiques de la région.

- **Encourager la recherche de solutions innovantes et le changement de pratiques dans tous les usages de l'eau.** La Région s'attachera à encourager l'innovation et l'ingénierie environnementale (solutions fondées sur la nature) ainsi que les changements de pratiques et de comportements afin de réduire et maîtriser les consommations, de limiter la dépendance du monde économique et des territoires mais également, de préserver et restaurer les milieux et la ressource. Au-delà de ces démarches visant à un état d'équilibre quantitatif et qualitatif (optimisation des usages, réduction des consommations, évolution des pratiques agricoles et autres usages économiques,...), pourront être envisagés, dans le cadre de l'élaboration de **projets de territoire**, l'aménagement d'infrastructures de retenue d'eau apportant une réponse multifonctionnelle et transversale (salubrité, sécurisation de l'approvisionnement pour l'eau potable, préservation de la biodiversité, maintien et amélioration des usages économiques) pour des territoires sous tension. La maîtrise publique de ces équipements sera une priorité dans le cadre d'un projet de territoire concerté et avec une transparence partagée, associant l'ensemble des usagers de l'eau.
- Développer des partenariats, notamment avec les agences de l'eau afin de garantir la cohérence des politiques publiques et les synergies des interventions, ou avec les Établissements Publics Territoriaux de Bassin.
- Développer un cadre privilégié de partage et de discussion à l'échelle régionale de type « forum » ou « conférence » de l'eau
- Garantir la cohérence et la complémentarité des politiques régionales

La Région s'appuiera donc sur tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau (Etat et ses agences, Etablissements Publics Territoriaux de Bassins, collectivités, recherche, entreprises, associations environnementales, associations de consommateurs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, forestiers, particuliers, etc.) pour asseoir son action, poursuivre et renforcer les démarches de partenariats et de coopération afin d'œuvrer à la synergie des politiques publiques dans un objectif supra d'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Il s'agira également d'intégrer pleinement la ressource en eau et la priorisation de ses usages selon le code de l'environnement (article L211-1), au-delà de sa composante naturelle, en tant que support d'activité et vecteur de développement soutenable pour les territoires.

Ainsi la synergie avec les différentes politiques (régionales et publiques) sera recherchée à la lumière de la stratégie régionale l'eau en Nouvelle-Aquitaine, véritable socle de l'intervention régionale en matière de gestion de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques.



*Article L211-1 du code de l'Environnement :*

« La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées. »

75% du territoire régional souffre déjà de déficit chronique en eau





## Objectif 39 : Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier

La Nouvelle-Aquitaine est la première région française et européenne pour la valeur de sa production agricole avec près de 11 milliards d'euros en 2013. Elle l'est également en termes d'exploitations agricoles, avec près de 83 100 exploitations recensées en 2010. Elle est enfin la première région française pour la superficie agricole utile, soit près de 3,9 millions de d'hectares.

La Nouvelle Aquitaine est aussi la région qui dispose du massif forestier le plus vaste de France qui s'étend sur plus de 2,8 millions d'hectares. Elle est ainsi la première région française en termes de volume de bois récoltés avec près de 9,7 millions de m<sup>3</sup> chaque année, dont 72 % sont issus de forêts gérés durablement.

Pour autant, le foncier agricole en Nouvelle-Aquitaine est soumis à différentes dynamiques comme la baisse de 25 % du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 ou encore la baisse de la surface agricole utilisée de 3,9 % entre 2000 et 2010. De manière plus large, le foncier agricole et forestier est également soumis à des pressions relatives à l'urbanisation et à la perte de diversité des éléments du paysage écologique (infrastructures arborées, réseaux de fossés,...).

Le principal enjeu pour la Nouvelle-Aquitaine est de protéger durablement le foncier agricole et forestier au regard des aménités économiques, environnementales, paysagères et patrimoniales qu'il représente.

Pour ce faire, **la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite que les territoires maîtrisent mieux leur développement urbain et fassent des espaces agricoles et forestiers un volet essentiel de leur projet de territoire pour le maintien et le développement des exploitations agricoles et forestières.**

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat aident, au travers de l'Observatoire Régional des Espaces Naturels Agricoles Forestier et Urbains (NAFU), les acteurs du territoire à disposer des indicateurs leur permettant de construire un diagnostic et de pilotage des politiques publiques intégrant les enjeux agricoles et forestiers pertinents.

Pour atteindre cet objectif, les acteurs de l'aménagement du territoire, qu'ils soient rédacteurs de SCoT ou de PLUi, ou acteurs du développement territorial, sont incités à :

- réduire la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols par la mise en œuvre de l'objectif 31 du SRADDET ;
- s'associer aux opérateurs du foncier (EPF(L) et SAFER en particulier) dans la préservation et la valorisation du foncier agricole et forestier ;
- renforcer le lien entre projet de territoire et projet agricole en facilitant la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets de territoire, en encourageant les espaces de protection agricole et en prévenant et en recyclant les friches agricoles ;
- respecter la logique E-R-C (Eviter-Réduire-Compenser) et si nécessaire coordonner les compensations agricoles et forestières.



La Région aide les acteurs du territoire à disposer des bons indicateurs leur permettant de construire un diagnostic de territoire intégrant les enjeux agricoles et forestiers pertinents.



## Objectif 40 : Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine présente une biodiversité riche mais en forte érosion, car soumise à d'importantes pressions qui conduisent à une dégradation du fonctionnement des écosystèmes : fragmentation et artificialisation des milieux naturels dues à l'urbanisation et à la multiplication des réseaux de transport, éloignement des réservoirs de biodiversité, obstacles à la circulation des espèces de la faune et de la flore ...

Le changement climatique accentue l'érosion de la biodiversité provoquant un déplacement d'espèces vers le nord ou en altitude ou encore la désynchronisation des cycles de vie des espèces.

Par ailleurs, la diversité biologique constitue la ressource nécessaire à l'adaptation des écosystèmes au changement climatique, et participe à son atténuation par la réduction des îlots de chaleur urbains ou la limitation de l'érosion des sols, etc...

Pour enrayer ce phénomène d'érosion, le SRADDET fixe comme objectif de **maintenir les continuités écologiques (-la Trame verte et bleue-) en bon état c'est-à-dire les couloirs de déplacement (corridors) et les réservoirs de biodiversité (particulièrement les zones humides), et de restaurer les continuités écologiques dégradées.**

- **Identification de la trame verte et bleue régionale et objectifs associés**

Les composantes de la Trame verte et bleue de Nouvelle-Aquitaine (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) sont celles issues des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes et de l'état des lieux des continuités écologiques de l'ex-Aquitaine. La cartographie des composantes de la Trame verte et bleue de Nouvelle-Aquitaine (*cf atlas cartographique des objectifs*) issue du travail d'homogénéisation réalisée sur les trois documents présente les différentes sous-trames régionales qu'elles soient communes à l'ensemble du territoire ou spécifiques à certains secteurs géographiques.

Les sous-trames communes sont :

- les milieux bocagers,
- les milieux humides,
- les milieux ouverts, pelouses et autres milieux secs et rocheux,
- Les cours d'eau

Les sous-trames spécifiques sont :

- les boisements de conifères et les milieux associés propres à l'ex-Aquitaine,
- les boisements et milieux associés (hors boisements de conifères en ex-Aquitaine),
- les landes du massif des Landes de Gascogne,
- les plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux (ex-Aquitaine et ex-Poitou-Charentes),
- la mosaïque de milieux ouverts de piémont et d'altitude de l'ex-Aquitaine ainsi que les milieux littoraux, les réservoirs qui concernent les enjeux chiroptères (ex-Aquitaine et ex-Poitou-Charentes).

**La trame verte et bleue est un élément structurant de la région. Les documents de planification et d'aménagement doivent l'intégrer dans leurs orientations et choix de développement, et doivent déterminer en amont les choix de planification et d'aménagement.** Les objectifs par sous-trames suivants doivent être bien pris en compte par les documents de planification et les projets d'aménagement qui en découlent :

- Pour la sous-trame bocage : garantir un réseau fonctionnel d'infrastructures agro-écologiques en maintenant et confortant les éléments fixes du paysage ;
- Pour les sous-trames forêt et landes : préserver les landes et les surfaces boisées identifiées comme réservoirs de biodiversité et garantir leur fonctionnalité. Maintenir la diversité de boisements en essence et en âge tout en maintenant un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés ;
- Pour la sous-trame milieux ouverts, pelouses et autres milieux secs et rocheux : préserver et restaurer les secteurs de pelouses et autres milieux secs, en particulier en limitant la fermeture des milieux ouverts ;





- Pour la sous trame montagne et le piémont : permettre un juste équilibre entre le développement local et la préservation de la biodiversité, notamment les milieux boisés remarquables sur le massif pyrénéen ;
- Pour la sous trame plaines agricoles à enjeux majoritaires « oiseaux » : favoriser les mosaïques de cultures et toutes les pratiques agricoles favorables aux insectes et aux oiseaux de plaines et aux plantes messicoles ;
- Pour la sous trame des milieux humides : préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides et continuités latérales des cours d'eau ;
- Pour les cours d'eau : assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi aquatiques, gérer les étangs en prenant en compte leur impact écologique ;
- Pour la sous trame des milieux littoraux : gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et retro littoraux (marais, forêts) en préservant la continuité nord sud du Massif dunaire et les falaises du littoral basque notamment ;
- Pour les chauves-souris : préserver les sites d'hivernage et de mise bas et garantir la fonctionnalité des milieux nécessaires à leur cycle de vie ;
- Pour les axes de migration majeurs des oiseaux et des migrateurs amphihalins : préserver les milieux utilisés par ces espèces au cours de leur migration.

Enfin, en ce qui concerne les éléments fragmentant (Infrastructures de transports et obstacles à l'écoulement), l'objectif est de favoriser la transparence écologique des infrastructures de transport et des ouvrages hydrauliques et accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans la construction de nouvelles infrastructures.

- **Maintien, préservation et restauration des continuités écologiques**

La protection des espaces et des espèces doit être réalisée à l'échelle de chaque territoire par la mise en œuvre d'une stratégie en deux temps à savoir la **définition et la précision des continuités écologiques locales** (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et la **mise en œuvre d'actions nécessaires à leur préservation et/ou leur restauration**.

➤ **Définition et précision des continuités écologiques locales :**

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'urbanisme (planification et définition des projets d'aménagement et/ou d'équipements) nécessite de bien visualiser les enjeux locaux en matière de continuités écologiques. Pour cela, il est nécessaire de préciser la Trame verte et bleue au niveau local. Cette identification des continuités écologiques doit permettre aux élus de déterminer la Trame Verte et Bleue qu'ils veulent voir préservée sur leur territoire et la traduire ensuite dans les documents d'urbanisme.

Ce travail de définition à l'échelle des territoires pourra être l'occasion de s'intéresser à la « trame noire ». Cette dernière est à mettre en relation avec l'éclairage artificiel nocturne qui affecte en particulier les animaux dans leur mobilité en provoquant deux phénomènes contradictoires : l'attraction ou la répulsion. La lumière artificielle perturbe l'alternance naturelle du jour et de la nuit au sein même des habitats de nombreuses espèces. Par cette perturbation des habitats, ce sont les cycles de repos/activité, prédation, reproduction, ... d'une multitude d'espèces qui s'en trouve dérégulée. L'éclairage artificiel nocturne a également un impact sur la croissance et la floraison des plantes. En cascade, cette pollution lumineuse qui concourt à la fragmentation des habitats naturels engendre des déséquilibres écosystémiques importants.

**Les collectivités ou structures intercommunales en charge de l'élaboration de documents de planification devraient identifier et préciser à l'échelle du territoire considéré les continuités écologiques existantes.**

➤ **Mise en œuvre d'actions nécessaires à la préservation des continuités écologiques et/ ou leur restauration :**

La préservation et/ou la restauration des continuités écologiques au-delà d'une analyse fine et factuelle du territoire fait appel à la mobilisation de tous les outils existants : réglementaire, foncier, contractuel, etc.

Les collectivités sont des acteurs incontournables pour favoriser des usages du sol compatibles avec des continuités écologiques et pour réduire les pressions sur les espaces naturels et les espèces, via la maîtrise d'usage ou la maîtrise foncière.



Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des sols constitue le premier levier pour parvenir à un usage économe de l'espace et limiter la fragmentation des habitats. Plusieurs outils agissant sur la destination des sols sont à mobiliser soit pour protéger certains espaces naturels de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, soit pour maintenir/adapter les usages sur des continuités écologiques clés (Orientation d'Aménagement Programmée, Coefficient de Biotope par Surface...).

Pour une cohérence d'actions, il s'agira également d'identifier et réorienter les initiatives et incitations à différentes échelles territoriales qui conduisent directement ou indirectement à l'intensification de pratiques, aux pollutions ou à l'expansion géographique de surfaces artificielles.

Limiter la fragmentation des milieux et améliorer la transparence écologique des infrastructures et des ouvrages existants et en projet sont aussi des éléments déterminants pour atteindre cet objectif. Enfin, la prise en compte du déplacement des espèces passe aussi par la proposition de mesures visant à réduire les risques de collision sur la route et de mesures visant à améliorer la perméabilité des aménagements (routiers ou bâtis).

Des efforts particuliers doivent être mis en œuvre sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine et autour des grandes agglomérations au regard des phénomènes d'urbanisation et d'artificialisation des sols particulièrement importants.

Il s'agit également de trouver une cohérence et une complémentarité en matière de continuités écologiques avec les autres domaines relevant du SRADDET : équilibre et égalité des territoires, infrastructures, désenclavement des territoires ruraux, gestion économe de l'espace habitat, transport, énergie, déchets, changement climatique, pollution de l'air et gestion du trait de côte.



La protection des espaces et des espèces passe par la définition et la précision des continuités écologiques à l'échelle des territoires et par la mise en œuvre d'actions nécessaires à leur préservation et/ou leur restauration



## Objectif 41 : Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin

De nombreuses menaces pèsent aujourd'hui sur la biodiversité : fragmentation et destruction des habitats, surexploitation des ressources naturelles, pollutions des milieux, dissémination d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoute le changement climatique, notamment pour les espèces dont le cycle de vie est long ou la capacité à se déplacer très limitée.

De nombreux scientifiques alertent, notamment depuis 2015, sur l'érosion de la biodiversité, évoquant une sixième crise biologique majeure au vu de la brutalité avec laquelle les espèces disparaissent. Une espèce de plante sur huit est menacée d'extinction dans le monde, un cinquième de toutes les espèces vivantes pourrait disparaître dans les 30 ans. Début 2018, en France les chercheurs ont estimé qu'en moyenne les populations d'oiseaux des campagnes se sont réduites d'un tiers en quinze ans.

Les écosystèmes sont eux aussi fortement impactés, allant de la dégradation de leur état de conservation et de leur fonctionnalité, à la disparition de certains milieux. Ainsi, entre 1960 et 1990, 50% de la surface des zones humides en France a disparu, et ce phénomène de destruction et de dégradation des zones humides perdure encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection.

Il est aujourd'hui admis que la perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, l'autre menace environnementale majeure posée à l'humanité. Plus de 1 000 scientifiques du monde entier ont constaté que 60% des écosystèmes à l'échelle de la planète sont dégradés.

**Afin d'enrayer cette érosion de la biodiversité, le SRADDET ambitionne de préserver et enrayer son déclin et fixe les objectifs suivants :**

- **Renforcer la connaissance,**
- **Préserver les espaces naturels et les espèces associées,**
- **Restaurer les habitats naturels fragiles et dégradés et renforcer les populations d'espèces remarquables en danger,**

- **Sensibiliser tous les publics** (décideurs, acteurs socio-économiques, enfants, grand public).

La synergie avec les différentes politiques publiques en faveur de la biodiversité est à rechercher notamment en lien avec le rôle de chef de filât de la Région et en lien avec la stratégie régionale de la biodiversité qui concerne plus spécifiquement la connaissance de la biodiversité, la sensibilisation, l'information, et la formation des acteurs.

- **Renforcer la connaissance :**

Le manque de disponibilité et d'accès aux données relatives à la biodiversité (habitats naturels, faune, flore, fonctionnalité des milieux, écologie des espèces) et à la géodiversité est un frein pour la mise en œuvre de projets et d'actions nécessaires à leur protection.

Il convient d'améliorer la connaissance sur les champs naturalistes et l'ouverture aux données et d'encourager l'expérimentation pour identifier de nouvelles solutions. Les outils de connaissance existants (inventaires ZNIEFF, atlas espèces, Système d'Information de la Nature et des Paysages, Observatoire Régional de la Biodiversité) sont à mobiliser et des études complémentaires à programmer sur les secteurs géographiques ou groupes d'espèces manquant de connaissance avec une attention particulière à porter à la connaissance des processus écologiques et des services écosystémiques (fonctionnalité des milieux, écologie des espèces). La biodiversité « ordinaire » qui est en déclin doit également faire l'objet d'études et de suivis particuliers.

- **Préserver les habitats naturels et les espèces :**

Cette préservation passe par la mise en œuvre et la mobilisation d'outils de gestion et de conservation, de maîtrise du foncier ou encore des mesures de protection.

En effet, des espèces bénéficient de mesures propres de protection ou de préservation (réglementation sur les espèces protégées, plans d'actions en faveur d'espèces patrimoniales..) et



certaines espaces sont déjà couverts par des outils réglementaires de protection ou des politiques foncières propres (exemple : réserves naturelles, arrêté préfectoral de protection de biotope, réseau Natura 2000, espaces sous convention avec les Conservatoires d'espaces naturels ou conservatoire de l'espace littoral et lacustre...). Le niveau d'intervention sur ces espaces devra être maintenu.

En revanche, tous les espaces remarquables ou à potentiels enjeux de continuités écologiques ne bénéficient pas de dispositifs de gestion ou de protection. Une attention particulière devra être portée à leur identification et à leur préservation.

- **Restaurer les habitats naturels fragiles dégradés, et renforcer les populations d'espèces remarquables en danger :**

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou la mise en œuvre de plans de restauration sont à développer sur les territoires en priorisant les secteurs à enjeux de continuités et les espèces

émergentes. Par ailleurs, la restauration des habitats dégradés devra être mise en œuvre prioritairement sur les cours d'eau, zones humides, bocages, milieux secs (pelouses notamment) et landes.

- **Faire connaître, sensibiliser, rendre acteur :**

Une animation sur les territoires pour une cohérence des projets de développement local et d'aménagement avec la préservation de la biodiversité est le préalable nécessaire pour la définition d'un projet de qualité et une mise en œuvre efficace et appropriée localement. Enfin, un dialogue constant est à établir entre les opérateurs et les acteurs locaux afin de sensibiliser aux enjeux biodiversité du territoire et d'inciter les publics à agir en faveur de la biodiversité. Les aménagements pédagogiques et outils participatifs (observatoire dans son jardin, chantier nature, ...) sont un moyen efficace de sensibilisation.



Il est aujourd'hui admis que la perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, l'autre menace environnementale majeure posée à l'humanité.



## Objectif 42 : Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité

La grande diversité paysagère régionale témoigne de l'évolution des territoires au fil du temps sous l'influence des facteurs naturels, de l'activité humaine et de leurs interrelations dynamiques. Cette diversité confère à notre territoire sa richesse et participe à son identité et son attractivité. Les paysages sont indissociables des milieux naturels qui les composent et des fonctions écologiques et écosystémiques qu'ils assurent. Pourtant, la transformation des paysages pour usages agricoles ou aménagements urbains est souvent synonyme de fragmentation des écosystèmes et d'érosion de la biodiversité.

Aujourd'hui, les menaces qui pèsent sur les « paysages » sont multiples. Elles peuvent être communes, comme la pression de l'urbanisation et le mitage urbain ou propres à certains territoires sur des zones en déprise agricole ou au contraire en intensification. Dans ce contexte et au regard des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, l'attention aux paysages préexistants et réaménagés constitue une responsabilité forte des collectivités.

L'objectif du SRADDET est de **préserver et restaurer la qualité des paysages tout en recherchant un équilibre pour concilier les fonctions économiques, sociales, écologiques, et esthétiques des paysages**. Il s'agit de préserver et maintenir la diversité des unités paysagères régionales et leur fonctionnalité mais également de restaurer les systèmes paysagers dégradés. Un effort particulier doit être porté à la préservation et à la restauration du patrimoine arboré et autres éléments fixes du paysage considérant le rôle fonctionnel et paysager majeur qu'il constitue. Il s'agit notamment de préserver le maillage de haies et les prairies associées qui structurent les systèmes bocagers régionaux et garantissent leur fonctionnalité.

Pour préserver la diversité paysagère régionale et améliorer sa prise en compte dans tous les aménagements, il convient de mobiliser tous les acteurs du territoire. L'effort de sensibilisation et de formation doit se poursuivre en favorisant la mise en réseau des acteurs.

Les leviers peuvent également être l'accompagnement des autorités publiques à la définition d'objectifs de qualité paysagère. L'identification des éléments fixes du paysage et la mobilisation des outils et zonages réglementaires dans les documents d'urbanisme constituent d'autres leviers.

En milieu agricole, la mobilisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que le soutien à la mise en place d'infrastructures agro-écologiques sont des actions à suivre et à développer. Le maintien de l'élevage doit être une ambition forte pour préserver les secteurs de bocage, les prairies naturelles (notamment humides), les milieux ouverts d'altitude.



Un effort particulier doit être porté à la préservation et à la restauration du patrimoine arboré et autres éléments fixes du paysage considérant le rôle fonctionnel et paysager majeur qu'il constitue.



### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2.3 : ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN**

Les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont montré que, dans le cadre du scénario médian, la hausse annuelle moyenne des températures dans le sud-ouest pourrait se situer entre 1,8 °C et 2,4 °C à l'horizon 2100. Une telle augmentation, la plus importante en France, aura nécessairement des conséquences sur l'économie de la région (agriculture, viticulture, tourisme...), sa population (santé, habitat...), ses paysages (côtes, forêts, montagne, estuaire...) et son environnement (air, eau...).

Les conséquences du changement climatique sur l'environnement, la santé et la qualité de vie dans la région imposent d'inscrire les objectifs du SRADDET dans une trajectoire d'innovation et de développement durable. Les solutions qui permettront d'atténuer les effets du changement climatique sont d'abord locales : politiques locales de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses impacts, rénovation énergétique du logement, développement des énergies renouvelables pour lequel le territoire régional bénéficie d'atouts considérables (première région pour la production d'électricité photovoltaïque et deuxième pour les bioénergies), soutien à l'expérimentation de solutions énergétiques innovantes....

Face aux enjeux énergétiques et à l'urgence climatique, les objectifs sont complétés par une Stratégie détaillée Climat-air-énergie Nouvelle-Aquitaine présentée en annexe.



## Objectif 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050

Les objectifs fixés par la Région sont le fruit d'hypothèses de projections, consolidés à partir des scénarios nationaux Stratégie Nationale Bas Carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, ADEME 2035-2050 et négaWatt 2050, des spécificités régionales et des phases de coconstruction réalisées avec les acteurs régionaux sur la base de leurs contributions chiffrées et de leurs différentes expériences. Les objectifs visent donc l'atteinte des engagements européens et internationaux de la France, s'inscrivent dans l'ambition régionale pour une transition énergétique volontariste et veillent à une crédibilité et à une robustesse et donc, à sa déclinaison opérationnelle.

La facture énergétique, rapportée à chaque néo-aquitain, a augmenté de 12% entre 2005 et 2015 pour une consommation annuelle d'énergie finale de 29 MWh contre 26,8 MWh par habitant au niveau national. Le niveau annuel d'émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique par habitant connaît la même différenciation géographique : 8,4 t CO<sub>2</sub>eq contre 6,8. Le caractère rural du territoire et l'importance des consommations pour le transport expliquent, en grande partie, ces différences. Les sources énergétiques utilisées faisant actuellement une large place aux produits fossiles (pétrole et ses dérivés et gaz principalement), elles ont, au-delà du coût économique et social, un coût environnemental et sanitaire : réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre et autres pollutions de l'air. Dans tous les secteurs d'activités, les baisses de consommation basées sur les économies, notamment l'arrêt des gaspillages par de nouveaux comportements et l'efficacité par l'utilisation d'équipements et de matériels performants sont indispensables.

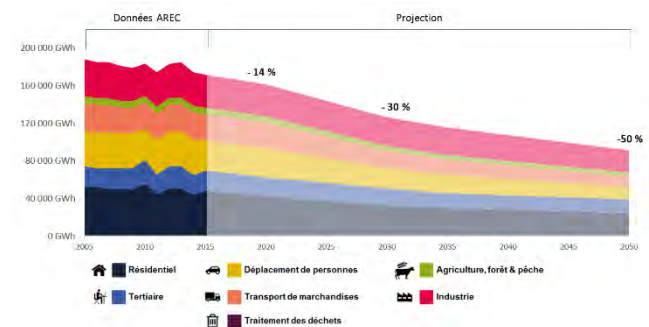
L'objectif du SRADDET participe à l'atteinte des objectifs fixés par la France à travers la loi de transition énergétique sur la croissance verte et du respect de ses engagements européens (Directive sur l'efficacité énergétique pour 2030, Directive sur la performance énergétique des bâtiments et Plan de travail sur l'écoconception) et internationaux avec l'Accord de Paris sur le climat.

L'objectif s'inscrit dans la vision énergétique de la Région qui repose sur le triptyque de la démarche

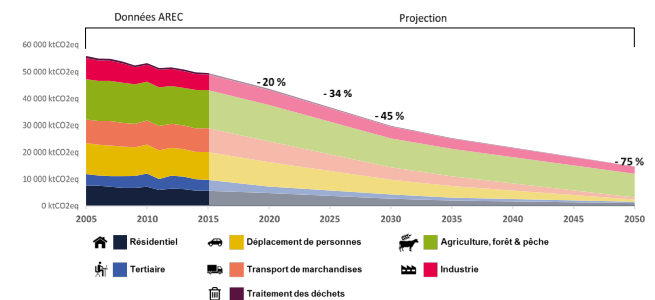
négaWatt : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

L'objectif est double :

Pour les consommations d'énergie finale et en référence à 2010 : - 14 % en 2021, - 23 % en 2026, - 30 % en 2030 et - 50 % en 2050;



Pour les émissions de gaz à effet de serre et en référence à 2010 : - 20 % en 2021, - 34% en 2026, - 45% en 2030 et - 75% en 2050;



Pour atteindre l'objectif, des objectifs chiffrés sont fixés par grand secteur d'activités et des orientations prioritaires sont proposées pour la mise en œuvre. La territorialisation des objectifs chiffrés à l'échelle des intercommunalités participe de cette dynamique régionale.

### 1 - Secteur résidentiel et tertiaire

Le secteur du bâtiment est le premier poste de consommation énergétique de la région (40% du bilan énergétique régional). Afin de viser la neutralité carbone à horizon 2050, le scénario proposé pour le secteur du bâtiment doit permettre



une réduction très forte de la consommation énergétique : les gains engendrés par les efforts croissants en matière de performance énergétique des bâtiments devant être associés à la mise en œuvre de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique, combinée à une décarbonation complète de l'énergie consommée (y-compris les énergies de réseaux).

| Résidentiel et tertiaire   | 2010   | 2021   | 2026   | 2030   | 2050   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Consommation d'énergie finale (GWh)  | 80 918 | 60 866 | 55 652 | 51 481 | 37 237 |
| Evolution des consommations d'énergie finale (%) par rapport à 2010                |        | - 25 % | - 31 % | - 36 % | - 54 % |
| Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO <sub>2</sub> e) dont émissions non-énergétique | 12 096 | 6 737  | 5 205  | 3 979  | 1 165  |
| Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) par rapport à 2010                |        | - 44 % | - 57 % | - 67 % | - 90 % |

#### Mise en œuvre par des orientations prioritaires :

- La massification rapide des opérations de rénovations énergétiques du bâti existant : la rénovation des enveloppes bâties, en performance globale, est essentielle pour réduire drastiquement les consommations électriques (tous usages) et de chauffage avec en complément, le renouvellement des équipements et des sources énergétiques, au profit d'équipements plus efficaces et/ou mobilisant des ressources renouvelables ou issues de la récupération et permettra de réduire l'impact carbone des besoins résiduels. En données chiffrées pour les logements, la cible est de rénover 120 000 logements par an entre 2019 et 2025 puis 100 000 (rythme 6 fois plus soutenu que le rythme actuel) par an entre 2025 et 2050 ;
- Une politique régionale volontariste de sensibilisation et de mobilisation des occupants à la sobriété énergétique par un pilotage de l'efficacité énergétique peut permettre des économies supplémentaires de plus de 15% en énergie finale sur l'ensemble des postes de consommations ;
- Le déploiement dans la construction neuve des BEPOS et de l'expérimentation « Bâtiment à Energie positive & Réduction carbone » (E+C-), sans attendre la nouvelle réglementation thermique nationale ;

- La facilitation des techniques de l'isolation thermique par l'extérieur, l'architecture bioclimatique, l'éclairage naturel et la production d'énergie renouvelable sur et dans les bâtiments dans les documents d'urbanisme.

#### 2 – Déplacements de personnes et transport de marchandises

C'est le premier secteur le plus émissif en termes de GES (avec 39% dont 21% pour les déplacements de personnes et 18% pour le transport de marchandises) et en hausse depuis 1990 du fait de l'augmentation de la mobilité des particuliers et de l'explosion du trafic de poids lourds. Le transport est également le premier secteur responsable de la pollution de l'air notamment en secteur urbain et le long des axes routiers. Enfin, c'est aussi, avec le bâtiment, un des deux premiers secteurs fortement consommateurs d'énergie finale.

| Déplacements de personnes et transport de marchandises                             | 2010   | 2021   | 2026   | 2030   | 2050   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Consommation d'énergie finale (GWh)  | 61 312 | 56 537 | 47 528 | 40 320 | 23 912 |
| Evolution des consommations d'énergie finale (%) - par rapport à 2010              |        | - 8 %  | - 22 % | - 34 % | - 61 % |
| Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO <sub>2</sub> e) dont émissions non-énergétique | 19 702 | 17 187 | 13 617 | 10 761 | 1 209  |
| Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) - par rapport à 2010              |        | - 13 % | - 31 % | - 45 % | - 94 % |

#### Mise en œuvre par des orientations prioritaires :

- La maîtrise de la mobilité obligée en autosolisme (domicile-travail et domicile-services publics) par l'encouragement à la mutualisation (co-voiturage), aux déplacements doux et actifs (déplacements cyclables et pédestres), à la multiplication des tiers-lieux et d'espaces de co-working et au développement du télétravail ;
- Le report modal vers les transports en commun et les modes actifs pour le transport de personnes et vers le ferroviaire pour le transport des marchandises ;
- Le déploiement en réseau d'infrastructures de distribution d'énergies alternatives aux carburants fossiles (électrique, GNV, hydrogène) à partir de sources d'énergie renouvelable pour la généralisation des véhicules « propres » à l'horizon 2050 ;



- Le déploiement de la logistique urbaine durable et du transport propre des marchandises ;
- La facilitation dans les documents d'urbanisme et les plans de mobilité, des déplacements doux et actifs de proximité en site sécurisé, le partage de la voirie, le stationnement sécurisé des vélos, la circulation et le stationnement public des véhicules en covoiturage et en auto-partage et les aires mutualisées pour les livraisons du « dernier kilomètre ».

### 3 – Industrie

Ce secteur représente 21% des consommations d'énergie et 12% des émissions de GES, essentiellement énergétiques, malgré une baisse significative depuis 1990, due à la désindustrialisation, la substitution du charbon et des produits pétroliers au profit du gaz, de l'électricité et du bois, et les efforts des industriels pour réduire les émissions. A court terme, la concurrence internationale peut donc présenter un risque pour la pérennité d'une partie de l'activité industrielle régionale si la transition énergétique ne se fait pas en adéquation avec les exigences économiques de la filière. A moyen terme, la concrétisation de l'Accord de Paris avec le projet de création d'un corridor mondial du prix du carbone, les technologies d'efficacité énergétique, l'économie circulaire et le développement des économies post-carbone devraient offrir des opportunités pour les économies d'énergie et la relocalisation d'activités industrielles plus proches des lieux de consommations.

| Industrie  | 2010   | 2021   | 2026   | 2030   | 2050   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Consommation d'énergie finale (GWh)  | 34 616 | 33 974 | 32 149 | 30 688 | 23 911 |
| Evolution des consommations d'énergie finale (%) – par rapport à 2010              |        | - 2 %  | - 7 %  | - 11 % | - 31 % |
| Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO <sub>2</sub> e) dont émissions non-énergétique | 6 238  | 4 796  | 4 059  | 3 469  | 1 832  |
| Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) – par rapport à 2010              |        | - 23 % | - 35 % | - 44 % | - 71 % |

#### Mise en œuvre par des orientations prioritaires :

- Le déploiement des technologies et process économes en énergie et en matière ;

- La généralisation de l'efficacité énergétique des sources (froid, chaleur, éclairage ...) et la valorisation sur site ou micro-locale de la chaleur fatale ;
- La production et l'autoconsommation sur site ou micro-locale d'énergies renouvelables ;
- L'intégration dans les documents d'urbanisme, lors d'aménagements ou réaménagements des zones industrielles et artisanales, de critères et mesures favorables à l'écoconception des bâtiments, à la production et à l'autoconsommation individuelle ou collective d'énergie renouvelable et à la mutualisation d'infrastructures et d'équipements entre entreprises développant l'économie circulaire.

### 4 – Déchets

Le secteur des déchets est minoritaire en matière d'émissions des GES (2% du bilan régional) et des émissions de GES non énergétiques. Plus globalement, les déchets dans leur grande diversité constituent un sujet d'importance du fait des coûts toujours plus élevés de leur gestion, de leurs impacts négatifs sur les écosystèmes continentaux et marins notamment avec la dispersion des plastiques mais aussi par les opportunités que certains d'entre eux offrent à travers leur valorisation : déchets du BTP, déchets organiques pour la méthanisation, déchets de bois...

| Déchets   | 2010  | 2021   | 2026   | 2030   | 2050   |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|
| Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO <sub>2</sub> e)                   | 1 130 | 877    | 690    | 541    | 190    |
| Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) – par rapport à 2010 |       | - 22 % | - 39 % | - 52 % | - 83 % |

#### Mise en œuvre par des orientations prioritaires :

La priorité est la prévention de la production de déchets. Elle évite, dès la source de la chaîne, les impacts environnementaux (dont les émissions de gaz à effet de serre) et limite le coût toujours à la hausse de leur traitement. Pour le traitement des déchets, les améliorations portent sur l'augmentation du taux de valorisation en premier lieu matière (réutilisation, recyclage) et énergétique.

### 5 – Agriculture, forêt et pêche

Si le secteur « Agriculture, forêt et pêche » représente seulement 4% des consommations d'énergie finale, ses émissions de GES représentent 29% du bilan GES global et sont presque



exclusivement (98%) liées à l'agriculture qui occupe 45% de la superficie régionale et à la forêt 29,4%. Concernant la pêche (activités halieutiques, aquacoles et conchylicoles), si cette activité est d'importance pour l'économie régionale et les territoires littoraux, le périmètre énergétique reste mineur. Les émissions agricoles sont majoritairement d'origine non énergétique avec la fertilisation et les résidus de culture (protoxyde d'azote - N<sub>2</sub>O) et l'élevage. La fermentation entérique produit du méthane (CH<sub>4</sub>) tandis que les déjections animales produisent les deux molécules. Entre 1990 et aujourd'hui, les émissions ont reculé du fait de la baisse des cheptels ruminants et d'une moindre utilisation des engrais azotés de synthèse.

| Agriculture, Forêt et Pêche  | 2010   | 2021   | 2026   | 2030   | 2050   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Consommation d'énergie finale (GWh)  | 6 636  | 6 077  | 5 442  | 4 934  | 4 424  |
| Evolution des consommations d'énergie finale (%) - par rapport à 2010              |        | - 8 %  | - 18 % | - 26 % | - 33 % |
| Emission Gaz à Effet de Serre (ktCO <sub>2</sub> e) dont émissions non-énergétique | 14 480 | 13 218 | 11 829 | 10 717 | 8 817  |
| Evolution des émissions Gaz à Effet de Serre (%) - par rapport à 2010              |        | - 6 %  | - 16 % | - 24 % | - 37 % |

Par ailleurs, la forêt, les cultures et les sols forestiers et agricoles capturent et stockent le CO<sub>2</sub>, le niveau dépendant étroitement des pratiques culturales et d'exploitation. Le potentiel régional de séquestration de ces espaces constitue un puits de carbone de 13 492kt CO<sub>2</sub>eq soit 27% des émissions globales de GES en Nouvelle-Aquitaine.

L'agriculture et la sylviculture constituent une clef majeure de la transition énergétique et de l'adaptation au climat par l'importance des sols agricoles et forestiers pour leurs potentialités de stockage de carbone et de production de biomasse végétale.

#### Mise en œuvre par des orientations prioritaires :

- La préservation des surfaces de terres agricoles et forestières par une gestion économe de l'espace ;
- La généralisation des pratiques et techniques culturales et sylvicoles favorisant la restauration du taux de matière organique dans les sols et la baisse des intrants de synthèse par l'agroécologie ;
- Le développement de filières industrielles de produits biosourcés pour augmenter durablement le stockage du carbone ;
- Le déploiement de la méthanisation agricole et du compostage pour valoriser la matière organique et réduire significativement les engrais azotés de synthèse ;
- Le développement à l'échelle de l'exploitation ou d'un groupe d'exploitations proches, des énergies renouvelables pour viser l'autonomie énergétique ;
- Les documents d'urbanisme mettant un terme au mitage, à l'artificialisation des sols et à la perte des terres agricoles et forestières en priorisant et facilitant, par leurs délimitations géographiques, recommandations et prescriptions : une organisation spatiale favorable à la densité bâtie et la densité agricole-forestière-naturelle, la qualité agronomique des sols comme critère de zonage, le classement en zone agricole et en zone agricole pérenne, l'engagement dans une charte d'agriculture urbaine et l'identification pour la préservation des secteurs boisés, des linéaires de haies et des zones de ripisylve.



La sobriété énergétique dans toutes les activités humaines est le premier pilier de la réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre.



## Objectif 44 : Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030

Préoccupation majeure de santé publique, la pollution atmosphérique augmente la morbidité et la mortalité par ses effets à court terme (périodes de haut niveau de pollution et périodes d'allergies saisonnières) et une exposition chronique en zone urbaine, près de certaines industries, à proximité des voies de circulation routière ou lors d'usages répétés de pesticides en agriculture conventionnelle. Malgré une amélioration continue de la qualité de l'air sur la région, la population reste exposée localement à des concentrations atmosphériques significatives et ce principalement pour deux familles de polluants : particules en suspension PM10 et dioxyde d'azote (NO2). La valeur limite annuelle relative au NO2 est ponctuellement dépassée, certaines années, à proximité des axes routiers majeurs tandis que les particules en suspension PM10 sont responsables, chaque année, de la quasi-totalité des épisodes de pollution. Trois autres polluants présentent également des niveaux qui s'approchent ou dépassent les seuils tels que les particules en suspension PM2.5, le dioxyde de soufre en situation industrielle ou l'ozone, polluant secondaire qui n'apparaît que l'été en fortes concentrations. Du fait de la diversité des territoires de la région, les concentrations de polluants ne sont pas réparties de manière homogène.

En 2016, l'agence nationale Santé publique France a considéré qu'en Nouvelle-Aquitaine, 2 400 décès par an seraient évités et les personnes de plus de 30 ans vivant dans les secteurs pollués, notamment par les particules fines, gagneraient une espérance de vie de 7 mois en moyenne, si l'ensemble de la population régionale était exposé aux valeurs identiques à celles mesurées dans les communes les moins polluées. Le coût global de la pollution de l'air est vertigineux (estimation nationale 2015 des coûts sanitaires, sociaux et socio-économiques : 100 milliards d'euros par an). Ainsi, s'ajoutent aux coûts sanitaires les impacts sur les matériaux et bâtiments (dégradation prématurée) et la végétation (réduction globale de la croissance des plantes et maladies comme la nécrose des feuilles).

Les enjeux principaux sont les oxydes d'azote (NO et NO2), les particules fines, l'ozone (polluant secondaire) et les pesticides. Le réchauffement climatique augmente l'impact potentiel des polluants atmosphériques suivants : particules fines, ozone et pollens allergisants.

Il s'agit, d'ici 2030, de ramener les concentrations en polluants atmosphériques (hors pesticides et pollens) à des niveaux conformes aux seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé et de s'inscrire dans les objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

| Polluant et objectif par rapport à 2005 | Objectif 2020 | Objectif 2030 |
|---|---------------|---------------|
| Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )    | - 55 %        | - 77 %        |
| Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )       | - 50 %        | - 69 %        |
| Composés organiques volatils (COVNM)    | - 43 %        | - 52 %        |
| Ammoniac (NH <sub>3</sub> )             | - 4 %         | - 13 %        |
| Particules fines (PM2.5)                | - 27 %        | - 57 %        |

**Pour améliorer la qualité de l'air, la territorialisation des objectifs vise particulièrement la Métropole de Bordeaux, les communautés urbaines, les agglomérations, les axes routiers à forte fréquentation et les espaces agricoles sur lesquels les pratiques culturales intensives dominant.** Concernant les pollens, l'objectif est de limiter le facteur d'aggravation dans les zones urbaines et leur proche ceinture, qu'est la plantation concentrée d'espèces allergisantes.

Il convient de fixer pour les secteurs d'activités particulièrement concernés **les orientations prioritaires suivantes :**

### 1 - Déplacements de personnes et transport de marchandises

- La réduction des déplacements motorisés, le report modal et le développement des modes doux et actifs ;
- La mise en place, par la Métropole, les communautés urbaines et les agglomérations, de mesures de limitation des véhicules polluants et l'acquisition de flottes captives pour le transport collectif des voyageurs s'avèrent complémentaires.

Ces orientations peuvent bénéficier de l'évolution qualitative de tous les types de véhicules de transport de voyageurs et de marchandises avec l'électrification du parc automobile et la croissance potentiellement élevée des motorisations hydrogène et biogaz à compter de 2025-2030 pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds.





## 2 - Résidentiel et tertiaire

- Le renouvellement des équipements d'ancienne génération de chauffage individuel et collectif au fuel, individuel au bois.
- L'amélioration de l'isolation du bâti

## 3 - Industrie

- L'amélioration continue des procédés et process et le développement de la responsabilité sociétale des organisations dans le secteur des industries manufacturières.

## 4 - Agriculture

- Le développement de l'agro-écologie pour des pratiques culturales moins émissives notamment en particules fines (érosion éolienne) et en pesticides.

## 5 - Urbanisme et aménagement

- Le choix d'espèces de plantes, d'arbustes et d'arbres non-allergènes dans l'entretien et l'aménagement des espaces verts et pour la foresterie urbaine. Par ailleurs, la foresterie urbaine participe à la diminution de la diffusion des polluants atmosphériques, produit de l'ombrage et diminue significativement la température moyenne en période caniculaire et enfin est facteur de biodiversité ;
- La facilitation des déplacements doux, actifs et collectifs par des infrastructures adaptées dans les documents d'urbanisme et/ou le Plan de mobilité ;
- Le renforcement des espaces existants de foresterie urbaine et la création de nouveaux.



Si l'ensemble de la population régionale bénéficiait d'une qualité de l'air identique à celle des communes les moins polluées, 2 400 décès par an seraient évités en Nouvelle-Aquitaine.



## Objectif 45 : Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo

Si les alternatives à la voiture sont de plus en plus nombreuses, force est de constater que l'autosolisme est encore une pratique majoritaire. Ses avantages individuels sont évidents (praticité, souplesse) mais les conséquences collectives négatives sont sévères : pollutions de l'air et sonores, émissions de gaz à effet de serre, sur-occupation de l'espace public, congestion...

Afin de répondre simultanément aux enjeux de santé publique d'attractivité, de compétitivité du territoire et de diminution de la vulnérabilité énergétique des ménages, l'usage des modes de déplacement alternatifs doit se développer à travers les transports collectifs, les modes actifs, les usages mutualisés de la voiture (covoiturage, autopartage).

Le SRADDET vise à la fois le développement des offres et leur usage effectif, dans l'optique d'une diminution de la part modale de la voiture particulière au profit de ces alternatives et concerne tous les acteurs de la mobilité, dans leurs compétences respectives.

Les offres de mobilité doivent être variées et adaptées, tant aux territoires qu'aux usagers :

- Territoires urbains, périurbains, ruraux, touristiques...
- Usagers quotidiens, occasionnels, scolaires, groupes, touristes, à mobilité réduite, connectés ou non...

**Quatre dimensions sont à mettre en œuvre par les collectivités compétentes :**

**1) Multiplier et développer les alternatives en disposant de réseaux et d'offres de services performants et en sécurisant le déplacement :**

**Pour les transports collectifs**, il s'agit de structurer les offres des autorités organisatrices pour répondre aux besoins :

- des itinéraires adaptés et efficaces, pour des temps de parcours compétitifs ;
- des fréquences attractives pour l'utilisateur, avec un cadencement facilitant la lecture de l'offre ;
- des points de connexions efficaces.

La Région structure l'offre de transport interurbaine et périurbaine et met en œuvre son plan de transport routier, élaboré en complémentarité avec le réseau ferroviaire armature. Elle souhaite aussi

améliorer la desserte des sites touristiques majeurs, pour que la voiture individuelle ne soit plus le seul mode d'accès possible.

**Pour les modes actifs (vélo, marche à pied...)**, dont l'usage a considérablement augmenté ces dernières années et qui sont à privilégier pour les déplacements de courte distance, l'aménagement de l'infrastructure est primordial, tant en milieu urbain que rural. L'offre de services associés, qui sécurisent le déplacement ou facilitent le « premier pas » vers l'usage quotidien doit aussi être déployée : stationnement sécurisé - tant dans les équipements, entreprises que les logements - vélos libre-service ou location longue durée, services associés... La palette des outils disponibles n'a de cesse de s'élargir depuis plusieurs années, des désormais classiques bandes et pistes cyclables aux zones apaisées et vélorues, des simples arceaux aux consignes automatiques et box individuels... Elle doit être mobilisée par les collectivités en fonction de leurs différents besoins. La mise en œuvre d'un maillage territorial des circulations douces sera recherchée.

**Pour les modes partagés**, il s'agit d'améliorer leur visibilité et de faciliter leur usage :

- Augmentation de l'offre d'infrastructures dédiées : implantation d'aires de covoiturage, de stations d'autopartage identifiées ;
- Amélioration de la qualité de l'information ou de la mise en relation : plateformes, applications ;
- Avantages potentiels à accorder : voies réservées, stationnement facilité, forfait mobilité durable...

**2) Tirer parti du développement du numérique** et de ses outils pour faciliter l'accès à l'information et à la vente de titres, la souplesse d'usage et la mise en relation : géolocalisation, open data, information temps réel, prédictive...

Le Syndicat Mixte « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » développe ainsi son système d'information multimodale Modalis pour l'adapter aux évolutions des besoins. L'objectif à terme est d'offrir des services intégrés de mobilité accessibles par un compte de mobilité unique, alliant information temps réel, réservation & vente, le tout sur smartphone.





**3) Concevoir et développer des offres tarifaires attractives, tant pour le quotidien que pour l'occasionnel, en combinant les offres de plusieurs réseaux et/ou services :** TER + réseau urbain, réseau urbain + autopartage, TER + billet d'entrée à un site touristique, TER + stationnement vélo... Le développement du support interopérable Modalis, porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités facilitera la mise en place et l'usage de ces offres.

**4) Utiliser des leviers d'action complémentaires :** mise en œuvre d'un urbanisme raisonné limitant l'étalement urbain, contraintes à l'autosolisme (zones restreintes de circulation, politique de stationnement offre et tarifs...), incitations à l'usage des alternatives (voies dédiées aux transports collectifs, au covoiturage, parcs-relais, communication, primes à l'usage des modes alternatifs...) et expérimentation de nouvelles solutions.



Le développement du support interopérable Modalis, porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités facilitera la mise en place et l'usage de ces offres.



## Objectif 46 : Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations

Les transports sont le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) avec 39% des émissions. Les ambitions européennes, nationales et régionales, en matière de mix énergétique dans les transports, visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en favorisant le déploiement de bornes de recharge électriques, de stations GNV, de stations hydrogène : infrastructures indispensables au développement des nouvelles motorisations.

Les produits pétroliers représentent 42% des consommations finales d'énergie en Nouvelle Aquitaine. Ce taux trouve son origine dans l'importance de l'habitat diffus dans les espaces ruraux, l'étalement urbain et l'impact du transit international de marchandises. Les consommations d'énergie pour le transport à partir de carburants fossiles restent élevées et sont la source d'une pollution problématique pour la santé le long des axes routiers et en zone urbaine.

Les entreprises de transport de marchandises, notamment celles qui au quotidien desservent les centres urbains (les opérateurs du « dernier kilomètre ») ont commencé à amorcer un renouvellement de leur parc de véhicules avec de nouvelles motorisations (GNV, hybride électrique-gaz, électrique) réduisant les nuisances locales et les émissions de GES.

Elles anticipent ainsi une réglementation toujours plus contraignante en matière d'accès aux centres villes, notamment au travers de critères environnementaux (Zones à Faibles Emissions, Certificats Qualité de l'Air...).

Face à la nécessité de réduire les émissions polluantes des véhicules, il s'agit d'appuyer le déploiement des infrastructures de recharge et permettre ainsi l'utilisation des nouvelles motorisations tant pour les véhicules particuliers que pour les véhicules utilitaires et les poids-lourds.

Le durcissement du cadre réglementaire en matière d'émission de GES et de pollution de l'air, couplé aux répercussions attendues en termes de renouvellement du parc de véhicules, doit nécessairement s'accompagner d'un maillage fin et cohérent du territoire régional en stations multi-énergies afin d'être le plus efficace possible.

Il convient de permettre et d'encourager, en proximité géographique des voiries voire sur site pour les espaces de stationnement (parkings relais, d'équipements publics, parkings privés de grands employeurs ou de résidence...) l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable permettant l'alimentation des réseaux ou la fourniture directe d'énergie pour les stations d'avitaillement.

La Région Nouvelle-Aquitaine, pour concourir à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air, se positionne fortement pour le verdissement de ses flottes ferroviaires et routières en développant l'usage des motorisations décarbonées et en expérimentant ou en participant aux réflexions autour de nouveaux matériels : trains à hydrogène, cars au BioGNV ou bioéthanol...



La part de production d'énergies renouvelables représente 20 % de la consommation finale régionale, ce qui fait de la Nouvelle Aquitaine une des 1<sup>ères</sup> régions françaises. La moyenne nationale est de 14,9%.



## **Objectif 47 : Structurer le développement des activités logistiques en recherchant l'équilibre territorial, la décarbonation du transport, la qualité environnementale des projets ; en privilégiant les localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial et l'implantation sur des sites déjà urbanisés/artificialisés**

La crise sanitaire l'a rappelé : l'approvisionnement de notre société, des entreprises et des territoires, dépend des chaînes logistiques, qu'elles soient internationales, nationales ou locales. L'efficacité des systèmes logistiques conditionne la performance des économies et des entreprises. C'est un levier essentiel pour la compétitivité économique et un atout pour attirer les investissements et les activités.

La logistique constitue également un maillon essentiel pour répondre aux besoins des habitants en biens dans les territoires. Secteur d'innovation organisationnelle et technique, la logistique accompagne aussi le développement de nouveaux modèles de consommation (e-commerce, économie circulaire, circuits courts...). La logistique est pleinement concernée par la mutation des économies et des modes de production et de consommation : les lieux de production des marchandises se sont spécialisés et éloignés en lien avec la mondialisation de l'économie. Ainsi, les flux de marchandises ont augmenté de près de 30% entre 1990 et 2018. Plus récemment, le développement du e-commerce, dont la croissance avoisine les 15% par an, a renforcé l'accroissement des flux de marchandises. Dans ce contexte, la localisation des constructions logistiques constitue un enjeu territorial et environnemental.

L'organisation et la structuration des fonctions logistiques à l'échelle territoriale représentent un levier pour améliorer la qualité, l'utilisation et la fluidité des connexions multimodales, favoriser les mutualisations, éviter la dispersion des activités logistiques et les concurrences entre territoires, limiter les conflits d'usages. C'est un facteur important de cohésion territoriale.

La logistique est également un levier important pour diminuer l'empreinte carbone des activités de transport de marchandises en favorisant une « mobilité fret » moins émettrice et des localisations d'interfaces logistiques permettant le report modal. 90% des marchandises sont transportées par camions. En corollaire, les plateformes logistiques ont privilégié une implantation à proximité des principaux axes routiers. Le développement de

report modal pour les marchandises est donc un enjeu crucial : une logistique plus durable, décarbonée, ne peut se concevoir sans privilégier les modes alternatifs (ferroviaire, fluvial et maritime) au transport routier, tout en tenant compte des innovations dans la logistique bas carbone tout mode.

En complément, la logistique urbaine présente aussi des enjeux forts de verdissement, de régulation et d'organisation optimisés afin d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain et limiter les conflits d'usage, dans un contexte de fort développement du commerce multicanal, conjugué à l'encombrement et l'inadaptation de la voirie urbaine et la mise en œuvre des Zones à faibles émissions (ZFE). L'équipement des secteurs ruraux en outils de logistique du dernier kilomètre constitue aussi un enjeu d'aménagement du territoire et d'accès aux services pour ses habitants.

Enfin, la priorisation des implantations sur des sites déjà urbanisés et artificialisés ainsi qu'une conception des projets optimisant la densité, la qualité et la multifonctionnalité sont des enjeux pour réduire les incidences environnementales des constructions logistiques notamment en matière de consommation d'espaces et d'imperméabilisation des sols.

**Cet objectif de développement et de localisation préférentielle des constructions logistiques s'appuie sur les orientations suivantes :**

- **Promouvoir des modalités de développement et des localisations favorisant l'équilibre territorial des fonctions logistiques et leurs connexions multimodales :**

Au niveau régional, le SRADDET recherche à moyen et long termes une répartition équilibrée des fonctions logistiques sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest, dans les secteurs urbains et les secteurs ruraux.



Au niveau local, la gouvernance et l'organisation des écosystèmes logistiques sont à renforcer dans les territoires pour créer des synergies entre acteurs, pour mutualiser les flux et les bâtiments logistiques, mieux maîtriser les effets de concurrence entre territoires, entre filières, et partager les retombées économiques des activités, tout en tenant compte des possibilités de desserte adaptée et de leur capacité à absorber les flux générés, en évitant les effets de saturation. Une meilleure cohérence est à rechercher entre les implantations logistiques et les stratégies locales en matière de mobilités.

Un fonctionnement différencié et complémentaire doit pouvoir s'organiser entre les sites logistiques générant des flux de moyennes et longues distances et les espaces de logistiques urbaines et de proximité.

A cet effet, les territoires sont invités à mieux caractériser et hiérarchiser les sites existants ou projetés au regard de leurs fonctions dans l'écosystème logistique territorial en prenant en compte les différents niveaux logistiques (grandes et moyennes distances, logistique urbaine, logistique du dernier kilomètre, etc.) et en privilégiant la vocation interterritoriale des grandes interfaces (capacité à distribuer sur plusieurs pôles structurants ou intermédiaires).

La logistique urbaine doit se structurer pour répondre à la problématique des derniers kilomètres et réduire les nuisances liées aux transports de marchandises en milieu urbain, d'autant que le e-commerce et les commerces de proximité sont en plein essor, induisant une augmentation des flux intra urbains. C'est pourquoi, il est nécessaire de répondre sur le long terme à un enjeu de préservation/évolution des espaces logistiques au service de la desserte des zones urbanisées, dans un contexte d'augmentation de la pression foncière, notamment en prévoyant un maillage fin d'interfaces et de micro-emplacements logistiques en cœur de ville pour permettre le développement de solutions et de services au plus près des besoins. L'organisation doit trouver une cohérence avec les objectifs des ZFE en prévoyant et promouvant l'acheminement des derniers kilomètres par véhicules électriques, en particulier par vélo-cargo électriques, sans exclure les solutions plus massifiées, en fonction des besoins et lorsque les conditions le permettent. Les contraintes de certaines filières d'activités (bâtiments et travaux publics notamment) sont également à prendre en compte dans les modalités d'organisation de la logistique urbaine. Par ailleurs, outre le développement des véhicules de transport décarbonés pour les derniers kilomètres de livraison,

l'acceptabilité sociétale des activités logistiques, en particulier dans les centres-villes, devra être renforcée, en particulier dans les ZFE, comme le préconise la stratégie nationale logistique.

- **Privilégier des modalités de développement et des localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial :**

L'intégration et le renforcement de modes de transport alternatifs au mode routier dans la chaîne logistique doit permettre le développement à moyen et long termes d'une offre de transport répondant aux enjeux de report modal et de transition énergétique. En corollaire, il convient de favoriser le développement des zones d'activités multimodales, en veillant à une implantation des interfaces logistiques à proximité des installations permettant le report modal (rail, fluvial, maritime) et/ou en optimisant les liens entre les sites logistiques connectés à une solution de report modal et ceux non connectés, en renforçant les synergies et les mutualisations entre les acteurs et les coopérations interterritoriales.

Les plateformes multimodales régionales sont implantées de façon géographiquement équilibrée, ce qui mérite d'être conservé. L'un des enjeux prioritaires consiste à développer les connexions de ces plateformes multimodales aux grands pôles générateurs de trafics, dont les pôles logistiques, et aux grands équipements structurants tels que par exemple les ports régionaux ou le corridor Atlantique.

A cette fin, le SRADDET vise au développement de la multimodalité ferroviaire, maritime, fluviale et routière pour le transport de marchandises en Nouvelle-Aquitaine et à la densification des connexions combinées des interfaces logistiques avec les grands équipements structurants (ports), le maillage des plateformes multimodales, le réseau ferroviaire et les principaux axes routiers, pour parvenir in fine à la diminution de l'empreinte carbone des activités de transport de marchandises.

Pour y parvenir, il est recommandé aux territoires d'identifier les sites situés à proximité des solutions de report modal, les terrains embranchés au réseau ferroviaire ou proches des ports maritimes ou bord à quai et de prioriser le développement des interfaces logistiques sur ces emplacements, sauf à ce que ces solutions de report modal ne soient pas présentes sur le territoire. Les coopérations interterritoriales avec les territoires et les secteurs connectés, devront dans ce cas être renforcées.



L'identification de ces potentialités d'implantations logistiques permet non seulement le développement du report modal et d'une logistique bas-carbone mais également d'anticiper l'obligation de l'Union Européenne d'avoir au moins un terminal de fret multimodal par nœud urbain.

D'autres leviers peuvent également être activés :

- Sensibiliser les chargeurs aux opportunités et aux risques liés à la logistique afin de faire de la maîtrise des flux un axe stratégique de l'activité d'une entreprise ;
  - Inciter les industriels, les chargeurs, les logisticiens, à plus de report modal (ferroviaire, maritime et fluvial) et à une mutualisation accrue de leurs moyens (capacités résiduelles des entrepôts, plateformes de distribution, véhicules, installations terminales embranchées mutualisées...). La communication et la valorisation auprès des entreprises de l'offre des infrastructures de transport du territoire et des services associés sera déterminante ;
  - Favoriser les investissements permettant une optimisation de l'exploitation ferroviaire, maritime et fluviale : rénovation, réactivation, modernisation ou création d'Installations Terminales Embranchées (et de plateformes rail/route et installations de transbordement proches des sites industriels et générateurs de flux, régénération des infrastructures ferroviaires nécessaires au maillage du territoire, etc. ;
  - Appuyer les chargeurs et opérateurs de transport/logistique, développant de nouvelles approches innovantes et durables en matière de gestion des flux (logistique inversée pour diminuer les retours à vide, blockchains, systèmes d'information, traçabilité, automatisation...) et utilisant de nouvelles technologies (maintenance prédictive, Internet des Objets (IOT), ...).
- **Privilégier le verdissement des flottes et le développement des infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations :**

Dans cette optique et en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable permettant l'alimentation des réseaux ou la fourniture directe d'énergie pour les stations d'avitaillement doit être encouragée. En lien direct, il s'agit d'appuyer le déploiement à moyen et long termes des infrastructures de recharge et permettre

ainsi l'utilisation des nouvelles motorisations tant pour les véhicules particuliers que pour les véhicules utilitaires et les poids-lourds.

- **Privilégier des modalités de développement et des localisations favorisant l'optimisation foncière, la qualité environnementale des projets et l'accessibilité en transport collectif ou partagé des sites :**

La dispersion des activités logistiques implique de mieux structurer l'armature des fonctions logistiques au niveau des territoires en tenant compte des différents niveaux de logistique, en privilégiant la vocation interterritoriale, la mutualisation et la non concurrence des interfaces, en identifiant les implantations et les organisations favorisant le report modal mais également en priorisant l'implantation des constructions logistiques sur des espaces déjà urbanisés et artificialisés à moyen et long termes afin de réduire l'incidence des projets en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'artificialisation des sols.

Le développement des constructions logistiques doit se réaliser prioritairement dans les zones d'activité, zones logistiques, zones commerciales ou zones mixtes existantes, sur des espaces déjà urbanisés et artificialisés ou dans des bâtiments existants, en privilégiant les espaces proches des infrastructures permettant le report modal, et cela avant d'envisager toute extension urbaine. Le potentiel de réinvestissement des friches, connectées au réseau ferroviaire plus particulièrement, doit être étudié et constituer une piste prioritaire de développement des fonctions logistiques en complémentarité et sans concurrence avec d'autres activités économiques.

Afin de limiter les incidences en matière de consommation d'espaces et d'artificialisation et l'impact environnemental des projets, les formes urbaines des constructions logistiques sont appelées à évoluer pour accroître les densités et réduire les emprises au sol des projets en travaillant sur la hauteur des bâtiments ou à l'inverse sur l'utilisation des sous-sols, mais également en expérimentant des projets modulables et transformables. La mixité fonctionnelle est à rechercher dans une optique de multi utilisation des fonciers, lorsque la nature des activités le permet. Dans les secteurs d'implantation des nouvelles constructions, des mutualisations doivent être étudiées pour optimiser l'utilisation de l'espace disponible : mutualisation des bâtiments, de la voirie et des accès, des espaces de stationnement et des services inter-entreprises.





La qualité environnementale des projets est à renforcer en minimisant l'imperméabilisation des surfaces non bâties par des solutions adéquates, notamment des voies, accès et stationnement, en optimisant la gestion des eaux pluviales (récupération, infiltration à la parcelle), en privilégiant une architecture bioclimatique et en étudiant les solutions et potentiels de rafraîchissement passif. Une meilleure transparence des projets sur les continuités écologiques est également à rechercher ainsi qu'un traitement adapté des abords et franges des projets en contacts avec les espaces naturels, agricoles et forestiers, mais également avec les zones résidentielles. A ce titre l'insertion et la conception des projets devront être étudiées de façon à préserver, voire restaurer la qualité des paysages et leur diversité.

L'intégration d'unités de productions d'énergies renouvelables doit être favorisée et optimisée en privilégiant l'autoconsommation sur site. Le développement des constructions logistiques gagnerait également à tenir compte des infrastructures de production et de distribution de carburants alternatifs (station hydrogène, GNV, électricité verte) existantes ou en projet.

Les implantations permettant un accès en transport collectif ou partagé des salariés, ou en modes actifs sont à privilégier pour réduire le recours à la voiture individuelle, éviter la précarité des salariés et la saturation des axes routiers. A défaut, la mise en place d'un plan de mobilité mérite d'être envisagée si l'accès en transport collectif n'est pas assuré pour les salariés.

**Globalement, les territoires sont invités à mieux organiser la répartition des entrepôts logistiques pour garantir un approvisionnement et une distribution équilibrés des marchandises dans les territoires. Il est préconisé que les lieux d'implantation soient étudiés en tenant compte de la proximité ou de la connexion à des infrastructures de report modal, prioritairement sur des sites déjà urbanisés et artificialisés, en évitant la saturation des axes routiers et en permettant la desserte en transports en commun ou partagés pour les salariés. Les nuisances potentielles sur le voisinage devront être anticipées (trafic routier, bruit, impact paysager) ainsi que toutes mesures destinées à les éviter.**



Implanter les constructions à proximité ou connectées aux infrastructures de report modal, sur des espaces déjà urbanisés et artificialisés fait partie des enjeux prioritaires



## Objectif 48 : Réduire les trafics poids lourds en transit international par des itinéraires privilégiés ou obligatoires, péages, autoroutes ferroviaires, autoroutes de la mer, etc.

Située à la charnière entre l'Europe du Nord et la Péninsule Ibérique, la région Nouvelle-Aquitaine, comme la Région Occitanie, est traversée par deux grands axes routiers nord-sud : la N10-A10-A63 passant par Bordeaux et Bayonne en direction de Madrid et desservant la façade atlantique, et l'A20 passant par Limoges et Toulouse en direction de Barcelone.

Le territoire régional est sujet, depuis plusieurs années, à une hausse impressionnante du trafic routier de transit, en lien avec les grands trafics routiers internationaux entre l'Europe de l'est et la Péninsule Ibérique, et une part du fret ferroviaire négligeable. Sur la RN10, on compte ainsi jusqu'à 37% de poids-lourds sur les 19 000 véhicules qui l'empruntent chaque jour. Positionné sur le corridor atlantique, le cumul des trafics de transit avec ceux liés aux échanges locaux ou régionaux a pour conséquence des problématiques prégnantes de congestion, pollution ou autres nuisances sonores.

Les Pyrénées (6,1 M de Poids Lourds (PL) en 2014 dont 2,9 M à Bariatou et 3,2M de Poids Lourds au Perthus) sont ainsi deux fois plus traversées que les Alpes entre la France et l'Italie (2,6M de PL).

### Le SRADDET vise une réduction des trafics poids-lourds en transit international par :

- Le report modal de flux de la route vers d'autres modes tels que le fer (autoroutes ferroviaires, transport combiné rail-route), la mer (autoroutes de la mer). Cet objectif rejoint notamment celui visant le développement du maillage logistique multimodal.
- La canalisation des flux routiers de poids lourds sur des itinéraires sélectionnés afin de concentrer les nuisances sur des voies dimensionnées et aménagées pour accueillir ce type de trafic et limiter les externalités négatives du transport de poids lourds sur des axes moins adaptés. Cet objectif rejoint notamment celui visant la résorption du nœud routier de la métropole bordelaise.

La mise en œuvre de cet objectif appelle différentes mesures complémentaires qui ne relèvent pas toutes du pouvoir de la Région ou bien des collectivités.

Néanmoins, elles peuvent y concourir par leurs politiques de soutien au transfert modal des marchandises :

- L'appui à la création et ensuite au maintien d'un Opérateur Ferroviaire (ou Fluvial) de Proximité développant une offre alternative à la route à l'échelle régionale ;
- Le soutien au développement de liens industriels et logistiques complémentaires entre chacun des ports régionaux afin de favoriser le rapprochement des hinterlands portuaires et obtenir ainsi la masse critique de trafics indispensable au déclenchement du report modal.

Les autres mesures, pourtant essentielles à la réussite de cet objectif, nécessitent de lever des freins aux niveaux national et européen :

- La mise en place d'itinéraires privilégiés ou obligatoires pour les poids lourds (permanents ou ponctuels) ;
- L'instauration de péages routiers sur les axes à délester des trafics poids lourds ;
- La pleine mise en œuvre des mesures de la directive Eurovignette, redevance pour coûts externes et congestion sur les grands axes de transit, y compris le réseau autoroutier concédé (A63/A10).

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage ainsi, au-delà de ses propres politiques d'appui au transfert modal des marchandises, à défendre et à promouvoir toute démarche nationale ou européenne pouvant participer, de façon majeure, à l'atteinte de cet objectif.



Les Pyrénées sont en 2014 deux fois plus traversées que les Alpes entre la France et l'Italie.





## Objectif 49 : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments

Le secteur du bâtiment vit une situation énergétique paradoxale : les consommations baissent légèrement, résultat des actions croissantes de performance énergétique, mais les surfaces augmentent et les équipements électriques se multiplient. Par ailleurs, le prix des énergies (fuel, gaz et électricité) augmente constamment. Le réchauffement climatique pourrait entraîner une légère baisse des consommations de chauffage. Dans le même temps, les consommations électriques augmenteraient plus encore avec les besoins de refroidissement en période chaude et l'équipement bureautique, numérique et domotique.

Aussi, la vulnérabilité énergétique des ménages est un sujet préoccupant, particulièrement dans les territoires les moins tempérés comme l'ex-Limousin (24,2% de ménages, contre 14,7% à l'échelle régionale). La situation vaut également pour les bâtiments tertiaires (privé et public) avec le poids grandissant de l'énergie dans les coûts de fonctionnement. Ce constat est déjà bien réel pour de nombreux bâtiments : maisons de retraite, établissements de soins, bibliothèques, salles de sport, crèches, établissements d'enseignement, ... En résumé, les prix de l'énergie, les nouveaux besoins électriques et les dérèglements climatiques accroissent les fractures énergétiques. L'enjeu est clair : sobriété et efficacité énergétiques sont une priorité.

**L'objectif est de réduire très fortement la consommation énergétique des bâtiments en priorisant d'urgence la rénovation thermique des différents parcs.**

La mise en œuvre de cet objectif passe par la rénovation thermique en performance globale :

- des logements « passoires thermiques » (pour l'essentiel construits entre 1948 et 1975) : 840 000 unités entre 2019 et 2025 en priorisant sur les zones les moins tempérées, puis réhabilitation de l'ensemble du parc (2 500 000 unités de 2025 à 2050) ;
- dans le tertiaire : 25% des bâtiments publics d'ici 2022 soit 325 000 m<sup>2</sup> par an et 30% du parc privé d'ici 2030, soit 1 500 000 m<sup>2</sup> par an en priorisant commerces, bureaux et « cafés - hôtels - restaurants ». A horizon 2050, l'objectif est de couvrir 100% du tertiaire public (140 000 m<sup>2</sup> par an) et privé (2 000 000 m<sup>2</sup> par an).

Elle passe aussi par la modernisation des équipements et la sobriété d'usage, en :

- accélérant (multiplier par 3 le rythme actuel jusqu'en 2030) le remplacement des anciennes chaudières fuel et gaz par du matériel à haut rendement, privilégiant les énergies renouvelables ou le couplage avec celles-ci ;
- développant les techniques du rafraîchissement naturel sans recours systématique à la climatisation ;
- supprimant les gaspillages patents : chauffage soufflant des entrées, éclairage diurne sans contrôle de la luminosité, sur-éclairage, ... par des plans filières de sobriété énergétique ;
- développant les procédés d'isolation thermiques par l'extérieur (ITE), l'architecture bioclimatique, l'éclairage et le rafraîchissement naturels et la production d'énergie renouvelable sur et dans les bâtiments. ;
- mutualisant les surfaces tertiaires pour optimiser les coûts fixes énergétiques. 

La rénovation thermique des logements est un enjeu social majeur en limitant la précarité énergétique des ménages.



## Objectif 50 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne

« La Terre est bleue comme une orange » : Paul Eluard voyait juste et pourtant la nuit, c'est la moitié de la vie.

L'explosion débridée de l'éclairage artificiel extérieur perturbe la physiologie de l'homme et la biologie des plantes et des animaux. Pourtant, les continuités écologiques nocturnes sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes. Les scientifiques constatent des dérèglements conséquents sur les plans écologique, physiologique et psychologique appelés « perte de la nuit ». Les médecins du sommeil résumant ainsi l'impact sanitaire : « La pollution lumineuse transforme la population en travailleurs de nuit » perturbant l'horloge biologique et dérégulant les cycles hormonaux et le rythme cardio-vasculaire.

La région compte 1 000 000 points lumineux pour une consommation annuelle de 530GWh soit 70 millions d'euros. Le gaspillage d'éclairage n'apporte aucune optimisation de la sécurité, de l'accessibilité, du confort ou de l'embellissement. Face au coût prohibitif du sur-éclairage, des communes s'engagent avec les syndicats départementaux de l'énergie dans la rénovation de leur parc. Près de 70 communes sont labellisées « Villes et villages étoilés » (ANPCEN) et plusieurs territoires visent l'agrément : « Réserve internationale de ciel étoilé » (IDA) avec le double objectif de qualité de vie et d'attractivité touristique.

**L'objectif de faire de la Nouvelle Aquitaine la première « région étoilée » de France vise la réduction par 4 des consommations électriques de l'éclairage public à l'horizon 2050, par rapport à 2015, et l'arrêt de la pollution lumineuse (éclairage du ciel) dès 2025, avec une dimension de solidarité territoriale pour que la qualité de la nuit choisie par des collectivités ne soit annihilée par le sur-éclairage de territoires voisins.**

La mise en œuvre de cet objectif passe par :

- La généralisation, par les intercommunalités et en cohérence avec les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), des schémas directeurs de l'éclairage public ou des programmes de rénovation de l'éclairage en visant la réduction des points lumineux et de leur niveau d'intensité ;
- Le développement de l'extinction « cœur de nuit » avec un suivi des consommations pour associer les habitants aux résultats ;
- La généralisation pour les parcs rénovés et les nouveaux d'équipements de gradation lumineuse (horloge et détection) ;
- La multiplication des communes « Villes et villages étoilés » et la création de 10 territoires « Réserve internationale de ciel étoilé » à l'horizon 2030.

De plus, les documents d'urbanisme sont fortement incités à intégrer dans leur règlement et les OAP, la qualité du ciel nocturne afin d'éviter toute nouvelle pollution du ciel nocturne dans les projets d'aménagement.



La fin du gaspillage dans l'éclairage public nocturne est une source importante d'économie d'argent public pour les collectivités locales.



## Objectif 51 : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable

Les sauts technologiques permanents, la baisse constante des coûts de production, la décentralisation des systèmes énergétiques, le glissement des fonds internationaux d'investissement vers les énergies sans risque de long terme, la participation directe des citoyens-usagers dans la gestion de la chaîne de l'énergie ... illustrent le changement de paradigme énergétique en cours, basé sur le développement de la diversité des énergies renouvelables. Cette évolution est observable sur l'ensemble des continents et quel que soit le niveau économique des différents pays. L'Union européenne a d'ailleurs relevé, en juin 2018, son objectif 2030 pour les énergies renouvelables de 27 à 32 %, révisable à la hausse en 2023.

Il y a un enjeu majeur d'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles et fissiles mais aussi de compétitivité mondiale par l'innovation en y intégrant le stockage mobile d'énergie (les véhicules électriques). Pour illustration, les économistes de l'énergie confirment la forte probabilité d'une nouvelle baisse de 50 % d'ici 2030 du coût des panneaux solaires photovoltaïques (PV) et des batteries. L'énergie décentralisée bénéficie à la modernisation des réseaux (électricité et gaz) grâce au déploiement des technologies de Smart grids qui permet un pilotage intelligent et une flexibilité entre les productions et les besoins en y associant le consommateur final.

La Nouvelle-Aquitaine, par sa situation géographique et son étendue, offre un potentiel diversifié d'énergies renouvelables (EnR). Leur indispensable développement s'inscrit dans un objectif de préservation de l'environnement et tout particulièrement de la biodiversité et de gestion économe du foncier.

**L'objectif consiste à valoriser les différents gisements régionaux d'énergie renouvelable** tant continentaux que maritimes en intégrant les opportunités technologiques de court et moyen termes, en associant au plus près les territoires (appropriation des projets et investissement local direct dans les réalisations) et en rapprochant au mieux les lieux de consommation des sites de production dans une stratégie d'économie circulaire.

Pour atteindre cet objectif global, des objectifs chiffrés sont fixés par source d'énergie renouvelable :

| Production (GWh)  | 2015            | 2020          | 2030          | 2050          |
|---|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Bois énergie</b>   | <b>23 508</b>   | <b>23 300</b> | <b>22 500</b> | <b>18 000</b> |
| Installations individuelles   | 11 726          | 10 400        | 9 000         | 8 000         |
| Installations collectives ou industrielles (dont liqueurs noires et autres biomasses hors bois) | 11 782          | 12 900        | 13 500        | 10 000        |
| <b>Géothermie</b>   | <b>2 187</b>    | <b>3 000</b>  | <b>3 500</b>  | <b>4 000</b>  |
| Géothermie profonde   | 0               | 250           | 500           | 1 000         |
| Autres Géothermies  | 2 187           | 2 750         | 3 000         | 3 000         |
| dont particuliers   | 2 034           |               | 2 400         | 1 500         |
| dont usage direct/réseaux de chaleur (collectif)  | 153             |               | 600           | 1 500         |
| <b>Solaire thermique</b>  | <b>136</b>      | <b>190</b>    | <b>700</b>    | <b>1 900</b>  |
| <b>Gaz renouvelable</b>   | <b>317</b>      | <b>615</b>    | <b>7 000</b>  | <b>27 000</b> |
| dont cogénération et usage direct   | 316             | 375           | 1 000         | 5 000         |
| dont Injection  | 1               | 240           | 6 000         | 22 000        |
| <b>Photovoltaïque</b>   | <b>1 687</b>    | <b>3 800</b>  | <b>9 700</b>  | <b>14 300</b> |
| <b>Eolien</b>   | <b>1 054</b>    | <b>4 140</b>  | <b>10 350</b> | <b>17 480</b> |
| <b>Hydroélectricité</b>   | <b>3 082</b>    | <b>3 400</b>  | <b>4 300</b>  | <b>4 300</b>  |
| <b>Energies marines</b>   |                 |               | <b>3 890</b>  | <b>10 900</b> |
| dont éolien offshore  |                 |               | 3 850         | 9 100         |
| dont hydrolien  | Expérimentation |               | 20            | 200           |
| dont houlomoteur  |                 |               | 20            | 1 600         |
| <b>Total</b>  | <b>23 843</b>   | <b>37 645</b> | <b>57 450</b> | <b>96 480</b> |

Les objectifs fixés sont le fruit de projections consolidées à partir des scénarios nationaux (Stratégie Nationale Bas Carbone - Programmation Pluriannuelle de l'Énergie / MTEs, ADEME 2035-2050 et négaWatt 2050) de l'expression des potentialités locales coconstruites avec les acteurs régionaux à partir de leurs contributions chiffrées et de leurs expériences. Les objectifs atteignent, a minima les engagements européens et nationaux





de la France s'inscrivent dans l'ambition d'une politique régionale volontariste et reposent complémentaiement sur une réduction exemplaire des consommations d'énergie. Leur crédibilité et leur robustesse visent une déclinaison directement opérationnelle.

Des actions prioritaires sont proposées par source d'énergie renouvelable pour la mise en œuvre de ces objectifs chiffrés.

### 1 – Bois énergie :

La biomasse dont le bois énergie, première EnR régionale, représente plus de 60 % de la production énergétique renouvelable. Le bois énergie comprend le bois bûche (particuliers) et la filière bois automatique (plaquettes, granulés et sous-produits et déchets du bois). Cette dernière est dans une dynamique croissante depuis plusieurs décennies avec une disponibilité annuelle régionale supplémentaire de la ressource, estimée en 2027 à 2000 GWh (60 % résineux et 40 % feuillus). Le développement du bois énergie pour le chauffage individuel progressera en nombre d'installations mais pas en production totale du fait d'une amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments et d'une amélioration significative du rendement des équipements bois énergie. Pour autant, la probabilité d'une incidence négative du réchauffement climatique sur la production sylvicole à moyen terme, les tensions sur le bois par la concurrence entre usages et le maintien du rôle multifonctionnel des ensembles forestiers nécessitent une gestion durable et une vision globale de la valorisation de la ressource. Aussi, le stockage du carbone par les espaces forestiers, agricoles et naturels et les éco-matériaux, le développement des énergies renouvelables à partir de la biomasse (non valorisée par ailleurs) et le rôle de la biodiversité végétale pour permettre, par la résilience, une meilleure adaptation des territoires au changement climatique, exigent une préservation durable des ressources dans le cadre du Schéma Régional Biomasse et du Plan Régional Forêts Bois.

|   | 2015          | 2020          | 2030          | 2050          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Production bois énergie (GWh)</b>  | <b>23 508</b> | <b>23 300</b> | <b>22 500</b> | <b>18 000</b> |
| Installations individuelles   | 11 726        | 10 400        | 9 000         | 8 000         |
| Installations collectives ou industrielles (dont liqueurs noires et autres biomasses hors bois) | 11 782        | 12 900        | 13 500        | 10 000        |

### 2 – « Biocarburants » :

Au niveau international et européen, l'incorporation des biocarburants dits de première génération connaît des évolutions régulières globalement à la baisse pour des raisons environnementales et stratégiques. De plus, la croissance probable de nouvelles motorisations : électrique, biogaz et hydrogène réduirait leur usage, d'où la difficulté à faire des projections régionales à la hausse, d'autant que les modèles économiques pour les carburants de seconde génération manquent de fiabilité pour le moyen terme. En Nouvelle-Aquitaine, trois unités industrielles produisent 4 299 GWh (2015).

### 3 – Gaz renouvelables « gaz verts » :

Le gisement régional de biomasse végétal mobilisable pour ces EnR est particulièrement important. Il est majoritairement agricole mais aussi sylvicole et dans une moindre mesure industriel et provenant des bio-déchets des particuliers et de gros producteurs, par exemple la restauration hors domicile. Dès à présent, la méthanisation offre à très court terme des perspectives favorables à la fois pour les unités de cogénération et chaleur et les unités d'injection au réseau. Cette dernière voie de valorisation serait rapidement dominante. Par ailleurs, la pyro-gazéification ouvre, à court et moyen termes, de nouveaux horizons pour la première région forestière d'Europe et plus spécifiquement pour les massifs aujourd'hui peu valorisés. Enfin, des couplages avec les futures productions issues de la méthanisation et des micro-algues rendent possible un scénario régional tendant vers le 100% « gaz vert » à l'horizon 2050, donc l'autonomie régionale en gaz renouvelables.

Aussi, le potentiel technique de développement des gaz renouvelables est évalué à environ 70 TWh en 2050, soit 14 % du potentiel national, alors même que la consommation de gaz régional ne représentait que 28 TWh en 2016, soit 6 % de la consommation nationale. Enfin, l'émergence prochaine du Power-to-gas pour le stockage des énergies renouvelables dites intermittentes, la sécurisation de la fourniture de gaz au plan géopolitique et une mobilité poids lourds et véhicules utilitaires sans émission polluante de particules fines crédibilisent la concrétisation du potentiel important de gaz renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.



|   | 2015       | 2020       | 2030         | 2050          |
|---|------------|------------|--------------|---------------|
| <b>Production gaz renouvelables (GWh)</b> | <b>317</b> | <b>615</b> | <b>7 000</b> | <b>27 000</b> |
| Cogénération et usage direct              | 316        | 375        | 1 000        | 5 000         |
| Injection                                 | 1          | 240        | 6 000        | 22 000        |

Orientations prioritaires :

- La réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures et d'adaptation des réseaux de transport et de distribution de gaz en intégrant la technique d'injection de biogaz dans le réseau et en lien avec les régions voisines ;
- La réalisation d'un schéma directeur de stations GNV, dont bioGNV, pour l'avitaillement des véhicules de transport de marchandises et des flottes captives de transport de voyageurs ou spécialisées (Ex : Camions de collecte des ordures ménagères). De plus, en cohérence avec l'économie circulaire, les rapprochements géographiques avec les sites de production seront encouragés (En lien avec l'OS 3.3) ;
- La territorialisation des projets et leur appropriation locale par l'association des collectivités territoriales et des habitants, y compris comme partie prenante dans les investissements financiers ;
- La préservation dans les documents d'urbanisme de surfaces foncières pour les projets d'unités de production et de distribution des énergies renouvelables.

#### 4 – Solaire thermique

Le niveau d'ensoleillement régional est favorable au développement de la filière solaire thermique même si cette dernière est à la peine depuis les années 2010. L'augmentation du coût de l'énergie et le cadre de la future réglementation thermique devraient permettre un nouveau déploiement de cette technologie opportune pour le logement et les équipements publics et privés gourmands en eau chaude ou en chaleur pour le séchage (établissements sanitaires et sociaux, centres aquatiques, hôtellerie de plein air, industries agro-alimentaires, exploitations agricoles ...). De plus, il faut compter pour certains usages sur la technologie de l'aérovoltaïque (thermovoltaïque ou hybride). Du fait de son gisement solaire et de la typologie régionale des activités économiques, la Nouvelle-Aquitaine vise une croissance linéaire jusqu'en 2025, puis une croissance exponentielle.

|  | 2015       | 2020       | 2030       | 2050         |
|--|------------|------------|------------|--------------|
| <b>Production solaire thermique (GWh)</b>  | <b>136</b> | <b>190</b> | <b>700</b> | <b>1 900</b> |
| Surface installée (m <sup>2</sup> )        | 256 000    | 345 000    | 1 280 000  | 3 500 000    |
| Rythme d'installation (m <sup>2</sup> /an) |            | 20 000     | 90 000     | 100 000      |

Orientations prioritaires :

- Le développement d'un plan chaleur solaire régional ;
- La recherche/développement sur la climatisation solaire et les technologies aérovoltaïques ;
- Les documents d'urbanisme facilitent par l'intégration d'une orientation bioclimatique des espaces urbanisables, l'intégration du solaire thermique comme bonus de constructibilité et les orientations architecturales, la généralisation des capteurs solaires thermiques.

#### 5 – Géothermie

Le Bassin Aquitain possède le second potentiel géothermique français. Il est pourtant largement sous-exploité. Les différentes techniques (sondes géothermales, PAC sur nappe, usage direct...) sont encore trop peu connues et parfois économiquement onéreuses du fait d'un développement trop confidentiel. Pourtant, la chaleur géothermique a de nombreux atouts : aucune émission directe de polluants atmosphériques, opportunité pour le rafraîchissement du bâti (établissements de santé, bâtiments tertiaires, logements ...) sur un territoire fortement impacté par le réchauffement climatique. La diversité géologique de la région permet, selon les territoires, une exploitation en géothermie très basse énergie, basse énergie, profonde et la valorisation énergétique des eaux thermales. Le développement des installations individuelles progressera en nombre d'installations mais pas en production totale du fait d'une amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments et d'une amélioration significative du rendement des équipements.



|   | 2015         | 2020         | 2030         | 2050         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Production géothermique (GWh)</b>                  | <b>2 187</b> | <b>3 000</b> | <b>3 500</b> | <b>4 000</b> |
| Géothermie profonde                                   | 0            | 250          | 500          | 1 000        |
| Autre Géothermie :                                    | 2 187        | 2 750        | 3 000        | 3 000        |
| <i>dont particuliers</i>                              | <i>2 034</i> |              | <i>2 400</i> | <i>1 500</i> |
| <i>dont usage direct/réseau x chaleur (collectif)</i> | <i>153</i>   |              | <i>600</i>   | <i>1 500</i> |

#### Orientations prioritaires :

- Le développement des inventaires locaux de potentialités géothermiques et leur mise à disposition auprès des particuliers, des professionnels et des aménageurs ;
- L'animation d'un groupe régional « filière géothermique » rassemblant acteurs publics et privés ;
- Dans les territoires urbains et secteurs à urbaniser disposant d'un potentiel de chaleur géothermique basse énergie ou géothermie profonde, les documents d'urbanisme promeuvent la densification urbaine et anticipent la réalisation de réseaux de chaleur.

#### 6 – Energies marines renouvelables

La façade maritime Sud Atlantique, soumise encore à de fortes contraintes militaires, présente un potentiel conséquent pour l'éolien en mer/off-shore (posé et flottant) et dans une moindre mesure pour l'houlomoteur dont le modèle technico-économique est aujourd'hui encore peu robuste. Complémentairement, il faut considérer un potentiel hydrolien estuarien et fluvial. Les gisements hydroliens ont été cartographiés et estimés mais ils sont de plus faible puissance. Pour ces deux technologies, la trajectoire de production s'appuie sur l'hypothèse de projets pilote, à horizon 2030 puis d'un déploiement à horizon 2050.

|   | 2015              | 2020     | 2030         | 2050         |
|---|-------------------|----------|--------------|--------------|
| <b>Eolien offshore - Production (GWh)</b> | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>3 850</b> | <b>9 100</b> |
| Puissance (MW)                            | 0                 | 0        | 1 100        | 2 600        |
| <b>Hydrolien - Production (GWh)</b>       | Expérimentation   | 0        | <b>20</b>    | <b>200</b>   |
| Puissance (MW)                            | Non significative | 0        | 10           | 100          |
| <b>Houlomoteur - Production (GWh)</b>     | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>20</b>    | <b>1 600</b> |
| Puissance (MW)                            | 0                 | 0        | 10           | 800          |

#### 7 – Hydroélectricité

La puissance installée (1 763 MW) est relativement stable depuis plusieurs décennies, les centrales de puissance élevée ayant été mises en service au début du 20ème siècle sur des sites à forte potentialité. Seules quelques installations de faible puissance ont été mises en service ou redimensionnées (amélioration de la productivité) sur une période récente. La puissance des installations varie selon la nature des ouvrages : fil de l'eau, d'écluse et de lac, de quelques dizaines de kilowatts (moulins) à plusieurs centaines de mégawatts comme le barrage de Bort-les-Organes : 240 MW. Le développement de l'hydroélectricité repose très majoritairement sur l'optimisation de la productivité et l'équipement de seuils existants non exploités.

En 2015, la production atteint 3 082 GWh pour une moyenne de 3 632 GWh sur les dix dernières années. Elle est donc variable selon les niveaux et les séquences de pluviométrie et peut ainsi varier fortement d'une année sur l'autre. Le réchauffement climatique risque de provoquer, à moyen terme, une diminution progressive du productible hydraulique de l'ordre de 15 % (moyenne nationale). Le potentiel hydroélectrique régional peut donc être amélioré sur le court et moyen termes mais trouve ses limites sur un plus long terme.



|   | 2015         | 2020         | 2030         | 2050                      |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------------|
| <b>Production hydroélectrique (GWh)</b> | <b>3 082</b> | <b>3 400</b> | <b>4 300</b> | <b>4 300 ou en baisse</b> |
| Puissance installée (MW)                | 1 760        | 1 850        | 2 030        | 2 030                     |

## 8 – Eolien terrestre

Le développement en région de l'énergie éolienne est relativement récent : les premiers parcs ont été mis en service en 2004 dans l'ex-Poitou-Charentes. Leur répartition spatiale est très inégale avec une implantation au nord particulièrement en Deux-Sèvres, dans le nord des deux Charentes, en Vienne, dans la Creuse et en Haute-Vienne pour une puissance régionale installée de 875 MW fin 2017 (805 MW installés en ex-Poitou-Charentes et 70 MW en ex-Limousin). Les départements de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques ne comptent aucun parc éolien. La Nouvelle-Aquitaine est la 6<sup>ème</sup> région éolienne de France en termes de capacité totale installée (6,5 % du parc national éolien) alors que sa superficie couvre 12,5 % du territoire national. La valorisation des potentialités éoliennes est donc sous-dimensionnée et pose la question, pour l'atteinte effective des objectifs 2030 et 2050 d'un rééquilibrage volontariste vers le sud et d'une solidarité avec les territoires infrarégionaux denses en éolien. La situation de l'ex-territoire d'Aquitaine explique cette ambition mesurée, repowering\* compris. Néanmoins, dans le cas d'une levée des contraintes jusqu'alors existantes sur ce dernier périmètre et d'une appropriation de cette énergie par l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, on pourrait considérer qu'aux horizons 2030 et 2050 les puissances respectives installées dépassent 5500 MW et 10000 MW.

|                                  | 2015         | 2020         | 2030          | 2050          |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>Production éolienne (GWh)</b> | <b>1 054</b> | <b>4 140</b> | <b>10 350</b> | <b>17 480</b> |
| Puissance installée (MW)         | 551          | 1 800        | 4 500         | 7 600         |
| dont repowering* (MW)            |              |              | 200           | 2 200         |
| Rythme hors repowering (MW/an)   |              | ~ 500        | ~ 250         | ~ 50          |

\* Le repowering désigne le redimensionnement d'un parc éolien dit en fin d'exploitation par l'installation d'équipements plus performants.

Orientations prioritaires :

- Le rééquilibrage infrarégional pour capter, évolution technologique aidant, les gisements de vents « moyens » ;
- La territorialisation des projets et l'implication directe des collectivités locales et des habitants y compris comme partie prenante dans les investissements financiers ;
- La valorisation maximale des capacités de repowering permettant de limiter, en zone densément équipée, le nombre de nouveaux mâts à installer ;
- Le développement du power-to-gas en lien avec les dynamiques régionales « gaz renouvelables » et « énergies et stockage » ;
- A l'échelle de l'intercommunalité, une vigilance spécifique est portée à la mise en cohérence entre le plan climat-air-énergie, les démarches de type territoires à énergie positive, le schéma de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUI) ou les cartes communales.

Nouvelles perspectives pour le développement de l'éolien et du photovoltaïque :

La baisse massive en quelques années du coût de production de l'électricité éolienne et solaire, et du stockage électrique annoncent une nouvelle ère sur le marché de l'électricité verte. De nouveaux acteurs vont développer, au-delà de quelques initiatives en cours, les contrats d'achat direct (Power purchase agreement) sur des temps moyens à longs (10 à 20 ans) avec un avantage attendu pour le consommateur qu'il soit particulier, entreprise ou collectivité territoriale. Ce nouveau modèle économique va, très certainement, conforter la territorialisation de la transition énergétique par le renforcement des relations directes entre les producteurs et les consommateurs d'énergie verte. Il pourrait s'appliquer dans un premier temps pour les parcs PV et éoliens de la première génération arrivant en fin d'obligation d'achat dans les années 2020-2025 et situés dans les territoires à énergie positive.

## 9 – Photovoltaïque

Le niveau d'ensoleillement régional est particulièrement favorable au développement de l'électricité photovoltaïque. La Nouvelle-Aquitaine accueille 26 % du parc solaire national (1 594 MWC) et se positionne au 1<sup>er</sup> rang des régions pour sa production photovoltaïque (PV) : 1 687 GWh (2015). Le rendement des différentes technologies

PV augmente progressivement. La loi économique de Swanson selon laquelle : « le prix d'une cellule photovoltaïque tend à chuter de 20 % lorsque la capacité de production mondiale de cellules double » se vérifie depuis les années 1970. Le prix du kilowatt-crête se rapprocherait à court terme d'un prix plancher proche de zéro dollar. Cette évolution déjà vérifiée augmente considérablement les possibilités de développement de cette énergie renouvelable notamment à l'échelle locale et sur la base de l'autoconsommation individuelle, collective ou territoriale (en 2017, 47 % des raccordements de PV sur le réseau, en France, pour les installations inférieures à 36 KVA étaient en autoconsommation). Pour les biens immobiliers bâtis, à l'image de l'impact positif de l'étiquette énergétique sur le prix de vente constaté depuis 2010, la présence d'une installation en autoconsommation devrait apporter une plus-value aux futurs biens immobiliers. Le développement de la voiture électrique (en 2035, la région pourrait compter de 230 000 à 640 000 véhicules électriques et rechargeables soit 5 % à 15 % du parc total de voitures particulières et d'utilitaires légers-source ENEDIS) et la gestion intelligente de l'énergie permettent de considérer cette future flotte comme un stockage mobile et de proximité de l'électricité donc favoriser encore le modèle économique de l'autoconsommation.

Enfin, l'évaluation régionale des surfaces exploitables en PV (hors espaces naturels, agricoles et forestiers, friches et assimilés) recense, a minima, au sol 6 500 hectares de parking disponibles et en toiture (hors logement) 2 500 à 3 700 ha. Cette potentialité confirme, complétée par une maîtrise des parcs sur sols non urbanisés/artificialisés pour un modèle de développement économe en foncier, une trajectoire réaliste voire mesurée quant à la puissance PV valorisable en Nouvelle-Aquitaine. Cette trajectoire est retenue dans les objectifs présentés ci-dessous. Cependant, tenant compte de la dynamique globale favorable à une croissance forte du PV y compris du PV diffus, on peut considérer qu'aux horizons 2030 et 2050 les puissances respectives installées atteignent 10 500 MWc et 15 000 MWc.

Elles se répartiraient, par puissance décroissante, entre les grandes centrales au sol, avec une préférence pour les surfaces déjà imperméabilisées ou artificialisées, les installations d'envergure sur les bâtiments agricoles, commerciaux ou industriels et enfin l'intégration au bâti de petites unités.

|  | 2015         | 2020         | 2030         | 2050          |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>Production photovoltaïque (GWh)</b> | <b>1 687</b> | <b>3 800</b> | <b>9 700</b> | <b>14 300</b> |
| Puissance installée (MWc)              | 1 594        | 3 300        | 8 500        | 12 500        |

Orientations prioritaires :

- La priorisation des surfaces urbanisées/artificialisées pour les parcs au sol : terrains industriels ou militaires désaffectés,, anciennes décharges de déchets (ordures ménagères, déchets inertes ...), parkings et aires de stockage ...
- La généralisation, à l'échelle communale ou intercommunale, des cadastres solaires ;
- La dynamisation des projets collectifs à valeur ajoutée locale (groupements agricoles, sociétés citoyens-collectivités territoriales ...);
- Le développement par l'innovation du stockage de l'énergie solaire en lien avec le cluster régional « Energies et stockage ».
- Les documents d'urbanisme facilitent par l'intégration d'une orientation bioclimatique des espaces urbanisables, l'intégration du PV comme bonus de constructibilité et l'inclusion dans leurs principes directeurs, la généralisation des surfaces photovoltaïques en toiture. Elles intègrent le PV comme équipement prioritaire sur les surfaces urbanisées/artificialisées.



La rentabilité croissante des énergies éolienne et solaire permet une forte dynamique de l'électricité verte produite et consommée



## Objectif 52 : Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie)

Par son caractère rural marqué, la présence conséquente de surfaces boisées diversifiées et le coût encore faible de ce combustible, le bois énergie est la première source régionale d'énergie renouvelable : 45 % dont 31 pour le bois bûche (3,75 millions de tonnes). De plus, la filière bois automatique (plaquettes, granulés-pellets- et sous-produits du bois) est dans une dynamique croissante depuis plusieurs décennies. Les appareils automatiques répondent à des besoins diversifiés : industriels (76 % de la puissance installée), entreprises tertiaires, collectivités, ... plus récemment, particuliers.

Le vieillissement de la population et l'actuelle concentration dans les zones urbaines pourraient diminuer l'usage du bois bûche au profit des pellets, plaquettes et assimilés. Le bois énergie est une filière opportune en remplacement du fuel, du gaz et de l'électricité pour le chauffage, car très peu émettrice de gaz à effet de serre (GES) voire nulle si la fourniture est locale (économie circulaire). Pour autant, des tensions peuvent se faire jour sur la matière première, avec comme conséquence une augmentation future des prix, du fait d'une pression pour d'autres usages et à moyen terme la diminution de la ressource avec les dérèglements climatiques. Enfin, dans plusieurs territoires, les maillages de haies ont disparu ou sont malmenés. C'est une perte préjudiciable de potentiel à moyen terme.

L'objectif consiste à **dynamiser la filière bois énergie** en développant, d'une part des projets territoriaux de réseaux de chaleur et chaufferies automatiques de petite et moyenne taille et d'autre part, en diminuant le niveau de pollution par les particules fines. L'augmentation qualitative et quantitative de l'usage du bois à des fins énergétiques, agroécologiques (bois raméal fragmenté) ou en substitution de matériaux de construction, contribue à la réduction des GES et au stockage du carbone (économie décarbonée).

Les actions prioritaires s'inscrivent dans une logique de filière globale forêt-bois, respectueuse de la hiérarchie des usages : bois d'œuvre (BO), bois d'industrie (BI) et bois énergie (BE) et ce d'amont en aval :

- la remise en valeur des peuplements forestiers dépérissant sera essentielle ;
- la fourniture annuelle de 2 000 000 m<sup>3</sup> supplémentaires (6 200 GWh ou 20 000 ha) à partir de 2020 (cf. objectif 51) ;
- le partenariat, pour la compétitivité et la mobilisation de la ressource, par la contractualisation des projets territoriaux de bois énergie (mutualisation logistique, approvisionnement durable, investissement dans la replantation, ...)
- la replantation de linéaires de haies en complément du maintien des haies existantes et en couplage avec l'agroforesterie ;
- le renouvellement par la modernisation (qualité de combustion, conservation des calories produites et réduction des émissions de particules fines) du parc de foyers bois-bûche ;
- le développement par la filière de démarches qualité pour la labellisation et/ou la certification des différents types de combustible bois énergie.



Le bois énergie, issu de massifs et de haies gérés durablement, est une énergie d'avenir pour la région forestière qu'est la Nouvelle-Aquitaine.



## Objectif 53 : Développer les réseaux de chaleur, à toutes les échelles territoriales, en accompagnement de la densification urbaine

La loi de transition énergétique vise le quintuplement de la quantité de chaleur et de froid renouvelables ainsi que de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid pour 2030, soit l'équivalent de 6 à 8 millions de logements. En 2017, la région compte plus de 48 réseaux de chaleur représentant a minima, 70 200 équivalents logements pour une consommation annuelle de 607 GWh, majoritairement pour le résidentiel et principalement dans les départements de Gironde, Haute-Vienne, Vienne, Charente-Maritime et Pyrénées atlantiques par ordre d'importance.

Par ailleurs, la consommation annuelle finale de chaleur et de vapeur (industrie) passe de 2569 à 4483 GWh de 2005 à 2016. Les sources d'énergie de ces réseaux sont diverses, y compris issues d'unités de valorisation énergétique (UVE) d'ordures ménagères comme à Limoges et Poitiers, avec la prédominance des énergies renouvelables : géothermie et biomasse toujours associées à une énergie fossile d'appoint (gaz et fuel). L'échelle des réseaux va de quelques unités bénéficiaires à plusieurs milliers de logements. Les réseaux de chaleur sont une solution de la transition énergétique. Néanmoins, leur réalisation est complexe : investissements élevés, technicité des process, montages juridiques, évolution quantitative des besoins calorifiques des usagers, ...

L'enjeu est de tenir compte des politiques européenne, nationale et régionale en cours et en révision en matière de réduction des déchets à la source, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique dans le bâtiment et d'économie circulaire pour le développement des **réseaux de chaleur et de froid**.

L'objectif vise à **développer les réseaux de chaleur à différentes échelles en zone urbaine comme rurale en les intégrant systématiquement dans une logique d'économie circulaire** et en tenant compte pour leur dimensionnement d'une part, de la réduction des consommations dans le bâtiment et d'autre part, des potentialités de densification urbaine et de multi usages de la chaleur.

Les actions prioritaires privilégient les réseaux de chaleur ayant pour source d'énergie les énergies renouvelables et pour atteindre cet objectif, il convient de :

- Favoriser dans les documents d'urbanisme un développement urbain (localisation des activités, densification et forme urbaine) optimisant les conditions d'installation des réseaux de chaleur issue d'énergies renouvelables ;
- Ouvrir l'étude des réseaux de chaleur en deçà des obligations réglementaires liées à la taille d'un aménagement (art. L128-4 du code de l'urbanisme) notamment dans les territoires ruraux et en lien avec les politiques de revitalisation des bourgs et des centres villes ;
- Encourager les développements technologiques de la basse température, du potentiel solaire thermique, de la prédiction et de l'ajustement rapide à la demande et l'intégration du numérique dans la gestion des flux entre le fournisseur et les usagers du réseau ;
- Valoriser la chaleur fatale d'origine industrielle dans le cadre de projets énergétiques micro-territoriaux. 

Dans les espaces urbains denses, quel que soit leur taille, les réseaux de chaleur issue d'énergie renouvelable sont une opportunité territoriale.



## Objectif 54 : Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique

L'agro-écologie est une discipline alliant l'agronomie et l'écologie. Elle s'appuie sur les fonctionnalités des écosystèmes afin d'atteindre de meilleure performance, à la fois sur le plan économique qu'environnemental. Les agriculteurs combinent ainsi différentes techniques comme : la diversification des assolements, la combinaison des productions, la réduction des intrants, la réduction de la quantité d'eau, la conservation des sols, l'autonomie fourragère, etc.

L'agro-écologie participe ainsi à la préservation des milieux naturels et au captage de carbone dans les sols. En agriculture biologique, les agriculteurs ont recours à des pratiques, culturales et d'élevage, respectueuses des équilibres naturels. Ce mode de production agricole exclut ainsi l'utilisation de la plupart des produits chimiques de synthèse utilisés en agriculture conventionnelle. Des synergies sont à encourager, par exemple en développant l'agriculture biologique sur les zones de captage d'eau dédiée à l'alimentation humaine.

Promouvoir l'agroécologie et développer l'agriculture biologique concourent ainsi à accélérer la transition écologique de l'agriculture. **L'objectif du SRADDET de développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique repose notamment sur le pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2017-2020, pour lequel la Région, l'Etat et les professionnels agricoles se sont fixés comme objectif d'atteindre 10% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique à l'horizon 2020. A moyen terme (horizon 2027 de la future politique agricole commune), l'objectif est de porter à 20 % la part de la SAU en agriculture biologique. L'objectif est d'atteindre 30% de la SAU en agriculture biologique en 2030, tout en travaillant avec la profession agricole afin d'aller plus loin que cet objectif.**

Enfin, la Région porte l'ambition, dans sa feuille de route Neoterra, d'atteindre 80% d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique ou en HVE (haute valeur environnementale) en 2030.

Pour atteindre cet objectif, un certain nombre d'accompagnements par le biais de primes compensant les pertes de revenus induits, sont nécessaires :

- mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui concernent l'ensemble de l'exploitation (mesures systèmes), des parcelles localisées à enjeux écologiques ou la protection des races menacées ;
- aides à la conversion en agriculture biologique pour les agriculteurs souhaitant adopter ce mode de production sur une partie ou la totalité de leur exploitation.

Il convient également d'accompagner les agriculteurs par des conseils et en facilitant l'échange de pratiques et établir ainsi de nouvelles références par des actions de recherche-développement, d'expérimentation et d'observation.

Enfin ces références doivent faire l'objet de diffusion, de vulgarisation, d'échanges et être promues dans les formations initiale et professionnelle.



En agriculture biologique, les agriculteurs ont recours à des pratiques, culturales et d'élevage, respectueuses des équilibres naturels.



## Objectif 55 : Développer l'écoconstruction en visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur

La population, en s'urbanisant et se sédentarisant, vit principalement dans des espaces clos pour le travail, les loisirs ou au sein de ses logements. En quelques décennies, une grande diversité de matériaux de construction a évolué techniquement de manière importante mais majoritairement à partir de matières et de procédés issus et très consommateurs d'énergies fossiles. Les scientifiques ont mis en évidence l'impact sanitaire négatif des émissions de ces matériaux sur la qualité de l'air intérieur : aggravation des maladies respiratoires, irritations cutanées, nausées, céphalées, allergies chroniques, ... jusqu'aux effets reprotoxiques, mutagènes et cancérigènes.

D'un sujet émergent, la santé dans le bâtiment est devenue un enjeu majeur avec la multiplication des matériaux, produits et pratiques de vie. En Nouvelle-Aquitaine, grande région agricole et forestière, les réalisations pour développer la construction biosourcée sont encore trop ténues vu l'ampleur du champ à investir dans la réhabilitation ou la construction neuve.

L'objectif vise à **industrialiser l'écoconstruction à partir de ressources locales biosourcées**.

La santé dans le bâtiment est partie intégrante de la construction durable donc des alternatives offertes par l'écoconstruction, rejoignant la dynamique des matériaux biosourcés, essentielle pour la réduction des gaz à effet de serre et le stockage du carbone.

De plus, et tout particulièrement pour les départements de la Creuse, de la Corrèze, des Deux-Sèvres et de la Haute-Vienne, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur passe également par une moindre exposition au Radon, gaz radioactif d'origine naturelle.

Pour cela, les actions à engager concernent :

- la formation des professionnels du bâtiment y compris ceux du commerce spécialisé de la construction ;

- l'accompagnement des filières forêt-bois et agricole pour la fourniture de matières premières biosourcées locales dans une double logique d'économie circulaire et d'innovation ;
- l'animation d'une gouvernance régionale Radon dans le cadre du Plan régional santé environnement Nouvelle-Aquitaine, et plus globalement une réflexion sur la réduction des inégalités territoriales d'exposition environnementale (cf orientation stratégique 2 PRSE3 2017-2021) ;
- la recherche permanente de synergies et d'innovations entre les clusters et pôles de compétitivité régionaux traitant de l'écoconstruction, de la chimie verte, du bois, du chanvre, de la paille, ... pour l'industrialisation de solutions biosourcées ;
- la systématisation de clauses d'éco conditionnalité liées aux matériaux biosourcés, dans les marchés publics bâtiments (réhabilitation et construction neuve) et dans les financements publics pour des projets de construction d'organisations publiques ou privées.
- les collectivités locales et leurs groupements veillent, dans leurs documents d'urbanisme, à ce que la délimitation des secteurs ne soit pas un frein à l'usage des matériaux biosourcés pour l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.



Les matériaux locaux biosourcés dans le bâtiment allient valorisation des ressources locales, économie circulaire, confort thermique et santé des résidents.

#### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2.4 : METTRE LA PREVENTION DES DECHETS AU CŒUR DU MODELE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte puis la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ont renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Cette priorité a été consolidée dans le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027.

Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. Cela fait de la prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.

Le SRADDET fixe des objectifs prioritaires visant la réduction des déchets à la source qu'ils soient résiduels, issus du BTP, biodéchets ou encore, déchets d'emballage. Bien que la réduction maximale des déchets à la source soit la meilleure solution, elle ne permettra pas d'éviter tout déchet, sans des modes de production et de consommation qui permettent d'éviter, de retarder l'abandon d'un produit, de limiter sa nocivité



## Objectif 56 : Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement, en améliorant la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets.

Le code de l'environnement retient comme objectif « d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse ».

Ces objectifs se déclinent pour les déchets ménagers et assimilés de la façon suivante : 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 auxquels s'ajoute un objectif de 10 % de la production de ces déchets seulement admis en centre de stockage à l'horizon 2035.

L'atteinte de ces objectifs nécessite d'amplifier le tri à la source des flux de déchets recyclables mais aussi de développer, pour certaines catégories de flux en mélange, le tri sur des installations spécialisées et d'améliorer leurs performances.

L'augmentation du niveau de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes contribue à l'objectif de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) entrant en installation de stockage : objectif visé de -50% de DNDNI admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010.

Cet objectif 56 doit également permettre de lutter contre les déchets abandonnés, dont les incidences sur les milieux terrestres comme marins sont notables.

Cet objectif de réduction des déchets résiduels se décline par type de déchets :

- Collecter sélectivement 44% des ordures ménagères et assimilés (OMA) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière ;

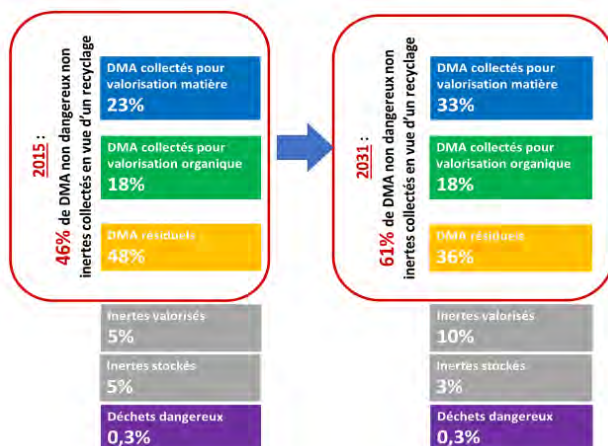
- Collecter sélectivement 82% des déchets occasionnels (DO) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière ;
- Diminuer de moitié les quantités stockées de déchets d'activités économiques (DAE) non dangereux non inertes en 2025 par rapport à 2010, en favorisant la valorisation matière, organique et énergétique ;
- Améliorer le niveau de valorisation des sous-produits de traitement des déchets et des refus de tri ;
- Améliorer le niveau de valorisation des déchets de l'assainissement (boues notamment) ;
- Passer à 61% de déchets ménagers et assimilés collectés en vue d'un recyclage en 2031 ;
- Collecter sélectivement 12 kg/hab.an de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en 2031 ;
- Augmenter de 70% entre 2015 et 2031 le niveau de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Diminuer la production de déchets dangereux (DD).

Cependant, un objectif de valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière en l'état des techniques disponibles devra être atteint d'ici 2025.

Les actions à engager se déclinent également par type de déchets :

### 1. Ordures ménagères et assimilés :

- Développement de la collecte des biodéchets dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- Amélioration de la performance de collecte sélective des déchets d'emballages et de papiers ;
- Application du décret « 7 flux » au niveau des déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères (dits assimilés).
- Encouragement au déploiement progressif de la tarification incitative, selon les contextes territoriaux.





## 2. Déchets occasionnels :

- Développement des filières de responsabilité élargie du producteur ;
- Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets ;
- Amélioration du tri en déchèterie ;
- Amélioration du niveau de valorisation des gravats en déchèteries (80% en 2031 au lieu de 50% en 2015).

## 3. Déchets d'activités économiques non dangereux non inertes :

- Recyclage matière par la généralisation de la collecte sélective des 7 déchets valorisables conformément au décret « 7 flux » et l'amélioration des performances des centres de tri des DAE ;
- Recyclage organique des déchets fermentescibles triés à la source ;
- Valorisation énergétique notamment par le développement de la fabrication des combustibles solides de récupération (CSR), sous réserve de disposer d'utilisateurs.

## 4. Sous-produits de traitement des déchets et des refus de tri :

- Valorisation matière notamment pour les mâchefers issus de l'incinération des déchets non dangereux non inertes ;
- Valorisation énergétique des refus de tri disposant d'un pouvoir calorifique intéressant ;
- Amélioration des performances de tri et de valorisation des installations de prétraitement mécano-biologique de manière à orienter une part plus importante des déchets résiduels entrants vers la valorisation notamment par la production d'un combustible solide de récupération (CSR).

## 5. Déchets de l'assainissement :

- Pérennisation de la valorisation organique au niveau actuel principalement par compostage ou après méthanisation par la maîtrise de la qualité des boues, la sécurisation du retour au sol et un

partenariat renforcé avec le monde agricole local ;

- Limite au transport des boues par une valorisation adaptée au contexte local et la mise en place de nouvelles capacités notamment de méthanisation sur le territoire du plan.

## 6. Déchets d'éléments d'ameublement :

- Sensibilisation du grand public, au travers d'actions de communication ;
- Consignes de tri en déchèteries ;
- Présentation des modalités de valorisation des DEA ;
- Synergie entre les collectivités et les acteurs de l'ESS sur le réemploi ;
- Relais de l'information auprès des détenteurs professionnels.

## 7. Déchets d'équipements électriques et électroniques :

- Respect des obligations de reprise dans le cadre du 1 pour 1 ;
- Renforcement des outils de lutte contre les transferts frontaliers de DEEE.

## 8. Déchets dangereux :

- Amélioration de la connaissance de la gestion ;
- Réduction de la production pour diminuer l'impact sur l'environnement de ces déchets et de leurs filières de traitement ;
- Amélioration du taux de collecte et optimisation de la gestion afin d'augmenter les tonnages dirigés vers les filières adaptées et diminuer ceux faisant l'objet d'une gestion non conforme ;
- Limite au transport en distance et aux risques d'accidents et incitation au transport alternatif afin de limiter les risques, les nuisances et les rejets de CO<sub>2</sub> ;
- Traitement dans des installations dédiées en favorisant autant que possible la valorisation et en intégrant les différentes spécificités.

Les objectifs et les actions sont présentés de façon détaillée dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, en annexe du SRADDET.

Collecter sélectivement 44% des ordures ménagères et assimilés (OMA) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière





## Objectif 57 : Adapter la capacité et la localisation des installations de traitement des déchets dans le respect du principe de proximité et des objectifs de prévention et de réduction

Le respect de la hiérarchie réglementaire des modes de traitement est un pré-requis : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique et élimination.

Cela signifie que l'on se situe en aval des opérations de prévention, de réemploi, de recyclage matière et organique, qui doivent impérativement être conduites et mises en œuvre de façon préalables prioritairement.

Les capacités régionales de traitement autorisées en 2025 et 2031 permettent de répondre au besoin de traitement des déchets non dangereux non inertes résiduels de Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif d'adaptation de la capacité et de la localisation des installations de traitement se décline selon les déchets :

- Développer le prétraitement des déchets non dangereux non inertes résiduels ;
- Préparer et valoriser les combustibles solides de récupération (CSR) ;
- Améliorer la performance énergétique des unités d'incinération, en particulier celles qualifiées d'installations d'élimination ;
- Limiter la capacité de stockage des déchets non dangereux non inertes (aucun nouveau site de stockage prévu, compte tenu de l'excédent de capacité) ;
- Privilégier la valorisation à l'élimination et donc le remblaiement de carrières à l'élimination en installations de gestion des excédents inertes (ISDI) ;
- Disposer en proximité des lieux de collecte, d'une solution agréée de valorisation des biodéchets collectés ;
- Éliminer les déchets d'amiante dans les installations autorisées ;
- Améliorer le maillage en centres de véhicules hors d'usage VHU (CVHU) ;
- Organiser l'implantation des centres de tri nécessaires dans le cadre de l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ;

- Encourager les projets de développement de nouvelles filières ou des activités de traitement (valorisation) des déchets dangereux ;
- Moderniser le parc des déchetteries.

Les actions correspondantes sont les suivantes :

### 1. Prétraitement des déchets non dangereux non inertes résiduels :

- Amélioration de la performance des installations de prétraitement existantes ;
- Mise en place d'étapes de tri complémentaires destinées à préparer des combustibles solides de récupération (CSR).

### 2. Préparation et valorisation des CSR :

- Valorisation en proximité de gisements locaux permettant une restitution d'énergie au niveau du territoire ;
- Adaptation des installations de valorisation énergétique des CSR à la combustion de biomasse ou à d'autres combustibles afin de ne pas être dépendantes d'une alimentation en déchets ;
- Articulation avec les unités de valorisation énergétiques existantes.

### 3. Valorisation énergétique des déchets :

- Mise en cohérence des unités de valorisation énergétique avec leur capacité technique ;
- Mutualisation des capacités de valorisation énergétique existantes entre territoires.
- Développement des installations de valorisation énergétique de déchets de bois pour la production de chaleur.

### 4. Stockage des déchets non dangereux non inertes : mise en place de partenariats entre collectivités dotées de la compétence traitement

### 5. Installations de gestion des excédents inertes après réemploi, réutilisation et recyclage sur chantiers :

- Exploitation au maximum des capacités de remblayage des carrières ;
- Maintien du nombre actuel d'ISDI pour un maillage évitant un transport d'inertes à plus de 30 km.





**6. Installations de valorisation des biodéchets :** réunion des collectivités à compétence collective, les syndicats de traitement et les exploitants d'unités de valorisation organique d'un même territoire pour définir conjointement les tonnages de biodéchets à traiter et les possibilités en termes d'évolution des unités existantes et nouvelles.

**7. Traitement des déchets d'amiante :** pour les départements dépourvus, création de plateformes de massification regroupement de l'amiante ou d'alvéoles spécifiques amiante sur des installations de stockage de déchets non dangereux.

**8. Centres de VHU (CVHU) :**

- Information des détenteurs de véhicules (particuliers, entreprises) sur la localisation des CVHU agréés, les conditions de reprise et l'intérêt d'y recourir afin d'éviter les sites illégaux ;
- Sensibilisation des garagistes sur les possibilités offertes pour faire évacuer les véhicules hors d'usage en leur possession ;
- Travail avec les réseaux de centres agréés de démantèlement des VHU, de manière à disposer d'un maillage homogène sur la région.

**9. Implantation des centres de tri :** opérationnalité de l'ensemble des centres de tri nécessaires à la nouvelle réglementation en 2022.

**10. Déchets dangereux :** élaboration des projets d'installations de gestion des déchets dangereux en cohérence avec les régions limitrophes et les besoins recensés.

**11. Modernisation des déchetteries :**

- Développement du réemploi/réutilisation ;
- Amélioration du tri et développement de nouvelles filières de valorisation ;
- Communication pour accentuer la prévention et le tri.



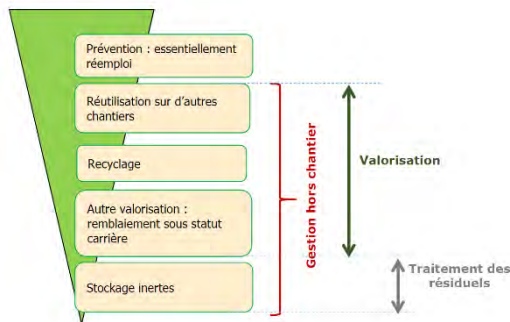
Les capacités régionales de traitement autorisées en 2025 et 2031 permettent de répondre au besoin de traitement des déchets non dangereux non inertes résiduels de Nouvelle-Aquitaine



## Objectif 58 : Développer la prévention et la valorisation des déchets du BTP

85% du gisement des déchets inertes est produit par l'activité des travaux publics et 15% par celle du bâtiment.

Le cadre réglementaire de la hiérarchie des modes de traitement décliné pour les déchets inertes du BTP est le suivant :



Le volet déchets du SRADDET définit **un objectif de diminution quantitative du gisement de déchets du BTP de 5% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031**, malgré les perspectives de reprise de l'activité économique du BTP. L'évolution des déchets inertes issus du BTP se traduit donc de la manière suivante :

Evolution des quantités de déchets inertes du BTP sortis chantiers

| Années                 | Actuel    | 2025      | 2031      |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Quantité de déchets    | 10 828    | 10 287    | 9 745     |
| Population en milliers | 5 806     | 6 126     | 6 305     |
| Quantité par habitant  | 1,9 t/hab | 1,7 t/hab | 1,5 t/hab |

Le gisement « non tracé » doit lui diminuer de moitié à l'horizon 2025 puis tendre à disparaître en 2031. La destination de l'ensemble des tonnages doit être connue par l'amélioration de la traçabilité des flux de déchets inertes du BTP.

Quant aux déchets inertes tracés en sortie de chantier, ils doivent être valorisés à 80% dès 2025 : cette augmentation du niveau de valorisation se traduit notamment par la réutilisation ou le

recyclage de la totalité des matériaux géologiques naturels excavés et des déchets des routes mais aussi par l'amélioration du tri des déchets inertes en mélange en vue de leur recyclage. L'accroissement de la demande en matériaux recyclés (permettant des pratiques de construction plus économes en ressources) est une condition indispensable à l'obtention de cet objectif de valorisation.

Les quantités valorisées doivent quant à elles augmenter et donc les ressources minérales secondaires dont les quantités mobilisables sont estimées à 7 351 milliers de tonnes pour 2025 et 7 796 milliers de tonnes pour 2031.

Les priorités retenues pour la gestion des déchets du BTP s'articulent suivant les principes suivants :

- améliorer la traçabilité des flux de déchets inertes du BTP pour avoir une meilleure connaissance et réduire la partie «non connue» ;
- favoriser la prévention pour découpler la production de déchets de l'activité économique (réduction des quantités produites malgré une activité croissante) ;
- favoriser le développement de la valorisation ;
- mettre en place des solutions de collecte et de valorisation en proximité des lieux de production (limitation des transports) ;
- mettre en place des procédures de suivi et de contrôles renforcés pour lutter contre les pratiques non conformes et les décharges sauvages ;
- combiner des actions préventives, curatives et répressives afin de faire disparaître les dépôts illégaux ;
- préconiser l'utilisation des matériaux recyclés dans les cahiers des charges des marchés publics.



Diminuer de 10% les déchets du BTP d'ici 2031.



## Objectif 59 : Développer la prévention et la valorisation des biodéchets

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe entre autres un taux de valorisation matière des déchets non dangereux à 65 % et une réduction de la mise en décharge de 50 % à l'échéance 2025. Dans ce but, l'article 70 de cette loi précise que le service public de gestion des déchets « progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets (entreprises et particuliers) d'ici à 2025 ».

Conformément à la directive européenne 2008/98/CE, la loi AGECE n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a ramené cette échéance au 1er janvier 2024. A cette date, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Conformément à cette loi, les actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire doivent être définies en priorité pour réduire les quantités de biodéchets produits. C'est ensuite la hiérarchie des modes de traitement qui s'applique.



L'objectif de développer la prévention et la valorisation des biodéchets se décline dans plusieurs champs :

- Systématiser la lutte contre le gaspillage alimentaire : définir une stratégie régionale en vue de réduire par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025 ;
- Repenser la production et l'usage des déchets verts : réduire de 30% la quantité de déchets verts collectés ;

- Privilégier la prévention pour la gestion des biodéchets ;
- Développer la gestion de proximité des biodéchets ;
- Mettre en place une collecte séparée des biodéchets pour une valorisation organique.

Pour cela, il s'agit d'engager :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, la sensibilisation des acteurs professionnels et le lancement d'appels à projets ;
- Le développement des pratiques pour un équilibre écologique du jardin et l'accompagnement au changement de comportements par les collectivités ;



- La mise en œuvre du tri à la source des biodéchets par les collectivités par une gestion de proximité avec traitement in situ et/ou une gestion centralisée des collectes séparées ;
- L'augmentation du nombre de foyers pratiquant au moins une technique de gestion domestique des biodéchets et le développement de l'installation de sites de compostage partagés ;
- La mise en place une collecte séparée des biodéchets à coûts constants en optimisant le service de collecte dans son ensemble.



Définir une stratégie régionale en vue de réduire par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025





## Objectif 60 : Développer la prévention et la valorisation des déchets d'emballages

Les déchets d'emballage concernent le verre, les papiers graphiques et les autres emballages ménagers.

Des objectifs de prévention des emballages sont fixés dans le code de l'environnement. Il s'agit notamment d'augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, de manière à atteindre une proportion de 5 % des emballages réemployés mis en marché en France en 2023, exprimés en unité de vente ou équivalent unité de vente, et de 10 % des emballages réemployés mis en marché en France en 2027, exprimés en unité de vente ou équivalent unité de vente.

Le déploiement du réemploi repose sur 3 leviers principaux :

1. **la dimension territoriale** : réaliser le réemploi en local est indispensable à sa bonne performance environnementale ;
2. **la massification notamment via la standardisation des emballages réemployables** ;
3. **l'évolution des pratiques des industriels et des consommateurs** qui doivent intégrer le geste de retour de l'emballage.

Par ailleurs, certains secteurs présentent un intérêt pour le développement des dispositifs de consignes, notamment :

- les territoires viticoles ;
- la vente directe ;
- les zones urbaines disposant de nombreux traiteurs, restaurants fournissant des plats à emporter, food truck...

La réalisation d'une étude préalable est nécessaire à l'échelle régionale pour recenser les dispositifs existants et les initiatives locales et analyser les opportunités en matière de réemploi mais aussi les besoins pour développer ce dispositif.

**Les objectifs de collecte sélective des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en vue de leur valorisation à horizon 2025 (6 ans) et 2031 (12 ans) sont présentés dans la figure suivante.**

|                                      | VERRE          | AUTRES EMBALLAGES MENAGERS           | PAPIERS        |
|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| Moyenne régionale collecte sélective | 34,5 kg/hab.an | 53 kg/hab.an collectés sélectivement |                |
| Moyenne régionale 2015               | 34,5 kg/hab.an | 19,8 kg/hab.an                       | 25,7 kg/hab.an |
| Moyenne nationale 2015               | 30,5 kg/hab.an | 16 kg/hab.an                         | 21,3 kg/hab.an |
| Objectif régional 2025               | 39 kg/hab.an   | 57 kg/hab.an collectés sélectivement |                |
| Objectif régional 2031               | 39 kg/hab.an   | 58 kg/hab.an collectés sélectivement |                |

\*Moyennes régionales et nationales 2015 : source CITEO

Ces objectifs sont définis sur la base d'un maintien du taux moyen de refus de tri, soit environ 15% en moyenne régionale.

L'atteinte des objectifs de performance permet une augmentation des quantités collectées sélectivement de 16% en 2025 et 21% en 2031 par rapport au niveau constaté en 2015. Les quantités de refus de tri, stables en proportion par rapport au tonnage de déchets d'autres emballages et de papiers collectés (15%), augmentent en quantité par rapport à 2015 en lien avec l'augmentation générale des tonnages de collecte sélective.

L'atteinte des objectifs passe par :

**1. Pour le verre** : Le verre est principalement collecté en apport volontaire. Le niveau de couverture de la population préconisé correspond à 1 point d'apport volontaire pour 250 habitants en milieu rural et pour 450 habitants en milieu urbain. L'implantation de ces points doit être réalisée en fonction d'un certain nombre de critères :

- La proximité immédiate des lieux d'usages, des services publics (poste, mairie, déchèteries, ...), parkings de grandes surfaces, ... ;
- La visibilité des lieux notamment en proximité de voies de passage ;
- Leur accessibilité pour un dépôt en sécurité par accès piéton ou voiture ;
- La possibilité de vidage sans danger de circulation ;
- La prise en compte du voisinage pour éviter les nuisances liées principalement au bruit lors des dépôts.

Les quelques collectivités conservant de la collecte du verre au porte-à-porte sur une partie de leur territoire sont incitées à s'en désengager.



## 2. Pour les autres déchets d'emballages et de papiers graphiques :

- Extension progressive des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022 ; il est recommandé d'engager l'extension des consignes de tri à tous les emballages simultanément sur tout le bassin de population concerné par la même installation de tri afin que les adaptations du centre de tri et de la collecte soient réalisées en parallèle ;
- Réflexion sur l'évolution des dispositifs de collecte : l'extension des consignes de tri des emballages constitue un temps privilégié de réflexion sur l'évolution du service apporté aux habitants pour l'harmonisation des consignes de tri et la simplification du geste de tri, l'évolution du dispositif de collecte en vue de son optimisation et de son homogénéisation ;
- Renforcement de la sensibilisation des citoyen(ne)s aux gestes de tri des déchets ménagers : l'extension des consignes de tri présente des enjeux forts de sensibilisation des habitants car malgré la simplification du geste de tri, il n'est pas facile de faire évoluer les comportements. C'est pourquoi une communication renforcée sur le contenu et l'intérêt du tri doit être menée au moment de l'évolution des consignes de tri (qui pourront s'accompagner d'un changement des modalités de collecte) permettant ainsi d'informer les citoyen(ne)s sur l'évolution de leur geste mais aussi de les sensibiliser à nouveau sur le tri des déchets « historiques ». Ces programmes de communication seront d'autant plus efficaces qu'ils seront mutualisés à l'échelle d'un bassin de tri ;

- Développement de la valorisation des refus de tri : la valorisation énergétique des refus de tri, présentant un pouvoir calorifique intéressant, sera préférée au stockage conformément à la hiérarchie des modes de traitement sous réserve de la présence en proximité de ce type de débouché.

Par ailleurs, la Stratégie nationale « 3R » pour la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique fixe l'objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 et, pour y parvenir, vise à ce que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.



L'extension des consignes de tri présente des enjeux forts de sensibilisation des habitants.



### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2.5 : ETRE INVENTIF POUR LIMITER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La montée du niveau de la mer et l'érosion du trait de côte, la recrudescence des aléas climatiques et sanitaires et leurs impacts sur le couvert forestier, la baisse de l'enneigement constituent des bouleversements majeurs pour les installations humaines et économiques. Des **stratégies d'anticipation** et de gestion doivent être mises en place par les territoires concernés (secteurs littoraux, estuariens et fluvio-maritimes, massifs forestiers et espaces boisés, secteurs de montagne), afin de planifier des solutions adaptées à la diversité des situations locales. Il s'agit là de protéger les personnes et les biens, de rationaliser l'investissement public et privé et de préserver la vocation touristique du littoral et de la montagne et la vocation forestière du territoire régional

Face à cette situation critique, le SRADDET pose un principe d'inventivité et de prise en compte des situations locales pour atténuer les impacts du changement climatique, s'adapter et permettre aux populations de vivre avec le risque. La protection de la ressource forestière et son adaptation face au changement climatique, les stratégies locales d'adaptation au recul du trait de côte, la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques sont parmi les objectifs prioritaires du SRADDET.



## Objectif 61 : Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques

Par son étendue et sa diversité, la forêt néo-aquitaine, remarquable patrimoine régional, présente des enjeux socio-économiques et écologiques différents selon les territoires. Elle est exposée à plusieurs types de risques : événements climatiques extrêmes, épisodes météorologiques impactants (sécheresse, gel, ...), sanitaires, incendies qui augmentent en fréquence et en intensité avec les dérèglements climatiques.

Ces risques menacent quantitativement et qualitativement son renouvellement. Le risque incendie est globalement important en région bien qu'hétérogène selon les massifs et avec une extension vers le nord du fait du réchauffement climatique. Par ailleurs, les espaces forestiers n'échappent pas, dans plusieurs territoires, à la concurrence sur les usages du sol principalement avec l'expansion de l'urbanisation. Cette concurrence est préjudiciable au capital forestier lui-même, augmente les risques avérés tels que l'incendie, affaiblit son rôle de refuge et corridor de biodiversité et d'atténuation du changement climatique (capture et stockage du carbone).

L'enjeu est donc la préservation des surfaces forestières et du potentiel de production de ses peuplements dans toute leur diversité. Cet enjeu est à partager plus stratégiquement par les élus locaux, les habitants et les acteurs socio-économiques.

**Le SRADDET fixe un objectif visant à renforcer la protection de la forêt contre les risques avec une double ambition :**

- D'une part, développer durablement la prévention coordonnée des risques en anticipant les évolutions potentielles, du fait des dérèglements climatiques et du « pas de temps » long de la gestion forestière (plusieurs décennies à minima) ;
- D'autre part, maîtriser et limiter l'extension de l'urbanisation, les incendies étant un facteur élevé d'accidents d'ampleur pour les populations humaines et les activités socio-économiques.

En cohérence avec le **Programme régional Forêt bois Nouvelle-aquitaine**, cet objectif se concrétise par :

- La limitation de la dispersion de l'urbanisation en bordure des massifs forestiers en considérant le risque incendie futur (réchauffement climatique) ;
- L'intégration du risque incendie dans la recomposition spatiale de l'urbanisation pour la relocalisation d'activités suite à l'évolution du trait de côte ;
- L'investissement en recherche-développement pour la prévention des risques sanitaires et l'adaptation des espèces (essences) dans l'objectif d'une forêt résiliente et diversifiée maximisant le stockage du carbone (in situ et chaîne de valeur) ;
- La préservation des forêts de montagne assurant une fonction de protection contre les éboulements, glissements de terrain et avalanches.

Les documents de planification affirment l'importance de la forêt et anticipent, par l'intégration d'un pas de temps de 30 à 50 ans, les risques potentiels liés aux dérèglements climatiques.



Dans le contexte des dérèglements climatiques, les forêts de montagne assurent plus encore une fonction de protection contre les éboulements, glissements de terrain et avalanches.



## Objectif 62 : Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques

Les résultats scientifiques internationaux (GIEC), interrégionaux (OPCC) et régionaux (AcclimaTerra, Ecobiose, Observatoire de la Côte Aquitaine) et les constats locaux, comme en viticulture, montrent que les changements climatiques muent en dérèglements. L'augmentation de la température moyenne de la planète s'accélère avec une probabilité de 3,5 °C et plus en fin de siècle (par rapport à 1900) alors que l'objectif diplomatique international (Accord de Paris) est fixé à 1,5 - 2 °C en 2100.

L'ampleur des impacts augmente et les phénomènes s'accroissent. La Nouvelle-Aquitaine, par sa situation géographique et ses caractéristiques naturelles est particulièrement impactée. C'est notamment le cas des espaces littoraux et des îles (970 km de côtes), des espaces forestiers, des espaces montagneux, des espaces urbains denses, des zones humides et des nappes d'eaux souterraines.

Les collectivités territoriales investies réglementairement ou de manière volontaire dans les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) initient un travail complexe de caractérisation des conséquences locales des modifications du climat, des probables évolutions, des risques et parfois des opportunités.

Aussi, l'enjeu régional est de préparer, dès à présent l'adaptation et de prévenir les risques notamment ceux qui engagent directement la sécurité des personnes et des biens, la santé humaine et ceux qui pèsent sur la rentabilité même d'activités économiques ; et ce en visant les horizons 2050, 2080 et 2100.

Les thématiques concernées portent principalement sur la sécurité des biens et des personnes (érosion, submersion, incendie), la santé des populations (alimentation en eau potable), l'économie territoriale (relocalisation et/ou reconversion d'activités). Aussi, l'enjeu est d'inclure dans la stratégie régionale d'aménagement du territoire d'une part une démarche systématique d'anticipation et d'autre part le principe de précaution instituée, par le législateur, dans la Charte de l'environnement.

La réalisation de cet objectif passe par :

- Des plans locaux et régionaux d'adaptation conçus à la fois avec flexibilité mais sur des projections d'évolution des risques aux horizons 2030, 2050 et 2080 ;
- Tout plan accompagné d'une capitalisation collective des connaissances et d'une implication des habitants dès sa conception ;
- Un plan régional d'adaptation avec une mise en cohérence interrégionale ;
- La sensibilisation permanente de la population pour créer une culture du changement climatique et faciliter l'évolution des comportements ;
- Le développement prioritaire de la Recherche, la consolidation et le développement des observatoires régionaux, mis en réseau, afin de baser les décisions et les expertises sur des connaissances validées pour fournir des analyses prédictives et prospectives.

Selon les secteurs géographiques ou les secteurs socio-économiques impactés, l'application des stratégies locales d'adaptation et de prévention des risques se traduira par des actions comme :

- L'interdiction de toute construction en zone inondable ;
- La veille particulière sur l'évolution des forêts de montagne dans leur rôle de protection contre des avalanches, chutes de pierre et glissements de terrain ;
- L'aménagement sans regret, par exemple : construire ou rénover un bâtiment (abords compris) intégrant le confort d'été en mode passif ;
- L'aménagement des îlots de chaleur, en privilégiant les techniques passives (végétalisation, couleurs et masse thermique des matériaux et revêtements, ...) pour un confort d'été urbain ;
- La prise en compte du changement climatique comme nouvelle clef d'analyse des études de danger pour les sites, installations et infrastructures qui en ont obligation ;



- L'intégration de marges de sécurité, par exemple en déplaçant vers l'intérieur des terres des infrastructures de transport dont l'emplacement actuel sera impacté par la montée du niveau de la mer et par l'érosion du trait de côte ;
- La reconversion d'espaces pour la sécurisation des populations et des biens : « céder » à la mer des infrastructures ou des zones poldérisées de front de mer qui deviennent alors des espaces « tampon » ;
- L'anticipation technique, par exemple : renforcement des caractéristiques physiques des fondations de bâtiments devant l'augmentation du risque de retrait-gonflement des argiles ;
- La recherche/développement pour les cultures (agriculture) et essences (sylviculture) économes en eau ;
- La sauvegarde, restauration et renaturation des zones humides pour garantir au mieux une recharge des différentes réserves aquifères et autres nappes souterraines dans l'objectif d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable.



La région par sa situation géographique et ses caractéristiques naturelles, dont 973 km de côte, est un territoire très vulnérable au changement climatique



## Objectif 63 : Reconquérir et renaturer les espaces naturels littoraux et rétro littoraux pour limiter les conséquences des risques côtiers amplifiés par les dérèglements climatiques

La région présente un linéaire côtier de 973 kilomètres constitués de multiples milieux et espèces. La littoralisation croissante d'activités socio-économiques met en péril ces écosystèmes fragiles. L'érosion importante et des submersions récurrentes, comme depuis les événements climatiques 1999, fragilisent les cordons dunaires, les falaises calcaires ...et affectent les ouvrages de digues à la mer dont l'efficacité est parfois relative.

Au-delà de l'enjeu écologique du maintien de ces espaces de biodiversité, les espaces naturels littoraux et rétro littoraux contribuent à l'atténuation des conséquences des risques littoraux (érosion et submersion) amplifiés par l'élévation du niveau marin dû au réchauffement climatique. Les ensembles dunaires sont une barrière naturelle comme les zones humides littorales/rétrolittorales des espaces tampons qui évitent le recours à des protections dures.

L'enjeu pour la Nouvelle-Aquitaine est de prévenir et réduire les dommages aux populations, aux biens, aux ressources (intrusion saline dans certains aquifères) et aux activités engendrées par la montée du niveau marin tant en période de crise exceptionnelle qu'en situations récurrentes.

En vue de répondre à cet enjeu, le **SRADDET définit un objectif de maintien et de reconquête de la nature dans les espaces proches du rivage au fort potentiel d'amortissement des submersions et de l'érosion**. La Région au travers du SRADDET opte pour une gestion intégrée et prospective du littoral qui puisse tendre vers une désimperméabilisation du littoral avec une restauration côtière et des techniques de génie écologique suivant la faisabilité.

Le transfert de compétence de l'Etat vers les intercommunalités au titre de la GEMAPI\* permet de considérer la conservation et la gestion des écosystèmes et des milieux littoraux ou associés, et de la conjuguer aux actions d'aménagement, de protection des personnes et des biens.

Pour atteindre cet objectif, certaines modalités peuvent être observées :

- L'intégration des espaces naturels littoraux/rétro-littoraux dans les stratégies de gestion côtière sur la base du service rendu ;
- L'articulation des stratégies locales de gestion de la bande côtière et du trait de côte avec les stratégies de gestion des risques littoraux. Elles reposent sur une connaissance et une veille (issue des observatoires nationaux et régionaux adhoc, dont l'observatoire de la côte Aquitaine) sur l'évolution du trait de côte, et prévoient des espaces de recul ou d'avancée du littoral libres d'urbanisation, pour éviter une rigidification du trait de côte ;
- Le caractère global, tant marin que littoral et transrégional des travaux de connaissance et surveillance pour conforter la cohérence à l'échelle de la façade maritime ;
- Le renforcement des partenariats avec les opérateurs de la maîtrise foncière (Conservatoire du Littoral, Départements et Conservatoire des Espaces Naturels) ;
- L'intégration des projets agricoles d'entretien et de gestion de ces espaces naturels dans les projets de territoire.



Le transfert de compétence GEMAPI aux intercommunalités permet de mieux conjuguer la conservation et la gestion des écosystèmes et des milieux littoraux ou associés aux actions d'aménagement, de protection des personnes et des biens.



### **Orientation 3 - Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous**

Porter l'ambition de la cohésion et de l'équité sur la plus grande région de France suppose de renforcer les logiques d'interdépendance et de solidarité au sein de l'espace régional, de fluidifier les échanges et les déplacements interurbains. Cela implique de faciliter l'accès aux services et aux équipements pour l'ensemble de la population régionale et de faire face à l'enjeu majeur du vieillissement de la population

Accès à la santé, à la formation, à la mobilité, à la culture, au sport sont indispensables à l'exercice de la citoyenneté de chacun. La couverture numérique y concourt de manière décisive.



### **OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES VILLES, LA METROPOLE ET LES TERRITOIRES RURAUX**

Les deux tiers de la population régionale vivent actuellement en ville, au sein des 25 aires urbaines les plus peuplées.

Comment proposer un équilibre du développement territorial entre les territoires les plus peuplés et les moins denses ? Comment construire la cohésion territoriale au sein de la Région la plus étendue de France ?

A travers son armature territoriale, le SRADDET propose une organisation et un fonctionnement qui mettent en évidence les points d'ancrage ou « 133 espaces de vie du quotidien » répartis sur l'ensemble du territoire régional et les nécessaires relations à renforcer ou à nouer entre eux pour progresser.

Ces 133 espaces de vie du quotidien, basés sur les mobilités quotidiennes et habitudes, constituent une armature de diagnostic.

Leurs relations sont identifiées au sein de quatre grands systèmes territoriaux, espaces de dialogue vécus ou en devenir.

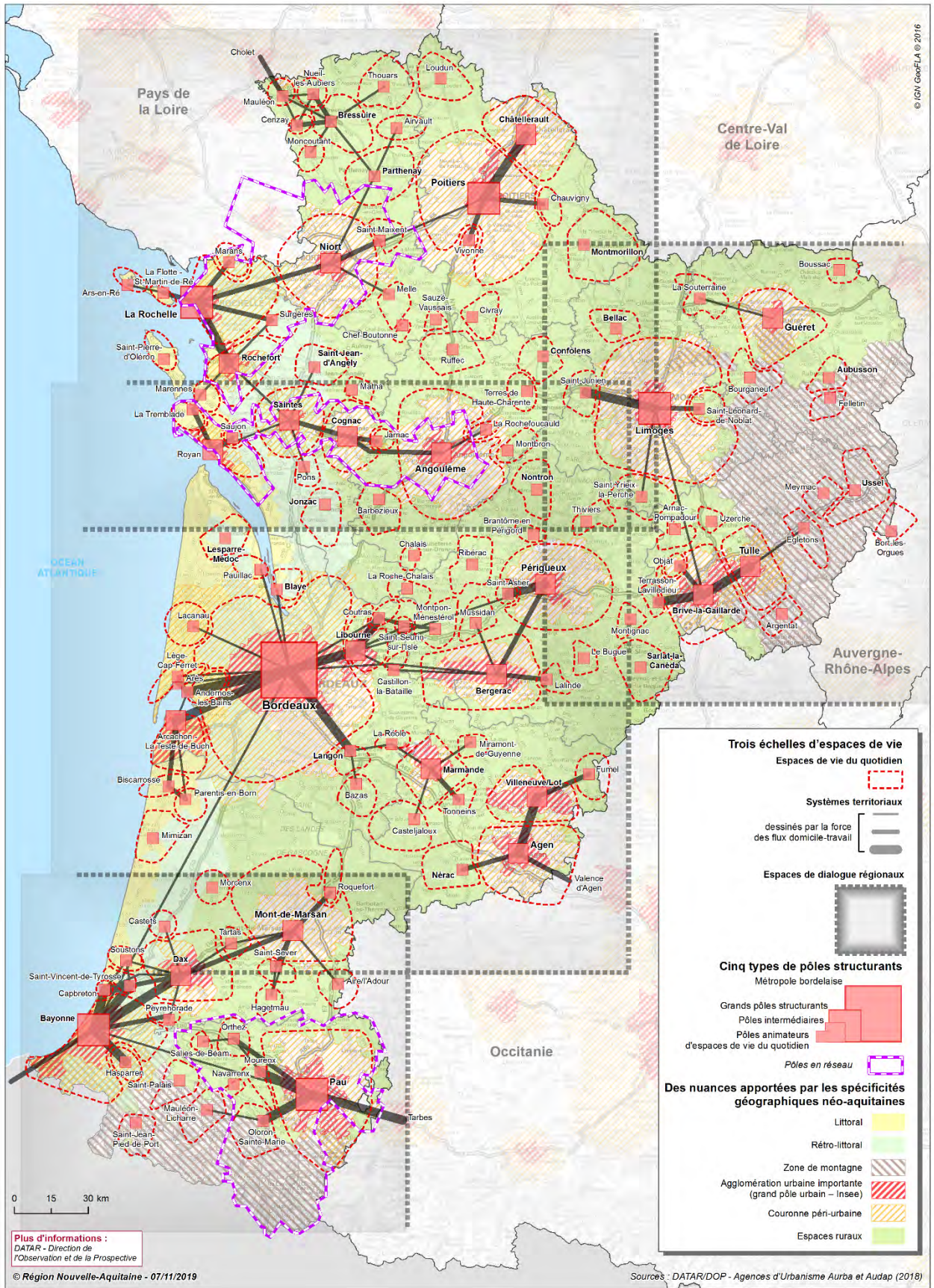
Le SRADDET pose comme objectif prioritaire la mise en synergie et la coopération entre les différents acteurs de ces espaces, au bénéfice d'une répartition territoriale des activités, des équipements, des logements et des services et dans la perspective de gains réciproques.

Cela passe par de plus grandes complémentarités entre les centralités, qu'elles soient structurantes à un échelon régional ou de taille plus modeste.

Conforter les centralités à toutes les échelles et mettre en réseau les systèmes urbains, répondre au défi de l'égalité à l'intérieur des villes en soutenant le développement des quartiers prioritaires, encourager le développement de l'innovation dans les territoires les plus ruraux, sont parmi les objectifs essentiels à l'atténuation des déséquilibres territoriaux observés en Nouvelle-Aquitaine.



# ARMATURE TERRITORIALE





## Objectif 64 : Mettre le partenariat et la réciprocité au cœur des relations entre territoires : alimentation, énergie, mobilité, développement économique, équipements...

Les périmètres administratifs des services de l'Etat, des collectivités et autres syndicats peinent à recouper le fonctionnement réel des bassins de vie.

L'organisation territoriale a profondément changé, mettant en concurrence les territoires pour la création d'emplois, l'accès aux logements et aux services. On passe d'un territoire à un autre pour travailler, consommer et habiter.

La métropolisation a par ailleurs fait son œuvre, attirant toujours plus d'habitants et exacerbant les déséquilibres avec les territoires environnants.

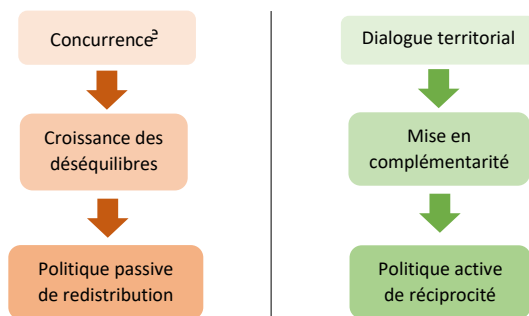
Comment, dans ce contexte, redonner du sens à l'action publique qui s'exerce sur des périmètres administratifs dépassés par la réalité des usages ?

Parce que la théorie du ruissellement a montré ses limites, les territoires ont tout intérêt à s'engager dans des logiques de cohérence et de réciprocité et à sortir de l'opposition caricaturale entre une ville centre et sa périphérie.

La capitale régionale et ses communes voisines tirent l'attractivité de la région mais concentrent également des difficultés économiques, sociales et environnementales (pollution, gestion des déchets...) alors même que de nombreux territoires ruraux accueillent de nouvelles populations en quête de qualité de vie et de lien social, loin de l'image d'abandon et d'isolement véhiculée.

Ainsi, chaque territoire dispose d'atouts et de ressources, mais présente aussi des besoins et des faiblesses qu'il ne peut satisfaire ou contrer seul (enjeu de résilience territoriale).

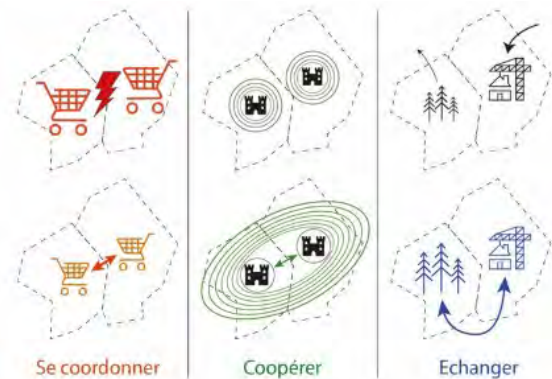
### De la concurrence au partenariat sous toutes ses formes, vers un nouveau modèle territorial de la solidarité



Face à une diversité de situations, d'atouts et de besoins, les territoires sont appelés à :

- se coordonner, c'est-à-dire connaître ce que font les autres et se mettre en cohérence (ex : urbanisme, transports) ;
- coopérer pour être plus forts à plusieurs et valoriser un bien commun (ex : vallée de la Dordogne) ;
- échanger des ressources sur la base d'intérêts réciproques avec leurs voisins en matière d'alimentation, d'énergie, d'aménagement de zones d'activités.

### Les nouvelles formes de coordination, coopération et échanges



Cette mise en réseau et ces interactions sont bénéfiques à tous niveaux de l'armature territoriale (voir carte page précédente), entre toutes les typologies d'espaces, et notamment mais non exclusivement :

- entre la métropole et les grands pôles structurants du territoire ;
- au sein d'un même *espace de dialogue régional* ;
- au sein d'un même *système territorial* ;
- au sein d'un même *espace de vie du quotidien* (entre les agglomérations et les couronnes périurbaines ou espaces ruraux qu'elles animent) ;
- entre les territoires littoraux et rétro-littoraux ;
- entre les territoires de montagne et de vallée.



De nombreux leviers existent pour faire vivre ces partenariats et assurer la mise en œuvre de cet objectif : les démarches d'InterSCoT, les instances ad hoc (pôles d'équilibre territorial et rural, pôles métropolitains, parcs naturels régionaux) et les projets sectoriels ou multithématiques (projets alimentaires territoriaux, contrats de réciprocity, contrats de territoire portés par la Région,

protocoles de coopération conclus dans le cadre de la démarche Bordeaux métropole coopérative). L'association des citoyens, par exemple autour des projets de bassin de vie, doit être favorisée.



Le développement du dialogue interterritorial et la mise en place de projets partenariaux peuvent répondre aux besoins et opportunités de chaque territoire.



## Objectif 65 : Faire émerger un système métropolitain régional plus équilibré entre Bordeaux et les grands pôles structurants

Les grandes aires urbaines que sont Bordeaux, Bayonne, Limoges, Poitiers, Pau et La Rochelle et les pôles en réseau que sont le Pôle métropolitain Centre-Atlantique, le Pôle métropolitain Pays de Béarn et l'Entente Val de Charente-Océan concentrent chacun plus de 200 000 habitants.

Ils exercent des fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs), et abritent de grands équipements (universités, centres culturels...) nécessaires au développement des territoires régionaux les plus éloignés de Bordeaux.

Néanmoins, certains pôles structurants sont menacés par un risque de dévitalisation démographique et économique, en particulier les anciennes capitales administratives Poitiers et Limoges. Perte d'habitants dans les centres-villes et fort taux de vacance commerciale (surtout à Pau et Limoges), perte d'emplois de cadres, sont des processus nuisibles à l'équilibre régional.

En effet, Bordeaux, unique métropole de Nouvelle-Aquitaine, ne peut pas animer à elle seule l'ensemble du territoire de la région. Si son dynamisme en fait un moteur pour l'économie régionale, sa polarisation engendre dans le même temps un déséquilibre au détriment des territoires périphériques.

La tendance à l'hypertrophie démographique et économique de la métropole induit par ailleurs des effets négatifs sur la qualité de vie, la qualité environnementale et l'attractivité de toute l'aire métropolitaine elle-même, soumise à la pression foncière et immobilière, à la congestion et à des risques naturels accrus.

**L'objectif du SRADET consiste ainsi à soutenir le développement et la mise en réseau d'un système métropolitain autour de Bordeaux et incluant les grands pôles structurants Poitiers, Limoges, Pau, La Rochelle, Bayonne et les pôles en réseau Centre-Atlantique, Pays de Béarn, Val de Charente-Océan.**

L'émergence d'un véritable système métropolitain régional est visée, système ouvert vers l'extérieur (Paris, l'Espagne...) mais aussi ancré dans les territoires.

L'objectif est bien de permettre à ces pôles de :

- Maintenir leur fonction de structuration des espaces de vie infrarégionaux, à savoir leur capacité d'entraînement économique et de desserte en services et équipements des territoires environnants ;
- Assurer un meilleur équilibre régional. Il convient de conforter les fonctions stratégiques et l'offre d'équipements de ces pôles. Ce rééquilibrage n'est pas négatif pour Bordeaux, qui pourra bénéficier d'un bassin régional attractif animé par des pôles dynamiques ;
- Former ensemble et avec Bordeaux un ensemble métropolitain de poids, qui rayonne au niveau national et européen. L'émergence d'un véritable système métropolitain régional est visée, système ouvert vers l'extérieur (Paris, l'Espagne...) mais aussi ancré dans les territoires.

Cela passe par plusieurs leviers d'action :

- Soutenir l'économie des pôles grâce à leurs ressources propres et aux richesses de leurs territoires de vie (savoir-faire, filières économiques de pointe...) ;
- Limiter la périurbanisation pour concentrer le développement urbain dans le pôle structurant et ses pôles d'appui ;
- Maintenir les fonctions stratégiques des deux anciennes capitales régionales Poitiers et Limoges, dans une logique de proximité aux territoires et de sauvegarde des emplois de cadres. La Région contribue à ce principe par l'affirmation de son organisation multisite ;
- Mettre en complémentarité les fonctions métropolitaines des agglomérations, pour un système plus efficace et un rayonnement accru des agglomérations sur leurs spécialités respectives (par exemple des fonctions stratégiques tournées vers la croissance bleue à La Rochelle et tournées vers les arts du feu à Limoges).

Porter une vigilance particulière au rayonnement des grands pôles structurants n'exclut pas le soutien à de grands équipements et autres projets d'envergure hors de ces mêmes pôles. Notamment ceux qui viseraient à conforter la maille des pôles intermédiaires, pivots entre petites villes et grandes agglomérations.





## Objectif 66 : Conforter les villes et les bourgs comme pôles animateurs des espaces de vie du quotidien

Les villes petites et moyennes et les bourgs de Nouvelle-Aquitaine sont les points clés du maillage territorial. Ils polarisent l'espace régional, ce qui leur confère une responsabilité d'animation des territoires. Ces pôles, de taille diverse, ont en effet pour point commun d'offrir aux habitants de leur espace de vie, un accès à l'emploi mais aussi aux services, aux équipements, afin de répondre aux besoins du quotidien pour les bourgs ou les petites villes, voire à des besoins plus exceptionnels pour ce qui est des villes moyennes.

Ils constituent aussi des points de repère dans l'espace, des lieux d'ancrage symbolique, ce en plus d'être des portes d'entrée des territoires (gares et aéroports).

Les bourgs et les villes entretiennent aussi des interdépendances variées avec les plus grandes agglomérations dont ils sont des relais dans les territoires en termes d'équipements, de services, d'accueil de populations et d'entreprises.

Toutefois, la métropolisation et la périurbanisation contribuent à la fuite des hommes et des activités et donc à la dévitalisation relative de ces pôles, d'autant plus sensible dans leurs espaces centraux.

En outre, certaines villes sont mal reliées au reste du système néo-aquitain, et certains territoires ne peuvent s'appuyer que sur de trop faibles positions urbaines.

L'armature territoriale néo-aquitaine, système «solidaire» car fait d'interdépendances, est donc fragilisée car ses composantes essentielles, les villes petites et moyennes et les bourgs sont en difficulté.

**L'objectif du SRADDET vise à conforter ces 133 pôles les plus structurants (voir carte de l'armature territoriale) en affirmant leurs différents rôles :**

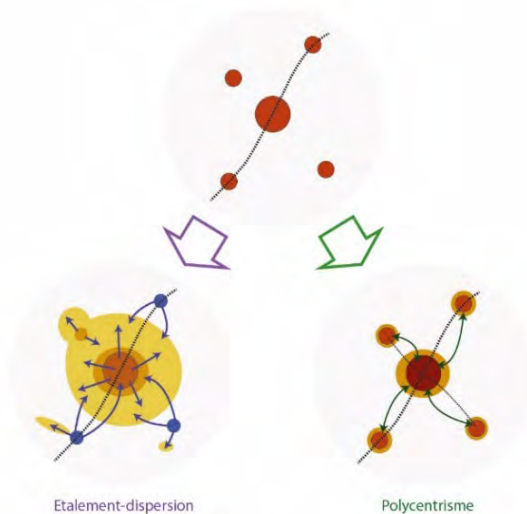
- un rôle de cœur de vie sociale et économique,
- un rôle de concentration de fonctions au bénéfice de leur bassin de proximité,
- un rôle de point d'appui de la métropole et des cinq grands pôles structurants régionaux.

Il convient en effet de faire de ces pôles des relais efficaces du développement urbain et économique des grandes agglomérations, pour un système territorial régional polycentrique (appuyé sur son réseau d'agglomérations urbaines et rurales), organisé et équilibré, tirant parti au mieux des complémentarités entre espaces, optimisant les dépenses collectives (notamment en augmentant l'efficacité des transports collectifs) et ménageant les ressources.

Le principe d'un développement polycentrique et maillé, souhaité ici au niveau régional, vaut à toute échelle. A l'intérieur même des espaces de vie du quotidien, des petites villes et des bourgs relais peuvent interagir avec le pôle principal tout en étant localement très structurants. Chaque territoire doit donc construire finement son armature.

Il s'agit aussi d'impulser des dynamiques d'innovation multiformes à même de renforcer la vitalité et la cohésion des espaces de vie du quotidien, l'échelon élémentaire de l'armature territoriale de Nouvelle-Aquitaine.

***Le développement polycentrique est une alternative au processus d'étalement urbain et de dévitalisation des villes et des bourgs***





Les leviers pour atteindre cet objectif de soutien à la maille des villes et des bourgs sont :

- Un développement économique et social endogène à partir de leurs atouts propres (s'appuyer sur les spécificités de leurs territoires) ;
- La revitalisation ou le confortement de leurs espaces supports de fonctions économiques, culturelles, de services, de connexion à l'extérieur, que ce soit les centres (voir objectif 68 « reconquérir les centres-villes et centres-bourgs ») ou les polarités plus périphériques. La qualité des espaces publics et la mixité fonctionnelle doivent être recherchées pour des agglomérations agréables à vivre et limitant les déplacements obligatoires ;
- Un appui au tissu associatif et autres acteurs locaux souhaitant s'engager dans des démarches de développement local, d'expérimentation sociale et culturelle ;
- Le maintien d'un niveau minimal d'accès aux services et équipements dans les villes et bourgs structurants ;
- Le développement des échanges, des synergies et complémentarités entre pôles, et entre pôles et grandes agglomérations régionales, que ce soit sur le plan de la gouvernance, des stratégies de développement économiques ou de la connexion par transports collectifs,

- La limitation du mitage, de l'étalement diffus dans les campagnes périurbaines, au bénéfice des pôles existants et surtout de leurs centralités. Une politique du logement et d'habitat diversifiée, visant à répondre aux besoins des habitants dans ces villes et ces bourgs, y concourrait.



En s'appuyant sur son maillage de villes et de bourgs, la Nouvelle-Aquitaine entend favoriser l'efficacité des politiques publiques, la cohérence territoriale et la qualité de vie au quotidien.

### Quelle place pour l'hyper-ruralité ?

Conforter les villes et les bourgs disposant des plus fortes capacités d'animation des territoires, en limitant l'étalement, le mitage, la dispersion des hommes et de leurs activités, ne signifie pas abandonner les communes rurales aux franges des 133 espaces de vie du quotidien, ou les communes hyper-rurales les plus isolées [celles du « blanc de la carte »].

D'abord parce que les acteurs locaux de l'aménagement **déclineront l'armature régionale** en une armature plus fine, et cela afin de soutenir des projets de développement économique, culturel, social, dans les bassins de proximité qu'ils identifieraient.

Ensuite, parce que la qualité de vie dans les territoires hyper-ruraux implique de **construire des modèles alternatifs**, différenciés et agiles, basés sur leurs ressources naturelles et humaines, sur l'innovation et l'expérimentation, sur la coopération et la mutualisation, sur le numérique mais aussi l'itinérance des services. **Nouer des solidarités** avec les villes et les bourgs proches, dans lesquelles les populations rurales et hyper-rurales se reconnaissent, en est un levier indispensable.

La promotion d'une armature territoriale régionale solide, d'une logique de réseau et de réciprocité, est donc bénéfique pour tout l'espace néo-aquitain, et pas seulement pour les communes les plus peuplées.





## Objectif 67 : Intégrer les quartiers prioritaires dans les dynamiques de leurs agglomérations

Suite à la réforme de la géographie prioritaire de décembre 2014, la région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la présence de 81 quartiers « politique de la ville » (QPV) dans lesquels vivent 210 000 personnes.

Les EPCI concernés peuvent y compter de 1 à 21 quartiers et de 1,5% à 13,5 % de leurs populations. Une douzaine de communes ont plus de 15 % de leurs populations vivant dans un ou des « quartier(s) » de la « politique de la ville ».

S'ils connaissent des situations les plus diverses, ces 210 000 personnes ont en commun :

- Un niveau de vie largement plus faible : 41 % sont sous le seuil de pauvreté contre 13% dans les unités «urbaines englobantes» ;
- Un taux de chômage 2,5 fois plus fort que celui de leurs unités urbaines : 26,4 % pour les catégories A et 35 % pour les jeunes ;
- Une part d'emplois précaires plus importante : 26 % des habitants des « quartiers » de la région sont en emplois précaires (15 % hors QPV). En outre, la part des intérimaires est 2,5 fois plus forte dans les quartiers qu'en dehors et la part des personnes en CDD 40 % plus forte ;
- Une situation d'échec scolaire plus marquée avec 21% des enfants en retard dès la 6ème (pour environ 11 % hors « QPV») et des résultats au brevet des collèges inférieurs de 10 points. 75 % des habitants sont sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au bac.

Dans une logique d'intégration des quartiers dans les dynamiques de leurs agglomérations, la «politique de la ville», affirme désormais le développement économique urbain, l'accès à l'emploi de tous et la réussite scolaire comme des priorités fortes.

Qu'il s'agisse des contrats de ville ou des opérations de renouvellement urbain (retenues ou non au NPNRU), cet axe est une composante essentielle et complémentaire aux deux autres piliers historiques (la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie).

**Le SRADDET pose un principe d'équilibre et d'égalité des territoires qui, dans le cadre de la politique de la ville, doit permettre à la Région de jouer pleinement son rôle dans cette priorité du développement économique et de l'accès à l'emploi, en articulation avec l'action des communes, des EPCI, de l'Etat, de la Caisse des dépôts, de l'Union Européenne.**

Pour cela,

- Il convient de veiller à optimiser les partenariats les plus efficaces (et de toute nature) au service de l'amélioration durable de la situation des habitant(e)s des « quartiers prioritaires » ;
- Il est aussi indispensable de veiller à mobiliser le « droit commun » de toutes les institutions concernées ;
- Enfin, il est nécessaire de rechercher les dispositifs les plus efficaces et le cas échéant de promouvoir des expérimentations.



La cohésion et l'équilibre des territoires se jouent aussi à l'intérieur même des villes





### **OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : ASSURER UN ACCES EQUITABLE AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS, NOTAMMENT A TRAVERS L’AFFIRMATION DU ROLE INCONTOURNABLE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS**

Chaque citoyen, en tout point du territoire régional, doit avoir la possibilité de se soigner, de se former, de consommer, d’accéder à la culture, aux loisirs et aux services publics, dans un lieu accessible en un temps raisonnable. Si les nouvelles technologies apportent des réponses à un certain nombre de ces besoins, le maillage physique des services et des équipements qui font la qualité de vie demeure un défi d’actualité. Les bourgs et les petites villes sont le niveau élémentaire d’accès à ces aménités, surtout grâce à leur centre, quartier traditionnellement multifonctionnel et vivant.

Or de très nombreux bourgs et villes, voire agglomérations, pâtiennent du phénomène de périurbanisation et voient leur population diminuer, leurs centres se désertifier et leur offre de services reculer, notamment en matière de santé. Le développement de l’offre commerciale en périphérie dans des proportions qui dépassent bien souvent les besoins des habitants nuit gravement aux commerces de centre-ville et génère des friches économiques par un effet de concurrence exacerbée.

Le SRADDET vise à préserver le dynamisme et le maintien des activités en centre-ville et en centre-bourg. Cette vitalité s’avérant essentielle à la cohésion sociale et à la qualité de vie, ainsi qu’à la lutte contre l’étalement urbain. Il se donne pour objectif en outre de mettre un coup d’arrêt au développement de l’offre commerciale périphérique lorsqu’elle est dé-corrélée des besoins de la zone de chalandise et porte atteinte à la vitalité commerciale du centre-ville ou du centre-bourg.

Il a également pour ambition d’assurer aux citoyens une équité d’accès à un service public de santé de qualité et de proximité sur l’ensemble du territoire, en termes de prévention comme de soins. En appui, la Région mobilise l’ensemble de ses compétences, qu’il s’agisse de formation, de création d’activité, de recherche et d’innovation, d’environnement ou de mobilité... Il s’agit finalement de faire de la Nouvelle-Aquitaine un « laboratoire de la santé du futur ».

A titre d’exemple, la Région a participé, au cours des dernières années, au financement de la construction de plus de 150 maisons de santé pluridisciplinaires, réparties sur l’ensemble du territoire, et à leur équipement en outils numériques de coordination des soins.

Enfin, le SRADDET poursuit un objectif d’équité d’accès aux droits et services publics ainsi qu’aux services et équipements culturels et sportifs.



## Objectif 68 : Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique

Au sein des bourgs et des villes constituant l'armature territoriale, le SRADDET met l'accent sur leur quartier central, qui en est une composante essentielle : cœur historique et patrimonial (dans la plupart des cas), doté d'une forte charge symbolique, densément bâti, il concentre de multiples fonctions économiques et sociales au bénéfice non seulement de son agglomération, mais aussi d'un plus large bassin de vie. Les centres-villes et centres-bourgs de Nouvelle-Aquitaine constituent donc des points clés de l'accès aux services pour l'ensemble des habitants du territoire dont ils sont le pivot.

Leur vitalité constitue un rempart à la déprise démographique.

S'ils vivent des multiples flux diversifiés qui s'y mêlent, les centres-villes et centres-bourgs Néo-Aquitains sont aujourd'hui nombreux en difficulté, et ce à presque toute échelle, en raison justement d'une perte d'attractivité manifestée par le mouvement général de desserrement des populations et des activités vers les périphéries (étalement urbain). Vacance du parc de logements, vacance commerciale et paupérisation croissante sont les signes alarmants du processus de dévitalisation à l'œuvre.

Les causes en sont nombreuses, car si la concurrence de la périphérie est aussi problématique pour les centres des villes et des bourgs, c'est qu'ils apparaissent structurellement inadaptés aux modes de vie et de production actuels. Obsolescence et vétusté de l'habitat, manque d'espaces de respiration, accessibilité contrainte sont autant de difficultés internes à combattre pour inverser une tendance de dévitalisation déstabilisante pour les territoires.

**L'objectif défini vise à maintenir ou à rétablir les bourgs et les villes dans leur rôle d'échelon primaire d'accès aux services et de lieu de vie sociale pour les bassins de vie de proximité, en actionnant de manière coordonnée un ensemble de leviers pour redynamiser leur cœur ou prévenir leur dévitalisation.**

Cette approche transversale, concernant l'ensemble des flux qui font l'attractivité, est la clé pour trouver/retrouver des centres vivants où l'on vient habiter, consommer, travailler, se recréer et accéder aux services du quotidien.

Le SRADDET demande à porter une attention particulière aux 133 centres des bourgs et villes les plus structurants pour l'espace régional en termes d'aire d'influence et d'animation. **Cette maille n'est pas exclusive et tous les territoires sont encouragés à développer des approches transversales et intégrées pour sauvegarder le rôle de centralité des cœurs de bourgs et villes** en permettant la mixité des usages : commerce, artisanat, services et habitat... L'enjeu appelle à dépasser les simples actions cosmétiques pour remédier de manière structurelle aux maux qui touchent les centres. Les actions à mobiliser ensemble pour atteindre l'objectif sont :

- La priorisation des implantations commerciales en centre-ville, en particulier les petites surfaces commerciales, et la limitation du développement des zones commerciales, à travers le SCOT et l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial ;
- L'adaptation du commerce de centre-ville aux pratiques actuelles et futures : e-commerce, circuits-courts, animations concourant à améliorer l'expérience du client... ;
- Le soutien aux démarches innovantes de services, priorisation des services au public en centre-ville ;
- La revalorisation/adaptation/création du parc de logements ;
- L'amélioration de l'accessibilité des centres par transports collectifs, modes actifs et automobile (stationnement) ;
- La valorisation des atouts patrimoniaux, paysagers, culturels, touristiques des centres.



La limitation du développement des zones commerciales de périphérie est une condition indispensable à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.





## Objectif 69 : Garantir l'équité dans l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble de la région

Etre citoyen offre un certain nombre de droits fondamentaux. Les services publics et associatifs permettant information et accompagnement sur l'accès à l'emploi, au logement, à la justice, aux prestations sociales et aux autres droits élémentaires, sont ainsi des conditions indispensables à l'exercice d'une vie digne et agréable.

L'accès à ces services n'est cependant pas équitable sur l'ensemble du territoire régional. Ils sont en effet soumis à des logiques de concentration/fermeture, au détriment des néo-aquitains de certaines zones rurales ou urbaines. Dans un contexte de repli budgétaire et d'évolution des pratiques, les territoires ruraux peu denses, enclavés et en déshérence, sont les premiers touchés par ces difficultés d'accès aux droits.

**L'objectif défini dans le SRADDET vise à repenser et réaffirmer l'accès aux services par la conception et la promotion de nouveaux modèles sur-mesure, adaptées aux réalités territoriales et sociales.**

Le premier principe consiste à valoriser la mixité d'usages et la mutualisation de l'existant, pour des équipements multifonctionnels viables, vivants, contribuant à l'animation des bassins de vie.

Le deuxième principe consiste à favoriser l'initiative locale, d'impliquer la société civile, avec des solutions mises en œuvre pour, par et avec les habitants et acteurs socio-économiques, dont associatifs. Cette appropriation collective, en complément de l'action publique, est capitale pour retrouver l'équité dans l'accès aux droits et aux services. Elle nécessite un effort de formation et d'accompagnement.

Enfin, les nouvelles technologies sont également un appui potentiel, dès lors que la médiation est suffisante pour que chacun puisse se saisir des nouveaux outils à disposition.

Rapprocher services et citoyens dans la Nouvelle-Aquitaine de demain passe par un renouvellement du maillage de l'offre de services au public en cohérence avec les principes explicités ci-dessus et en complément des SDAASP (Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public). Le renouvellement de ce maillage peut emprunter différentes modalités dont :

- L'implantation de services adossés aux Maisons de Services au Public (MSAP) soutenues par l'Etat, avec notamment l'intégration de points d'accès aux droits dans ces structures ;
- L'implantation de services adossés aux tiers-lieux portés par la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- L'expérimentation de modèles itinérants rapprochant les services des citoyens, comme des bus multiservices ;
- L'organisation d'événements réguliers ou ponctuels de sensibilisation et d'aide dans l'exercice de sa vie de citoyen.



L'exercice dans de bonnes conditions de ses droits de citoyen est un défi majeur, en particulier dans les territoires ruraux les plus isolés.



## Objectif 70 : Résorber les déserts médicaux en renforçant le maillage, l'innovation et la coopération dans l'offre de soin


Avec l'évolution économique et socio-culturelle, associant crises agricoles et prédominance du travail salarié urbain, la présence et la disponibilité du "médecin de campagne" a sensiblement diminué. Ce phénomène est aujourd'hui amplifié par la baisse nationale du nombre de médecins généralistes et spécialistes en activité, et du temps médical disponible. Or, les professionnels de santé sont confrontés à des prises en charge de pathologies chroniques, de plus en plus complexes, qui nécessitent une pluridisciplinarité et donc des temps importants de coordination ainsi qu'une formation permanente. Dans certains territoires, cette déprise médicale est d'autant plus perceptible qu'elle touche des populations âgées, fragiles, atteintes par les maladies chroniques du vieillissement.

**L'objectif du SRADET vise à pallier le manque de professionnels et à améliorer la qualité des prises en charge dans les déserts médicaux, en renforçant le maillage, l'innovation et la coopération dans l'offre de soin par des projets de santé multi-partenariaux.**

Le maintien et l'amélioration d'un accès équitable à la santé nécessite de reconstruire ou de construire à l'échelle des territoires des projets de santé accueillants, associant l'ensemble des acteurs, médicaux et médico-sociaux, établissements de soins, collectivités locales, professionnels et Etat, dans le cadre de synergies innovantes.

Cet objectif passe par la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt "Territoires de Santé du Futur" 2018-2021, ouvert en continu, visant le développement de pratiques collaboratives territoriales sanitaires et médicosociales pour garantir un accès équitable et performant aux soins primaires.

La Région veut soutenir ainsi les projets innovants et expérimentaux associant groupements de professionnels, acteurs locaux et entreprises de santé régionales pour lutter contre les déserts médicaux (Contrat Local de Santé, soutien aux stages chez les praticiens en zone rurale...), ainsi que les actions structurantes, au niveau régional ou infrarégional, contribuant à faire émerger et accompagner les acteurs de santé du territoire dans la conception, la mise en œuvre, l'évaluation, la valorisation et le suivi de leurs projets.

Ces actions passent par exemple par la création de maisons de santé, de centres de santé ou de formes hybrides de regroupement de professionnels de santé sur les territoires en déprise. 

Le maintien et l'amélioration d'un accès équitable à la santé nécessite de reconstruire ou de construire à l'échelle des territoires des projets de santé accueillants, associant l'ensemble des acteurs.



## Objectif 71 : Développer l'accès à la culture et les coopérations culturelles entre territoires

La culture est non seulement un secteur économique générateur d'emplois, mais aussi et surtout un important facteur de développement humain et de cohésion sociale. La culture contribue alors au bien-vivre dans les territoires.

Cependant, la Nouvelle Aquitaine, en raison de sa faible densité de population, connaît des inégalités en matière de distribution de l'offre culturelle. Les villes les plus importantes rassemblent la majorité de l'offre culturelle, qu'il s'agisse des équipements, des équipes artistiques, comme des festivals majeurs.

Pour autant, le reste des territoires néo-aquitains n'est pas exempt d'initiatives de qualité, variées, recouvrant l'ensemble des champs esthétiques.

**L'objectif du SRADDET est donc de favoriser un maillage équitable du territoire en manifestations et équipements culturels, en s'appuyant particulièrement sur les initiatives et aspirations locales. Il s'agit alors d'inciter la mise en place de politiques allant dans ce sens.**

En termes d'aménagement du territoire, les leviers à mobiliser sont de plusieurs ordres :

- Un maillage efficace d'infrastructures de diffusion de la culture ;
- Un maillage efficace d'infrastructures de soutien à la création culturelle ;
- Un renforcement des coopérations et échanges culturels entre territoires, notamment au bénéfice de ceux les moins dotés en infrastructures culturelles ;

La valorisation des fleurons du patrimoine culturel (tapisserie d'Aubusson...) est notamment visée. Un des enjeux sous-jacents est bien, en direction des habitants, l'amélioration de la connaissance de la Nouvelle-Aquitaine dans toute sa diversité, pour mieux « faire région ensemble ».

La Région contribue à la réalisation de cet objectif par des règlements d'intervention harmonisés permettant une égalité de traitement des porteurs de projet et des territoires. Ils sont par ailleurs l'expression des grandes options politiques que la collectivité souhaite déployer au bénéfice du secteur culturel.

L'action régionale s'exprime aussi par le biais d'agences dédiées à chaque filière (spectacle vivant, livre, cinéma, art contemporain). Grâce à ces moyens et à son organisation territorialisée, la Région déploie ses politiques d'aides et d'accompagnement au plus près des opérateurs et des territoires, dans une **logique de proximité**.



Une attention particulière est portée au maillage des infrastructures culturelles dédiées à la diffusion et au soutien à la création.



## Objectif 72 : Faciliter l'activité physique et assurer l'accès au sport dans tous les territoires

Au regard de son importance sociale et en termes de santé publique, l'activité physique quotidienne et le sport jouent un rôle essentiel dans l'aménagement, l'animation et la cohésion des territoires. Il contribue à la création de l'identité régionale et constitue un vecteur de promotion et une vitrine de l'excellence. Ils concourent aujourd'hui pleinement au développement économique et à la création d'emplois pour partie non délocalisables. Ils réduisent les risques pour la santé d'un mode de vie de plus en plus sédentaire.

Compte tenu de ces éléments, mais aussi de l'environnement institutionnel et de la répartition des compétences entre acteurs publics et privés dans ce champ, la Région centre son action sur cinq axes :

- La poursuite d'une politique volontariste d'aménagement sportif du territoire ;
- Le développement du sport scolaire ;
- L'accompagnement des acteurs sportifs régionaux dans une logique d'accès au sport pour le plus grand nombre ;
- Le soutien au sport de haut niveau et à l'accueil de grands événements sportifs ;
- Le maintien d'interventions locales en cohérence avec la politique contractuelle.

Pour cela, les objectifs du SRADDET sont de :

- **Aménager l'espace public pour favoriser l'activité physique quotidienne :** pistes cyclables et chemins de randonnée, espaces de vie et de jeux en libre accès (aires de jeux, plaines sportives...), végétalisation des espaces urbains pour améliorer la qualité de l'air, désencombrement de rues, piétonisation et partage des voies, pôles d'échanges multimodaux...
- **Poursuivre l'aménagement sportif du territoire, répondre aux enjeux démographiques et contribuer au renouvellement d'une offre de services sportifs de qualité qui participe à l'attractivité et à la cohésion des territoires.**

### ➤ Permettre l'accueil de grands événements sur le territoire régional :

La notion de « grands événements » (Championnats de France, d'Europe, du Monde) couvre les manifestations d'envergure internationale ayant un impact économique incontesté et mesuré. Ils contribuent à la promotion de la Région et concourent à la pratique et au développement de ces disciplines sportives. Ils doivent favoriser aussi la professionnalisation des acteurs sportifs régionaux et contribuer à l'aménagement équilibré des territoires. Une attention particulière sera portée à l'impact du projet sur les territoires et à la mise en œuvre de démarches écoresponsables.

### ➤ Maintenir des interventions locales identifiées dans une logique de proximité :

La politique sportive doit tenir compte de la grande hétérogénéité des territoires de la région, mais comme il n'est pas envisageable de s'associer à chaque manifestation locale, l'objectif est de développer, d'accroître et de démocratiser l'offre d'activités physiques et sportives en lien avec les spécificités de chaque territoire et en conformité avec les priorités de l'action régionale.

Aussi, afin de ne pas diluer l'intervention régionale, celle-ci portera sur l'accompagnement d'initiatives dans les champs :

- du sport au féminin,
- du « sport- santé »,
- des sports de nature,
- du handicap (handisport et sport adapté).



Le sport contribue à la santé, à la création de l'identité régionale, il constitue un vecteur de promotion et une vitrine de l'excellence.





### **OBJECTIF STRATEGIQUE 3.3 : OPTIMISER LES OFFRES DE MOBILITE, LA MULTIMODALITE ET L'INTERMODALITE**

La mobilité quotidienne est un levier tant économique qu'environnemental et social. Le dynamisme des territoires, la cohésion territoriale et un égal accès aux services pour tous implique une offre de mobilité diversifiée et de qualité respectueuse de l'environnement.

Acteur majeur de cette thématique, en tant qu'autorité organisatrice des réseaux ferroviaires et interurbains routiers et scolaires, la Région s'engage fortement sur cette thématique, en structurant ses offres sur le territoire d'une part, et assumant son rôle de chef de file de l'intermodalité, confié par la loi MAPTAM, d'autre part. Mais le développement de la mobilité concerne bien au-delà de la seule Région, l'ensemble des collectivités, confrontées à des problématiques bien différentes, de la congestion quotidiennes des grandes agglomérations à l'isolement des populations fragiles en zones rurales.

Pour faciliter la mobilité quotidienne, le SRADDET vise ainsi le développement des offres mobilité, tant traditionnelles que novatrices à adapter au territoire et l'amélioration de l'intermodalité par l'aménagement physiques des pôles d'échanges, mais aussi par le développement des outils à destination des usagers et l'amélioration des échanges et de la gouvernance des transports entre autorité organisatrice des transports.

En ce sens, la mise en place du syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine, « Nouvelle-Aquitaine Mobilités », en juillet 2017, regroupant la Région et les autorités organisatrices de la mobilité volontaires constitue une première étape en faveur d'une plus grande collaboration.



## Objectif 73 : Consolider la gouvernance et la coopération pour une offre de mobilité « sans couture »

L'offre de mobilité en Nouvelle-Aquitaine s'avère dense et plurielle : trains à grande vitesse, trains d'équilibre du territoire, trains express régionaux, lignes routières régionales, interurbaines et scolaires, lignes de car librement organisées, réseaux de transport urbain, lignes maritimes et fluviales, aires de covoiturage et modes actifs... La palette des acteurs qui y contribuent l'est tout autant.

Du point de vue du voyageur, cette multiplicité des acteurs ajoute de la complexité. Passer du train au car et finir son trajet en bus nécessite bien souvent de préparer son voyage en utilisant successivement plusieurs sites internet, puis d'acheter plusieurs titres de transport, et ce, en effectuant des paiements distincts et en utilisant des supports de titre différents.

Dans l'optique de faciliter les déplacements des voyageurs, plusieurs initiatives sont en cours en Nouvelle-Aquitaine :

- Des accords tarifaires, facilités par la mise en place d'un support billettique interopérable unique, la carte Modalis, et demain, dématérialisé ;
- L'aménagement de pôles d'échanges multimodaux au niveau des gares et haltes TER ;
- Le développement du Système d'Information Multimodal [modalis.fr](http://modalis.fr) à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, intégrant tous les modes de transport ;

**Dans la continuité de ces initiatives, l'objectif poursuivi par le SRADDET consiste à proposer aux voyageurs un service de mobilité simple à utiliser, « clé en main », quelque que soit le ou les trajets à réaliser, les modes ou opérateurs concernés.**

Il s'agit de permettre aux voyageurs de facilement préparer leur déplacement, d'acheter leur titre de transport selon leur usage, et d'être informés avant et pendant leur voyage sur leurs conditions de transport. Le voyageur doit pouvoir choisir le ou les modes qui lui conviennent le plus pour chacun de ses déplacements, dans une logique de complémentarité, et ce sans être impacté par la diversité des opérateurs. Le passage d'un service de transport régional à un service urbain devant alors être le plus transparent possible pour celui qui se déplace.

L'amélioration du service aux voyageurs nécessite au préalable, une consolidation de la gouvernance et de la coopération entre les acteurs de la mobilité. Le Syndicat mixte «Nouvelle-Aquitaine Mobilités », initié par la Région, et créé en juillet 2018 par 22 autorités organisatrices partenaires, a vocation à en être l'outil principal.

Doté d'un exécutif central mais aussi de groupes de réflexions territoriaux, permettant de rassembler les collectivités voisines autour de problématiques communes, ce syndicat mixte se veut à la fois un outil opérationnel et le lieu de la discussion et de la réflexion partenariale.

Il travaille en premier lieu sur ses compétences obligatoires :

- La coordination des services de transport
- L'information voyageur multimodale
- La tarification multimodale.

Sur le plan opérationnel, les actions suivantes sont notamment envisagées :

- Mettre en œuvre le projet « Mobilités 2030 » d'optimisation de l'offre globale de transport ;
- Bâtir un schéma de hiérarchisation des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité en milieu rural (cf objectif 74 « Réinventer les gares et les pôles d'échanges »)
- Améliorer l'interopérabilité billettique en déployant le support billettique Modalis sur l'ensemble des réseaux et développer les accords tarifaires : titres combinés, acceptations tarifaires.
- Développer le système d'information multimodal Modalis pour y intégrer toutes les composantes de la mobilité (modes actifs, mobilités partagées, offres privées) et permettre l'achat de titres en ligne.



Le syndicat mixte « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » se veut à la fois un outil opérationnel et le lieu de la discussion et de la réflexion partenariale.



## Objectif 74 : Réinventer les gares et les pôles d'échanges

Parmi les composantes de l'intermodalité, les gares – routières comme ferroviaires – et les pôles d'échange multimodaux (PEM) occupent une place centrale, en tant que lieu d'intermodalité.

Point de passage obligé de tout déplacement intermodal, ces lieux d'échanges sont communément associés à une rupture de charge, source de contrainte importante et d'inquiétude pour les usagers.

**Le SRADDET vise à faire de ces espaces non seulement un nœud organisé pour le passage simple d'un mode à un autre, mais aussi un « lieu de vie » offrant des services complémentaires nouveaux, valorisant ainsi l'usage des transports collectifs et des infrastructures dédiées.**

Ainsi, les pôles d'échanges doivent être réalisés dans une optique de limitation des contraintes liées aux ruptures de charge pour le voyageur et à des fins d'amélioration globale de l'attractivité du réseau multimodal à l'échelle régionale.

La recherche de la connexion la plus fluide et la plus sûre permettant un voyage plus agréable doit désormais systématiquement guider tout projet de ce type. De même, l'intégration de l'ensemble des mobilités et notamment des plus vertueuses, est essentielle : places dédiées à la mobilité partagée (covoiturage, autopartage), aménagements cyclables d'accès au site, stationnements sécurisés pour les vélos.

En outre, au-delà de son rôle primaire de nœud de transport, le pôle d'échanges doit devenir un véritable « lieu de vie », à travers l'implantation de services, de commerces, d'espaces de travail... etc. La typologie des pôles d'échanges, en fonction de leur taille, des réseaux concernés, doit notamment permettre d'identifier les potentiels devant être adaptés selon chaque territoire et chaque type de pôle. De l'implantation de maisons de services publics à l'ouverture de commerces, en passant par

la mise en place d'espaces de co-working, les possibilités sont nombreuses pour réinventer ces pôles et transformer de simples lieux de passage en espaces de vie « utiles ».

Cet objectif est à mettre en rapport avec ceux relatifs à l'amélioration des offres et aux services « clé en mains », chacun visant, à son échelle et dans son périmètre, à faciliter le voyage.

Pour atteindre l'objectif,

- Le syndicat mixte « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » rassemblant la Région et les AOM volontaires travaillera sur la structuration et la hiérarchisation des pôles d'échanges néo-aquitains ;
- La Région, dans le cadre de sa compétence transport, travaillera à la définition de son propre réseau de pôles d'échanges ferroviaires et routiers et de leurs potentiels, et continuera à accompagner les collectivités volontaires dans leurs projets d'aménagement de pôles d'échanges.



Ces travaux communs devront permettre de définir la structure des pôles d'échanges de Nouvelle-Aquitaine pour en tirer une typologie (des pôles structurants aux pôles de proximité), à même de guider l'action publique.

Les types d'aménagements ou d'équipements à envisager sur ces sites pourront ainsi être mieux définis, en fonction des besoins et des potentialités des territoires.

Le syndicat mixte « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » a pour objectif de travailler sur la structuration et la hiérarchisation des pôles d'échanges néo-aquitains



## Objectif 75 : Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis

La Nouvelle-Aquitaine est la plus vaste des 13 régions de la France. Si les 2/3 de la population régionale se concentrent dans les 25 grandes aires urbaines du territoire, 10 % de la population régionale résident dans une commune isolée, hors influence d'un pôle urbain (contre seulement 5% à l'échelle nationale).

Dans ces territoires, la voiture individuelle règne en maître, accentuant de facto la fracture sociale des personnes non motorisées, que cela soit dû à l'âge, à une incapacité, ou aux ressources financières.

Plusieurs phénomènes concourent à faire des zones rurales des lieux de concentration de populations fragiles vis-à-vis de la mobilité :

- Les populations âgées sont particulièrement concentrées dans les zones rurales ;
- Les populations des zones rurales ont un niveau de vie médian inférieur à celui des habitants des zones urbaines et périurbaines ;
- Parce qu'elles sont plus âgées et moins aisées, mais aussi parce qu'elles peuvent disposer d'un réseau numérique moins développé et moins performant, les populations des zones rurales peuvent être moins « connectées » que les populations des zones urbaines et périurbaines et moins maîtriser les outils informatiques qui permettent aujourd'hui d'avoir accès à des services de mobilité alternatifs.

Au vu de leurs caractéristiques, les offres ferroviaire et routière, régionale ou urbaine, même développées et optimisées, ne peuvent constituer la seule réponse aux besoins de mobilité sur l'ensemble du territoire régional.

L'enjeu consiste dès lors à développer un panel de solutions de mobilité complémentaires à destination des zones blanches en termes de mobilité, de façon à couvrir un large éventail de besoins.

**Le SRADDET vise à mobiliser l'ensemble des solutions de mobilités existantes et à venir, au-delà des seuls transports collectifs dont le domaine de**

**pertinence trouve ses limites en milieu peu dense, pour répondre aux besoins des territoires et de leurs habitants : mobilités partagées, mobilités actives, accompagnement à la mobilité... Les plans de mobilité rurale, portés par les collectivités, peuvent notamment constituer des outils pertinents pour adapter les solutions aux spécificités des territoires.**

Les véhicules autonomes, mais aussi la mutualisation de véhicules individuels (autopartage, covoiturage) facilitée par le développement de la géolocalisation et la démocratisation du numérique, sont notamment des potentiels importants à explorer pour améliorer la mobilité en zones rurales.

La logique portée doit être celle de la complémentarité des modes et des services.

Pour atteindre cet objectif, il s'agit, outre l'optimisation et le développement des offres régulières :

- D'accompagner et de favoriser les solutions de mobilité alternatives :
  - le covoiturage et l'autopartage, par la mise en place d'outils techniques (aires, stations, applications) ou des mesures tarifaires incitatives ;
  - Les modes actifs, qui ont un potentiel de développement pour des déplacements courts en zones rurales : aménagement des centres bourgs avec apaisement des circulations, aménagements sécurisés de type pistes cyclables ou voies vertes le long des grands axes routiers...
- D'appuyer les initiatives locales, publiques ou privées, d'aide à la mobilité, notamment pour offrir des transports de jonction réguliers entre les centres d'intermodalité de plus grande taille et les lieux de destination habituels (marchés, hôpitaux...) : plateformes de mobilité proposant un accompagnement personnalisé, formations à l'usage services de mobilité ou à l'obtention du permis de conduire, des services de transport dits solidaires à l'attention des personnes âgées ou handicapées, transport à la demande, etc...



- De poursuivre le déploiement des réseaux numériques dans les zones rurales pour tirer le meilleur parti des innovations technologiques (cf. objectif stratégique 3.4).

Le développement de ces solutions peut se faire dans une logique d'expérimentation.



La logique portée doit être celle de la complémentarité des modes et des services.

### OBJECTIF STRATEGIQUE 3.4 : GARANTIR LA COUVERTURE NUMERIQUE ET DEVELOPPER LES NOUVEAUX SERVICES ET USAGES

L'accès au numérique est une chance historique pour dynamiser les zones rurales. Il permettra en effet à leurs acteurs de développer de nouvelles activités et de nouveaux usages. Il offrira à leur population un accès facilité aux services (commerce, santé, formation, services publics...).

La Région, avec ses partenaires publics locaux (essentiellement les Départements et les Etablissements publics de coopération intercommunale), contribue à **l'aménagement numérique du territoire, dans le but de réduire la fracture numérique**, en équipant les territoires, notamment ruraux ignorés des opérateurs privés, d'un réseau public en fibre optique (Programme cadre très haut débit). Avec 1 500 000 prises installées à l'horizon 2021, elle entend répondre à l'objectif prioritaire du SRADDET pour une couverture de la fibre dans tous les départements à l'horizon 2025.

Le SRADDET entend aussi faire du numérique un levier de développement territorial en définissant des objectifs visant à développer son usage et les services numériques sur de nombreux applicatifs comme la médecine, le télé-travail, le coworking, le tourisme, l'inclusion sociale, etc.



## Objectif 76 : Assurer le déploiement de la fibre dans tous les départements à l'horizon 2025

Le déploiement du très haut débit par les initiatives privées seules ne permet pas de couvrir le territoire de manière homogène et reste cantonné aux zones urbaines.

Une action publique complémentaire, d'envergure comparable à celle du privé, est à l'œuvre en Nouvelle-Aquitaine depuis 2016, focalisée sur les zones les plus rurales.

Le cantonnement du très haut débit aujourd'hui aux zones denses conduit à une inégalité d'accès aux services numériques (e-administration, télétravail, etc) de plus en plus variés et de plus en plus exigeants en termes de qualité d'accès à Internet.

Ces limites sont un frein au développement économique de certains secteurs tels que le tourisme et l'agriculture et un obstacle à l'accès à distance des habitants aux études, à la culture, aux soins médicaux, etc.

La résorption de ces déséquilibres s'effectuera progressivement grâce à l'action conjuguée des acteurs privés et des réseaux d'initiative publique.

**L'objectif inscrit au SRADET vise à assurer le déploiement sur le territoire régional du très haut débit pour tous à l'horizon 2022 et de la fibre pour 2025.**

Pour ce faire, un effort supplémentaire coordonné des initiatives privées et publiques est nécessaire. Il passe notamment par l'ouverture de nouveaux chantiers et la passation de nouveaux contrats d'exploitation des réseaux construits. Les opportunités liées à l'utilisation de technologies non filaires d'attente (LTE fixe ou « 4G fixe » par exemple) doivent pouvoir être saisies.

L'information sur le niveau de service disponible (raccordement à la fibre, coûts d'abonnement, ...) doit être accessible facilement pour les entreprises. Pour cela, un site internet mis à jour régulièrement au fur et à mesure des déploiements des réseaux et évolutions des offres devra permettre de prendre connaissance des offres disponibles privées et publiques.



L'objectif inscrit au SRADET vise à assurer le déploiement sur le territoire régional du très haut débit pour tous à l'horizon 2022 et de la fibre pour 2025.



## Objectif 77 : Faire évoluer la couverture mobile et diversifier les moyens d'accès en mobilité

L'accès aux outils de communication mobiles (voix et données) est un enjeu d'aménagement du territoire aussi important que l'accès aux services internet fixes. Le pourcentage très élevé de couverture de la population cache des disparités importantes entre les territoires : du fait de la densité peu homogène de la population, de leur fréquentation saisonnière et du fait du principe même de la mobilité.

**L'objectif inscrit au SRADET est de faire évoluer la couverture mobile et diversifier les moyens d'accès en mobilité.**

Le nouveau plan gouvernemental relatif à l'amélioration de la couverture mobile flèche les investissements à réaliser désormais exclusivement sur les acteurs privés, mais laisse la possibilité aux acteurs publics d'orienter la localisation de ces investissements suivant des critères qui leur sont propres. L'objectif pour la couverture mobile est d'en généraliser la qualité d'ici 2020 afin de permettre l'ensemble des usages de la 4G.

Des instances départementales sont en charge de l'identification et de la remontée des priorités. Le suivi de leur activité pourra être assuré par la Commission régionale de stratégie numérique. Il convient de porter une attention particulière aux lieux sujets à de fortes variations de fréquentation (lieux touristiques, hôtellerie de plein air) ainsi qu'au développement de l'accès internet par le WIFI dans les moyens de transport régionaux en s'appuyant sur les infrastructures mobiles.



L'objectif du plan gouvernemental pour la couverture mobile est d'en généraliser la qualité d'ici 2020 afin de permettre l'ensemble des usages de la 4G.



## Objectif 78 : Favoriser l'inclusion numérique en direction des publics les plus fragiles

La politique de l'Etat concernant la facilitation de l'accès aux services et formalités administratives en les numérisant, est partagée par les collectivités. Néanmoins cette politique risque de laisser à l'écart une partie de la population non aguerrie à ces nouveaux outils. Evaluée entre 10 et 20 % de la population totale, il s'agit principalement des personnes âgées et des personnes en situation sociale précaire.

En réponse à cet enjeu, **le SRADDET fixe comme objectif de favoriser l'inclusion numérique en direction des publics les plus fragiles.**

Pour ce faire, il convient de mobiliser l'ensemble des acteurs en situation d'identifier ces populations et de les accompagner dans l'appropriation des outils numériques ou pour y accéder. La Commission régionale de stratégie numérique (CRSN) pourrait constituer une instance de coordination et de veille des initiatives portées dans les territoires. De plus, les tiers-Lieux présents sur le territoire régional pourraient être des relais pour favoriser l'inclusion numérique.

Il est aussi opportun de capitaliser sur les nombreuses expérimentations en cours dans les territoires (comme le chèque APTIC, le chèque culture numérique pour tous) le plus souvent portées par des associations et des collectivités, notamment les Départements et la Région, et de saisir les opportunités d'accompagnement de l'Etat dans ce domaine. De plus, du fait du besoin important sur l'ensemble du territoire, les différentes actions menées en faveur de l'inclusion numérique (parmi lesquelles un dispositif régional) devront être coordonnées.



La partie de la population non aguerrie aux outils numériques est évaluée entre 10 et 20 % de la population totale, principalement des personnes âgées ou en situation sociale précaire.



## Objectif 79 : Développer l'e-santé, favoriser la coordination des soins, faciliter le maintien à domicile et l'autonomie des personnes avançant en âge

La région est confrontée aux défis majeurs des transitions démographiques, environnementales, géographiques et sanitaires, qui vont de pair avec l'accélération des innovations en santé. Ce contexte de changement impacte fortement le système de santé qui doit intégrer évolution de l'ambulatoire, médecine personnalisée et intelligence artificielle. Le développement récent de la télémédecine en représente un levier de premier plan.

Le SRADDET se fixe pour objectif de **développer l'e-santé, de favoriser la coordination des soins, de faciliter le maintien à domicile et l'autonomie des personnes dépendantes.**

La e-santé constitue tout autant un objectif poursuivi qu'un levier permettant de :

- Rechercher l'égalité d'accès aux soins en favorisant des réponses organisationnelles et techniques qui compensent en continu les inégalités de répartition des professionnels de santé dans les territoires et répondent aux défis épidémiologiques : maladies chroniques, poly-pathologies liées au vieillissement, ... ;
- Contribuer à l'évolution des pratiques et des cultures grâce aux outils numériques en accompagnant les professionnels de santé dans le développement de pratiques collaboratives à même d'améliorer la qualité des soins.

Cet objectif passe notamment par la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt "Télémédecine" 2018-2021, ouvert en continu, visant à soutenir les projets :

- contribuant à l'accès et à la qualité de l'expertise et des soins de premier recours en élargissant l'usage de la télémédecine aux professionnels de santé comme dans le cas des prises en charge en ambulatoire (y compris si possible au domicile du patient) ;
- associant les acteurs du médico-social, en particulier pour les populations fragiles ou isolées, personnes âgées, personnes en situation de grande pauvreté, d'isolement personnel et de handicap, ...



La e-santé constitue un levier d'égalité d'accès aux soins.



## Objectif 80 : Contribuer à doter les territoires d'un réseau dense de tiers lieux, pour développer le télétravail et le coworking

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, près de 1 million d'actifs se déplacent chaque jour de plus de 30 km pour aller travailler.

Dans un contexte de saturation des réseaux de transports, le développement du télétravail à domicile comme en tiers-lieux, grâce à l'utilisation du numérique pour le travail à distance, permet la « démobilité choisie » : décongestion, diminution du temps passé dans les transports, gains associés à la qualité de la vie, ...

Pour leur part, les tiers-lieux peuvent répondre également au besoin d'attractivité des territoires : fondés sur l'ouverture, le partage et l'échange, ils ébauchent un nouveau modèle socio-économique en rupture avec les schémas traditionnels. Sous l'impulsion de dynamiques collectives, ces espaces, pour la plupart autonomes dans leur organisation, favorisent la créativité et l'émergence de services innovants par l'intelligence collective. Ils contribuent ainsi à la fois à la réussite de la transition numérique et à l'évolution des modes d'organisation du travail.

**L'objectif inscrit au SRADET vise à doter les territoires d'un réseau dense de tiers lieux, pour développer le télétravail et le coworking ; soit un objectif de 300 tiers-lieux ouverts à l'échéance 2021, répartis dans l'ensemble des territoires urbains, périurbains et ruraux de la Nouvelle Aquitaine, afin que chaque néo aquitain puisse disposer d'un tiers-lieu à moins de 20 minutes de chez lui.**

Pour cela, un Appel à Manifestation d'Intérêt tiers-lieux a été ouvert en continu sur 2019-2021. La sélection des projets prend en compte la localisation du tiers-lieu et 5 critères-clé : ouverture à tous types de professionnels (statuts/secteurs), flexibilité et accessibilité de l'offre et de locaux, accès numérique performant, accueil humain et implication concrète des coworkers dans la vie quotidienne du tiers-lieu. Les choix d'offres hybrides peuvent contribuer de surcroît à l'équilibre de leur activité et à la qualité de leur implication locale.



300 tiers-lieux ouverts à l'échéance 2021 afin que chaque néo aquitain puisse disposer d'un tiers-lieu à moins de 20 minutes de chez lui.





## 6. GLOSSAIRE

212

*Ce glossaire, établi à titre d'information, n'a pas de valeur juridique. Il ne peut pas être opposable à la Région Nouvelle-Aquitaine.*

**Accès aux droits :** accès au service public au sens large. Intègre ici l'accès « au Droit » au singulier, soit l'appui juridique, mais aussi l'ensemble des services favorisant l'insertion sociale (accès au logement, à l'emploi, aux prestations sociales...).

**Achat responsable :** achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique (source OBSAR). La démarche d'achats responsables concerne aussi bien les individus que les entreprises ou les entités publiques.

**Agro-écologie :** discipline alliant l'agronomie et l'écologie, l'agro-écologie s'appuie sur les fonctionnalités des écosystèmes afin d'atteindre une meilleure performance du secteur agricole, performance autant économique qu'environnementale.

**Albedo :** pouvoir réfléchissant d'une surface. Une traduction concrète de ce phénomène s'illustre la nuit : la chaleur accumulée en journée par la terre sous les rayons du soleil va repartir plus ou moins dans l'atmosphère selon le niveau de couverture nuageuse. Sans couverture nuageuse l'énergie repart. A l'opposé, avec une couverture les pertes sont moindres, d'où des matins plus frais quand il n'y a pas ou peu de nuages pendant la nuit.

**Approche intégrée :** manière globale et systémique d'appréhender nos problématiques, l'approche intégrée est le fondement même du SRADDET, schéma multithématique et transversal. Agir simultanément sur plusieurs composantes est la clé pour répondre à des défis comme celui de la crise des centres-villes et centres-bourgs, ou encore celui du changement climatique.

**Approvisionnement responsable :** opérer des modes efficaces de production des ressources en limitant les rebuts et l'impact sur l'environnement, notamment dans l'extraction des matières minérales ou dans l'exploitation agricole et forestière, tant pour les matières renouvelables que non renouvelables. L'extraction ou l'exploitation efficace des ressources nécessite de définir le juste besoin pour éviter le gaspillage.

**Armature territoriale :** ensemble composé de villes/bourgs maillant l'espace et de leurs aires d'influence. Une armature est structurée et hiérarchisée en fonction de critères de niveau d'équipements, de taille de population ou encore de capacité de polarisation et d'entraînement pour le territoire (principal critère retenu pour l'armature régionale de Nouvelle-Aquitaine). Elle est un outil au service des collectivités, leur permettant de comprendre le fonctionnement de leur territoire et de planifier en conséquence un développement équilibré et efficace.

**Artificialisation des sols :** altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. Une définition réglementaire plus précise en est donnée par le Décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols. L'artificialisation « nette » des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée.

**Autosolisme :** basé sur les mots « automobile » et « solo », le terme d'autosolisme désigne le fait de circuler seul dans son véhicule. Il permet notamment de distinguer cette pratique d'un usage « collectif » de l'automobile, comme le covoiturage.

**Biosourcé :** se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique (biomasse végétale ou animale) pouvant être utilisées comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment (au sens de l'article R. 111-50 du code de l'urbanisme).





**Bourg et ville :** types d'agglomérations humaines distingués par leur taille. La ville est un regroupement de bâtiments formant un ensemble continu de plus de 2000 habitants (unité urbaine au sens de l'INSEE). Elle peut être composée de plusieurs communes. Le bourg est alors par opposition une agglomération rurale de moins de 2000 habitants.

**Centre-bourg / centre-ville (≠ bourg centre ou ville centre d'un territoire) :** quartier ou ensemble de quartiers au sein d'une agglomération urbaine ou rurale, qui, bien que souvent centraux par leur localisation, sont caractérisés plus sûrement par d'autres critères cumulatifs : une certaine densité de bâtiments, une dimension symbolique forte, une concentration de fonctions de centralité (services, commerces, équipements divers, offerts à la population résidente mais aussi à la population extérieure).

**Chaîne logistique :** la logistique, prise dans son acception la plus large, a principalement pour mission de maîtriser et d'optimiser les flux physiques depuis les fournisseurs jusqu'aux clients. La chaîne logistique recouvre l'ensemble des mécanismes permettant de fournir des produits au bon moment et au bon endroit. La chaîne logistique d'un produit fini se définit comme l'ensemble des entreprises qui interviennent dans les processus d'approvisionnement en composants, de fabrication, de distribution et de vente du produit, du premier fournisseur au client ultime.

**Circuit court / circuit de proximité :** types de circuits de commercialisation des produits, notamment alimentaires. La notion de circuit court est fondée sur le nombre d'intermédiaires (1 intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur pour le ministère de l'agriculture), tandis que le circuit de proximité dépend d'un critère de moindre distance géographique.

**Cluster :** ensemble ou réseau de laboratoires, de centres de recherche, d'entreprises...

**Combustible solide de récupération :** le Combustible solide de récupération (CSR) est défini par une norme NF-EN-15359. Cette dernière permet de distinguer les CSR des autres combustibles dérivés de déchets en fixant des critères de qualité. Les combustibles solides de récupération sont préparés (soit traités, homogénéisés et améliorés pour atteindre une qualité pouvant faire l'objet d'échanges commerciaux entre les producteurs et les utilisateurs) à partir de déchets non dangereux, utilisés pour la valorisation énergétique dans des usines d'incinération ou de co-incinération. Cette norme prévoit le classement des CSR selon un critère économique (le PCI ou pouvoir calorifique inférieur), un critère technique (la teneur en chlore) et un critère environnemental (la teneur en mercure).

**Consommation d'espaces :** la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. Sur ce même territoire, la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation peut être comptabilisée en déduction de cette consommation. La consommation d'espaces correspond ainsi à un changement d'usage d'espaces à dominante agricole, forestière ou naturelle vers des espaces urbanisés, et ce quel que soit le zonage réglementaire en vigueur dans les documents d'urbanisme. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est calculée par la Région Nouvelle-Aquitaine avec l'occupation du sol (voir définition OCS).

**Contrat d'axe :** démarche négociée entre la Région et les collectivités situées de part et d'autre d'un axe de transport collectif régional visant à mieux articuler transport et urbanisme et à améliorer la pertinence et la fréquentation de l'offre de transport. Le contrat d'axe aborde par exemple les questions d'intensification urbaine, d'accessibilité et de rabattement multimodaux.

**Cycle de l'eau (grand et petit) :** le grand cycle de l'eau correspond au cycle naturel et général de l'eau sur la Terre, comportant l'évaporation, les précipitations et l'écoulement, accessoirement la sublimation (passage d'un corps de l'état solide à l'état gazeux). Le petit cycle de l'eau correspond quant à lui au cycle artificiel et domestique de l'eau, qui s'appuie sur la mise en place de systèmes de traitement pour des raisons de salubrité publique (potabilisation, assainissement).

**Décarbonation :** politique et actions pour décarboner l'ensemble des activités économiques, c'est-à-dire diminuer drastiquement leur empreinte carbone donc leurs liens avec les énergies fossiles : pétrole, hydrocarbures, gaz, ...





non renouvelables. Deux enjeux : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables des dérèglements climatiques et la dépendance aux pays producteurs d'énergies fossiles.

**Démobilité choisie :** la mobilité est une suppression des déplacements que l'on peut supprimer, ou une nouvelle conception de ces déplacements. Choisie, elle s'appuie notamment sur les pratiques de télétravail, les espaces de co-working, les tiers lieux, l'e-administration, l'e-commerce... La couverture numérique est un levier essentiel pour une mobilité choisie et appréciée.

**Développement urbain :** le développement urbain s'entend comme l'action de créer de l'espace urbain, que ce soit en renouvellement urbain ou en extension.

**Ecoconception :** méthodologie visant à prendre en compte des critères de diminution des impacts environnementaux d'un produit ou d'un service dès la phase de sa conception et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie. Elle consiste donc à concevoir et développer des produits moins consommateurs de ressources, et générant moins de déchets durant leur fabrication, leur distribution, leur utilisation et leur mise au rebut.

**Ecologie industrielle :** l'écologie industrielle découle du management environnemental et est un élément de l'économie circulaire. Elle s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels pour recréer à l'échelle du système industriel une organisation caractérisée par un usage optimal des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie. L'objectif est de tendre vers des circuits courts et un bouclage des cycles des flux physiques à l'échelle des territoires (c'est pourquoi l'écologie industrielle est souvent qualifiée de « Ecologie industrielle et territoriale »), et ainsi de limiter globalement la consommation de ressources et les impacts environnementaux.

**Economie circulaire :** concept économique qui vise à limiter le gaspillage des ressources et réduire l'impact environnemental, en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Il propose donc un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

**Economie de la fonctionnalité :** modèle économique basé sur la vente de services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes, privilégiant ainsi l'usage à la possession.

**Enveloppe urbaine / tissus urbains existants :** l'enveloppe urbaine regroupe un ensemble de parcelles bâties reliées entre elles par une certaine continuité (la distance entre deux bâtis ne peut excéder une certaine distance), elle peut incorporer en son sein certaines enclaves composées de parcelles non bâties comme des parkings, équipements sportifs, terrains vagues, etc.), et enfin exclut en principe les zones d'habitat diffus (il doit exister un minimum de parcelles bâties que les territoires devront justifier).

Les tissus urbains existants se définissent comme un ensemble de parcelles bâties (il en faut un minimum) reliées entre elles par une certaine continuité.

**Éviter-Réduire-Compenser :** la séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration de l'environnement dans le projet ou le plan programme. L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement est à favoriser sachant qu'il garantit la non-atteinte à l'environnement considéré. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts qui n'ont pu être évités n'ont pas pu être réduits suffisamment.

**Étalement urbain :** type de développement urbain caractérisé par une croissance des surfaces urbanisées non liée à la croissance de la population, autrement dit un rythme de consommation foncière plus important que le taux de croissance démographique. L'étalement urbain est intimement lié au processus de périurbanisation.

**Eurorégion :** structure de partenariat entre plusieurs régions frontalières, prenant la forme d'un *Groupement Européen de Coopération Territoriale*. La Nouvelle-Aquitaine fait partie d'une eurorégion comprenant les communautés autonomes espagnoles d'Euskadi et de Navarre.





**Fonctionnalités des écosystèmes :** correspond à l'ensemble et à l'interconnexion des fonctions écologiques : productives (productivité primaire), trophiques (chaîne alimentaire), relatives au cycle biologique (reproduction), etc. Ces processus écologiques peuvent rendre service à l'homme (par exemple l'épuration de polluants dans une zone humide) – cf *Services écosystémiques*.

**Foresterie urbaine :** gestion durable d'espaces forestiers de moyenne et petite taille au cœur même des zones urbaines en conservant leur multifonctionnalité : production de bois, sauvegarde de la biodiversité, protection de la ressource en eau et loisirs sans que cette dernière supplante les trois premières.

**Friche :** en droit de l'urbanisme, est entendu comme « friche » tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.

**Gestion de proximité des biodéchets :** elle couvre les pratiques de compostage de proximité : compostage domestique, compostage partagé, compostage en établissement, lombricompostage ; nourrissage des animaux (notamment adoption de poules) ; paillage, broyage.

**Grand pôle structurant :** agglomération constituant après la métropole le niveau le plus haut de l'armature territoriale régionale. Plusieurs critères justifient son caractère structurant : nombre d'habitants de l'agglomération (unités urbaines de plus de 120 000 habitants), capacité d'entraînement à l'échelle du quotidien (polarisation d'une aire urbaine INSEE de plus de 200 000 habitants) comme à l'échelle des grands espaces de vie régionaux, concentration de fonctions métropolitaines et positionnement géographique stratégique.

**Intensification urbaine :** action de privilégier une plus grande densité et mixité des fonctions (résidentielle, économique, commerciale, de services,...) tout en cherchant à améliorer la qualité des espaces publics.

**Intermodalité :** correspondance entre différents modes de transport.

**Interopérabilité :** capacité de systèmes (notamment de systèmes billettiques) à fonctionner ensemble.

**Interterritorialité :** fait de nouer des relations entre territoires (périmètres de collectivités ou de leurs groupements), contigus ou non, sur un ou plusieurs thèmes, et ce sans « fusionner ». L'interterritorialité se développe à mesure que les collectivités prennent conscience de la nécessité de sortir de leurs limites pour gérer un problème, ou des avantages qu'elles ont à coopérer/échanger entre elles.

**Méthanisation :** procédé de production biologique de gaz méthane (CH<sub>4</sub>), reposant sur la fermentation anaérobie (sans oxygène) par laquelle des bactéries adaptées consomment une partie de la matière organique en dégageant du biométhane. Celui-ci, une fois épuré, devient du biogaz.

**Métropole / fonctions métropolitaines :** une métropole, au sens géographique, est une grande agglomération caractérisée par un processus de métropolisation, soit de forte dynamique de polarisation des hommes, des activités et des revenus. La concentration de fonctions dites « métropolitaines » en est un marqueur fort. Ces fonctions stratégiques correspondent selon l'INSEE aux cinq domaines suivants : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

**Mobilités actives (ou mobilités douces) / modes actifs (ou modes doux) :** ensemble des modes de déplacements où la force motrice humaine est nécessaire, avec ou sans assistance motorisée. Cela comprend notamment la marche, le vélo et le vélo à assistance électrique

**Neutralité carbone :** sacralisée en décembre 2015 par l'Accord de Paris de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), la neutralité carbone à l'intérieur d'un périmètre défini (commune, région, pays, ...) vise l'atteinte de l'état d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'action de l'homme (fermeture des centrales à charbon, diminution des consommations de carburants par les véhicules, ...et le stockage de carbone dans les forêts par un usage durable du bois dans la construction par exemple). L'ensemble des Etats ont fixé l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les données scientifiques montrent qu'un changement important et urgent dans les modes de consommation et l'usage des combustibles fossiles est indispensable pour tenter d'atteindre cet objectif.





**Occupation du sol :** dans le cadre de la plateforme PIGMA, un référentiel néo-aquitain d'occupation du sol (OCS) est produit à grande échelle par photo-interprétation. Cette donnée détaille une soixantaine d'occupations du sol différentes qui peuvent être classées en quatre types d'espaces : Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains. Elles permettent d'étudier l'organisation de l'espace et son évolution en analysant les changements d'occupation des sols. En particulier, des millésimes 2009, 2015 et 2020 couvrent l'ensemble de la région. En savoir plus : <https://observatoire-nafu.fr/>

**Périurbanisation :** phénomène de développement urbain lâche caractérisé par une installation/déplacement des hommes et des activités en dehors des pôles constitués (l'enveloppe urbaine des villes et des bourgs structurants). Sa définition est débattue, mais qu'elle se limite au processus de mitage (diffus) dans les espaces de deuxième couronne ou qu'elle intègre les zones d'extension urbaine (continuité du bâti) en première couronne, la périurbanisation va souvent de pair avec une forte consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et provoque des coûts économiques, environnementaux et sociaux pour la collectivité.

**Pôle animateur d'espace de vie du quotidien :** bourg ou ville (unité urbaine) identifié dans l'armature régionale au regard de son poids économique et démographique et/ou de son influence dans l'espace. Un pôle répond à une des deux conditions suivantes :

- concentrer plus de 1500 emplois et plus de 2000 habitants
- concentrer plus de 800 emplois et animer un espace de vie de 5 communes ou plus (au seuil de 20 % des actifs des communes concernées se rendant quotidiennement dans le pôle pour y travailler).

Ces polarités économiques sont alors des points clés pour faire barrage à la déprise des territoires.

**Pôle intermédiaire :** agglomération (unité urbaine) concentrant plus de 10 000 emplois, le pôle intermédiaire bénéficie grâce à son poids économique et démographique d'une gamme de services et d'équipements étoffée. Il se positionne alors comme un pivot de l'armature territoriale entre les pôles animateurs des espaces de vie du quotidien et les grands pôles structurants.

**Pôle en réseau :** forme de pôle atypique, le pôle en réseau est un réseau d'agglomérations et de territoires ayant formalisé leur coopération, soit par la création d'un *pôle métropolitain* (établissement public « supra » regroupant plusieurs intercommunalités), soit par la signature d'une véritable entente intercommunautaire. Ces réseaux donnent corps aux enjeux d'interterritorialité promus par le SRADDET et, au regard de leur poids à l'échelle régionale (ensembles de plus de 200 000 habitants), s'inscrivent dans l'armature territoriale du schéma.

**Pôle d'échanges multimodal :** lieu de convergence d'offres de transport ou de stationnement, qui vise à faciliter les pratiques intermodales, c'est-à-dire les correspondances entre différents modes de transport de voyageurs. Les pôles d'échanges peuvent assurer, par leur insertion urbaine, un rôle d'interface entre la ville et son réseau de transport.

**Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains :** dispositif opérationnel connu sous diverses abréviations (PENAP, PPEANP, PEANP, PAEN) et permettant non seulement de protéger durablement des espaces agricoles et naturels « sous tension » (pression foncière urbaine), mais aussi d'engager une véritable politique de valorisation (programme d'action). Cf Article L113-5 du code de l'urbanisme

**Pression anthropique :** elle représente les perturbations répétées et continues sur l'environnement générées par l'Homme soit directement ou indirectement. Elle cause des dégradations et crée des déséquilibres sur la Nature, les écosystèmes, les milieux, les ressources, les sols, l'air, la mer...

**Réciprocité :** concept majeur promu par le SRADDET, partant du postulat que les territoires sont interdépendants et potentiellement complémentaires sur divers plans (économie, alimentation, eau...), avec pour chacun des atouts à faire valoir. La réciprocité est alors une politique active de dialogue et de partenariat entre territoires (cf *Interterritorialité*), visant des relations équilibrées, véritablement bénéfiques à tous.

**Réemploi :** opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Il s'agit d'une composante de la prévention des déchets.



**Renaturation** : en écologie, il s'agit d'une dynamique spontanée qui désigne les processus par lesquels les espèces vivantes recolonisent spontanément un milieu artificiel ou ayant subi des perturbations écologiques (exemple des friches). Désigne aussi les opérations d'aménagements restauratoires ou de gestion restauratoire puis conservatoire consistant à restaurer le « bon » état écologique et paysager de sites que l'on estime dégradés par les activités humaines, les événements naturels (glissements de terrains, inondations) ou par l'absence de certains animaux (grands ou petits herbivores, fousseurs, etc).

En droit de l'urbanisme, la renaturation d'un sol, ou désartificialisation consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

**Résilience (territoriale)** : capacité, pour un territoire, à faire face à des changements brusques (liés au climat ou à la fragilisation de son écosystème par exemple), à s'y adapter et à se réorganiser tout en maintenant son identité, ses fonctions principales, sa structure et ses capacités de réaction. La recherche de résilience d'un territoire est indissociable de la mise en œuvre de moyens de concertation locale.

**Rétro-littoral** : type d'espace situé à l'arrière du littoral, dont il subit ou bénéficie de certaines influences. Il est appelé également arrière-côte ou hinterland. Alors que le littoral, zone de contact entre la terre et la mer, est défini réglementairement en France comme l'ensemble des communes limitrophes du trait de côte, le rétro-littoral ne fait pas l'objet d'une définition normée. En Nouvelle-Aquitaine, le choix a été de considérer comme rétro-littorales les communes situés à moins de 30 km du trait de côte loi Littoral (avec intégration des estuaires).

**Réutilisation** : opération qui conduit à ce que des déchets puissent être remis en état sous forme de produits d'occasion ou soient démontés pour séparer les pièces en état de fonctionnement, retrouvant ainsi leur statut de produit.

**Ruralité / hyper-ruralité** : type d'espace marqué par la faible densité de population et l'importance des surfaces agricoles, forestières ou naturelles. Il a perdu en homogénéité à mesure que l'urbain s'est à la fois diffusé et diversifié dans ses formes, ses contours en sont donc mal définis. Communes de moins de 2000 habitants hors unité urbaine, communes hors d'influence socio-économique des pôles urbains, communes à plus d'un certain temps de déplacement d'un panier de services donné... les définitions sont multiples mais invitent à la nuance : rural sous influence des villes, petit pôle rural, hyper-rural isolé et peu peuplé, rural en zone de montagne, etc..., en constituent quelques facettes.

**Services écosystémiques** : les services écosystémiques sont définis comme étant les biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes. Issue des travaux à l'interface entre économie et écologie, cette notion se base sur le postulat qu'on peut attribuer une valeur, souvent monétaire, à la nature. Elle met en avant également l'intérêt pour révéler et mieux comprendre les interactions Homme-nature. L'agroécologie mobilise fortement ces systèmes.

Définition UICN : L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (ou MEA), conduite entre 2001 et 2005, a ainsi classé les services écosystémiques en 4 catégories :

- Services de support : qui créent les conditions de base au développement de la vie sur Terre
- Services d'approvisionnement : Nourriture, Eau potable, Fibres, Combustible, ...
- Services de régulation : permettant de modérer ou réguler les phénomènes naturels (écoulement des eaux, climat, érosion,...)
- Services culturels : bénéfiques non-matériels que l'humanité peut tirer des écosystèmes (Bien-être et santé, éducation...).

Des écosystèmes sains et résilients permettent par ailleurs d'atténuer et d'anticiper les effets des changements climatiques.

Les solutions fondées sur la nature ont ainsi été définies au Congrès Mondial de l'Union Internationale de Conservation de la Nature à Hawaï en septembre 2016 (motion 77), comme des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et des bénéfices pour la biodiversité.

**Territoire en retournement** : notion utilisée par le SRDEII pour qualifier un territoire marqué par une mutation particulièrement déstabilisante de son tissu économique, appelant une intervention des pouvoirs publics





**Théorie du ruissellement :** théorie économique utilisée pour expliquer les dynamiques de développement dans l'espace. Elle soutient que la croissance des métropoles, moteurs économiques du monde, se déverse naturellement sur les territoires avoisinants, et justifie alors une politique d'investissement privilégiant les métropoles. Aujourd'hui largement débattue, elle n'est pas le parti-pris retenu par le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, qui promeut des logiques de réciprocité active et de développement de tous les territoires.

**Zones congestionnées :** secteurs où la circulation routière est dense et régulièrement ralentie, notamment en période de pointe journalière (hors week-end, hors vacances scolaires). Le seul trafic routier ne peut suffire à définir cette zone, la morphologie des voies de circulation et des carrefours étant aussi une variable importante.



## Liste des abréviations

**ADEME** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**AOM(D)** Autorité organisatrice de la mobilité (durable)  
**AOT** Autorité organisatrice des transports  
**BTP** Bâtiment et travaux publics  
**CBS** Coefficient de biotope par surface  
**CESER** Conseil économique, social et environnemental régional  
**CFA** Centre de formation d'apprentis  
**CPER** Contrat de plan État-Région  
**CPRDFOP** Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles  
**CTAP** Conférence territoriale de l'action publique  
**DAACL** Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (document des SCoT)  
**DAE** Déchets d'activités économiques  
**DMA** Déchets ménagers et assimilés  
**DND-NI** Déchets non dangereux non inertes  
**DOO** Document d'Orientation et d'Objectifs (document des SCoT)  
**DSF** Document stratégique de façade  
**ENR** Énergies renouvelables  
**EPCI** Établissement public de coopération intercommunale  
**EPF** Établissement public foncier  
**ESS** Économie sociale et solidaire  
**FTTH** Fibre to the home  
**GES** Gaz à effet de serre  
**GNV** Gaz naturel pour véhicules  
**HQE** Haute qualité environnementale  
**INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques  
**ITE** Isolation thermique par l'extérieur  
**OAP** Orientation d'aménagement et de programmation (outil des PLU)  
**PADD** Projet d'Aménagement et de Développement Durables (document des PLU),  
**PAS** Projet d'Aménagement Stratégique (document des SCoT, *anciennement PADD*)  
**PCAET** Plan climat air énergie territorial  
**PDH** Plan départemental de l'habitat  
**PDM** Plan de mobilité  
**PEM** Pôle d'échanges multimodal  
**PIB** Produit intérieur brut  
**PLH** Programme local de l'habitat  
**PLU(i)** Plan local d'urbanisme (intercommunal)  
**PMR** Personne à mobilité réduite  
**PPA** Personne publique associée  
**PPR** Plan de prévention des risques  
**PRI** Planification régionale de l'intermodalité  
**PRIT** Planification régionale des infrastructures de transports  
**PRPGD** Plan régional de prévention et de gestion des déchets  
**QPV** Quartier politique de la ville  
**RRIR** Réseau routier d'intérêt régional  
**RTE-T** Réseau transeuropéen de transports  
**SCoT** Schéma de cohérence territoriale  
**SDAASP** Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public  
**SDAGE** Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
**SRADDET** Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
**SRCAE** Schéma régional climat-air-énergie.  
**SRCE** Schéma régional de cohérence écologique  
**SRDEII** Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation  
**SRESRI** Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation  
**TVB** Trame Verte et Bleue



## LOIS

**Loi MAP** Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche

**Loi MAPTAM** Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique

**Loi ALUR** Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

**Loi NOTRe** Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

**Loi TECV** Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance

**Loi Biodiversité** Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

**Loi AGEC** Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

**Loi Climat et Résilience** Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

**Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023** visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux



## 7. ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES OBJECTIFS DU SRADDET

221

### Rappel du cadre réglementaire

L'article L. 4251-1 du CGCT dispose que : « Une **carte synthétique indicative** illustre les objectifs du schéma. »

L'article R. 4251-1 précise : « La **carte synthétique** illustrant les objectifs du schéma prévue par le dernier alinéa de l'article L.4251-1 est établie à **l'échelle du 1/150 000**. Elle peut être décomposée en plusieurs cartes relatives aux éléments qui la constituent, de même échelle et à caractère également indicatif. »

La carte de synthèse des objectifs est insérée dans un atlas cartographique de format A3 joint au présent document.

